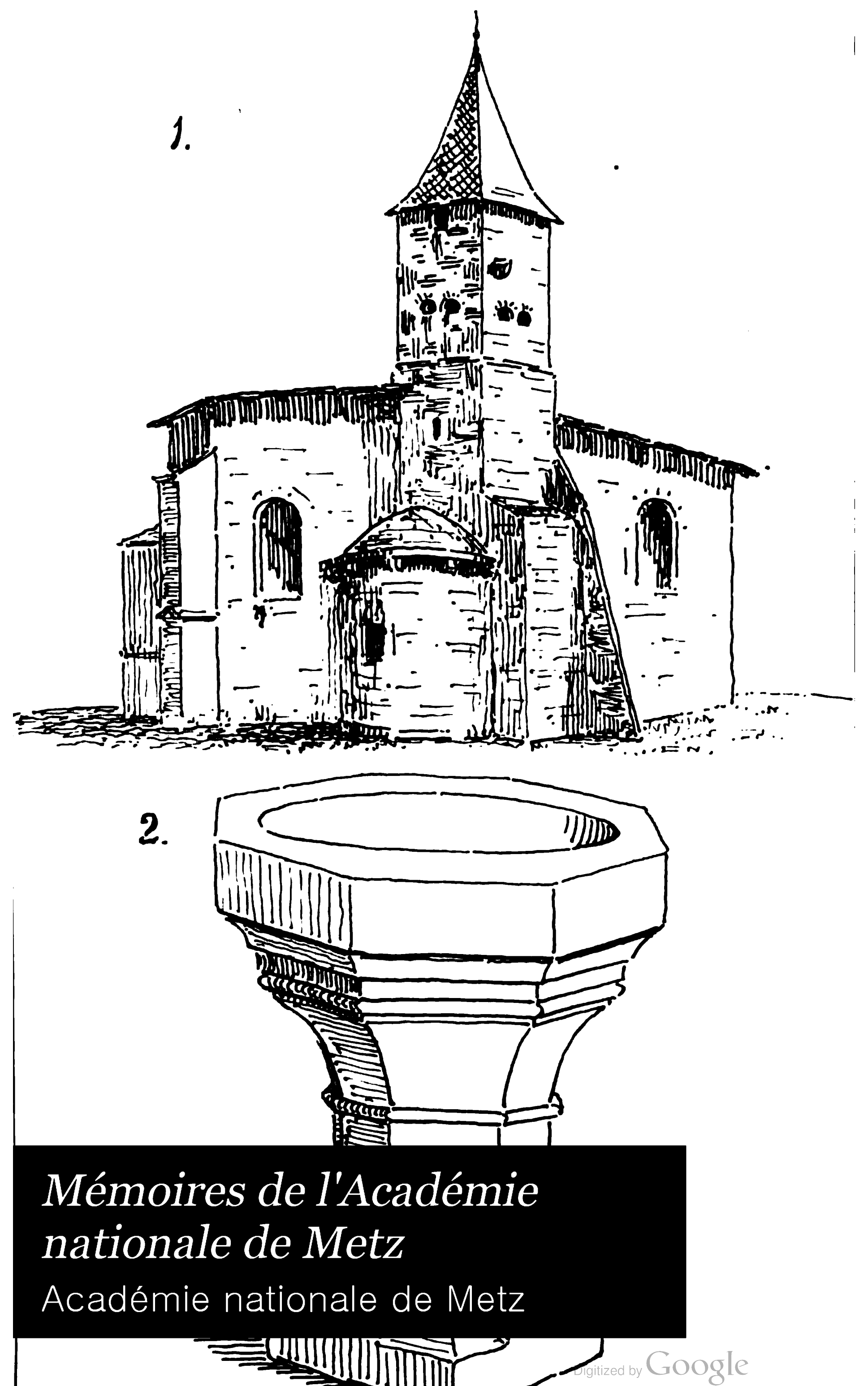
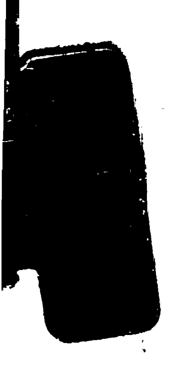
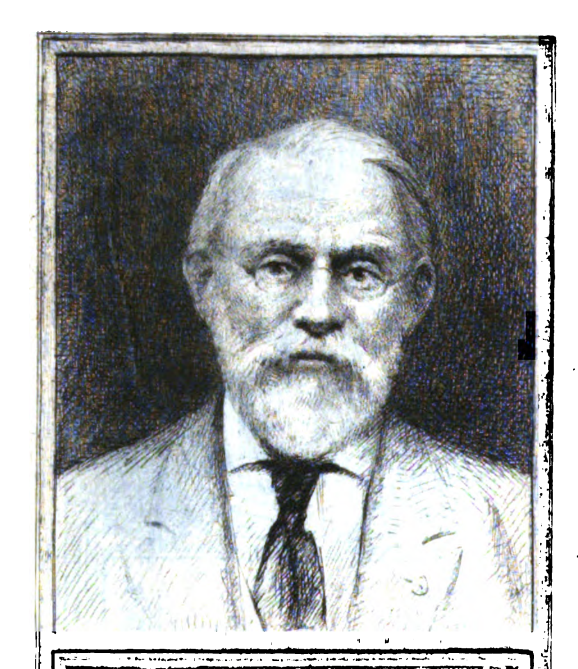


Mémoires de l'Académie nationale de Metz

Académie nationale de Metz





MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ.

METZ. — F. BLANC, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE. — 1854.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE METZ.

XXXVe ANNÉE. — 1853-1854.

DEUXIÈME SÉRIE. — IIe ANNÉE.

AGRICULTURE. SCIENCES. ÉCONOMIE. HISTOIRE. ARCHÉOLOGIE. LETTRES.



METZ.

AU BUREAU DE L'ACADÉMIE, RUE DE LA BIBLIOTHÈQUE,
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1854.

L'Académie ne prend pas la responsabilité des opinions émises dans les Notices ou travaux particuliers que renferment ses Mémoires.

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE METZ,

Du Dimanche 7 *Mai* 1854.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE COMTE MALHER,

Préfet du département de la Moselle, Président d'honneur.

Messieurs,

Par une disposition récente, que l'Académie impériale de Metz a introduite dans ses statuts, le Préfet de la Moselle est aujourd'hui appelé à la présidence d'honneur. En venant occuper ce fauteuil, je cède à un désir bien naturel, celui de répondre à une attention délicate, à un témoignage de bienveillance à l'égard de l'autorité, et ma

1

première parole est toute de reconnaissance. Je ne saurais trop vous exprimer combien j'éprouve de joie et de satisfaction, en voyant se resserrer de plus en plus les liens qui unissent toutes les utiles institutions de votre pays à une administration dont la mission peut se résumer en ces mots: se *dévouer* et *agir*.

Ces quelques paroles traduisent la manière dont je comprends la présidence d'honneur que vous avez instituée; le tribut que l'administrateur ne peut payer en connaissances, en travaux académiques, il saura s'en acquitter, en cherchant, par les moyens mis en son pouvoir, à être utile à une société savante, qui a dirigé et entretenu dans notre cité messine le goût des lettres, des sciences et des études, et qui a préparé aux grands travaux de l'intelligence tant d'hommes qui ont exercé une puissante influence sur les affaires de notre patrie: citer ici les noms des Rœderer, des de Cessac, des Barbé-Marbois, n'est-ce pas rappeler, en effet, les services rendus à la France par l'Académie de Metz?

Il ne m'appartient pas d'inventorier les travaux de votre société, travaux dont la longue nomenclature dépasserait les limites de cette causerie. D'ailleurs leur direction est appréciée de tous, nous reconnaissons les heureux résultats et l'influence de vos études sur les progrès et l'esprit de votre département.

Sans répudier la spéculation, l'Académie de Metz se propose tout ce qui est utile; si, d'un côté, elle fait appel aux sciences exactes, dans l'intérêt des arts, de l'industrie et de l'agriculture, de l'autre, elle fait une large part à l'histoire et à l'archéologie; ne nous étonnons donc pas si elle a su conquérir, dans le monde savant, une place qui est attestée par l'empressement que chacun met à lui appartenir.

En parcourant les mémoires intéressants, fruits des

recherches et des veilles des membres de votre Académie, en relisant ses rapports qui ont contribué à faire organiser, à Metz, des cours publics, destinés aux classes laborieuses, et qui ont obtenu un si grand succès, il est facile aussi de se convaincre des services que vous tenez à rendre, chaque jour, à l'Etat et à la science; et l'on peut surtout juger de l'importance, de la variété et de l'utilité des travaux que votre association a accomplis, pendant les loisirs de cette paix dont la France a joui. Elle en jouira bientôt encore, grâce à l'énergie de ses enfants et à la sagesse du prince à qui elle a confié ses destinées: oui, Messieurs, l'*Empire c'est la paix,* et cette grande parole, toujours présente à nos oreilles, ouvre nos cœurs à l'espérance.

Le plus noble désir de l'homme, c'est de survivre dans la mémoire de ses compatriotes; ce sentiment, si puissant chez les individus, devient irrésistible lorsque l'émulation l'excite dans les corps, dans les sociétés. Elle est leur âme, leur vie: l'Académie de Metz nous en offre la preuve; une louable rivalité enflamme, en effet, tous ses membres. Aussi chacun tient-il à honneur d'ajouter un fleuron à notre couronne académique, et, forte de son présent et d'un passé qu'elle aime à interroger, l'Académie marche avec l'assurance de l'avenir qui se prépare devant elle. Elle reçoit le tribut de toutes les intelligences, avance qu'elle restitue avec usure; et, appréciant également la théorie et la pratique, elle les tient étroitement unies. C'est ainsi que sous sa salutaire influence, toutes les branches de la science appliquée aux arts tendent à se perfectionner; et bientôt, à l'aide de la coopération de plusieurs de ses membres, associés à une volonté forte et persévérante, le département de la Moselle sera en possession d'une *Statistique générale*. Cette œuvre nous révèlera les forces mises en jeu dans l'intérêt de notre agriculture, de notre

commerce et de notre industrie, et elle concourra puissamment à élever encore le niveau de la prospérité mosellane.

Vous le savez, Messieurs, le gouvernement de l'Empereur regarde comme un de ses plus beaux titres à la confiance du pays, la protection des intérêts moraux, le développement régulier et fécond des connaissances humaines, et de ces hautes études de science et de littérature, glorieux héritage de nos pères. Quant à l'administration, elle s'honore d'être associée à ces travaux de rénovation sociale et de progrès intellectuels, et elle sera toujours heureuse d'avoir un nouveau titre pour exposer avec chaleur au gouvernement de Sa Majesté les actes si utiles de l'Académie de Metz et les résultats de ses travaux scientifiques et littéraires. Tout mes efforts auront pour but de me rendre digne de l'honneur que vous m'avez fait, et de vous donner la preuve de mon dévouement aux intérêts de votre société, intérêts qui se confondent chaque jour davantage avec ceux de notre beau et riche département.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. ALFRED MALHERBE, PRÉSIDENT.

DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

SOUS LE RAPPORT MORAL ET SOUS LE RAPPORT SCIENTIFIQUE.

Messieurs,

J'ai souvent entendu des vieillards respectables par leur âge, par l'ornement de leur esprit et par les qualités diverses qui les distinguaient, regretter le *bon vieux temps* et dire, avec quelque autorité, que notre siècle avait dégénéré.

Ils prétendaient, notamment, que la société moderne était moins chrétienne que celle du siècle dernier; que la jeunesse du dix-neuvième siècle professait moins de respect pour la vieillesse et n'avait pas pour elle tous les égards qui lui sont dus; que nos jeunes gens désertaient fréquemment les salons, où règnent les grâces et cette urbanité chevaleresque qui distingue à un si haut degré la

société française, pour aller s'enfumer dans des nuages narcotiques que nous n'aurions pas dû envier à la Germanie[1]; que l'autorité paternelle, si forte encore dans plusieurs contrées de l'Europe, se trouvait trop affaiblie en France; qu'un vernis d'instruction, accompagné d'une ambition et d'un orgueil effrénés, faisait abandonner trop souvent à des hommes nés dans une condition modeste le bonheur dont ils y auraient joui sûrement, pour rechercher, sans pouvoir la trouver, une position brillante qui n'est, hélas! qu'une illusion perfide, comme un de ces effets de mirage qui égarent le voyageur, épuisent ses forces, le conduisent au désespoir et à sa perte lorsqu'il se croit enfin au moment d'atteindre le but de son voyage.

Quoiqu'il en soit, Messieurs, et tout en reconnaissant avec un vif regret, que quelques-uns de ces reproches sont fondés, examinons néanmoins si le premier et le plus grave de tous est bien réel; s'il est exact de dire que notre siècle, qui l'emporte incontestablement de beaucoup, sous le rapport scientifique, sur le siècle précédent, lui est très-inférieur, sous le rapport moral et religieux.

Les quelques instants dont je puis disposer ne me permettront pas, vous le concevez, Messieurs, de m'étendre très-longuement sur ces deux objets, qui formeraient plusieurs volumes et seraient dignes de vous être exposés par une voix plus éloquente que la mienne.

[1] L'établissement de la régie des tabacs en France date du 1er juillet 1811, quoique le décret constitutif soit du 20 décembre 1810. En 1815 la régie a vendu 9 753 537 kilogrammes de tabac pour une somme de 53 631 250 fr. qui a produit un bénéfice réel de 32 123 303 fr. En 1830 la quantité vendue n'était encore que de 11 millions environ, produisant à l'Etat 46 millions et demi de bénéfice, tandis que cette année, selon la loi de progression établie depuis trois ans, la régie vendra plus de 22 millions de kilogrammes de tabac pour une somme d'environ 150 millions qui produira à l'Etat un bénéfice réel de plus de 126 millions.

D'ailleurs, ce que j'ai à vous résumer, vous le connaissez déjà, parce qu'il vous entoure et qu'il est en partie votre œuvre.

En effet, la condition de l'homme ne s'est-elle pas sensiblement améliorée et oserait-on prétendre que, sous le rapport physique comme sous le rapport intellectuel, il n'est pas infiniment supérieur en France à l'homme d'il y a un siècle? Oserait-on prétendre que les vertus domestiques ont des racines moins profondes; que le crime est plus fréquent, l'homme moins religieux et la charité moins étendue?

Oh! non, Messieurs, si pour quelques esprits qui jugent superficiellement des choses, le crime paraît plus commun, c'est qu'aujourd'hui les mille voix de la presse vont narrer, jusque dans les plus humbles chaumières, le récit des méfaits commis dans les parties les plus éloignées de l'Empire, tandis qu'il y a un siècle quelques forfaits monstrueux parvenaient seuls à la connaissance de tous. La liberté des cultes, loin d'appeler la licence, a mis en relief la piété éclairée et la tolérance des fidèles.

La France peut, dans ce siècle, montrer avec orgueil son clergé à toute la chrétienté et, certes, nous n'avons pas cessé d'être bons chrétiens et bons catholiques parce que nous ne proscrivons plus ceux de nos frères qui ne partagent pas encore nos convictions.

Je n'en voudrais pour preuve, Messieurs, que le recueillement et l'empressement de cette foule intelligente qui venait naguères, chaque jour, dans notre magnifique basilique, entendre cette parole éloquente et persuasive que vous vous rappelez tous; de cette multitude compacte que nos plus vastes temples pouvaient à peine contenir, il y a trois semaines encore, lors de la célébration de l'une de nos grandes fêtes religieuses.

D'un autre côté, Messieurs, le morcellement de la pro-

priété, qui a donné tant de valeur au sol, a rendu chaque villageois propriétaire, lui a procuré une certaine aisance et tous concourent, soit par eux-mêmes, soit par leurs délégués, à l'administration de leur commune.

Est-il une époque dans notre histoire lors de laquelle l'assistance publique et la charité privée aient été aussi ingénieuses qu'aujourd'hui à secourir les malheureux et toutes les douleurs? Est-il une époque où l'on ait vu surgir autant d'institutions aussi intelligentes que généreuses pour veiller au bien-être du prolétaire et de tous les membres de la société, pour leur procurer les moyens de faire fructifier leurs épargnes[1], de soulager leurs maux dans les jours de détresse et d'assurer à leur vieillesse un refuge contre la pauvreté[2]? Est-il une époque enfin où l'instruction ait été, soit gratuitement, soit à peu de frais, mise à la portée de toutes les classes de la société, comme elle l'est aujourd'hui[3]?

Ce n'est pas dans une ville et au sein d'une compagnie

[1] Il suffit de citer les lois relatives aux caisses d'épargne; celle du 22 mars 1841, relative au travail des enfants dans les manufactures; celle du 22 avril 1850, relative à l'assainissement des logements insalubres; celle du 22 janvier 1851, sur l'assistance judiciaire;

Plusieurs décrets et décisions ministérielles de 1849, 1852, 1853 et 1854 encourageant la construction de logements spéciaux, d'établissements de bains, de lavoirs, de séchoirs, à l'usage des ouvriers et de leurs familles.

En 1854, de généreux citoyens ont formé, à Paris, une société de bienfaisance pour l'amélioration et le bon marché des logements d'ouvriers, et le gouvernement s'est empressé de reconnaître cette association comme établissement d'utilité publique.

[2] La caisse des retraites pour la vieillesse.

[3] Les écoles municipales, les écoles dirigées gratuitement par les frères de la doctrine chrétienne.

L'Académie de Metz a, pendant plusieurs années, fait professer des cours publics gratuits par plusieurs de ses membres et elle n'a cessé que lorsque l'organisation des écoles municipales a été complète.

où tant de mes auditeurs ont concouru à ces divers buts si honorables que j'ai besoin d'insister sur tous ces points, car les faits s'accumulent et se dressent pour répondre d'avance à mes questions et ils sont plus démonstratifs que mes faibles paroles ne sauraient l'être.

En effet, la bienfaisance, véritable Prothée, revêt, de nos jours, toutes les formes pour se reproduire et pour faire appel à tous les sentiments. Tantôt elle se montre dans ces mille et une institutions dont notre ville est si heureusement prodigue; tantôt elle se déguise sous une chance aléatoire[1]; tantôt elle apparaît comme le fruit de nobles travaux intellectuels en un ouvrage qui fera à la fois honneur à notre littérature et à la typographie messine[2]; tantôt enfin, Messieurs, non moins utile, mais sous une enveloppe plus frivole et sous le patronage de Thalie, d'Euterpe ou de Terpsichore[3], la bienfaisance se rend l'interprète de nos chefs-d'œuvre de musique ou de littérature et, maintes fois, réunit une assemblée aussi brillante qu'animée, dans ce local aujourd'hui d'une apparence si grave. La bienfaisance, de nos jours, pourvoit à tout.

La mère qui va donner le jour à un être innocent[4]; l'enfant qui se trouve souvent au berceau privé de ses parents[5]; le prisonnier que les justes rigueurs de la loi ont dû atteindre[6]; l'indigent qui souffre de la rigueur

[1] Les nombreuses loteries qui ont lieu chaque année au profit des indigents, indépendamment des souscriptions annuelles.

[2] *Metz littéraire*, ouvrage édité par M. Blanc, au profit du Bureau de bienfaisance et sous le patronage de l'Académie impériale de Metz.

[3] Les spectacles, les concerts et les bals qui ont lieu chaque année au profit des indigents.

[4] La Société de charité maternelle.

[5] Les Institutions des orphelins et des orphelines.

[6] La Société des dames visitantes des prisons.

de la saison[1]; ceux dont l'union légitime est souvent empêchée par quelques difficultés pécuniaires ou légales[2]; l'ouvrier laborieux et sa famille que les maladies viennent à frapper[3]; la jeune fille égarée pour laquelle tout espoir de retour à une vie régulière est encore permis[4]; la servante sans emploi que son sexe et l'oisiveté pourraient exposer à de grands dangers[5]; tous trouvent à notre époque une assistance spéciale et une protection efficace. De généreux citoyens et l'autorité, lorsque son action doit être utile, de timides jeunes filles, le jeune sous-lieutenant comme l'étudiant, le soldat même, avec son modeste ordinaire, s'associent pour secourir les malheureux, pour améliorer leur sort, pour leur donner une éducation chrétienne, pour diriger leur avenir[6]. Je n'ai pas besoin de dire que dans ce grand congrès organisé pour pratiquer le bien, nous comptons au premier rang les femmes, ces anges de la terre, dont la main aussi pieuse que bienfaisante, aussi ingénieuse que délicate, sait admirablement panser les plaies du pauvre, verser un baume sur toutes les souffrances et porter des consolations dans les prisons comme dans les mansardes et les galetas les plus infimes.

Je n'en finirais point, Messieurs, si je voulais énumérer tout ce qui se fait de nos jours, sous le rapport moral, de bon, d'utile et de généreux dans notre France; et si

[1] L'Institution du chauffoir public; la Société de Saint-Vincent-de-Paul; le Bureau de bienfaisance.

[2] La Société de Saint-François-Régis.

[3] La Société de prévoyance et de secours mutuels; la Société amicale de secours mutuels.

[4] La Maison du Bon-Pasteur.

[5] L'Institution de Sainte-Blandine.

[6] L'Association des écoles; l'Institution des crèches; celle des salles d'asile.

j'ai tant insisté sur le mouvement charitable qui distingue notre époque, c'est que ce n'est que par la religion que l'homme sent le devoir de cette philanthropie sans bornes et d'une aussi immense charité. C'est que là, où l'homme est rempli de l'amour de l'humanité, on ne saurait dire, sans injustice, que la société chrétienne a dégénéré.

Sous le rapport scientifique, Messieurs, nos progrès sont étonnants, il faut le reconnaître, car tout se ressent de cette marche ascendante de la société chrétienne et de ce développement excessif de la civilisation moderne qui semblent justifier l'ambitieuse doctrine de la perfectibilité humaine.

Sous la puissante impulsion d'une ardeur de découvertes que surexcite à la fois l'amour de la science et l'amour des richesses, l'esprit d'invention transforme sans cesse le monde. Ne nous en plaignons pas, Messieurs, car tout se tient dans la civilisation. Les améliorations de même caractère ainsi que les tendances de même nature découlent l'une de l'autre. Du jour où les perfectionnements de la vie matérielle entrent aussi avant dans les préoccupations de la pensée sociale, l'esprit est logiquement conduit à s'inquiéter du sort des classes les moins éclairées et à rechercher quelles réformes peuvent leur apporter la plus grande somme de bien-être possible, quelles mesures peuvent, avec le plus d'efficacité, combattre les effets de l'ignorance et atténuer les privations de la pauvreté. Le mouvement qui provoque les découvertes de la science et les entreprises de l'industrie, stimule donc, en même temps, les combinaisons de la prévoyance et les sollicitudes de la charité.

Chaque année, chaque jour s'accomplissent de prodigieuses découvertes et des perfectionnements inouis ; un immense mouvement se produit d'heure en heure. La science crée des merveilles, l'industrie enfante des miracles.

Voyez depuis moins de trente ans seulement, Messieurs, voyez les découvertes admirables opérées par l'esprit humain et permettez-moi d'arrêter vos regards sur quelques-unes d'entre elles.

Vous savez que ce qui avait apporté, jusqu'à nos jours, le plus d'obstacles aux transactions commerciales c'était l'absence de moyens de communications hâtives et peu coûteuses, c'était la difficulté de rapprocher les divers foyers de production. Dès les temps les plus reculés on avait compris l'avantage des voies faciles et nombreuses de communications. Aussi, voyons-nous les Grecs et les peuples mêmes qui les ont précédés, employer une multitude d'esclaves à couvrir leurs routes de pierres dures, de rochers réduits en fragments, selon l'expression d'Hérodote. Il était dû au Carthaginois, le peuple le plus commerçant de toute l'antiquité, d'améliorer le système primitif et de construire de meilleures routes par un pavage régulier et l'emploi du ciment.

Les Romains imitèrent ces améliorations. Leur célèbre voie Appienne, que vous connaissez tous et que plusieurs d'entre nous avons même parcourue, fut l'essai de ce nouveau genre de construction, l'an 442 de Rome. Quelque temps après, des routes magnifiques, partant de cette capitale du monde, rayonnèrent dans toutes les directions jusqu'à Jérusalem, à York, à Reims, à Brindes, à Bysance, et les géographes ont calculé que le parcours réuni de toutes les voies romaines pouvait s'élever à douze ou treize mille lieues dont le tiers appartenait à l'Europe seule[1].

S'il faut en croire Pline, les empereurs voyageaient avec une assez grande célérité, au moyen de relais multipliés,

[1] Le département de la Moselle est sillonné par sept voies romaines au moins, partant de Metz dans diverses directions.

et l'on n'était guère plus avancé lorsque, après plusieurs siècles, on imagina une sorte de voies à rail (ou rail-ways) formées par des poutres en bois auxquelles on eut, par la suite, l'idée de substituer le fer.

Des améliorations successivement perfectionnées, de 1808 à 1825, permirent, à cette dernière date, la construction du premier chemin de fer qui ait rendu possible les plus gigantesques entreprises, celui de Stokton à Darlington (Angleterre). Toutefois, Messieurs, la France a eu la gloire, peu après, d'ouvrir la première, en Europe, le chemin le plus étendu à cette époque, je veux parler de celui de Lyon à Saint-Etienne.

Les chemins de fer ont fait disparaître les distances et, en quelques heures et à moindre prix, font parcourir aux voyageurs des espaces qu'il eut naguères fallu des jours pour laisser derrière soi.

Comment, en effet, ne pas être saisi d'admiration, s'écriait un voyageur se rendant de France en Irlande, lorsqu'en vingt-huit ou trente heures on peut aller de Paris à Dublin, en traversant Londres, et qu'après avoir coupé l'Angleterre en écharpe et être arrivé à Bangor, sur les bords du détroit de Menay, vous passez le bras de mer dans un tube de fonte et de tôle jeté sur l'abîme par l'ingénieur Stephenson, pour vous conduire à travers l'île d'Anglesey. N'est-il pas permis d'éprouver un moment d'effroi en voyant un convoi marcher à grande vitesse vers un précipice, et trente wagons s'engouffrer dans l'un des orifices béants de ce pont tubulaire, de ce tunnel aérien dont la masse carrée est soutenue par ses vertèbres de fer.

Vous ne sortez de l'île d'Anglesey que pour admirer un bateau à vapeur dont la navigation rapide, commode et moins périlleuse se perfectionne chaque jour, en attendant qu'un nouveau moteur et un nouveau propulseur

viennent détrôner la vapeur d'eau et peut-être l'hélice et les roues à aubes[1].

Mais dans ce voyage vous aviez dans la terre ou dans les airs et même dans les profondeurs de la mer des êtres qui s'entretenaient sans cesse près de vous lorsque vous ne voyiez personne et lorsque vous n'entendiez aucune voix. Serait-ce donc des gnomes, direz-vous, des esprits follets ou des compagnes d'Amphitrite ou de Neptune? rien de tout cela.

L'électricité, qui transporte la pensée avec une rapidité telle qu'en moins d'une seconde elle aurait fait quatre fois le tour de la terre, l'électricité, aussi rapide que l'éclair, parcourt, toujours invisible, les côtés de nos voies ferrées et elle est devenue l'esclave de l'homme; aussi, Messieurs, tend-elle à tout envahir. En effet, à la fin du dix-huitième et au commencement du dix-neuvième siècle, nous avons vu apparaître en France, après de nombreux essais infructueux ou imparfaits, la belle découverte du télégraphe

[1] Toutefois les chemins de fer comme la navigation seraient loin d'avoir acquis une aussi immense supériorité sans la vapeur d'eau dont la découverte est généralement attribuée à tort aux Anglais. En effet, pendant longtemps, le marquis de Worcester, qui vivait en 1663, a passé pour le premier inventeur de la machine à vapeur; mais M. Arago, dont la perte récente est venue affliger le monde savant et notre compagnie en particulier, a démontré que Héron d'Alexandrie, qui vivait 120 ans avant Jésus-Christ, avait déjà imaginé un petit appareil qui offrait la première application qu'on ait faite de la vapeur d'eau comme moteur; que Blasco de Garay avait, dès 1543, appliqué la vapeur à la navigation; que Salomon de Caus, né français, Rivaut et Branca, avaient, de 1605 à 1629, publié des descriptions de machines à vapeur et d'appareils propres à opérer des épuisements ou à faire tourner des roues.

Reconnaissons néanmoins qu'au dix-huitième siècle appartiennent deux génies illustres qui ont fait progresser cette découverte et l'ont rendue réellement applicable à l'industrie et à la navigation; j'ai nommé Denis Papin et James Watt.

aérien qui fut inauguré en 1794, par l'abbé Chappe, faisant annoncer à la Convention la prise de Condé sur les Autrichiens. Mais le trouble accidentel que les variations de l'atmosphère apportent au passage des signaux, et l'absence de ces derniers pendant la nuit, laissaient une lacune funeste qu'on devait chercher à combler. On s'occupait des moyens d'éclairer les signaux télégraphiques la nuit, lorsque profitant de la source constante d'électricité sans tension fournie par la pile électrique, découverte en 1800, par Volta, le physicien Soëmmering, fit connaître en 1811, dans une séance de l'Académie des sciences de Munich, le principe de la télégraphie électrique. D'autres essais, d'autres perfectionnements furent successivement apportés par divers savants et, enfin, c'est à la suite des heureuses expériences réitérées en 1837 et en 1843 par M. Samuel Morse, aux Etats-Unis, que le système de télégraphie électrique fut définitivement adopté et s'étend aujourd'hui, dans l'Amérique septentrionale, sur une longueur de près de 20000 kilomètres, tandis qu'à la même époque M. Wheatstone établissait, en Angleterre, un autre système de télégraphie électrique, aujourd'hui fort répandu en Europe.

Bientôt, Messieurs, la Californie, les Etats-Unis, l'Angleterre, la France, le nord de l'Afrique, l'Inde et l'Australie seront étonnés de se trouver, à tous moments, en communication directe[1]; déjà, en quelques secondes, la pensée

[1] Déjà, dans l'Amérique du Nord, Québec et la Nouvelle-Orléans sont mis en communication par le télégraphe électrique. Quand les lignes projetées qui doivent relier la Californie à l'Atlantique et Terre-Neuve au continent, seront terminées, San-Francisco sera en communication avec Saint-John, capitale de Terre-Neuve, qui n'est séparée de Galway (Irlande) que par un trajet de cinq jours. En attendant que ces deux derniers points soient unis par un câble sous-marin on pourra donc transmettre, en six jours, une dépêche du Pacifique en Europe et *vice-versa*.

parcourt des milliers de kilomètres, suspendue au fil du télégraphe qui transmet de capitale en capitale, et en plongeant sous les mers, les nouvelles les plus lointaines et les plus instantanées.

Ce n'est pas tout, Messieurs, l'industrie réclamait aussi sa part dans l'application de l'électricité et déjà elle l'a obtenue.

Vous savez que le tissage consiste essentiellement en un simple entrelacement des fils, que l'apparence des tissus varie selon l'ordre dans lequel ces fils sont disposés et qu'en réglant cet ordre on reproduit les dessins les plus compliqués que puisse créer la fantaisie de l'artiste. Cet effet merveilleux par lequel le tisseur, exécutant machinalement la même manœuvre comme s'il s'agissait de la toile la plus simple, voit naître, sous sa main, les étoffes les plus riches; cet effet, qu'obtenaient autrefois des enfants accroupis au-dessous du métier et en tirant des cordes, se produit aujourd'hui, grâce au génie de Jacquart, par le mouvement que le tisseur donne lui-même à une pédale. Aussi les Lyonnais reconnaissants ont-ils élevé une statue à ce simple ouvrier.

Cependant, Messieurs, cette invention, tout admirable qu'elle est, ne laisse pas, comme toutes choses humaines, d'occasionner quelques difficultés et d'avoir quelques défauts auxquels on désirait pouvoir se soustraire[1].

[1] Ainsi, à chaque passage d'un fil de trame il faut un carton d'une certaine largeur, percé de trous disposés d'après un ordre correspondant au dessin. Si l'on réfléchit que pour certains dessins l'on a dû employer jusqu'à 60000 cartons et que, d'ordinaire, on en emploie 1500 pour un dessin à couleurs peu compliquées, et si l'on calcule qu'ils coûtent environ 15 fr. le cent, on pourra aisément comprendre que ces cartons doivent être la cause d'une très-forte dépense et d'un grand embarras. Joignez à cela d'autres inconvénients tels que le bruit que produit le battant et qui empêche d'établir des métiers là où l'on veut; l'espace et la hauteur con-

L'électricité, mise en œuvre en 1853, par M. le chevalier Bonelli, de Turin, a fait disparaître tous ces inconvénients et déjà ce puissant moteur, appliqué au métier Jacquart, avec quelques modifications, va opérer une révolution complète dans l'art du tissage; alors plus de mécanisme compliqué, plus de ces cartons si coûteux, plus de ressorts, plus d'espace considérable. Un courant électrique, dirigé par des moyens aussi simples qu'ingénieux, suffira pour reproduire le dessin tel qu'il sera sorti des mains de l'artiste[1].

Mais l'électricité a-t-elle dit son dernier mot? Assurément non, Messieurs; ainsi, comment ne pas être saisi d'admiration lorsqu'on peut faire un dessin ou écrire soi-même, sans l'intervention d'un tiers, une lettre qui parvient en quelques minutes de Paris à Londres, par exemple, et dont tous les caractères sont successivement

sidérable qu'exigent l'échafaudage nécessaire au métier et la place des cartons; la grande quantité des ressorts qui viennent soit à se casser, soit à fléchir.

[1] La pédale du tisseur élève les lisses comme elle le fait à présent, met leurs têtes en contact avec autant de morceaux de fer doux entourés de fils de cuivre qu'un courant électrique aimante ou désaimante à volonté et sans aucun bruit, quelques lisses restent suspendues tandis que quelques autres descendent, selon que vous dirigez votre courant plutôt dans un sens que dans un autre. Il en résulte une grande simplicité pour le métier qui ne tient plus que la place d'un métier commun à toile.

Pour diriger l'électricité, il n'est pas non plus besoin de mécanisme, de traduction ou lisage du dessin. Vous avez une série de pointes disposées sur une même ligne, comme les dents d'un peigne duquel chaque pointe communique avec un électro-aimant. Vous n'avez qu'à passer au-dessous de ces pointes votre dessin fait avec un vernis sur un cylindre ou sur une feuille métallique en communication avec la pile. Le courant passera là seulement où manquera le vernis et ce seront les lisses correspondantes qui resteront seules soulevées et qui par là reproduiront le dessin avec une exactitude surprenante.

reproduits à Londres, tels que vous les avez tracés à Paris[1]. Il n'est pas douteux que l'on arrive bientôt à des applications encore plus importantes et plus usuelles d'un procédé quelque peu incomplet, que l'habitude et un usage plus fréquent rendront facile.

Dès le 26 prairial an X, Napoléon Ier écrivait à l'Institut : « Je désire donner en encouragement une somme » de 60000 fr. à celui qui, par ses expériences et ses » découvertes, fera faire à l'électricité et au galvanisme » un pas comparable à celui qu'ont fait faire à ces sciences

[1] Ce procédé merveilleux est déjà mis en usage depuis trois ou quatre ans aux Etats-Unis et voici comment on opéra, à Paris, en 1853 :

On commença par rouler sur un cylindre un papier soumis à une préparation chimique semblable à celle qui sert pour la photographie. Ce papier fut mis en contact avec la pointe du fil conducteur d'un télégraphe électrique ; le fil, au moyen du mouvement de rotation du cylindre, traça sur le papier une ligne noire produite par le courant électrique.

A chaque rotation, le cylindre se déployait d'un demi-millimètre, de sorte qu'après 1300 rotations la feuille de papier, large de 72 centimètres, se trouvait, d'un côté, couverte de lignes nettement tracées.

Au moyen d'une interruption du courant on obtint des lacunes dans ces lignes ; ces lacunes formaient une écriture en blanc sur fond teinté, à peu près comme on en voit sur certaines gravures.

Pour former ces lacunes on avait, à l'autre extrémité du fil, c'est-à-dire à l'endroit d'où partait la communication, un cylindre pareil et se mouvant de la même manière.

Sur ce cylindre était appliqué une feuille de papier sur laquelle se trouvait écrite la dépêche avec une encre composée de vernis. On avait eu soin de placer la pointe du fil conducteur sur ce papier et d'opérer la communication avec une batterie qui se trouvait établie à l'axe du cylindre, de sorte que le courant électrique devait passer par le papier. Le vernis, n'étant point conducteur, interrompait le courant toutes les fois que le fil rencontrait le cylindre.

Avec une rapidité de 1 mètre 83 centimètres par seconde on peut, en une minute, couvrir d'écriture une feuille de 240 centimètres carrés. L'expérience réussit aussi bien en traçant des plans et des dessins.

» Franklin et Volta. Mon but est de fixer l'attention des » physiciens sur cette partie de la physique qui est, à » mon sens, le chemin des grandes découvertes. » Eh bien! trente ans ne s'étaient pas encore écoulés et déjà Œrsted découvrait l'action du fluide de la pile sur le fluide de l'aimant; Ampère, l'action du fluide de la pile sur lui-même; Arago, l'action des corps tournants sur l'aiguille aimantée; Faraday, les phénomènes d'induction; quatre découvertes immenses.

A son tour, S. M. l'Empereur Napoléon III a pressenti tout ce qu'il pouvait y avoir encore d'avenir dans la voie d'expérimentation ouverte par nos physiciens et, le 23 février 1852, il institue un prix de 50000 fr. à décerner, en 1857, en faveur de l'auteur de la découverte qui rendra la pile de Volta applicable avec économie, soit comme source de chaleur, soit comme source de lumière, soit comme agent chimique, soit comme agent mécanique, soit comme agent thérapeutique. Déjà presque toutes ces applications se réalisent. Encore un peu de temps et c'est l'électricité qui fournira l'éclairage de nos côtes, de nos vaisseaux, de nos phares, de nos demeures privées. Déjà, au foyer de la pile, tout fond, tout se volatilise; les métaux, les fers les plus réfractaires coulent en liquides ou s'évanouissent en vapeur. Déjà plusieurs ateliers marchent au moyen d'un moteur électrique.

Il y a un demi-siècle une pareille proposition eût paru un rêve; — un rêve, Messieurs, par le temps qui court, avec l'intelligence humaine qui est dirigée vers les améliorations sociales, c'est la veille de la réalité.

Reportons-nous donc à dix ans seulement en arrière; qui de nous eût cru alors à la possibilité de faire la conversation avec un ami éloigné de quelques centaines de lieues au-delà des mers? Aujourd'hui cela nous paraît déjà tout simple. Nous acceptons ces inappréciables bien-

faits sans nous enquérir d'où ils nous viennent, et pour parodier un quatrain célèbre : « Nous les buvons, nous » les mangeons et nous ne les voyons pas. »

Toutefois, Messieurs, l'admirable découverte de la pile de Volta devait avoir des résultats multiples. Aussi produisit-elle la métallurgie électro-chimique qui était découverte, en 1837, par Thomas Spencer, en Angleterre, et Jacobi, en Russie. Bientôt l'application des procédés galvanoplastiques eut lieu à la dorure et à l'argenture, grâce aux efforts de MM. de la Rive, de Ruolz et d'Elkington, et aujourd'hui elle enfante une véritable révolution dans les arts et dans l'industrie.

S'il y a bien lieu de glorifier ces inventions diverses, il en est une, Messieurs, que je dois signaler entre toutes, parce qu'elle est à la fois un témoignage éclatant de la puissance et de la haute portée des sciences physiques de notre époque, et parce qu'elle est exclusivement l'honneur de notre France. J'ai nommé la photographie et la série admirable de ses perfectionnements successifs.

Il y a trois siècles, le physicien napolitain Porta inventait la chambre obscure, sans se douter qu'en 1814 Niepce parviendrait à reproduire et à fixer les dessins que les rayons lumineux produisent dans ce miroir et à en faire un tableau.

Pour être juste, il faut reconnaître que la création de la photographie appartient à deux hommes dont les travaux et le rôle respectifs sont nettement établis. Niepce a, le premier, trouvé le moyen de fixer, par l'action chimique de la lumière, l'image des objets extérieurs; Daguerre a perfectionné les procédés photographiques de Niepce et imaginé, dans son ensemble, la méthode et les instruments appelés *daguerréotypes*. Aussi, Messieurs, la loi de 1839 leur a-t-elle accordé à tous deux une récompense nationale et, si la récompense pécuniaire ne paraît pas assez

élevée, c'est qu'on paye les inventeurs d'une autre monnaie toute française ; l'honneur.

Les sciences physiques réclament encore d'autres découvertes dont une, comme les aérostats, n'a jusqu'ici produit que des résultats peu utiles, si ce n'est les expériences scientifiques tentées, en 1803, par Robertson, en 1804, par MM. Biot et Gay-Lussac, et enfin, les observations faites à la bataille de Fleurus.

En effet, l'homme paraissait marcher à la conquête des airs; il semblait déjà qu'il régnât en maître sur ces régions inexplorées; l'espace n'avait plus d'abîmes que son génie ne pût franchir. On s'abandonnait de toutes parts à l'orgueil de cette pensée. La navigation atmosphérique apparaissait déjà comme une création très-prochaine; mais il faut reconnaître que cette découverte, toute française des aérostats, n'a pas encore réalisé ce qu'on en avait attendu: elle entretient seulement l'espérance lointaine, très-vivement contestée, d'arriver un jour à la direction des ballons et nous démontre de nouveau tout ce qu'il y a de noble, de hardi dans l'audace et le génie de l'homme.

Les frères Montgolfier, auxquels on doit la découverte du bélier hydraulique et de grands perfectionnements dans la fabrication du papier, avaient exécuté, en 1783, leurs premières expériences sur les ballons; mais on hésitait à s'aventurer dans les airs; on ne voulait permettre qu'à des condamnés à mort de monter dans le ballon, lorsque Pilastre des Roziers, que la ville de Metz compte au nombre de ses enfants illustres[1], et à la mémoire duquel l'Académie impériale de cette ville doit un souvenir récent de munificence[2], Pilastre des Roziers, s'indignant à cette

[1] Pilastre des Roziers, né à Metz en 1756, mort le 5 juin 1785.

[2] La nièce de Pilastre des Roziers, Mme veuve Lambert, née de Léotaud, a, par son testament en date du 9 avril 1853, légué à l'Académie

proposition, revendiqua l'honneur de s'élever le premier dans les airs et exécuta la première ascension, accompagné du marquis d'Arlandes. Pourquoi faut-il que, moins de deux ans après, notre infortuné compatriote trouvât la mort sur la plage de Boulogne lorsqu'il tentait, comme Blanchard, de traverser la Manche en ballon. Toutefois, Messieurs, quoique en l'absence d'un moteur et d'un moyen de direction, le ballon ne soit actuellement qu'une invention d'une utilité secondaire, n'oublions pas que Franklin, devant lequel on contestait le mérite de cette découverte, répondit sagement : « A quoi peut servir l'enfant qui vient de naître? »

Messieurs, nous venons de voir les gaz inflammables servir aux aérostats et, dès la fin du dix-septième siècle, l'expérience avait appris que la houille, notamment, soumise en vase clos à une haute température, fournit un gaz susceptible de brûler avec éclat; il semble donc qu'il n'y avait qu'un pas de là à la découverte de l'éclairage par le gaz et néanmoins ce pas fut bien long à franchir.

C'est encore à un ingénieur français, à Philippe Lebon, qu'appartient l'idée d'appliquer à l'éclairage les gaz combustibles qui se forment pendant la décomposition de certaines substances organiques, idée dont l'exécution pratique appartient tout entière à l'habileté de nos voisins les Anglais.

Depuis 1817, époque à laquelle le gaz éclaira, pour la première fois, un passage de Paris[1], nous devons reconnaître qu'il a fait bien des progrès utiles, puisqu'il tend

impériale de Metz une somme de 1000 fr. pour témoigner sa reconnaissance envers cette compagnie qui avait fait, quelques années avant, placer le buste du célèbre aéronaute dans la salle de la bibliothèque publique de la ville.

[1] Le passage des Panoramas.

chaque jour à détrôner l'huile dans les villes des départements.

Quoiqu'il en soit, Messieurs, toutes les découvertes dont je vous ai entretenues se sont accomplies plus ou moins lentement, par des tâtonnements pénibles, par des progrès successifs laborieusement réalisés et l'Europe en a eu principalement la gloire; mais que dire de l'éthérisation qui, presque du premier coup, sembla toucher à la perfection et à l'idéal, de l'éthérisation qui, non-seulement, remplit complétement son objet, l'abolition de la douleur, mais le dépasse encore, puisqu'elle substitue souvent à la douleur un état tout particulier de plaisir et de bonheur moral.

Néanmoins, Messieurs, dès 1799, Humphry Davy annonçait, dans son ouvrage intitulé: *Recherches chimiques sur l'oxyde nitreux et sur les effets de sa respiration,* « que le protoxyde d'azote, ainsi qu'il l'avait essayé sur » lui-même, faisait disparaître les douleurs, lorsqu'on le » respirait, et que celles-ci étaient remplacées par la » jouissance; » et il ajoutait: « on pourrait probablement » l'employer avec avantage pour détruire la douleur dans » les opérations de chirurgie. »

Si cette observation de Davy eût été l'objet de l'attention des savants, la création de la méthode anesthésique ou plutôt analgique n'aurait pas eu à subir un demi-siècle de retard.

Quelques années après on commença à substituer au gaz hilarant les vapeurs d'éther sulfurique et, en 1818[1], un journal anglais indiquait l'action d'abord exhilarante, puis stupéfiante de ce dernier agent. Il ne fallait plus que soumettre à l'expérience les propositions émises par Davy. C'est ce que fit, en 1844, Horace Wels, dentiste à

[1] *Quaterly*, journal of sciences, 1818; l'article est attribué à M. Faraday.

Hartford, état du Connecticut (Etats-Unis), qui parvint ainsi à rendre vraie l'annonce fallacieuse des charlatans, c'est-à-dire à arracher les dents sans douleur pour le patient.

Mais il ne donna pas suite à cette découverte. Ce ne fut qu'en 1846 que le docteur Jackson, de Boston, qui connaissait aussi les effets des vapeurs de l'éther sulfurique, en fit part au dentiste Morton; celui-ci, après avoir employé ce moyen dans sa pratique, en fit constater publiquement les effets merveilleux par de grandes opérations chirurgicales exécutées à l'hôpital de Boston[1].

L'année suivante, le chloroforme, agent plus actif, découvert en 1830, en France, par M. Soubeiran, est expérimenté à Edimbourg par le docteur Simpson, et ces deux moyens d'analgie employés concurremment, selon les indications, sont à jamais acquis à la science et à l'allégement des souffrances de l'humanité.

Messieurs, si quelque détracteur venait à me dire que notre siècle, dont je rappelle les principales découvertes, n'a pas toutefois inventé la poudre, l'*ultima ratio*[2], dans les moments de conflagration, comme ceux-ci, je lui répondrais qu'il se trompe, car nous avons trouvé une poudre plus curieuse, plus savante, et trois fois plus puissante, comme agent balistique, que la poudre à canon, je veux parler de la poudre-coton, ou fulmi-coton

[1] Voyez la *Défense des droits du docteur Charles T. Jackson à la découverte de l'éthérisation*, par les frères Lard, conseillers, page 127.

L'enquête qui a eu lieu à Boston, en mai 1847, par le juge de paix Joseph Quincy, et qui est certes en faveur du docteur Jackson.

Ce dernier a reçu le prix Monthyon des mains de l'Institut de France. C'est à M. Jobert de Lamballe que revient l'honneur d'avoir, le premier, constaté en France l'action stupéfiante de l'éther.

[2] L'*Ultima ratio regum*, dernière raison des rois; fière devise inventée par le cardinal de Richelieu, pour l'artillerie des vaisseaux de Louis XIII.

ou pyroxyle dont l'origine est quelque peu lorraine. En effet, Messieurs, en 1832, le savant chimiste nancéïen qui, pour le dire en passant, avait déjà trouvé le moyen de changer en sucre le bois et l'amidon, par l'action de l'acide sulfurique, M. Braconnot, avait découvert qu'en traitant l'amidon par l'acide azotique très-concentré on obtenait aussitôt un précipité blanc qui brûlait avec activité et qu'il nomma xyloïdine. En 1838 M. Pelouze reconnut que si l'on plonge pendant quelques minutes du papier, des tissus, du coton ou du lin dans l'acide azotique (ou eau forte) concentré, ces matières se changent, comme l'amidon, en xyloïdine et deviennent extrêmement combustibles. Il dit même à l'Institut de France : « que ces substances seraient susceptibles de quelques » applications, particulièrement dans l'artillerie; » mais on n'avait fait aucune expérience lorsque, dans le courant de 1846, M. Schœnbein, professeur de chimie à Bâle, ayant eu occasion de préparer de la xyloïdine avec du coton non cardé constata, avec surprise, la combustibilité extraordinaire de cette substance et se servit avec succès d'un fusil chargé de ce coton azotique[1]. C'est ainsi que cet enfant de la chimie, né en Lorraine, ranimé, puis délaissé sur les rives de la Seine, fut heureusement retrouvé dans un canton suisse et produit aussitôt dans le monde, par le savant honorable qui s'en était fait le parrain.

Aujourd'hui, fait curieux, l'emploi de la dissolution

[1] Le coton-poudre ou pyroxyle a un effet explosif triple de celui de la poudre de guerre. Son excessive rapidité d'inflammation, qui fait sa supériorité comme agent balistique, constitue un danger, lequel joint à la difficulté de le conserver longtemps intact, a empêché jusqu'à ce jour le gouvernement français d'adopter cette nouvelle poudre pour le service de la guerre.

éthérée du coton-poudre, appelée *collodion*, est devenu usuel pour le pansement des plaies dans les hôpitaux de l'Amérique et de l'Europe et, comme la lance d'Achille, la poudre-coton peut guérir les blessures qu'elle a causées.

Mais terminons, Messieurs, en énumérant simplement quelques-unes de ces découvertes non moins brillantes dont notre siècle peut s'honorer. Ici je ne suis arrêté que par l'embarras du choix. Vous parlerai-je du sucre de betterave dont Napoléon Ier encourageait l'industrie naissante par ses immortels décrets du 25 mars 1811 et du 15 janvier 1812 et par les honneurs rendus à Berthollet? Vous parlerai-je de la filature du lin, excitée par le décret impérial de Bois-le-Duc, auquel le génie de Philippe de Girard a répondu si noblement? Vous citerai-je mille autres inventions dont s'honore la science, l'industrie, les arts, l'agriculture, et, qui toutes, comme la lampe de sûreté des mineurs de Davy, le pétrin-mécanique de notre compatriote M. Couvrepuit, la modeste allumette chimique, la substitution du blanc de zinc à la céruse et une foule de perfectionnements introduits dans les arts insalubres et les manufactures, témoignent de la sollicitude du siècle pour la classe ouvrière et pour le bien-être de nos semblables? Vous rappellerai-je les belles découvertes de Georges Cuvier, reconstruisant l'ancien monde avec toute sa *Faune antédiluvienne,* par le seul secours de la science? de M. Le Verrier, parvenant, en 1846, à dire aux astronomes: « A tel jour, à telle heure, braquez vos télescopes » vers telle région du ciel, vous apercevrez une planète » nouvelle. Aucun œil humain ne l'a encore aperçue, » mais je la vois avec les yeux infaillibles du calcul, » et l'astre qui porte le nom de Neptune est reconnu à la place indiquée par cette prophétie extraordinaire et qui est appelée à exercer une influence positive sur l'avenir de l'astronomie? Vous citerai-je enfin parmi les institutions

glorieuses du commencement de ce siècle, nos codes qui ont servi de modèles à plusieurs nations civilisées et qui seront toujours l'honneur de notre France.

Ainsi donc, Messieurs, comme je le disais en commençant, l'homme, loin de faillir à sa mission de perfectionnement dans le dix-neuvième siècle, l'homme a agrandi de jour en jour le cercle de la civilisation.

Je ne m'en applaudirais néanmoins qu'avec circonspection si je pensais que la civilisation matérielle tendît à éteindre la civilisation morale. En effet, Messieurs, quand les vertus d'un peuple cessent d'être au niveau de ses lumières, si prospère et si éclairé qu'il soit, ce peuple est très-près de sa décadence, très-près de sa ruine. Là où la pensée et le génie d'invention périssent, là où l'enthousiasme s'éteint, où la foi meurt, il n'y a déjà plus de vitalité. Mais dans notre belle France ce danger n'est pas à craindre. Continuons tous à maintenir et à diriger cette admirable activité de l'*homme* dans les voies de la religion, dans les splendides domaines de l'art et de la philosophie, de la science et de la littérature, et ce génie que la Providence divine lui a accordé se fortifiera chaque jour.

Sachons honorer ceux qui se sont illustrés dans les diverses branches des connaissances humaines et ceux, plus modestes, mais aussi utiles, qui ont consacré leur vie au soulagement ou à l'amélioration de leurs semblables; et soyez convaincus, Messieurs, que malgré les imperfections de notre siècle, nos successeurs, dans l'avenir, le proclameront le grand siècle.

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1853-1854,

PAR M. E. GRELLOIS, SECRÉTAIRE.

Messieurs,

Appelé, pour la deuxième fois, par vos honorables suffrages, à prendre la parole dans cette circonstance solennelle, je devrais, selon la coutume, faire appel à votre indulgence; mais vous m'en avez donné tant de preuves, depuis que vous avez bien voulu me confier les fonctions de secrétaire que, fort de moi-même, parce que je suis sûr de vous, je puis négliger ce préambule d'usage et entrer immédiatement en matière.

Cette année, non moins que les années précédentes, l'Académie impériale de Metz a été fidèle à sa devise, et la plupart des travaux qui ont occupé vos séances ont convergé vers un même but, l'*Utile*.

Bientôt j'apprécierai la valeur de vos efforts et je dirai la part qui revient à notre société dans le mouvement intellectuel au milieu duquel nous nous agitons; mais avant permettez-moi, Messieurs, d'arrêter un instant votre attention sur les mutations de notre personnel, de vous

rappeler les noms de ceux qui ont cessé de figurer parmi nous et de signaler les nouveaux collègues qui sont venus s'associer à nos travaux.

La mort a creusé son sillon dans nos rangs; mais elle a atteint des hommes que diverses circonstances tenaient depuis longtemps éloignés de nous et dont la perte, sans entraver la marche de nos travaux, ne nous a frappés que dans nos légitimes sympathies.

M. Desvignes, fondateur et directeur de notre école municipale de musique, était en proie, depuis plusieurs années, à l'affection cruelle qui devait l'emporter; dès longtemps déjà il avait donc été contraint d'abandonner, à nos séances, une place qu'il occupait si bien et où ses connaissances artistiques avaient si souvent trouvé d'heureuses applications. M. Desvignes était membre titulaire depuis 1840.

M. de Gargan, ancien ingénieur des mines, retenu par ses grandes occupations industrielles, ne tenait plus à l'Académie que par le souvenir des services qu'il avait pu lui rendre. Ce collègue éminent faisait partie de la société, avec le titre d'associé-libre, depuis 1821.

L'Académie, Messieurs, est rarement informée des pertes qu'elle peut éprouver, dans la personne de ses membres correspondants; nous sommes donc, le plus souvent, réduits à l'impossibilité d'adresser un pieux souvenir à ces hommes d'intelligence qui, vivant loin de notre ville, avaient ambitionné l'honneur d'appartenir, par quelque lien, à la cité de Metz, et étaient heureux de la confraternité qui les unissait à nous. Je n'aurais donc garde de refuser cet hommage posthume à ceux de nos correspondants dont nous avons appris la mort dans le cours de cette année.

M. le général baron Thomas, correspondant de l'Académie depuis 1825, vivait retiré dans ses terres aux envi-

rons de Metz, où il s'adonnait avec succès à l'agriculture. M. le général Thomas honorait, comme agronome, son pays natal, après l'avoir longtemps honoré sur le champ de bataille.

MM. Desvignes, de Gargan et Thomas appartenant au pays messin, l'Académie a confié à trois de ses membres le soin de retracer leur éloge historique, et ces notices, dont nous avons entendu la lecture dans une de nos séances précédentes, ont leur place marquée dans le recueil de nos Mémoires.

M. Denis, homme de lettres, archéologue distingué, ancien maire de Commercy, connu par de nombreuses productions, appartenait à notre compagnie depuis 1835.

M. Ollivier, professeur-administrateur du Conservatoire impérial des arts et métiers, ancien élève de l'école polytechnique, professeur-fondateur de l'école centrale des arts et manufactures, était membre de l'Académie de Metz depuis 1820.

Enfin, Messieurs, je ne saurais terminer ce nécrologe sans courber le front devant cette vaste intelligence que toutes les sociétés savantes eussent été fières de compter dans leur sein, et dont le nom figurait au premier rang de nos membres honoraires. Mais je me dispenserai de tout éloge. Qu'ajouteraient à l'illustration du génie quelques phrases louangeuses qui sortiraient de ma bouche? Qu'ajouterait même le plus brillant panégyriste au nom si éminent et si populaire d'Arago? Plus d'une fois nos réunions furent honorées de sa présence, alors qu'il séjournait accidentellement à Metz, comme examinateur des élèves de l'école d'application.

L'Académie a vu avec un vif sentiment de regret se séparer d'elle un de ses membres les plus honorables et les plus distingués, M. Faivre, que des motifs personnels ont engagé à donner sa démission et que nos prières

n'ont pu retenir. Nos sympathies, du moins, suivront dans sa retraite cet homme excellent, cet érudit dont les vastes connaissances furent si longtemps mises à la disposition de tous.

Les exigences des fonctions publiques ont éloigné de nous plusieurs collègues dont le départ laisse parmi nous un vide regrettable. Ainsi nous avons été privés du concours si éclairé que prêtait depuis de longues années à l'Académie notre excellent camarade M. le colonel Emy. M. Vial, capitaine du corps d'état-major, vient de nous quitter après avoir laissé des traces durables de son court passage parmi nous.

Nous avons perdu, tout récemment encore, M. Robert, sous-intendant militaire, le savant interprète des richesses numismatiques du Nord-Est de la France, et M. Des Rives, appartenant aussi au corps de l'intendance, dont le départ laisse un grand vide dans notre section de littérature et de poésie. Vous avez accueilli avec une vive sympathie les nobles et touchants adieux qu'il nous fit à l'une de nos précédentes séances.

Enfin, M. Schiavetti, agrégé-artiste, en quittant Metz, a pris rang dans la classe des membres correspondants.

Mais, Messieurs, ainsi que je le disais l'an dernier, les institutions ne sont point liées aux individualités, quelque notables qu'elles soient, et les vides laissés dans nos rangs ne font rien perdre à l'Académie de sa vitalité. Des hommes, non moins honorables, non moins versés dans la science ou la littérature, sont venus s'adjoindre à nous et prendre part à nos travaux. En vous les nommant, Messieurs, je serai sobre d'éloges, car je ne dois point oublier qu'ils sont ici, qu'ils figurent à nos côtés. Ainsi, l'Académie a été heureuse d'accueillir dans ses rangs M. le général de Boblaye, dont la science encyclopédique sera mise si souvent à profit. L'accession de M. le colonel Suzane, auteur d'une histoire

de l'infanterie française, n'a pas été une moins bonne fortune pour la société. M. Chabert, homme de lettres, a sollicité vos suffrages à un âge où l'on se préoccupe rarement de suffrages académiques et où les distinctions qu'on recherche appartiennent à un ordre moins sérieux; mais quoique jeune, notre nouveau collègue a déjà su, par de nombreux travaux, marquer sa place dans la littérature locale. Le savant rapporteur de la candidature de M. Chabert a surtout fait ressortir à vos yeux, combien il importe de prouver aux jeunes gens que l'étude est, pour eux, la voie la plus courte pour arriver aux distinctions et à la considération. En ouvrant vos portes à M. Chabert vous avez donc montré à la jeunesse studieuse combien elle peut compter sur vos encouragements.

J'arrive à l'exposé de nos travaux.

Sciences physiques. — Industrie. — Économie.

L'Académie s'est longuement occupée de la question, si importante pour notre pays, du nouveau mode d'échalassement des vignes, prôné par notre collègue M. Collignon (d'Ancy). Une commission, choisie dans notre sein, s'est rendue à Ancy, a visité dans le plus grand détail les vignes cultivées suivant les diverses méthodes d'échalassement et a reconnu que les ceps maintenus par des fils de fer en rangées parallèles offraient une incontestable supériorité d'aspect sur les vignes cultivées d'après l'ancien mode. Tel fut le sens du rapport de cette commission dont M. André était l'organe.

L'an dernier un programme contenant de nombreuses questions touchant ce nouveau mode de viticulture avait été soumis aux propriétaires les plus intelligents du pays; les réponses arrivées à l'Académie s'accordent, à part un

petit nombre d'exceptions, à considérer la nouvelle méthode comme supérieure à l'ancienne, sous le rapport de l'économie de temps et d'argent et de la qualité des produits. Cependant, en présence de quelques opposants, l'Académie n'a point encore osé donner de sanction complète à l'innovation de M. Collignon et, bien qu'entraînée vers ce mode séduisant de culture, elle réclame encore le concours du temps et de l'expérience, qui seuls peuvent détrôner une méthode qui a pour elle l'autorité de plusieurs siècles.

M. Collignon nous a aussi donné l'indication d'un nouveau procédé pour utiliser les engrais dans les vignes. Basé sur de saines idées de la pratique agricole, ce procédé vous a semblé digne d'être soumis à des expériences rigoureuses qui puissent autoriser son adoption générale.

M. Kleinholtz, chef de culture des pépinières de MM. Simon frères, s'est livré à de nombreuses expériences sur la maladie des pommes de terre. Il a su habilement placer ces tubercules dans toutes les conditions où la nature elle-même peut les placer. Or, ces conditions ne peuvent évidemment se trouver que dans les influences du sol, ou dans celles du climat, ou dans la somme de végétation qui est le résultat de ces deux influences combinées. Eh bien! il a varié les sols à l'infini, il a fait des terres calcaires, des terres siliceuses, des terres argileuses, maigres ou grasses, et dans chacune d'elles il a semé ou planté des pommes de terre, les comblant de soins ou les abandonnant aux seuls efforts de la nature. Il a créé des climats artificiels à l'aide d'abris, d'écrans, de surfaces réfléchissantes ou absorbantes du calorique et de la lumière. Ces tubercules ont été gorgés d'eau, ou soumis à une grande sécheresse, ou abandonnés aux conditions hygrométriques ordinaires. Son réseau d'expériences a embrassé les qualités électriques de l'atmosphère et a été poursuivi pendant

les différentes saisons. Enfin, M. Kleinholtz a fait parcourir à ses tubercules des phases plus ou moins complètes de végétation, en comprimant la marche de celle-ci à l'époque où il supposait que la maladie pouvait s'en emparer. Il semblait bien difficile que, dans une telle variété de conditions, il ne s'en trouvât point une qui vînt indiquer la nature du fléau qui détruit une de nos principales ressources alimentaires. Aussi M. Kleinholtz arriva-t-il à produire des pommes de terre saines et des pommes de terre malades, et, comme conséquence de ses ingénieuses recherches, il put démontrer, d'une manière irrévocable, que le dépérissement de ce précieux tubercule tient à une surabondance de matériaux nutritifs, à une exubérance de vie; le remède le plus efficace à ce mal est donc d'enrayer la végétation à un instant donné de la vie de la plante, avant que l'état des fanes indique un commencement d'altération.

La mort de M. Schuster avait privé l'Académie des observations météorologiques faites à Metz en 1852. Cependant, ces observations n'ont pas subi d'interruption, et M. Lavoine, successeur de Schuster, les recueille journellement avec une grande exactitude. Mais ses nombreuses occupations n'ayant pu lui permettre d'opérer les réductions barométriques nécessaires, et de faire les résumés qui doivent accompagner un semblable travail, il a bien voulu me confier son journal pour 1852 et 1853; j'ai fait ce travail long et fastidieux, et les lecteurs de nos mémoires n'auront à regretter aucune lacune dans cette importante série.

Le système hydrologique du nord-est de la France est d'une richesse qui n'a de rivale que sur les versants des Pyrénées. En effet, les eaux minéro-thermales de quelques départements voisins jouissent d'une célébrité séculaire; mais tout n'a point encore été exploité dans cette mine

féconde. Le forage d'un puits artésien découvrait, il y a quelques années, l'existence d'une nappe d'eau souterraine richement minéralisée, qui devint bientôt pour le village de Mondorff une voie de prospérité. La science d'un de nos collègues sut mettre à profit la découverte de nos voisins, et, l'an dernier, M. Jacquot vous démontrait, en s'appuyant sur d'admirables considérations géologiques, l'identité de nature de la source artésienne de Mondorff et des eaux qui sourdent, en amont de Sierck, sur les rives même de la Moselle.

Cette année, notre zélé collaborateur, vous a lu une notice dans laquelle, laissant à l'écart les inductions géologiques, il établit de nouveau cette identité en se basant sur les résultats fournis par l'analyse chimique. Chacun, Messieurs, comprendra toute l'importance de l'étude de ces eaux, situées dans une des plus riantes contrées de la France, et qui, sans doute, nous affranchiront bientôt du tribut que nous allons payer à l'étranger.

M. Toyon, agriculteur à Haute-Ville (département de la Haute-Saône), avait offert à l'Académie un volumineux mémoire sur l'action désastreuse des eaux fluviales en France, résultant des débordements. Ce travail a été l'objet d'un rapport de M. le colonel Gosselin, dont toutes les appréciations portent le cachet d'une si consciencieuse impartialité; il vous a exprimé le regret de ne point trouver toutes les idées de l'auteur revêtues du caractère scientifique qui indique une œuvre sérieuse, et vous a montré que leur application serait souvent impossible. Cependant, le rapporteur a reconnu que ce travail se recommande par plusieurs vues élevées, par plusieurs conseils qui pourraient être suivis avec utilité, et, sur sa demande, vous vous êtes empressés d'adresser à M. Toyon une lettre de sincères remercîments pour son intéressante communication.

Un naturaliste des États-Unis, le docteur Salisbury, inocula à plusieurs plantes, du liquide extrait de la poche à venin d'un serpent à sonnette adulte *(crotalis Durissus)* qui venait de mourir, et détermina dans ces végétaux de curieux phénomènes de sensibilité. Les plantes soumises à ces expériences furent toutes plus ou moins gravement malades, et présentèrent des phénomènes morbides analogues, mais aucune ne succomba. Nous devons à notre président, M. Alfred Malherbe, une notice sur ce point curieux d histoire naturelle.

Le vénérable M. Morlanne, dont la longue et bienfaisante carrière est signalée par son inépuisable dévouement envers ses semblables, vous a offert une notice manuscrite sur un nouveau mode d'éducation physique des enfants au premier âge. Plus de liens, plus d'entraves pour ces faibles créatures dont trop souvent une éducation vicieuse arrête le développement ou détermine un développement anormal. Ce qu'il leur faut désormais, c'est l'entière liberté de leurs membres, c'est l'exécution incessante de tous ces mouvements qui sont un de leurs plus pressants besoins! Pour cela, que faut-il? rien, presque rien. Sous l'enfant un lit de son, sur lequel il est abandonné à ses petits instincts; sur l'enfant, une peau de mouton, dont la laine, mauvais conducteur du calorique, entretient autour de lui une température constante. Deux jeunes mères de notre ville ont déjà consacré par leur expérience les bienfaits de cette nouvelle méthode; elles auront, n'en doutons pas, de nombreuses imitatrices.

Une commission académique a été chargée de recueillir les résultats d'une méthode imaginée par M. Jacques pour le traitement de la surdi-mutité, méthode qu'il avait employée sur ses propres enfants. M. Jacques, faisant un secret de son mode d'éducation, il a été impossible à la

commission de l'apprécier au point de vue scientifique; au point de vue expérimental, les résultats ont paru encore trop incertains pour que vous puissiez en recommander l'adoption. Espérons que l'auteur voudra bien nous soumettre de nouveau ses élèves, lorsqu'il aura développé chez eux toutes les facultés sur lesquelles il compte porter son action.

M. Carré, capitaine d'état-major à Metz, avait entrepris de nombreuses recherches dans le but d'arriver à la confection de certaines pièces d'artifice à l'aide de substances moins coûteuses et de procédés moins dangereux que ceux qui sont usités dans la pratique de la pyrotechnie. M. Virlet, rapporteur du mémoire que cet officier distingué avait déposé à l'Académie, a reconnu à ce travail le mérite d'avoir été parfaitement dirigé et de pouvoir servir de modèle pour l'ordre et la méthode; seulement, au lieu d'arriver au feu rouge qu'il voulait obtenir, l'auteur a trouvé un nouveau mode de préparation du feu rose qui était déjà connu.

M. Boulangé vous a communiqué une notice intitulée : *Une Visite rapide à quelques chemins de fer d'Allemagne.* Notre collègue constate que l'art des constructions en matière de travaux publics a fait de grands progrès en Allemagne depuis quelques années et affecte un caractère qui lui est propre. Les ingénieurs allemands ont tenté la solution de quelques problèmes dont les ingénieurs français se préoccupent depuis longtemps, et cette solution, sans être à l'abri de la critique, est du moins dans la voie du progrès. Ainsi, les ingénieurs de la voie ne se préoccupent plus aujourd'hui des difficultés du tracé résultant de l'obligation de recourir à de fortes rampes ou à des courbes d'un très-faible rayon, depuis que les ingénieurs constructeurs de machines ont résolu le problème d'accumuler un poids très-considérable sur les six roues

couplées dont les essieux extrêmes sont très-rapprochés.

Ces ingénieurs semblent répudier l'emploi de la fonte pour la construction des ponts : le fer forgé prend sa place, et le système américain, appliqué à des barres de fer laminé, paraît être préféré à la tôle. Le rail *Vigneulles,* sur traverses avec éclisses et suppression complète des coussinets, est définitivement adopté par eux d'une manière générale.

M. de Chastellux a destiné à nos mémoires un aperçu de l'organisation des douanes intérieures sous l'ancien régime. Etranger aux théories qui ont divisé les économistes, ce travail est une simple description; il a pour but de faire connaître l'origine des droits de traite et les détails d'un système douanier dont on a souvent parlé sans l'avoir approfondi.

Archéologie et Histoire.

M. Jeantin, notre correspondant de Montmédy, vous a adressé une notice pleine d'intérêt sur les fouilles qui ont été faites récemment dans les substructions de l'église conventuelle de l'abbaye de Pierremont, et qui mirent au jour les reliques de plusieurs de ses abbés. On sait que l'histoire de cette abbaye est étroitement liée aux origines du comté de Briey et au moyen-âge du Barrois et de la Mosellane.

M. Bataille vous a offert une histoire manuscrite de la cathédrale de Toul, œuvre sur laquelle notre collègue Dufresne vous a fait un rapport. Bien que le sujet ne fût point neuf et que la vieille basilique des Leuquois eût déjà trouvé plusieurs historiens, l'auteur a eu la louable

prétention de ne point se traîner à la remorque de ses devanciers, de bâtir avec ses propres matériaux, de faire une histoire à lui en consignant des documents inédits, des observations nouvelles, en glanant enfin dans le champ incomplètement moissonné des auteurs anciens. Il prend cet antique monument à sa naissance, au moment où saint Gérard en pose la première pierre, en 970, le suit dans ses diverses péripéties jusqu'au jour où il surgit enfin tel que nous le voyons encore aujourd'hui. Nous craignons, cependant, que l'auteur n'ait qu'imparfaitement atteint le but auquel il se proposait d'arriver.

Notre Société, Messieurs, s'interdit formellement toute discussion religieuse, mais elle accueille toujours avec empressement les communications savantes de notre vénérable collègue, M. l'abbé Maréchal, communications au sujet desquelles ne saurait jamais s'élever l'ombre d'une discussion. Nous lui devons cette année une dissertation sur le saint nom de Jésus. Ce travail comprend deux parties : 1° de la signification du nom de Jésus ; 2° de l'honneur qu'on doit rendre à ce nom sacré. Notre collègue prouve que le mot grec Ιησοῦς, de racine hébraïque, correspond à σωτηρ et signifie *Sauveur*. « Le Fils unique de Dieu, fils de la vierge Marie, fut appelé Jésus, parce qu'il devait sauver le peuple en le délivrant de ses péchés. » Telle est l'étymologie du nom de Jésus envoyé par l'ange à saint Joseph, et ce nom divin est pour nous comme l'abrégé de l'Evangile. Le nom de Jésus ou de Sauveur, selon Jean d'Avila, surnommé l'apôtre de l'Andalousie, est plus élevé que celui de Dieu ou de Créateur, puisque le bienfait de la rédemption est plus grand que celui de la création ; et l'on sait que, dans l'église catholique, on rend de plus grands honneurs au nom de Jésus qu'à celui de Dieu ; on incline la tête avec respect et l'on fait une génuflexion en prononçant le nom de Jésus pendant les

offices divins, ce que l'on ne pratique pas en proférant le nom de Dieu.

Le vice-président de l'Académie, M. de Saulcy, a fait un rapport sur un travail de chronologie égyptienne soumis à l'appréciation de la Société par M. Passerat de la Chapelle. Notre laborieux collègue s'est tellement pénétré de son sujet, a puisé des documents nouveaux à des sources si nombreuses et si authentiques, est entré dans des développements si étendus, est arrivé enfin à des résultats si remarquables et si peu d'accord avec ceux du mémoire qu'il avait à apprécier, qu'on ne saurait plus considérer son travail comme un simple rapport, mais bien comme une œuvre *ex-professo* qui lui appartient en entier et dont il doit recevoir tout l'honneur. Tout en rendant hommage aux études de l'auteur de ce nouveau système chronologique, M. de Saulcy a fait ressortir ce qu'il considère comme des erreurs; il a signalé une confusion des noms de souverains transportés du premier empire égyptien dans le second, c'est-à-dire la confusion des monarques prédécesseurs des rois pasteurs, et identifiés avec d'autres monarques postérieurs de beaucoup à cette terrible domination des *Hycsos;* il s'est élevé surtout avec force contre le système de l'auteur qui consiste à supprimer onze dynasties sur vingt-six, données par Manéthon et ses abréviateurs, depuis Menès jusqu'à Cambyse, dans le but de restreindre la durée des temps et de les faire entrer de force dans un cadre que M. de la Chapelle s'était tracé à l'avance.

M. Boulangé a continué la suite de ses intéressantes communications sur la statistique monumentale de notre département; nous lui devons cette année des notices sur les églises de Jarny, Doncourt-lès-Conflans, Gravelotte, Morhange, Baronville, et sur les anciens prieurés d'Aube et de Mont-Saint-Martin.

C'est en faisant ainsi comprendre l'importance qui s'attache à la conservation de ces pieux monuments, que nous pouvons espérer qu'une main sacrilége ne cherchera point à les détruire pour y substituer ces églises modernes qui ne sauraient inspirer le même recueillement qu'inspirent ces voûtes, sous lesquelles sont venues s'agenouiller tant de pieuses générations, et qui retentissent depuis tant de siècles des chants religieux des fidèles.

Lettres et Poésie.

Il est une triste vérité, Messieurs, qu'il faut bien que je vous rappelle : c'est le dépérissement de la littérature moderne qui, après s'être nourrie si longtemps des littératures fécondes de la Grèce et de Rome, a fini par mettre à bout toutes ses ressources. Toute richesse peut s'épuiser, en ce monde, et le Pactole lui-même a cessé de rouler des flots d'or. Aussi, quel est aujourd'hui le champ de la littérature? Les trivialités de la vie commune ou les excentricités de faux sentiments, pour ceux qui veulent s'élever au romantisme; des variantes sans fin sur des thêmes mille fois usés, pour ceux qui n'osent franchir les bornes rétrécies du classicisme. Un de nos correspondants les plus distingués, M. Guerrier de Dumast, convaincu de cette décadence des lettres, jeta ses regards sur les littératures si riches et si étincelantes de l'Orient, et comprit qu'elles seules pouvaient nous apporter un aliment nouveau et nous sauver de l'inanition. Il s'efforça donc de faire pénétrer l'étude des langues orientales dans le haut enseignement universitaire, et adressa à l'Académie de Metz un long mémoire à ce sujet, en réclamant son appui. Vous ne pouviez, Messieurs, mieux confier l'appréciation de ee travail qu'à notre savant orientaliste, M. Ger-

son Lévy, dont le lumineux rapport vous a tous convaincus de l'importance du point de vue auquel s'est placé notre correspondant. Aussi, vous associant aux vœux de l'auteur, vous êtes-vous empressés d'adresser à S. Excellence M. le Ministre de l'instruction publique ce rapport qui vient si chaleureusement à l'appui des propositions émises par M. de Dumast. Il est à regretter que S. Excellence, qui apprécie tout ce qu'une telle innovation pourrait offrir d'avantages, soit arrêtée dans son adoption complète par des difficultés de budget.

Vous avez confié à M. Faivre le soin de dépouiller une correspondance de famille, pour édifier l'Académie sur les derniers instants de ce collègue regretté dont la perte fut un deuil pour la cité tout entière, de M. le comte Ch. du Coëtlosquet. Quelle douce mission que celle de pénétrer dans les sentiments intimes et jusque dans le fond du cœur de cet homme si vertueux et si bon, si modeste et si noble! Aussi, Messieurs, qui ne s'est attendri à l'audition des pages de ce rapport, pages si bien senties, empreintes d'une si pure philosophie, et qui semblaient une émanation même de l'âme chrétienne du défunt de la Terre-Sainte. « Ces lettres sont écrites sans le moindre souci du style et de la forme, sous une tente de voyage ou sur la pierre éboulée de quelque ruine, à un frère, à une sœur, à un neveu. » Une telle correspondance ouvre tous les secrets du cœur, et tous ces secrets n'ont dévoilé, chez M. du Coëtlosquet, que pensées grandes et généreuses, ou pieuses et bienveillantes. L'homme tout entier est dans de semblables lettres; et bien heureux celui qui peut ainsi s'abandonner aux regards de tous, sans que l'œil vigilant de la critique puisse découvrir l'ombre d'une tache! « C'est sans doute une bonne fortune pour un soldat, dit M. Faivre, de mourir sur le champ de bataille; c'en est une pour un chrétien de mourir au pied du Cal-

vaire. M. du Coëtlosquet a eu ce bonheur, que tout vrai disciple de Jésus-Christ lui enviera; de sorte qu'on peut dire que rien n'a manqué dans cette existence privilégiée, rien, pas même le choix d'une tombe. »

« Les anciens étaient généralement persuadés que les nombres avaient une grande influence sur les destinées humaines. Suivant eux, les nombres sont le principe de toutes choses, la raison de l'ordre universel; ils s'élèvent de la terre aux cieux et redescendent des cieux à la terre, formant une chaîne d'émanations par laquelle sont liés des natures diverses et des accidents opposés. La science des nombres était pour eux la première, la plus importante des connaissances humaines. »

Ainsi commence une dissertation sur le nombre septenaire qui vous a été offerte par M. Munier. Il établit que s'il est un nombre célèbre chez tous les peuples, sans exception, un nombre qui ait la prérogative de désigner en lui toutes les perfections, c'est, sans contredit, le nombre septenaire, qui appartient plus particulièrement aux choses sacrées. Aussi, ce nombre figure-t-il dans les littératures sacrées et profanes, dans les livres canoniques, dans les rites mystérieux des anciens, dans les dogmes et les cérémonies du culte; on le voit apparaître sur les monuments civils et religieux de tous les peuples; on le trouve dans les choses de l'ordre physique et naturel.—Ces quelques mots suffiront, j'espère, pour donner une idée de l'intérêt qui s'attache à la dissertation de M. Munier.

Bientôt, Messieurs, un livre publié sous les auspices de l'Académie fera son entrée dans le monde : j'ai nommé *Metz littéraire*. Ce livre, dû à l'initiative généreuse de l'un de nos collègues, M. Blanc, répond à une double pensée : venir en aide à la misère en versant dans les caisses du bureau de bienfaisance la moitié du produit des souscrip-

tions; dresser un monument à la littérature messine en 1854, et poser un terme de comparaison entre le présent et l'avenir, puisque ce livre n'est autre chose qu'une mosaïque à laquelle chaque écrivain du pays a porté sa pierre, plus ou moins fine, plus ou moins précieuse. Enfant de l'Académie, puisse-t-il obtenir un succès qui fasse honneur à sa mère!

Un de nos compatriotes que nous avons déjà apprécié comme historien, M. de Lachapelle, fasciné par les accents lyriques de Schiller, avait voulu se faire l'interprète de ses puissantes inspirations, et, de sa plume sortit un jour une traduction en vers du chant de *la Cloche,* l'une des plus sublimes créations de l'inimitable poète. Comment espérer atteindre la grâce, la verve, l'originalité d'un semblable modèle? aussi, ne puis-je que rappeler les paroles de M. Des Rives, juge si compétent en matière de poésie : « La traduction qui a été offerte à l'Académie et dont j'ai à lui rendre compte, ne peut être considérée que comme un premier essai, une première excursion dans le domaine de la poésie, et, à ce titre, le traducteur de Schiller a droit à toute votre indulgence. »

Les naïfs apologues dont l'un de nos vétérans, M. Macherez, fait part tous les ans à l'Académie, ne vous ont point fait défaut, et vous n'avez eu que l'embarras de choisir, dans son répertoire, celles de ses fables qui recevront les honneurs de l'impression dans nos Mémoires.

M. Blanc vous a lu, Messieurs, une cantate dont le sujet, tout local, est emprunté aux quatre époques principales de l'histoire de notre bonne ville de Metz. Cette mâle inspiration, soumise au talent musical de M. Mouzin, l'un de nos artistes les plus éminents, devait trouver place dans cette séance solennelle; mais des difficultés matérielles n'ont pas permis d'accomplir ce vœu de l'Académie.

Relations académiques.

Les relations que l'Académie entretient avec des sociétés savantes, en France et à l'étranger, ont eu cette année une activité croissante ; et nous avons reçu, en échange de nos Mémoires, de nombreuses et importantes publications qui font, de nos archives, un fonds d'une grande richesse, ouvert à tous les hommes studieux.

Plusieurs de nos collègues ont été chargés de vous rendre compte des sujets traités dans les plus sérieuses de ces publications, et quelques-unes nous ont valu des rapports d'un grand intérêt.

Ainsi, M. de Mardigny vous a fait une analyse des travaux qui occupent l'académie du Puy, dont le seizième volume des Annales vient d'être publié. Cette Société paraît surtout se livrer à l'étude des questions qui intéressent l'agriculture ; de nombreux articles, signalés par notre collègue, attestent de l'importance qu'elle y attache.

L'Académie doit à M. Virlet un long et remarquable rapport sur de nombreux travaux qui nous ont été adressés par les sociétés savantes du Calvados, du Gard, de la Gironde, de la Haute-Garonne, de la Marne, du Nord, de la Meurthe et de la Moselle. Malgré la diversité des sujets traités dans ces publications si variées, le travail de M. Virlet fait ressortir la prédominance presque générale des études qui ont pour but des applications agricoles. L'archéologie y trouve encore une large place, et les recherches sur les localités historiques se poursuivent avec entraînement.

Je m'arrêterai quelques instants sur la Société d'archéologie lorraine, dont M. de Mardigny a analysé le

troisième volume. Cette publication renferme des articles importants, tous intéressants pour l'histoire du pays, et remarquables à plusieurs points de vue. La Société d'archéologie lorraine a droit à toutes nos sympathies; aussi trouvons-nous un certain nombre de noms messins dans la liste de ses membres. Nancy et Metz, après de longues années de rivalité, ne forment plus aujourd'hui qu'une ville en deux parties, reliées entre elles par une communauté d'intérêts et de tendances. Au point de vue historique les relations sont telles, que l'histoire de la Lorraine et celle du pays messin confondent à chaque instant leurs pages, et que l'une ne saurait être étudiée sans l'autre.

L'Angleterre et les Etats-Unis nous enrichissent de leurs découvertes; mais leurs travaux, écrits dans une langue étrangère à la plupart d'entre nous, restent le plus souvent enfouis dans nos archives. Il importe donc, Messieurs, que vous soyiez au moins éclairés sur les principales richesses de ces mines fécondes, et deux de nos collègues, M. le colonel Hennocque et M. le docteur Haro, ont rendu un véritable service à l'Académie en lui donnant une indication des points essentiels traités dans ces immenses travaux. Ainsi, vous devez à M. Hennocque un rapport sur les tomes 8 et 9 des *Transactions de la Société philosophique de Cambridge,* dont les études appartiennent surtout aux sciences mathématiques. M. Haro vous a communiqué une notice historique sur l'Institut Schmittsonnien et donné l'analyse de tous les mémoires publiés par cette Société, dont les attributions comprennent l'homme intellectuel tout entier, et qui distribue ses encouragements à toutes les branches du savoir humain sans rejet et sans préférence.

Nos deux honorables collègues ont déposé aux archives la traduction du titre de tous les travaux publiés en an-

glais par ces différentes sociétés; les savants qui se livrent à des recherches spéciales pourront trouver là des indications précieuses.

Nos relations avec le monde scientifique de la Belgique ont valu à l'Académie plusieurs envois importants, dont elle a pu apprécier toute la valeur.

Enfin, Messieurs, M. Blanc vous a rendu compte de ses impressions sur le volume que l'Académie des jeux floraux vous a offert en 1853. Après avoir retracé l'origine, la marche et les progrès de cette institution célèbre, à laquelle Clémence Isaure donna une si puissante impulsion, notre collègue, passant en revue les travaux les plus remarquables qui ornent ce recueil, a eu la joie de signaler deux noms messins : Mme Amable Tastu qui appartient à notre Académie, et dont le nom, mêlé à ceux de Victor Hugo, Baour-Lormian, Bignan, Reboul, porte si haut l'honneur littéraire de notre Moselle; M. Louis Barthélemy qui, deux fois déjà, s'est distingué aux Jeux floraux, et a reçu, cette année, une distinction nouvelle par l'impression au recueil de son poème antique de Narcisse. « Deux pièces surtout, dit M. Blanc, ont rendu notre compatriote aussi familier aux rives de la Garonne qu'à celles de la Moselle : je veux parler du beau poème de *Socrate* et de la *Mort de la Novice,* que Toulouse a couronnés et que Metz a applaudis. »

Indépendamment des nombreuses publications que l'Académie reçoit par voie d'échanges, il lui a été fait don de plusieurs ouvrages importants. Ainsi, nous devons à M. le colonel Suzane les huit volumes de son *Histoire de l'ancienne infanterie française.* Permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler la dernière phrase de l'appréciation si judicieuse que vous a faite de ce bel ouvrage notre collègue M. Des Rives. « Ce livre est un de ceux qui resteront, car il manquait à nos archives nationales, où il

vient prendre une place honorable et combler une lacune qui était vivement à regretter. Il sera précieux pour toutes les personnes qui voudront approfondir le glorieux passé de notre armée ; les renseignements qu'ils n'auraient pu obtenir qu'après de longues et fatigantes recherches, ils les trouveront dans un ouvrage bien écrit, remarquable par la précision et la clarté du style. »

M. de Mardigny a déposé dans nos archives, au nom de son auteur, la *Biographie du Parlement de Metz,* de notre ancien collaborateur et président, M. Emm. Michel, et vous a lu un rapport sur cet ouvrage. Cette *Biographie* comprend des notices développées sur plus de douze cents familles qui ont habité Metz successivement, et donne leurs origines et les armoiries de celles qui en possédaient. Tous les magistrats de l'ancien parlement, tous les membres distingués du barreau ont leur place dans cette vaste galerie. Le parlement de Metz a joué un rôle des plus importants aux dix-septième et dix-huitième siècles ; et l'histoire des familles qui l'ont composé, fait naturellement partie de l'histoire de notre pays messin. M. Jacquot vous a fait hommage de son travail sur le bassin houillier de la Sarre. Cette question géologique est importante au plus haut degré pour l'avenir industriel de notre département, et devra beaucoup aux persévérantes recherches de notre collègue. Vous avez reçu de M. Jeantin le don des deux volumes de son ouvrage sur les marches de l'Ardenne et des Woëpvres. M. Verronnais, dont l'activité se révèle tous les ans par quelque production nouvelle, vous a offert sa collection d'almanachs, si variés, si gais ou si instructifs, toujours si moraux, et qui s'adressent à de nombreuses classes de lecteurs.

M. Olry, appréciant les tendances archéologiques de l'Académie, lui a fait don de plusieurs objets antiques en cuivre trouvés près de la faïencerie de Vaudrevange. Ces

fragments de l'industrie romaine ont été, par vos soins, déposés au Musée de la ville.

Enfin, Messieurs, permettez-moi un léger empiètement sur le domaine de notre collègue le trésorier, pour signaler un legs qui vient d'être fait à l'Académie et qui lui est précieux, moins peut-être par sa valeur matérielle que par la circonstance à laquelle il se rapporte.

Il y a quelques années, en 1839, le buste de Pilâtre des Roziers allait être vendu. L'Académie, craignant de voir passer en des mains étrangères l'image d'un des hommes qui ont honoré notre pays, fit une démarche près du conseil municipal, et sollicita de lui l'acquisition de ce buste précieux. Cette démarche fut couronnée de succès, et l'autorité municipale s'empressa d'acquiescer aux vœux de l'Académie. La dernière des nièces de Pilâtre des Roziers, Mme Lambert de Léotaud, vient de descendre dans la tombe; mais elle n'avait point oublié le rôle joué par notre Société dans cet hommage rendu à la mémoire de son oncle, et elle en exprima sa reconnaissance par une somme de 1000 fr. qu'elle vient de léguer à l'Académie.

Concours.

Il a été adressé à la Société plusieurs mémoires en réponse aux questions proposées sur diverses parties de la science.—Je ne saurais mentionner que trois de ces travaux, les seuls que divers titres recommandent à votre approbation, sans qu'aucun, cependant, vous ait paru digne d'être couronné.

En agriculture, signalons un mémoire sur lequel M. Jacquot vous a fait un rapport d'un grand intérêt, et qui a pour titre : *De la fertilisation des terres arables.*

Notre collègue a reconnu dans ce travail de bonnes observations, des vérités qu'il est toujours utile de rappeler, et quelques sages conseils tels que celui, trop souvent négligé, de ne faire en agriculture des expériences que sur une petite échelle. Mais, d'autre part, plusieurs des préceptes de l'auteur, vrais en théorie, seraient inapplicables dans la pratique, et ce sont surtout des notions pratiques qu'il faut à l'Académie. Ajoutons même que l'application de plusieurs des préceptes émis dans ce mémoire, pourrait entraîner à des entreprises onéreuses pour l'agriculteur. Aussi, votre rapporteur, mettant dans une juste balance le mérite de ce travail et les défauts qu'on peut y reconnaître, a voulu tenir compte à l'auteur, M. Louis Barthélemy, de Metz, du désir qu'il a montré de se rendre utile, en abordant un sujet d'une importance capitale, et vous a proposé de lui décerner une mention honorable.

L'an dernier, l'Académie se prononçant sur la valeur d'un mémoire intitulé : *Statistique du canton de Sarreguemines,* avait reconnu que ce travail était le résultat de laborieuses investigations et riche de faits bien observés. Cependant, les chiffres, élément si important en statistique, n'avaient pas tous été puisés à des sources officielles, et des négligences de style indiquaient la précipitation avec laquelle ce mémoire avait été rédigé. Le manuscrit fut donc remis à son auteur avec prière d'y apporter quelques corrections indispensables. Le même travail vous a été adressé cette année, et vous avez eu le regret de constater que les défauts qu'on lui reprochait n'avaient qu'en partie disparu, et que sa rédaction ne permettait point encore qu'il reçût les honneurs de l'impression. Il a donc fallu vous borner à renouveler à l'auteur les observations qui lui avaient été faites l'an dernier. Encore quelques efforts, et son œuvre, à laquelle

vous attachez de l'importance, pourra satisfaire à vos justes exigences.

Une commission, dont M. Des Rives était rapporteur, vous a rendu compte de l'éloge de Barbé-Marbois, notre illustre compatriote. Ce que dit l'auteur, est généralement bien vu et bien pensé. On remarque dans ce travail un homme ami de la justice, de l'humanité et de son pays. Rien ne serait plus facile que de faire de son ouvrage un excellent travail. Il suffirait de l'enrichir de quelques faits, d'y opérer un léger remaniement dans la forme, de réduire quelques points et d'appuyer davantage sur d'autres.

Aussi, Messieurs, si la commission ne propose point de décerner de prix à l'éloge de Barbé-Marbois, elle est, du moins unanime à vous demander pour l'auteur un témoignage de haute estime, en lui accordant une mention très-honorable.

Travaux divers.

Vous avez, Messieurs, répondu à l'appel de notre président d'honneur, M. le Préfet du département, en désignant dans votre sein des commissaires qui feront partie du jury pour l'admission des produits du pays destinés à figurer à la grande exposition française de 1855; mais, conformément aux traditions de l'Académie, il vous a semblé convenable de faire précéder cette exposition universelle d'une exposition départementale, dont vous dirigez la marche sous le patronage de l'autorité administrative. L'époque en sera fixée de telle sorte que nos exposants n'aient point à supporter de doubles frais d'emballage, de déballage et de transport, et que nos produits puissent quitter Metz pour être immédiatement expédiés sur Paris.

L'Académie a compris qu'une ville de l'importance de

la nôtre, et où l'art trouve tant de représentants distingués, ne pouvait se passer d'une Société qui servît de lien à tous les artistes, et fût pour eux une source de stimulation. Vous vous êtes donc mis à l'œuvre pour relever de ses ruines la Société des Amis des arts qui avait fonctionné pendant plusieurs années, vivant en quelque sorte de votre vie, et s'était éteinte par des motifs indépendants de l'Académie. Une commission, choisie parmi nos collègues les plus dévoués aux arts, est venue vous proposer les moyens de rassembler les éléments épars de cette Société et de la reconstruire sur de nouvelles bases. Bientôt, Messieurs, nous ne saurions en douter, vous serez assez heureux pour recueillir le fruit de vos soins.

Enfin, permettez-moi deux mots encore avant de terminer. Le mouvement est un des caractères des sociétés savantes, qui ont pour mission de suivre le progrès intellectuel et de lui servir d'auxiliaires. Le règlement constitutif de chaque société, comme les lois des Etats, doit suivre une marche parallèle à ce mouvement, et il vous a semblé nécessaire de soumettre celui qui nous régit à une commission chargée d'élaborer les modifications qu'il pourrait être utile d'y introduire. Après un travail long et consciencieux, vos commissaires ont reconnu que l'ensemble du règlement s'approprie bien aux besoins de la Société et fonctionne d'une manière régulière, mais qu'il est susceptible de plusieurs modifications de détail. Vous avez reconnu l'utilité de ces modifications et vous les avez sanctionnées ; mais quelque intéressantes qu'elles puissent être pour nous, je n'aurais point entretenu de ces petits détails de famille le public d'élite qui nous entoure, si je n'avais tenu à signaler une heureuse innovation qui résulte de ce travail. Jusqu'aujourd'hui, rien ne constatait l'existence scientifique ni les titres des membres de l'Académie, rien n'indiquait, lorsqu'un de nos collègues

avait disparu de nos rangs, comment il avait fait partie de la Société, ni l'importance et la durée des services qu'il avait pu lui rendre; trop souvent même la trace qu'il avait laissée s'effaçait sous le souffle du temps. Eh bien! Messieurs, un tel oubli n'est plus à craindre depuis que votre règlement a ordonné la création d'un livre d'or sur lequel chacun de nous aura une page ouverte à ses titres et à ses services. Ce sont là d'incontestables éléments de biographie; heureux ceux dont la carrière aura été assez brillante pour exiger un jour la mise en œuvre de ces précieux matériaux!

NOTICE

SUR

VICTOR-FRANÇOIS DESVIGNES,

MUSICIEN-COMPOSITEUR,

Fondateur de l'École de Musique et Membre titulaire de l'Académie impériale de Metz.

PAR M. EUGÈNE GANDAR.

Messieurs,

Bien que, par un caprice de la destinée, Desvignes ait vu le jour au-delà même de nos frontières (*a*), et qu'une partie de sa jeunesse se soit écoulée à Paris (*b*) ou dans d'autres départements (*c*) que celui de la Moselle, la ville de Metz aime à le revendiquer, et nous pouvons dire qu'il lui en a donné le droit. Il avait trois mois à peine lorsque, de Trèves, il y fut amené par sa famille (*d*), qui l'y garda douze ans auprès d'elle; à dix-sept ans, il y revint comme second chef d'orchestre, comme premier chef un peu plus tard; enfin, depuis vingt-deux années, quoique de grandes villes lui aient fait pour l'attirer de brillantes promesses, il n'a plus voulu en sortir. Vous voyez que Metz est bien

sa patrie; il ne lui a manqué que d'y venir au monde, car c'est parmi nous qu'il fut élevé, qu'il se maria, qu'il vit naître et grandir ses enfants, qu'il est mort enfin après nous avoir légué l'œuvre de toute sa vie (*e*).

Cette œuvre, Messieurs, vous savez mieux que personne ce qu'elle vaut; il y a treize ans déjà que, pour rendre solennellement hommage aux succès de l'artiste et aux services du professeur, vos suffrages spontanés ont appelé Desvignes à faire partie de votre compagnie (*f*). C'était donc à vous qu'il appartenait de rappeler ce qu'il a fait et quel vide il a laissé: puissé-je le faire, en votre nom, selon votre cœur et selon le mien!

Sous nos yeux encore, Messieurs, combien d'hommes, même parmi les premiers et les meilleurs, oublient aisément ce qu'ils doivent à la société, et nonchalamment jouissent, sans le faire partager, du bonheur qu'ils tiennent des hasards de la naissance, du rare privilège d'une éducation complète, du choix aveugle de la fortune! Inspiré par son enthousiasme pour l'art dans lequel il a excellé, et par un zèle ardent pour le bien, Desvignes ne mesura jamais à ce qu'on avait fait pour lui ce qu'il s'estimait obligé de faire pour les autres. Il avait peu reçu; il donna beaucoup: toute sa vie est dans ces deux mots. Quels qu'aient été le mérite de ses œuvres et l'éclat de ses succès, c'est là le plus solide de ses titres à vos regrets comme à la reconnaissance publique.

Fils de comédiens, destiné dès le berceau à une profession aventureuse, précaire, il monta lui-même sur la scène, joua son rôle et chanta, lorsqu'il avait à peine cinq ans. Son père, homme d'esprit et de cœur, entouré d'estime, n'avait pourtant ce qu'il eût fallu ni pour l'instruire lui-même, ni pour le faire instruire par d'autres. Aussi ses premières études ne furent-elles nullement di-

rigées. On ne lui enseigna rien d'une façon régulière, ni les sciences, ni l'histoire, ni sa langue, ni même la musique. Tout ce qu'il savait, il le devait à l'instinct et à l'usage. Sa curiosité naturelle lui tint lieu d'encouragements et de conseils. Il vit, il écouta, il lut un peu, il devina beaucoup. Un jour seulement, ayant mis la main sur un violon, il demanda un maître. A quoi bon? Une telle étude était sans fruits, et le maître eût coûté quelque chose. Mais l'enfant s'obstine : il apprendra seul. C'est trop encore. Quel ennui dans la famille! On était logé étroitement, les cloisons étaient minces; lorsque le père revenait, fatigué, ces gammes troublaient sa paix. Et puis, elles absorbaient l'enfant, qui s'isolait des jeux de son âge; on l'appelait en riant le jeune vieillard et, lui ôtant des mains l'archet, on l'envoyait rajeunir, jouer. Il fallut qu'il se cachât pour étudier encore.

Toutefois, les premières années s'écoulèrent, et il trouva enfin ce maître qu'on n'avait pu lui donner. A douze ans son frère aîné le réclama, le prit avec lui de ville en ville et lui apprit avec amour tout ce qu'il avait appris lui-même. Chanteur demeuré obscur, parce qu'il avait peu de santé et peu de voix, il promit de ne pas laisser perdre les dispositions précoces de Desvignes et de lui ouvrir bientôt, à côté et au-dessus de lui, puisque envers lui la nature avait été plus prodigue, une belle carrière sur la scène. Ces tendres soins touchèrent Desvignes profondément. Toute sa vie, ce frère, mort jeune, fut pour lui l'objet du culte le plus tendre. Son noble cœur lui fit illusion : il crut qu'il devait tout à ce guide de sa jeunesse; il en donna le nom au premier né de ses enfants; au lit de mort, c'était pour lui une ineffable consolation de penser qu'après avoir quitté ici-bas tant d'êtres chèrement aimés, il allait du moins retrouver au sein de Dieu ce bon frère qu'il avait trop tôt perdu.

Si courageux que fût le pauvre chanteur, le fardeau qu'il avait accepté dépassait ses forces; il le cachait; de lui, Desvignes ne l'eût jamais appris, mais lui-même il le sentit. Un jour qu'il était resté seul à Paris, il se dit résolument qu'à quinze ans, lorsqu'on a du cœur et *quelque chose là,* il est temps, pour ne plus manger le pain d'autrui, de tenter à son tour fortune. Sur ces entrefaites, on lui offrit un emploi de second chef d'orchestre; à quinze ans, c'était beaucoup: il accepta sur-le-champ et, à la pensée qu'il allait vivre de son travail, le cœur du jeune homme fut soulagé.

Cette bonne action fit sa fortune. L'engagement signé, Desvignes rentra en lui-même, il craignit de n'avoir pas réfléchi assez; la délicatesse de sa conscience égalait celle de son cœur, et la crainte de mal remplir une place qu'il avait sollicitée eut empoisonné sa vie. Il se mit donc à travailler sans relâche; tout entier à ses partitions, il les dévorait la nuit, s'épargnant ainsi la honte d'avouer le lendemain qu'elles étaient nouvelles pour lui. Une merveilleuse facilité lui vint en aide, il fit si bien qu'on ne soupçonna pas une fois son trouble. Trois ans après, il était chef d'orchestre.

Cependant Desvignes n'était pas encore certain de sa route: virtuose, chef d'orchestre, chanteur, où le poussait sa destinée? Placé alors à Clermont, où il avait eu l'heureuse fortune de retrouver son frère, il y eut celle de rencontrer Onslow. Au moment même où son frère, après de longues instances, obtenait enfin de lui qu'il monterait sur la scène (*g*), Onslow éveilla en lui une ambition plus haute. Ce ne fut plus assez de rendre ou même de faire exécuter la musique des maîtres. A l'âge où l'on ne sait douter de rien ni de soi-même, une généreuse émulation le poussait sur leurs traces. Il avait le droit de s'y méprendre: ces transports qu'il éprouvait en déchiffrant les

chefs-d'œuvre, ces mélodies qui résonnaient confusément à ses oreilles et dont il sentait dans son cœur une source intarissable, n'était-ce pas le génie et la gloire? Onslow lui ayant donné les premiers conseils et les principes de l'harmonie, il ne voulut pas s'en tenir là, reprit sa liberté et, quittant la province, alla travailler pendant un an sous la direction de Reicha. Reicha, comme Onslow, lui laissa toutes ses espérances.

Ici commence pour Desvignes, après cette enfance aventureuse, une vie nouvelle; voici la jeunesse, avec sa force, avec sa fougue, mais avec tous les entraînements du plaisir et toutes les séductions du succès. Ces dangers, Messieurs, étaient grands, surtout pour un jeune homme qui, tenant presque tout de la nature et de lui-même, devait être plus rempli qu'un autre de présomption. Et qui lui eût ouvert les yeux? Revenu en province (séjour perfide pour les artistes, parce qu'ils y peuvent atteindre à la supériorité sans un mérite extraordinaire), il se laissa quelque temps enivrer par les éloges dont on n'était pas avare pour son mérite. Il s'éprit de l'impossible; la gloire fut son seul rêve; il mettait son devoir à la poursuivre et tout son bonheur à y atteindre.

L'orgueil pouvait le perdre, son cœur le sauva. Car il est temps de le dire: c'est par le cœur qu'il fut grand; même au milieu des folles joies de la jeunesse, ce cœur n'avait rien perdu de sa pureté. Mêlé, dans les coulisses du théâtre où il était né et où il avait grandi, à tant de faiblesses, à tant de désordres, il les avait traversés sans se flétrir. A vingt-six ans, on retrouvait encore dans ses sentiments, comme dans son ambition, toute la naïveté des premières années. Avec un tel cœur, les égarements sont passagers, les erreurs faciles à racheter. Il suffit qu'un jour des circonstances solennelles forcent l'âme enivrée à

se recueillir, et la vie sérieuse commence. Pour Desvignes, heureusement elle prévint la maturité.

Tout à coup il perdit son frère; sa vue était fatiguée, on lui fit croire qu'il allait la perdre; désormais il se sentait sans liens avec le passé et moins certain de l'avenir; en même temps, il aima, il fut aimé, il entrevit un bonheur plus assuré, plus profond que celui que promettent le plaisir et la gloire. Ajoutez que, s'étant marié à cette terrible époque du choléra, il sentit mieux le prix de ces liens nouveaux que chaque jour menaçait de rompre, et, de ce moment, sa destinée fut fixée. Les émotions de la vie errante, bien qu'il en eût connu le charme, ne lui inspirèrent aucun regret; établi à Metz, il se contenta, pour ses œuvres, d'une publicité plus restreinte; il se résignait ainsi à devenir moins illustre, mais il se promettait d'être utile. Cette gloire modeste vaut mieux que l'autre; elle eut sa récompense, il fut heureux.

Il ne renonçait d'ailleurs entièrement à aucune de ses habitudes ni de ses illusions; il devint directeur du théâtre auquel il avait été attaché comme chef d'orchestre; virtuose, il recueillit encore, même hors de Metz, des applaudissements dont il aimait, du reste, à reporter le principal honneur au beau talent de Mme Desvignes; compositeur, il n'a pas cessé de publier à Paris ou de faire exécuter sous ses yeux, soit dans son salon et dans l'atelier de M. Maréchal, soit dans nos églises, soit dans les concerts et à l'école de musique, de nombreuses productions dans les genres et les styles le plus variés. A aucune époque de sa vie, l'inspiration ne languit en lui, et, lorsque la mort le frappa, il venait de terminer un opéra-comique.

Je ne doute pas que notre collègue n'eût réussi au théâtre : par ses études les plus habituelles comme par les tendances naturelles de son esprit, il se rattachait à

notre vieille école française des Dalayrac et des Grétry; au naturel et à l'à-propros des intentions, à la piquante vivacité du trait, à la souplesse de la facture, on eut reconnu le disciple de ces maîtres aimables. Malheureusement il faut chercher, deviner ces caractères dans quelques fragments épars, des romances et des couplets, dont une partie fut gravée, des chœurs qui n'ont été chantés qu'ici, et surtout de remarquables ouvertures, dont une au moins, celle des *Bohémiens*, avait reçu du public parisien et de la presse le plus chaleureux accueil, avant qu'on la fît exécuter à Metz (*h*).

Néanmoins tous ces fragments, joints à ces charmants trios qu'il aimait tant à jouer lui-même et qu'il jouait si bien avec ses élèves, avec sa femme et ses enfants, et aux nombreux morceaux de musique sacrée qu'on chante encore dans nos églises, suffisent à lui assurer une place honorable, quoique secondaire, parmi les compositeurs de notre temps. En examinant de près ses œuvres, on les trouvera inégales, parfois confuses et prolixes; il faut songer que ses premières études n'avaient pas été complètes et qu'une publicité plus grande eut seule pu lui apprendre à se défier de son excessive facilité et à châtier jusqu'aux moindres détails de son style. Mais que d'intentions originales! que de talent prodigué dans les plus modestes compositions! quel mouvement! quelle abondance (*i*)! quelle jeunesse! Si l'on choisit, parmi les morceaux auxquels n'a pas manqué le travail de la dernière main, l'introduction du *Vieux château*, un chœur d'anges, composé sur des paroles de Mme Tastu, le *Stabat Mater*, la *Scène des croisades*, assurément on reconnaîtra que de pareils ouvrages méritaient de devenir populaires et que bien des auteurs sont devenus plus illustres sans avoir eu le même talent (*j*).

Mais Desvignes lui-même avait fait à demi le sacrifice de sa renommée. Il était beaucoup moins préoccupé de se faire une place dans l'histoire de l'art que de répandre autour de lui le goût de la musique. Avant tout, Desvignes était né professeur. A ce titre, on l'apprécia vite. Dieu merci! Metz n'a pas manqué, depuis vingt ans, d'excellents maîtres, qui l'ont forcée malgré elle à devenir une des villes les plus musicales de la province. Mais, par la constance et l'ardeur de ses efforts comme par les résultats qu'il obtint, Desvignes (tous se plairont à le reconnaître), a pris et gardé le premier rang. On ne peut dire tout ce que lui doivent les classes les plus aisées de la société, auxquelles il s'était d'abord adressé; en dehors de ses leçons, si quelques élèves demeurés indifférents les trouvaient longues, il les attirait à lui, il les gagnait à son art par le charme des réunions intimes où de plus habiles les initiaient peu à peu aux beautés de la musique classique; il réchauffait le zèle des amateurs dans les répétitions des sociétés philharmoniques; il ne laissait échapper aucune occasion de piquer l'indifférence du public même. C'était une propagande ouverte et cachée, incessante, opiniâtre, qui savait user de tous les moyens et prendre toutes les formes. Ainsi, du théâtre, la musique passa dans les salons; des salons, elle pénétra enfin dans nos églises pour y contribuer à la splendeur des solennités religieuses.

Il y a vingt ans, lorsque M. l'abbé Pierre fit chanter à Saint-Vincent le *Stabat* de Desvignes, c'était une nouveauté, une hardiesse. Mais la foule y courut; la fête fut si touchante qu'elle dissipa tous les scrupules, et, depuis cette époque, presque partout, la musique a sa place marquée à l'orgue et au chœur. Une autre fois, tandis qu'on souscrivait pour les inondés du Rhône, Desvignes, ému, veut que l'art associe ses efforts à ceux de la cha-

rité; il fait si bien, par son exemple, par ses prières, par cette ardeur entraînante à laquelle personne ne résistait, que chacun consent à l'aider dans la mesure de ses forces; et aujourd'hui encore, on ne se souvient pas d'avoir vu à Metz une fête musicale aussi gracieuse que ce concert organisé par Desvignes en quelques jours avec le concours des amateurs, et où les dames, les jeunes filles, habituées à se troubler, même dans la famille, eurent, à sa voix, le courage d'accepter les dangers du premier rang. C'est ainsi que, réclamant le respect pour un art qu'on traitait si hautement de frivole et de profane, il lui assurait le triple patronage du monde, de la charité, de la religion.

En même temps, Desvignes jetait déjà ses vues au-delà des salons; malgré les recrues de chaque jour, cette phalange d'amateurs rangés autour de lui était peu nombreuse encore: l'agonie des sociétés philharmoniques lui prouva combien de telles ressources étaient non-seulement insuffisantes, mais encore mal assurées; pour arriver à des résultats sérieux, il avait besoin de ne plus compter avec les caprices de l'amour-propre et de sentir sous sa main un orchestre et des chœurs qui, créés par lui, ne demeureraient jamais sourds à son appel. A cette condition seulement, on pouvait rendre populaires parmi nous les grands ouvrages des maîtres.

D'ailleurs, il y avait ici pour lui autre chose que le calcul d'un chef d'orchestre; Desvignes cédait au mouvement de son cœur, à la voix de sa conscience; il croyait poursuivre une réparation. Enfant du peuple, il ne songeait qu'avec une profonde tristesse à l'inégalité des conditions; il se disait aussi que la musique délasse l'esprit fatigué, qu'elle endort les peines, qu'elle rend à l'âme la paix, quelquefois la force. Et il se demandait, dans son ardeur toute chrétienne, pourquoi ses frères, les enfants du petit marchand et de l'ouvrier, pourquoi ceux qui

travaillent, ceux qui souffrent, seraient condamnés à ignorer un art qui rend plus heureux et qui rend meilleurs? Son rêve, celui qu'il caressa depuis la jeunesse jusqu'à la tombe, c'était d'enseigner la musique dans l'atelier et dans la rue, comme dans les salons.

La loi de 1833 sur l'instruction primaire vint au-devant de ses vœux; elle faisait à la musique une petite place sur le programme de l'enseignement populaire; Desvignes sollicita de la ville la mission, bien haute à ses yeux, de donner dans ses écoles les premières leçons de chant; et, dès-lors, plein de confiance, bien qu'il fût presque isolé, encouragé seulement par quelques personnes auxquelles il inspira sa foi dans l'avenir, il jeta obscurément, au mois de janvier 1836, les fondements d'une institution à laquelle il devait désormais consacrer sa vie.

Peu à peu, et grâce à ses soins, on la vit grandir; au bout de quelques années, notre école municipale de musique devenait comme celles de Toulouse, de Marseille et de Lille, de préférence à celles de Bordeaux et de Lyon, succursale du Conservatoire. De la succursale, on vit les élèves passer plus d'une fois avec honneur à la grande école elle-même, ou, bien jeunes encore, aller diriger des orchestres jusqu'à Bayonne et à Turin; et, néanmoins, à Metz même, Desvignes put garder des chœurs, les éléments d'un orchestre qui devint la Société des Concerts, et jusqu'à sept jeunes professeurs qui, sous ses yeux, se préparèrent à soutenir et à continuer son œuvre.

A la base, c'étaient toujours les cours simultanés des écoles. Mais il donna un développement heureux à cet enseignement, par une innovation que d'autres villes s'empressèrent de suivre, en substituant à l'étude des chœurs qui lasse une classe, parce que les élèves ne s'exercent qu'à tour de rôle, des canons qui les occupent tous en même temps.

A côté et au-dessus des cours simultanés, les classes de chant et de solfége admirent aux bienfaits de l'enseignement reçu en commun des jeunes filles dont les unes n'auraient pu prendre un maître dans la famille, dont les autres n'auraient jamais trouvé que peu d'attraits et peu de profit dans des leçons particulières, parce que l'autorité y manque au professeur en même temps que l'émulation à l'élève.

Ce double enseignement a fait beaucoup pour grossir à Metz, dans toutes les classes de la société, le nombre des amateurs sérieux. De ces cours élémentaires, on sort musicien. Des cours supérieurs spéciaux, on sort artiste, avec un talent fait qui peut braver la publicité, ou une instruction approfondie, raisonnée, qui ouvre la carrière de l'enseignement.

S'il reste encore dans cette organisation quelques lacunes, Desvignes ne les a pas ignorées, mais il n'a pas été en son pouvoir de les combler. En attendant que l'avenir les comble, et dès à présent, telle qu'elle est, l'école de musique a déjà mérité d'éminents suffrages, et, par tout ce qu'elle a fait déjà pour les intérêts particuliers et pour l'honneur de tous, elle a placé Desvignes au rang des bienfaiteurs de notre ville (*k*).

Soyons justes, Messieurs, et, dans notre reconnaissance, tenons compte à sa mémoire de ce que nous vaut son œuvre et de ce qu'elle lui a coûté. Qu'il faut de mérite et de courage pour créer de rien quelque chose, pour persévérer, pendant dix-huit ans, malgré tous les obstacles, l'obstination, l'indifférence, et quelquefois l'ingratitude, dans la voie qu'on s'est tracée! Peu à peu, l'édifice s'élève; mais chaque jour, hélas! il chancelle; chaque jour il faut étayer l'ouvrage de la veille en préparant celui du lendemain. Desvignes suffit à cette lourde tâche. Appuyé

sur les sympathies des premiers patrons de son école, sur le concours dévoué d'un agent dont il n'est pas possible d'oublier ici les bons services, sur le zèle de ses premiers collaborateurs, M. Giraud, qui le précéda dans la tombe, et M. Dalmont, qui méritait de diriger après lui cette Société des Concerts qu'ils ont fondée ensemble, rien ne put ébranler sa confiance dans l'utilité et l'efficacité de ses efforts. Il déploya dans ce rôle difficile toutes les qualités de son esprit et de son cœur. On le voyait mettre une égale sollicitude à combattre au-dehors les insinuations malveillantes, les défiances irréfléchies, les retours aveugles de l'opinion, et, dans son école, à prévenir le relâchement et les désordres qui auraient pu justifier les accusations. Qu'il dût être attaqué ou non, il voulait être irréprochable, et il le fut. Professeur, il donnait l'exemple; directeur, il était sévère pour les autres comme pour lui-même. Mais qui eût pu s'en plaindre? Il avait su faire de son école, élèves et maîtres, une seule famille; il les aimait tous, jusqu'au plus petit, jusqu'au moins doué; il en était aimé comme un père: et la colère d'un père afflige, mais elle ne blesse pas. Ce qui distinguait Desvignes, plus que la vivacité de l'intelligence, plus que le charme expressif du langage et la clarté méthodique de l'exposition, c'est cette chaleur intérieure qui se communique de rang en rang, et fait qu'à tous les pupitres de l'orchestre, sur tous les bancs de la classe, chacun se sent animé de la même ardeur. D'un geste et d'un mot, Desvignes se faisait comprendre; à sa voix, chacun osait, chacun voulait comme lui; pour entraîner tout le monde, il n'avait qu'à donner l'élan.

Malheureusement il n'est pas donné, même aux plus forts, de communiquer aux autres le feu divin qui les échauffe, et de les animer de leur vie, sans que ce feu se consume et que la vie s'épuise. Insensiblement, les

traits de Desvignes, trahissant la lassitude de son corps, présageaient une vieillesse prématurée. Bien longtemps, il ferma les yeux sur son mal; il refusait d'y prendre garde; et, d'ailleurs, la seule chose dont il n'aurait pas eu le courage, c'était de modérer son ardeur et de ménager ses forces.

Ce qui faisait illusion, et aux autres comme à lui-même, c'est qu'on ne voyait vieillir ni son talent, ni son cœur. Sa fantaisie poursuivait sans cesse quelque nouveau rêve. Ses œuvres, loin d'annoncer le déclin, étaient plus parfaites: elles gagnaient cette sobriété de style qui est la marque de la maturité, sans avoir perdu le parfum de la jeunesse. Il causait, il écrivait comme à vingt ans, avec la même vivacité, la même grâce, le même abandon. Dans ces épanchements intimes, que d'images et d'expressions pittoresques! quelle sincérité! quel feu! quelle verve comique et mordante! et, cependant, quelle délicatesse! Sa mémoire était si fidèle, son imagination si vive, qu'il avait presque en même temps sous les yeux tous les jours écoulés; mais il n'assistait point à ces visions fugitives en spectateur curieux, indifférent; dans ce drame des souvenirs, il jouait encore son rôle; l'ivresse du triomphe au cœur, les pleurs aux yeux, le rire aux lèvres, il passait, avec toute la vivacité du premier mouvement, de l'épigramme et des folles chansons aux tendres regrets; il revivait enfin dans le passé, comme si c'eût été la vie de la veille ou celle du jour.

La vie, d'ailleurs, lui avait laissé plutôt des souvenirs qu'une amère expérience; elle l'avait souvent trompé, sans lui apprendre à se défier ni des personnes, ni des choses. Les jeunes gens étaient confus d'entendre un homme qui avait tant vécu se reprendre si facilement à toutes ses illusions. Il croyait, il espérait, comme à son entrée dans le monde. Malgré la mobilité de son humeur,

qui ne lui permit pas toujours d'être impartial, je n'ai jamais vu personne qui fût au fond, par lui-même, si naturellement porté à l'indulgence, à l'admiration, à l'enthousiasme. Un beau vers, une fleur éclose, un rayon de soleil, c'était assez pour qu'il s'exaltât avec la candeur ingénue d'un enfant. Il oubliait aisément le mal, même celui qu'on lui avait fait; point de rancune contre les hommes; pas une plainte contre la vie et contre Dieu; et on était touché de le voir, lui, vieilli avant l'âge par le travail, consumé par la maladie, pour qui l'existence n'avait jamais été sans épreuves ni déceptions, oublier, dès que luisait une heure sereine, les tortures de l'heure passée, et s'écrier, en s'y trompant lui-même, qu'il n'y avait pas sur la terre un bonheur égal au sien.

Aussi longtemps que Desvignes se crut nécessaire à ses enfants et à son école, mesurant son activité à ses devoirs et non à ses forces, il ne sentit pas qu'il s'affaiblissait. En effet, on avait encore besoin de lui. Après un exil de quelques mois, il revenait d'Hyères et des Pyrénées, reposé à demi de ses fatigues, fortifié par les doux rayons du soleil d'hiver, fier de voir qu'animée de son esprit, son école était désormais assez forte pour se passer de lui. Ce fut le moment le plus heureux de sa vie : les succès de la Société des Concerts, de la Société de l'Union des arts montraient, après les distributions annuelles des prix, à quels résultats inespérés avaient abouti ses dix-huit années de persévérance; l'inspecteur des Conservatoires partait satisfait de toutes les classes, de tous les maîtres; le gouvernement venait d'accorder une subvention à l'école de musique; quatre de ses élèves étaient honorablement admis au Conservatoire. Quel beau jour pour l'homme de bien, que celui où il peut se dire que son œuvre est bonne et qu'elle durera!

C'est en ce moment même que l'existence de l'école de

musique fut sérieusement, officiellement remise en question. Desvignes refusa quelque temps d'ajouter foi à cette nouvelle. Lorsqu'elle lui fut confirmée, il en éprouva une douleur plus poignante que toutes les souffrances de la maladie. Il s'indignait à l'idée qu'on pourrait condamner comme stériles, comme dangereux, tous ses efforts. Son œuvre détruite, on le condamnait à se survivre à lui-même : il eût mieux aimé mourir.

Dès-lors, tout ce qui lui restait de forces, il l'employa à plaider la cause de son école, comme on plaiderait la cause d'un fils. Il passait à rétablir des chiffres, à réfuter des allégations erronées, non-seulement les jours, mais une partie des nuits. Malade et condamné à un repos absolu, oubliait-on un seul instant de veiller sur lui, il reprenait sa plume, comme naguère il aurait couru à son piano. Cette défense est longue, minutieuse, il répond à tous les reproches, il veut avoir raison sur tous les points. A l'entendre discuter de ce ton animé et convaincu, à voir les faits, les preuves qu'il accumule, il est difficile de ne pas être de son avis; pour moi j'ai admiré que, n'ayant jamais écrit, ni appris à le faire, il ait su donner à ses idées une expression aussi heureuse et aussi vive. Parfois, cette parole loyale s'anime, se colore et s'élève jusqu'à l'éloquence.

Déjà le mémoire sortait des presses (*l*), heureusement il fut inutile de le distribuer : des deux côtés, on en avait appelé à la sagesse du Conseil municipal; ce tribunal éclairé fit justice aux services rendus, et, loin de l'ébranler, affermit sur ses bases ce bel édifice des écoles municipales, qui est aux yeux de la France le principal honneur de la ville de Metz. L'école de musique, objet de sympathies particulières, reçut dans les discussions approfondies des commissions spéciales chargées de l'enquête, les éloges qu'elle méritait. Il était temps : ce suprême effort avait

porté à une santé chancelante le dernier coup, et la voix qui avait défendu l'école allait se taire pour toujours.

Desvignes ne sortait plus; M. Briard vint rendre visite au malade et lui communiquer les conclusions du rapport qu'il allait lire au Conseil. Desvignes comprit qu'enfin l'existence de son école était assurée, plus assurée que jamais. Dès-lors, rien ne troubla plus la sérénité de son âme. Il oublia, pardonna tout. Il éprouva une joie véritable à se dire que désormais il n'avait plus rien à faire ici-bas. Toujours malade, il s'affligeait de n'être pour sa femme qu'un fardeau de plus; l'éducation de ses enfants allait être terminée, le talent de sa fille lui assurait un bel avenir, son fils venait de choisir une carrière et d'y débuter avec honneur; ses élèves pouvaient tenir sa place dans nos écoles. Alors, sans lutte, sans désespoir, il se détacha d'un monde auquel il n'était plus nécessaire et d'où il emportait la satisfaction d'avoir fait le bien autant qu'il l'avait pu.

Un bon prêtre, qui a vu bien souvent mourir, nous a dit qu'il n'avait jamais vu mourir ainsi; fermée aux passions de la terre, tout entière à Dieu, l'âme de Desvignes parut s'élever au-dessus d'elle-même; sa fin ne fut pas seulement sereine, elle fut sainte. Il avait toujours pieusement vécu, pensant à Dieu, lui offrant les meilleures de ses pensées et de ses actions; quatre ans auparavant, comme si déjà quelque pressentiment l'eût poussé, il avait écrit ses dernières volontés: « Je meurs chrétien, » y disait-il; c'étaient ses premières paroles. Il l'était au fond de son cœur et dans ses œuvres; mais il vivait en dehors de l'Eglise. Il voulut y rentrer pour mourir. Au lit d'agonie, il n'aimait plus entendre que l'Evangile; il fallait le lui lire sans cesse, tant il craignait qu'on n'eût pas le temps d'aller jusqu'au bout. « Oh! s'écriait-il, qu'ils sont

à plaindre ceux qui n'ont jamais entendu cette parole! »
Et, au moment de retourner à Dieu, il ne s'effrayait plus même de quitter les objets de sa plus tendre affection. « Pourquoi nous plaindre de Dieu? disait-il à celle qui ne se consolera pas de lui survivre: nous avons été pendant vingt-deux ans heureux ensemble! » C'est peu de dire qu'il était résigné: il aimait ses souffrances, il se réjouissait de mourir. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était de cacher sa joie. Pour la première fois, il avouait sa lassitude et il avait hâte de trouver le repos au-delà de la tombe.

Ce souhait de l'agonie ne fut rempli que trop vite. Le 30 décembre 1853, à quarante-huit ans, Desvignes rendit le dernier soupir.

On déposa ses restes, comme il l'avait demandé, au cimetière de l'Est. Malgré la tourmente et la neige, un cortège immense les suivit. M. Emile Bouchotte et M. Thiriet lui adressèrent le dernier adieu.

Le Conseil municipal a déjà rendu à sa mémoire un double hommage, en accordant une pension à sa veuve et en lui donnant le successeur qu'il s'était choisi lui-même.

La pieuse reconnaissance de ses élèves va lui élever un monument. Il sera modeste; il doit l'être : sur cette tombe, il suffit de sculpter ses traits, son nom, son titre : *Ici repose Victor-François Desvignes, fondateur de l'école de musique.*

Pour nous, Messieurs, comme ses enfants, comme ses élèves, nous n'oublierons point un artiste dont parmi nous la place restera vide. Mais les générations se succèdent, et l'on oublie vite. Il faut d'avance répéter à ceux qui nous suivront que tout ce que le plus cher de ses amis, notre illustre Maréchal, a fait pour la peinture,

Desvignes le fit pour son art, et que tous les progrès que le goût et l'exécution de la musique ont faits à Metz depuis vingt ans, c'est à lui surtout que nous les devons. Aussi longtemps que notre école, succursale du Conservatoire, sera debout, non, il ne faut pas que nos enfants puissent en franchir le seuil sans se souvenir du fondateur dont elle devrait porter le nom; car, sans lui, elle n'aurait ni pris naissance, ni survécu à tant d'attaques. Disons-leur bien tous les titres qu'il eut à leur vénération, par ses services, par la distinction de son esprit, par la bonté de son cœur, par sa vie et par sa mort. Pour moi, je me félicite, Messieurs, qu'en me chargeant de le rappeler en votre nom, vous ayez prêté à mon témoignage une autorité que l'affection, si convaincue et si sincère qu'elle soit, ne peut pas donner à ses éloges.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(*a*) Desvignes est né à Trèves, le 5 juin 1805.

(*b*) Il n'a fait à Paris que deux séjours de quelque durée, de 1826 à 1827, lorsqu'il y compléta ses études d'harmonie, de 1831 à 1832, époque où ses yeux malades le forcèrent à suspendre ses fonctions de chef d'orchestre.

(*c*) Je ne saurais indiquer toutes les villes qu'il habita de 1817 à 1821, lorsqu'il suivit Aimé Desvignes, son frère aîné, mais on se rappelle l'avoir entendu parler de Grenoble et de Chambéry. — Avant d'être attaché comme sous-chef d'orchestre au théâtre de Metz, il avait rempli ces fonctions aux théâtres d'Amiens, de La Rochelle, de Chartres. Le premier engagement, dont il est question dans la notice, date du 11 mai 1821 : en l'absence d'Aimé Desvignes, c'est un cousin qui autorise Desvignes jeune et garantit l'exécution du traité ; Desvignes s'engage à quitter Paris le lendemain ; il *tiendra la partie de second violon* à l'orchestre, conduira le vaudeville, au besoin, montera les chœurs et les rôles des emplois secondaires ; M. Colignon, son directeur *breveté*, évalue ses services 80 fr. par mois. — Comme premier chef d'orchestre, Desvignes était à Clermont en 1825-6, à Moulins en 1827-8.

(*d*) Son père, Marc Desvignes, attaché depuis 1805 à notre théâtre comme régisseur, n'a plus quitté Metz. Il y est mort pensionnaire de la ville le 13 janvier 1842, à l'âge de 76 ans.

Desvignes y était resté auprès de son père de 1805 à 1817; il y fut second chef d'orchestre (pour les théâtres de Metz et de Nancy), du 1er juin au 20 avril 1825, premier chef à partir du 24 avril 1828 jusqu'en 1831. Dès cette époque, on le voit prendre part à la direction des sociétés philharmoniques. Il revint s'y marier au mois de mai 1832 et, depuis son mariage, il n'a pas eu d'autre résidence. Il a refusé notamment, en 1832, comme en 1828, la place de chef d'orchestre à Lyon.

C'est le 2 mai 1835 que, comme gérant d'une société d'actionnaires, il rentra au théâtre de Metz en qualité de directeur. On le vit, dans la même année, remplir ces difficiles fonctions, diriger souvent en personne les études des chœurs et même celles de l'orchestre; puis, comme si ce pénible labeur n'eût pas suffi à son activité, fonder, après les rentrées scolaires, les cours de musique de la ville.

(*e*) Sur les six articles dont se compose son testament (15 août 1849), trois sont consacrés à l'école de musique. Il est impossible de lire sans émotion, la prière qu'il adresse à ses élèves, à tous ses amis et particulièrement à M. Maréchal, son *frère d'adoption*, de réunir leurs efforts pour que son école ne finisse pas avec lui, pour qu'elle réalise un jour tous les progrès qu'il a prévus et espérés. Il pousse la sollicitude jusqu'à désigner, parmi ses collègues, ceux auxquels il voudrait que fût confiée la lourde tâche de la diriger après lui. Enfin, il lui donne, pour sa bibliothèque, ses deux violons, un exemplaire de toutes ses œuvres publiées et toutes ses partitions inédites. En un mot, il lègue à l'école son œuvre, après lui avoir donné sa vie.

(*f*) Desvignes faisait partie de l'Académie en qualité de membre titulaire depuis 1840. C'est M. Soleirol qui fut chargé d'exposer ses titres. Son rapport, déposé aux archives, porte la date du 26 janvier.

(*g*) A cette époque (1825) Desvignes avait une très-jolie voix

de ténor. Son frère ayant obtenu de lui qu'il débuterait comme chanteur, il étudia le principal rôle de l'opéra de *Paul et Virginie*. C'est une des circonstances de sa vie qu'il contait le plus volontiers. Il paraît qu'il alla jusqu'à la répétition générale; mais, la veille même de la représentation, bien que personne autour de lui ne doutât de son succès, il recula. Les goûts de sa première enfance l'emportèrent : il revint à son violon et garda le bâton de chef d'orchestre. — Du reste, les leçons de son frère ne furent pas sans fruit; Desvignes perdit la voix et ne chanta plus; mais tout le monde à Metz sait comment ont chanté plus tard les élèves qu'il a formés. Car, lorsqu'il s'agit de répartir les fonctions à l'école de musique, c'est la classe de chant qu'il se réserva. On l'en a blâmé, insinuant que, puisqu'il n'avait pas étudié le chant d'une manière spéciale, il n'était pas propre à l'enseigner. Ce reproche lui était particulièrement sensible : il le blessait à la fois dans son amour-propre et dans son honneur. On voit qu'il n'était nullement fondé.

(*h*) L'ouverture des *Bohémiens* fut tellement applaudie que l'orchestre de Valentino la mit au nombre des morceaux de son répertoire ordinaire. Ce succès fut aussi constaté par la presse, comme on peut le voir, notamment dans la *Revue musicale* du 20 janvier 1840. — Ce n'est pas la seule composition de Desvignes qu'on ait applaudie à Paris. Un de ses meilleurs amis, M. Hormille, qui a été chef d'orchestre à Metz et Nancy avant de l'être au Gymnase, raconte qu'à un concert donné par un pauvre artiste étranger, dans la salle de Hertz, il se trouva à côté de l'illustre Paer. On exécuta un trio pour voix d'hommes, sans accompagnement, que le programme disait être de Berton. « Diable de Berton, dit Paer à son voisin, est-il gracieux! est-il aimable! Je ne connaissais pas ce morceau et suis bien aise de l'avoir entendu. » Or, le trio était de Desvignes, qui suivait alors les leçons de Reicha. Mais le bénéficiaire, sachant que les noms célèbres ont seuls le privilége d'attirer le public, avait, par une supercherie excusable, attribué sur l'affiche à l'auteur si souvent applaudi de *Montano* et du *Délire*, l'œuvre du jeune Desvignes.

(1) CATALOGUE DES COMPOSITIONS MUSICALES DE DESVIGNES.

Il ne m'a point semblé possible de terminer cette notice sans réunir les titres des ouvrages que Desvignes a composés. La liste en est longue. Pour les ouvrages qui n'ont jamais été publiés, gravés, ni même autographiés, il suffisait de parcourir les copies manuscrites qui ont été, selon les dernières volontés de l'auteur, déposées à la bibliothèque de l'école de musique : ce catalogue, dressé avec le plus grand soin par M. Dalmont, ne peut rien laisser à désirer. Je n'oserais en dire autant du catalogue des œuvres publiées, dont quelques-unes ont pu échapper à mes recherches, quoique j'aie été secondé par la famille de Desvignes, par ses amis et par ses éditeurs ordinaires.

PREMIÈRE SÉRIE : Ouvrages publiés.

J'énumérerai d'abord les œuvres gravées et publiées à Paris : quelques-unes des plus anciennes, éditées par l'auteur lui-même, se vendaient chez Maillart ; les autres ont été cédées par lui aux éditeurs Catelin, Schœnenberger ou Chaillot ; les initiales M., C., S., Ch. indiqueront cette origine :

1° *Ouvrages publiés à Paris :* MORCEAUX DE CHANT.

1. (M.) LE VARLET, mélodie (paroles d'Ad. de Chesuel).
2. (M.) LE PRINTEMPS, mélodie (Vessière).
3. (C.) LE DÉPART POUR LA CHASSE, trio (A. de Musset).
4. (S.) LE BALCON (E. B., mais E. est une faute ; les paroles sont de F. Blanc). — (Dédié à Octave.)
5. (S.) LE SOLDAT SUISSE (Petitsenn). — (A M. Savart.)
6. (Ch.) L'ÉTRANGÈRE, mélodie. — (A M[lle] Eugénie Rousseau).
7. (Ch.) LA DANSE DES FÉES (Loubens). — (A M[lle] Caroline Suby.)
8. (Ch.) LE CAPTIF (P. Beneyton). — (A Ponchard.)
9. (Ch.) LE BERGER D'APPENZEL. — (A Octave.)

10. (Ch.) JUDITH, cavatine (Ch. Loubens). — (A Mme Nathan-Treillet.)

11. (Ch.) JEANNE D'ARC, cavatine (Moïse Alcan). — (A Mlle Irma Piquard.)

12. (Ch.) PRIÈRE A LA MADONE, mélodie caractéristique (Ch. Loubens). — (A Mlle Caroline Dumas de Culture.)

13. (Ch.) LES SOUVENIRS DE VOYAGE, mélodie caractéristique. (Ch. Loubens). — (A Mme Damoreau.)

14. (Ch.) AMOUR ET DÉMENCE (H. Tisserant). — (A Marié.)

15. (Ch.) LES TROIS SOEURS ET LES TROIS MATELOTS (E. Barateau). — (A Mlle Julie Berveiller.)

16. (S.) LES MATELOTS BRETONS, pour basse et pour ténor avec chœur. — (A M. le colonel Blanchard.)

17. (S.) LES ENFANTS DE VENISE, pour basse et pour ténor avec chœur. — (A Saint-Denis.)

18. (S.) L'ANGE AU CIEL (Mme de Girardin). — (A Mme Rousseau, née Cailly.)

19. (S.) LE JOUR DU BAL (Moïse Alcan).

20. (Ch.) LES MOISSONNEURS, mélodie.

21. (Ch.) THÈME ITALIEN, varié. — (A Mlle Bochkoltz.)

22. (S.) L'INONDÁTION. — (A Joseph Kelm.)

23. (Ch.) FAUVETTE ET HIBOU (Ad. R.). — (A Mlle Oct. Sturel.)

24. (Ch.) RETRAITE (E. Gandar). — (A M. Auguste Rolland.)

25. (Ch.) NID DE JEUNES FILLES (Ad. R.). — (A Mme E. Gandar.)

Cette mélodie, publiée après la mort de Desvignes, est la dernière de ses compositions.

On m'a signalé encore de mémoire deux mélodies que je n'ai pas vues : 26. L'OISELET et 27. L'ANDALOUSE (A. de Musset).

Il y faut joindre une COLLECTION DE CHOEURS *pour voix égales, composés pour le couvent du Sacré-Cœur de Metz par V.-F. Desvignes, directeur du Conservatoire de Metz*, et publiés par Chaillot, in-8° :

28. AVANT LES PRIX. *(Douce espérance.)*

29. APRÈS LES PRIX. *(Vivent les prix et les vacances.)*

30. LA DISTRIBUTION. *(Chantez, enfants, chantez ce jour de la victoire.)*

31. LES MOISSONNEURS.
32. LA RECONNAISSANCE.

2° *Ouvrages publiés à Paris :* MUSIQUE INSTRUMENTALE.

33. (S.) Duo concertant pour piano et violon sur *Richard-Cœur-de-Lion* de Grétry. — (A Mlle Cécile Delacombe.)
34. (S.) Deuxième livre de duos pour piano et violon sur la *Vestale* de Mercadante. — (A Mme Bodin-Pierson.)
35. (Ch.) Troisième livre sur *Il Giuramento* de Mercadante. — (A M. Hormille.)
36. (S.) Quatrième livre sur *Linda di Chamouni* de Donizetti. — (A son ami Sowinski.)
37. (S.) Cinquième livre sur *Maria Padilla*, de Donizetti. — (A Mme Limbourg.)
38. (Ch.) Dixième livre[1] sur *Otello* de Rossini. — (A M. B.-L. de la Martre.)
39. (S.) Trio pour harpe, violon et violoncelle.
40. (Ch.) Adagio pour harpe ou piano, violon et violoncelle. — (A M. Foignet.)
41. (Ch.) Trio pour piano, violon et violoncelle. — (A son élève, Mlle Joséphine Remy.)
42. (Ch.) Deuxième trio. — (A Emile Prudent.)
43. (Ch.) Duo pour harpe ou piano et violon. — (A Mlle Joséphine Geisler.)
44. (Ch.) Mélodie pour violoncelle avec accompagnement de piano. — (A son ami, Emile Rignault.)
45. (Ch.) Mélodie pour piano. — (A Mme Marie Pleyel.)
46. (Ch.) Idem. — (A sa fille Valentine.)

3° *Ouvrages publiés à Metz.*

Ces ouvrages ont été gravés ou lithographiés par Dupuy ou son successeur Etienne.

[1] On doit supposer que les livres 6, 7, 8 et 9 n'ont pas été publiés, je n'en retrouve même pas le manuscrit.

47. **Petit Manuel** à l'usage des cours et des écoles de musique, par V.-F. Desvignes et H. Dalmont, Dupuy ou Etienne, 64 pages in-8°.

De 1836 à 1849 il a paru sept éditions ou plutôt sept tirages de ce petit traité écrit par demandes et par réponses, que le catalogue de Chaillot, à Paris, recommande comme un *ouvrage parfait pour recevoir ou donner les premières leçons de musique sans le secours d'un maître.*

48. Première, deuxième et troisième suite de Canons sans paroles.

49. Première, deuxième, troisième et quatrième suite de Canons avec paroles.

L'Inspecteur des Conservatoires a maintenu à l'école de Metz l'usage de ces exercices qui ont été adoptés aussi par beaucoup d'autres villes pour l'enseignement élémentaire.

50. Cantiques de saint Sulpice, avec airs nouveaux, à l'usage des écoles élémentaires de musique et des institutions religieuses.

51. Avant les prix. *(Vivent les prix, vive l'honneur.)*

52. Après les prix. *(Il faut nous réjouir, enfants.)*

53. La Distribution. *(L'automne incline vers nos champs.)*

Il ne faut pas confondre ces trois *morceaux de distribution de prix* avec ceux qu'a publiés Chaillot, 29-31, quoiqu'ils portent le même titre et soient également dédiés au couvent du Sacré-Cœur de Metz. Ceux-ci sont antérieurs aux autres, de plus grand format, lithographiés. M. Faivre est l'auteur des paroles.

54. Salutaris. Chœur à trois voix égales, avec accompagnement de piano ou d'orgue.

55. O Cor Amoris. Chœur à trois voix égales, avec accompagnement de piano ou d'orgue.

56. La Chanson du Mousse (paroles de Moïse Alcan). Romance gravée par Toussaint et publiée dans le portefeuille de l'*Union des Arts* (avril 1851).

Deuxième Série : Chœurs composés pour l'École de Musique de Metz.

Série considérable. Ces chœurs n'ont pas été publiés, mais Desvignes les a fait *autographier* à l'usage des classes de l'école. Ils ont été chantés aux distributions annuelles des prix et dans les solennités religieuses, civiles ou politiques. M. Maréchal et M. Faivre lui en ont souvent fourni le sujet ou les paroles. Les titres suffisent pour qu'on reconnaisse les préoccupations habituelles de Desvignes : en les leur faisant chanter, il recommande indirectement à l'amour des enfants qu'il dirige, Dieu, les parents et les maîtres, la ville natale, la patrie, la république, ou encore la paix, l'industrie, les travaux de la campagne.

1° Musique religieuse (paroles latines).

Treize chœurs à trois voix égales : *Adoro te.* — *Ecce Deus.* — *Domine Salvum.* — Deux *Sanctus.* — Deux *Agnus Dei* (en la, en fa). — *Psallite.* — *Gloria in excelsis.* — *Ave verum.* — *De profundis.* — *Kyrie eleison.* — *Dies iræ.*

Qui carne. Solo et chœur.

En faux bourdon : *Te Deum.* — Messe des petits solennels. — Messe anniversaire des morts.

2° Musique diverse (paroles françaises).

Cantique des Cantiques. — L'Immortalité. — *Dans sa demeure inébranlable.* — Dieu puissant. — Solo et chœur pour mariage.

Ma Mère. — La Jeunesse. — L'Élève reconnaissant. — Marches pour les écoles mutuelles.

La Cité. — Nos Remparts. — La Cathédrale. — Le Saint-Quentin. — La Moselle.

La Patrie. — Le Vengeur.

La République au village. — Salut a la République. —

LA DEVISE DE LA POLOGNE. — RÉVEIL DE KOSCIUSKO (dédié à son élève et ami Eugène Pierné) : chœurs patriotiques composés en 1848.

HYMNE A LA PAIX. — L'INDUSTRIE.

LES BERGERS. — *Que le soc repose*, trio et chœur. — *Champs nourriciers.*

Troisième Série : Manuscrits.

1° Musique instrumentale de chambre.

Pour piano : une valse, — une sérénade (à Mlle Desvignes), — une mélodie (à Mlle Remy), — les BOHÉMIENS ET LE COUVENT, le DÉPART DES PÊCHEURS, ouvertures arrangées pour le piano à quatre mains.

Pour piano, violon et violoncelle : troisième, quatrième, cinquième grands trios, en ut mineur, en sol, en mi (dédiés à Mme Varin, Mlle Lippmann, M. Mouzin), et un fragment.

Pour piano, violon, alto et violoncelle : quatuor (à Mlle Labroue).

Pour violon et harpe : duos et fragments.

Pour deux violons, alto et violoncelle : deux quatuors.

2° Musique vocale de chambre.

LE ROI D'YVETOT, chansonnette. — LES OISEAUX, romance. — *Au temps orageux des folies*, romance. — CORIOLAN, romance.

ALBUM : Il reste entre les mains de Mlle Desvignes un précieux album où sont réunies quarante-six compositions de son père, écrites en grande partie de sa main. On y trouve des romances, des mélodies, cinq chansons de Béranger, quelques chansonnettes et jusqu'à une *charge* d'atelier. Trente-quatre de ces bluettes n'ont jamais été publiées ; la plupart cependant méritaient de l'être et avaient réussi dans les salons ; quelques-unes, et il suffira de citer le FERMIER et l'ERMITE, sont fort connues des amis de Desvignes et de ses élèves ; il les négligea cependant comme les autres : l'œuvre du jour lui faisait toujours oublier celle de la veille.

Duo pour ténor et baryton. — Trio pour deux soprani et ténor. — Quatuor (sans accompagnement). — SÉRÉNADE, quatuor (id.).

3° MUSIQUE SACRÉE.

Stabat Mater (quatuor). — *In mortem* (idem).
Credo, chœur à quatre voix.
CHOEUR D'ANGES (Mme Tastu).

4° ORCHESTRE.

LES BOHÉMIENS ET LE COUVENT.
LE DÉPART DES PÊCHEURS.
BALLADE GRECQUE.
Autre ouverture pour l'opéra : LEQUEL DES TROIS?
LE VIEUX CHATEAU. Souvenir de Bade.
SYMPHONIE en *ré*.
Neuf OUVERTURES (trois en *sol majeur*, — trois en *ré majeur*, — deux en *ut mineur*, — en *ré*).
CONCERTO pour trombone ou cor (en *mi bémol mineur*).

5° CHOEURS, CHANT ET ORCHESTRE ; MUSIQUE DRAMATIQUE.

Suite des petits chœurs composés en 1848 pour le concours de l'Institut.
J'ai révélé mon cœur, chœur à trois voix égales.
LES BOHÉMIENS ET LE COUVENT, Idem.
LE DÉPART DES PÊCHEURS, Idem.
SCÈNE DES CROISADES.
SCÈNE GRECQUE.
A peine au printemps de mon âge. Romance avec orchestre.
SÉRÉNADE pour ténor avec orchestre et chœurs.
Fragments d'un opéra : Scène, duo et quatuor. — Scène de *prisonniers avec leur geôlier*.

Cette dernière série, où se révèle peut-être la véritable aptitude de Desvignes, commence par LEQUEL DES TROIS? opéra en un acte, paroles de M. Chatelain, musique de *Desvignes jeune*,

commencé, je transcris le titre de la partition, *en septembre* 1822 *et fini en janvier* 1823. Elle se termine par la BELLE AU BOIS DORMANT, ancien vaudeville que Desvignes avait lui-même transformé en opéra-comique, faisant à la fois les vers et la musique et qui date de Metz, d'Hyères et du Vernet (1851-1852). La partition se compose, outre l'ouverture, de vingt morceaux de chant répartis entre deux actes. Desvignes songeait à la faire exécuter soit au Théâtre-Lyrique, soit à Metz. La mort le prévint.

(*j*) Le STABAT de Desvignes fut exécuté en 1833. Pour les autres œuvres mentionnées dans cette partie de la notice, il me sera permis de renvoyer à ce qui en a été dit dans l'*Union des Arts,* tome Ier, pages 143, 313; et II, 139, 192, ou dans mes *Notes pour servir à une histoire des arts dans la pays messin,* Metz, Lamort, in-8°, pages 8 et 9.

(*k*) J'ai donné dans le même ouvrage, pages 99-108 (extrait de l'*Union des Arts,* II, 325-334) des renseignements plus explicites sur l'histoire et l'organisation de l'école de musique.

(*l*) J'ai eu entre les mains trois rédactions successives du mémoire composé par Desvignes pour la défense de son école. Les deux premières, qui étaient longuement développées, m'ont fourni une grande partie des faits et des dates dont je me suis servi en parlant de sa vie et de ses ouvrages. C'est sous la dernière forme, et restreinte aux convenances de la discussion, que cette pièce intéressante, adressée au maire de Metz, fut imprimée chez Dieu et Maline, onze pages in-8°, et soumise à l'examen de la Commission nommée par le Conseil municipal. Le tirage, à peine commencé, fut suspendu, et on jugea qu'il n'y avait point lieu d'en distribuer les exemplaires. Je regretterais qu'ils fussent anéantis : ce mémoire fait bien connaître et l'école et Desvignes.



NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. LE BARON DE GARGAN,

PAR M. PAUL DE MARDIGNY.

Messieurs,

L'Académie de Metz a depuis longtemps consacré le principe de prononcer en séance publique, la nécrologie de ceux de ses membres qui sont décédés pendant l'année. Cet usage est touchant; il étend en quelque sorte, la confraternité au-delà de la tombe et perpétue parmi nous, le souvenir des collègues qui nous ont quittés.

MM. Virlet et Gandar se sont chargés de vous parler de deux des nôtres : du général Thomas et de M. Desvignes; je vais à mon tour, vous entretenir de M. de Gargan, et rappeler quelques-unes des qualités qui le distinguaient, heureux dans cette circonstance, de pouvoir louer sans réserve et de n'avoir rien à dire que vous ne pensiez tous.

M. le baron de Gargan, né à Inglange le 9 août 1791, descendait d'une ancienne famille originaire de l'Artois, établie dans notre pays messin depuis plusieurs générations. Il se fit remarquer dès sa première jeunesse, par son aptitude pour les sciences exactes; reçu à l'école polytechnique en 1808, lorsqu'il avait à peine dix-sept ans, il en sortit en 1810, le premier des cinq élèves admis dans le service des mines, et entra à l'école pratique de Mou-

tier, où il continua à se distinguer par une volonté forte et intelligente dans le travail, et par les mille qualités dont la nature avait doué son esprit. Aimé et estimé de ses condisciples, il a conservé jusqu'au dernier jour, toute leur affection et à cet égard, Messieurs, qu'il me soit permis de citer ce qu'écrivait de lui, en apprenant sa mort, un de ses anciens camarades d'école :

« Jamais peut-être ami, confident, ou correspondant n'a » été aussi aimé et aussi sincèrement estimé que ne l'a » été par moi M. de Gargan ; mais aussi jamais, suivant » moi, il ne sera possible de montrer dans les liens de » l'amitié, autant de sensibilité, autant de franchise, de » délicatesse, de désintéressement, que ne l'a fait envers » moi mon vieil ami. »

M. de Gargan, sorti en 1811 le premier de l'école des mines, coopéra d'abord en 1812, à la topographie du bassin houillier de Saint-Étienne et fut ensuite chargé en 1814, en qualité d'ingénieur ordinaire, du service de la quinzième station minéralogique de France, celle de Longwy, à laquelle le département de la Meurthe fut réuni peu après. C'est en cette qualité qu'il a surveillé les travaux de recherche du sel gemme, entrepris à Vic et à Dieuze à partir de l'année 1818, et qu'il a publié dans les *Annales des mines* de 1821, une notice intéressante sur la géologie des environs de Vic. Élu membre du conseil-général de la Moselle en 1829, M. de Gargan donna sa démission en 1830 ; il renonça à la même époque, à ses fonctions d'ingénieur des mines, emportant les regrets de ses chefs et de ses camarades. Il avait été reçu associé correspondant de notre Académie en 1821, et associé libre en 1826 : il a conservé ce dernier titre jusqu'à sa mort.

Mais j'ai hâte, Messieurs, de vous parler de votre collègue tel que vous l'avez connu : de l'industriel qui a

contribué plus qu'aucun autre peut-être, à la belle réputation métallurgique de notre département.

Après avoir perdu en 1824, sa première femme, Mlle de Beauffort, M. de Gargan épousa en 1826, la fille aînée de M. de Wendel, qui fut sous la restauration, député de la Moselle et que l'on peut regarder comme le fondateur des forges d'Hayange et de Moyeuvre. Votre collègue par ses études premières, par ses profondes connaissances, était plus que personne, capable de combler le vide qu'avait laissé M. de Wendel, enlevé à sa famille en 1825, et de continuer la grande œuvre restée inachevée. Sous sa direction, la maison de Wendel a traversé victorieusement les crises commerciales de 1830 et de 1848; de nouvelles usines ont été ajoutées aux anciennes; la conduite des hauts-fourneaux a été perfectionnée; des chemins de fer ont relié les vallées de la Fensch et de l'Orne à la Moselle; Stiring a été fondé; et les usines d'Hayange et de Moyeuvre marchant d'améliorations en améliorations, ont pris un développement qu'elles n'avaient jamais eu et qui les place aujourd'hui au premier rang des établissements métallurgiques de France. Toutefois, il convient d'ajouter, pour être vrai, que M. de Gargan a été puissamment secondé dans ces diverses entreprises, par son beau-frère, M. Charles de Wendel, qui lui a prêté en toutes choses un concours éclairé et cordial.

En dehors des occupations si nombreuses et si variées des usines de Wendel, M. de Gargan prit une part active au rachat et à la nouvelle prospérité des houillières et des verreries de Decize. Doué d'une vaste instruction, il y ajoutait pour les arts et la littérature, un goût qui s'allie rarement à des études plus sérieuses, et qu'une activité incroyable lui donnait le moyen de satisfaire. Chez lui, l'homme privé ne le cédait point à l'homme public; d'une générosité à laquelle aucune infortune ne s'est jamais

adressée en vain, il avait conservé au milieu d'affaires toutes positives, une exquise délicatesse et une extrême sensibilité, sentiments élevés qui lui ont servi de guide pendant toute sa vie, et qu'il devait surtout aux exemples qu'il avait reçus des siens et à une éducation chrétienne. Aussi, Messieurs, si vous demandez aux ouvriers d'Hayange et de Moyeuvre ce qu'ils pensent de leur ancien chef, ils vous répondront que, grâce aux bons conseils et à l'administration paternelle de la société de Wendel, ils possèdent tous quelque chose aujourd'hui; ils vous diront avec orgueil, qu'aux dernières élections de Moyeuvre, sur 460 ouvriers inscrits, 400 ont été reconnus propriétaires; ils vous raconteront ce qu'ils ont fait lorsque le travail a manqué en 1848; ils vous répéteront ce qu'ils m'ont dit à moi-même, que M. de Gargan était pour eux un second père.

Votre collègue, Messieurs, n'a pas été épargné par le malheur et a survécu deux ans seulement à sa seconde femme; il avait perdu en 1842, une fille chérie dont toute la ville de Metz a connu la vie édifiante et la mort prématurée. La foi lui donna la force de supporter ces épreuves; elle lui donna le courage de souffrir sans se plaindre, les plus vives douleurs; elle l'a soutenu jusqu'à son dernier moment. Et puis, Dieu dans sa bonté, l'a retiré à temps de ce monde! Vous vous rappelez tous que trois semaines après sa mort, le second de ses fils, jeune officier plein d'avenir, a été tué par son cheval sur la route de Metz à Thionville.

M. le baron de Gargan est mort en chrétien le 6 novembre 1853; il a laissé aux siens le plus bel héritage qu'un père puisse transmettre à ses enfants : un nom pur et entouré de l'estime publique.

NOTICE

SUR LE

GÉNÉRAL BARON JEAN THOMAS,

Membre de l'Académie impériale de Metz,

PAR M. VIRLET.

Messieurs,

Le temps aura bientôt emporté les derniers débris de la génération que l'aurore de la révolution française a trouvée dans la fleur de l'âge, et qui, à la voix de la patrie en danger, courait alors à la frontière, opposer sa généreuse inexpérience au torrent de l'invasion menaçant sur tous les points le sol national. Parmi ces hommes de fer qui, pendant plus de vingt années, ont versé leur sang sur tant de champs de bataille et fièrement tenu tête aux coalitions déchaînées contre la France, on en peut citer peut-être de plus brillants que celui dont je vais rappeler la vie; beaucoup ont dû, ou à leurs qualités éminentes, ou à leurs chances favorables, d'arriver à des positions plus élevées; mais aucun, assurément, ne s'est montré plus intrépide, plus ferme au milieu des circonstances périlleuses, et en même temps plus désireux

d'apprendre, plus constamment attaché à ses devoirs, plus dévoué au bien commun; aucun n'a su mieux sacrifier son intérêt propre à l'intérêt public; aucun, en un mot, n'a réuni plus complétement les qualités qui distinguent l'homme dans toutes les positions sociales, et le rendent digne de l'estime et de l'affection générales.

Jean Thomas est né le 7 juin 1770, dans le département de la Moselle, au village de Cheminot, situé sur la Seille, à quelques lieues au-dessus de Metz. Son père, propriétaire et tanneur dans ce village, n'avait songé à lui donner d'autre éducation que celle que recevaient, le plus ordinairement à la campagne, les enfants de sa condition. Thomas, arrivé à l'âge où il faut songer au choix d'un état, savait lire, écrire et compter; c'est avec ces simples connaissances qu'il quitta Cheminot pour venir, en qualité de clerc, travailler chez un procureur au parlement de Metz.

Tandis qu'il appliquait, à cette aride occupation, son bon sens naturel et le zèle consciencieux dont il a fait preuve dans toutes les actions de sa vie, la révolution venait d'éclore et marchait à pas de géant. Déjà les puissances étrangères, qu'alarmait cette expansion rapide des idées d'indépendance et d'égalité, se concertaient pour en venir comprimer l'essor et nous imposer, par la force, le retour à l'ancien état de choses. La France, irritée de ces dispositions menaçantes et de la sourde résistance qu'opposait la cour au développement des institutions nouvelles, la France entière courait aux armes, et de toutes parts on voyait se former ces bataillons de volontaires qui devaient bientôt apprendre à l'Europe ce que peut une grande nation résolue à mourir pour défendre ses droits.

Le jeune Thomas fut saisi de cet enthousiasme qui électrisait toutes les âmes généreuses : il quitta, pour la vie

des camps la profession paisible qu'il avait embrassée par obéissance, et, au moment où s'organisait le 3e bataillon des volontaires de la Moselle, il y entra, le 18 août 1791, à l'âge de 21 ans. Nommé le jour même lieutenant par ses camarades, il fut, le lendemain 19, promu au grade de capitaine, preuve certaine de la confiance qu'avait immédiatement inspirée son caractère et que ne cessa de justifier sa manière de servir. Envisageant aussitôt, avec le sérieux d'un âge plus mûr, sa position nouvelle et la responsabilité qui s'y attachait, il travailla sans relâche à bien connaître ses devoirs et à les remplir avec une scrupuleuse exactitude.

Parmi les diverses branches de l'art militaire, il en est une dont la connaissance, du plus haut intérêt pour l'officier chargé d'un commandement de troupes, doit faire l'objet constant de ses préoccupations: c'est l'administration sans laquelle il ne peut y avoir d'armée régulière, l'administration qui habille le soldat, l'équipe, le paye et le fait vivre, science plus difficile cent fois à posséder pour un jeune officier que le courage avec lequel il affronte la mort sur un champ de bataille. Esprit droit et réfléchi, Thomas avait immédiatement compris cette vérité si essentielle, et l'étude approfondie à laquelle il se livra dès son entrée au service lui avait déjà permis de se signaler comme administrateur avant de montrer son intrépidité devant l'ennemi.

Il fit ses premières armes en 1792, en prenant part à la belle défense de Thionville par le général Wimpfen, à l'époque où Dumouriez, par ses dispositions habiles, arrêtait les alliés devant les défilés de l'Argonne, et les forçait ensuite à rétrograder après la canonnade de Valmy. Au mois de décembre de la même année, il se trouva de la courte et brillante, mais inutile, expédition que Beurnonville eut ordre de diriger sur Trèves pour aider, par

une diversion, l'aventureux Custine, compromis par ses courses au-delà du Rhin.

Dans la campagne de la fin de 1793 que fit l'armée de la Moselle, sous le général Hoche, Thomas se fit remarquer à différentes reprises, notamment à l'attaque des retranchements de Freschweiler qui couvraient la droite de la position des alliés en Alsace[1]. C'est là qu'il reçut sa première blessure[2], qui le retint éloigné de son corps pendant plus de trois mois au bout desquels il vint, à demi-rétabli, reprendre son poste.

Au commencement de juin 1794, l'armée de la Moselle, réunie à celle des Ardennes et à une partie de celle du Nord, forma l'armée de Sambre et Meuse, sous le général Jourdan. Le 3e bataillon de la Moselle était de la division Hâtry, chargée du siége de Charleroy, et là, le 23 juin, Thomas, de service à la tranchée, se distingua par la manière dont il reçut à l'arme blanche une sortie qui, déconcertée par son audace, fut obligée de se retirer précipitamment.

Trois jours après, il se trouva sur le champ de bataille de Fleurus, où sa division, d'abord mise en réserve, vint soutenir notre droite accablée par des forces supérieures. Dans ce moment critique, il sut, par sa fermeté, rendre la contenance et le courage à ses soldats qu'une charge de grosse cavalerie ennemie commençait à ébranler; à sa voix, on reprit les rangs et la charge fut repoussée avec perte.

La première affaire de Sombref[3] où notre aile droite se trouva trop faible contre la position des Autrichiens,

[1] Le 22 décembre, cinq jours avant la reprise des lignes de Wissembourg.

[2] Un coup de feu à l'épaule gauche.

[3] Le 1er juillet 1794.

fournit au capitaine Thomas une nouvelle occasion de signaler son sang-froid et son intrépidité : pendant la retraite il contint l'ennemi par son attitude résolue, et dégagea plusieurs compagnies qui se trouvaient coupées.

Dans l'organisation de 1794, qui amalgamait les bataillons de volontaires avec ceux des anciens régiments, le 3e bataillon de la Moselle servit, avec le 1er bataillon du Bas-Rhin et le 1er du 27e de ligne[1], à former la 53e demi-brigade de ligne qui, dans le courant de 1795, fit partie des renforts envoyés à l'armée de Rhin et Moselle, et, lors de la réorganisation du 18 nivose an IV (8 janvier 1796), concourut, avec la 159e et les restes de quelques bataillons non encore amalgamés, à former définitivement la dixième demi-brigade de ligne. L'armée du Rhin, que la trahison de Pichegru avait laissée presque entièrement inactive pendant la campagne précédente, avait alors à sa tête le général Moreau, et, le 24 juin suivant, tandis que Jourdan attirait à lui sur le Bas-Rhin l'archiduc Charles et les principales forces des Autrichiens, cette armée franchit enfin le Rhin à Strasbourg et s'avança en Allemagne. Quinze jours après, le 9 juillet, eut lieu la bataille d'Etlingen, dans laquelle la 10e de ligne, faisant partie du centre sous les ordres de Desaix, eut à enlever le village de Melck (ou Malsch) fortement occupé par les Autrichiens. Thomas, comme le plus ancien capitaine, avait, ce jour-là, le commandement de plusieurs compagnies de son bataillon pour marcher sur le village ; voyant que, malgré la vivacité de son feu, son attaque produisait peu d'effet, il s'élança à la tête des siens pour joindre l'ennemi à la baïonnette, et reçut à la cuisse droite un coup de feu qui le mit hors de combat.

Sa blessure l'empêchait de prendre part au reste de

[1] Ancien régiment de Lyonnais.

cette campagne terminée par la belle retraite qui a fondé la réputation de Moreau; mais il ne tarda pas à rendre d'autres services qui, bien que d'une nature plus pacifique, n'en étaient pas pour cela moins importants. Ayant rejoint, à sa guérison, le dépôt de la 10e, alors à Nancy, il y fut employé, pendant sa convalescence, en qualité de commissaire du gouvernement près le conseil de guerre de la quatrième division, et la manière dont il remplit ces fonctions, tout en montrant ses connaissances en législation militaire, donna une preuve nouvelle de cette rectitude de jugement, de ce zèle infatigable dans le travail qu'on lui avait jusque là constamment reconnus, et qui lui attiraient promptement l'estime et la confiance de ses chefs.

Lorsque, après le traité de Campo-Formio, le directoire créa l'armée dite d'Angleterre, dont le commandement était donné au général Bonaparte, et fit refluer vers les côtes de l'Océan une partie des forces devenues inutiles sur le Rhin, la 10e demi-brigade de ligne fut comprise dans ce mouvement, et vint, pendant dix-huit mois, séjourner successivement dans les divisions militaires ayant pour chefs-lieux Rennes et Tours. Dans la première, en raison de l'aptitude dont il avait précédemment fait preuve à Nancy, le capitaine Thomas fut employé comme rapporteur du conseil de guerre; dans la seconde, choisi par le général Vimeux pour commander la force armée du département de Loir-et-Cher, alors infesté de brigands et de malveillants de toute espèce, il parvint, à force d'activité, à y maintenir pendant onze mois l'ordre et la tranquillité.

Cependant par ses démarches incessantes près de toutes les cours européennes, l'Angleterre était parvenue à former contre la France une coalition nouvelle, et déjà, depuis la fin de 1798, les hostilités étaient recommencées en

Italie, où Championnet venait de répondre à l'inconcevable agression de l'armée napolitaine par la conquête du royaume de Naples et sa transformation en république. Au mois de mars suivant, la campagne s'était ouverte à la fois sur le Rhin, en Suisse et dans la haute Italie; mais nos armes n'étaient pas heureuses, principalement sur ce dernier point, où l'incapacité de Schérer, puis la grande supériorité numérique des Austro-Russes nous avaient fait éprouver de graves revers. Aussitôt après la révolution du 30 prairial an VII (18 juin 1799), Championnet eut ordre de réunir à Grenoble un corps de 30000 hommes destiné à soutenir l'armée d'Italie, et la 10e de ligne fut désignée pour en faire partie : arrivé au pied des Alpes, Thomas, sur les bons témoignages rendus de sa conduite et en considération de ses services passés, fut nommé chef de bataillon par le général en chef, le 6 août 1799, et, quelques jours après, il vit pour la première fois cette terre d'Italie qu'il ne devait quitter qu'au bout de treize ans.

Dans son nouveau grade, il soutint dignement la réputation de bravoure qu'il avait précédemment acquise, et la campagne de 1799, en Piémont, lui fournit plusieurs occasions de se distinguer, notamment au combat du 31 octobre, sur la Stura, et quatre jours après à la bataille de Genola, dans laquelle la supériorité numérique et les dispositions du général Mélas lui donnèrent contre nous l'avantage; Thomas y montra de nouveau, comme à Sombref, en 1794, que son sang-froid et sa fermeté dans la retraite égalaient son audacieuse impétuosité dans l'attaque, et sa vigoureuse résistance au choc de l'ennemi sauva les autres bataillons de son corps qui se trouvaient compromis. A la fin de cette campagne notre armée n'occupait plus en Italie que la rivière de Gênes, où l'année suivante elle allait, par son admirable dévouement, se-

conder le plan qui conduisit Bonaparte à Marengo. Pendant cet hiver si funeste, où nos soldats, en proie à toutes sortes de privations, réduits chaque jour par les épidémies et la désertion, s'abandonnaient au plus triste découragement, le chef de bataillon Thomas fit tous ses efforts pour arrêter le mal, et se montra aussi humain que désintéressé : à sa sollicitation, les officiers de son bataillon entretinrent à frais communs un hospice où étaient soignés leurs soldats malades.

La 10e de ligne faisait partie de l'aile gauche qui, sous les ordres de Suchet, fit de vains efforts pour se relier avec la droite refoulée dans Gênes avec Masséna, et fut obligée de se retirer sur le Var pour défendre notre frontière menacée. Au milieu de ces hommes intrépides qui, sans être vaincus, ne cédèrent qu'à l'immense supériorité du nombre, Thomas mérita d'être mis au rang des plus braves : les affaires de Settepani, San-Giacomo et la Rocca-Barbena comptent parmi ses titres les plus glorieux, et sa conduite y fut telle que le général Oudinot, chef d'état-major de Masséna, qui se trouvait alors en mission de ce côté, le combla d'éloges et lui proposa de le faire nommer chef de demi-brigade par le général en chef. Au port Maurice, à la tête d'une poignée d'hommes retranchés dans quelques maisons, il arrêta une nombreuse colonne autrichienne assez longtemps pour sauver une partie de l'armée compromise dans la retraite[1]. Lors de la défense

[1] On lit dans les *Victoires et Conquêtes*, tome XII, page 218 :

« ..... Cette dernière ressource (la principale communication par le » bord de la mer) fut conservée par la belle défense que fit le détache- » ment qui défendait le port Maurice. Une poignée de soldats arrêtèrent, » pendant bien longtemps, la nombreuse colonne du général Lattermann, » devant quelques maisons crénelées qui ne furent abandonnées qu'à la » dernière extrémité. »

du Var, il montra dans ses reconnaissances en avant de notre ligne une audace poussée jusqu'à la témérité.

Ce n'est pas seulement en exposant sa vie sur tous les champs de bataille que Thomas n'avait cessé de donner l'exemple du dévouement le plus complet aux intérêts de son pays. Vous avez vu qu'à son entrée au service, convaincu de l'influence que doit avoir l'administration des corps de troupes sur le succès des opérations militaires, il s'était attaché immédiatement à en étudier tous les détails, et qu'il avait de bonne heure fait preuve de connaissances approfondies sur cette matière. Déjà, au commencement de 1792, il avait à diriger l'administration du 3e bataillon de la Moselle, et s'en acquittait à la satisfaction de tous, officiers et soldats; depuis ce moment, il avait souvent rendu sous ce rapport d'importants services, principalement lors de l'organisation des demi-brigades, en 1794, et de leur remaniement en 1796. Pendant la suspension d'armes comprise entre la bataille de Marengo et la campagne que le général Brune eut à diriger dans la haute Italie, pour seconder les opérations de Moreau en Allemagne, la 10e de ligne ayant été réduite à deux bataillons[1], le commandant Thomas fut de nouveau chargé de l'administration du corps, et tout en prenant, à la reprise des hostilités, le commandement d'un bataillon dont le chef titulaire était absent, il n'en continua pas moins ses fonctions administratives. Après cette campagne terminée par l'armistice de Trévise, le 16 janvier 1801, il profita des loisirs de la paix pour consacrer tous ses soins à l'instruction du corps et particulièrement à celle des sous-officiers, s'attachant en outre à resserrer les liens de la

[1] Le 31 octobre 1800.

discipline et à maintenir une scrupuleuse observation des lois et réglements militaires[1].

Le 6 juin 1804, au moment où s'établissait en France le régime impérial, le brevet de chevalier de la Légion-d'Honneur vint récompenser le commandant Thomas de ses glorieux services, auxquels il ne devait pas tarder à en ajouter d'autres plus éclatants.

En 1805, quand Masséna repoussa le prince Charles de la haute Italie, Thomas, mis par le général en chef à la tête d'un bataillon de grenadiers, prit une part active à toutes les opérations de cette brillante campagne. L'année suivante, il faisait avec son corps, devenu 10e régiment de ligne, partie de l'expédition qui mit pour deux ans la couronne de Naples sur la tête du prince Joseph Napoléon, le futur roi d'Espagne.

Quelques jours avant la bataille d'Austerlitz, pendant que Masséna refoulait les Autrichiens dans les Alpes, le faible roi Ferdinand, maîtrisé par sa femme, avait, au mépris d'une convention de neutralité toute récente, laissé débarquer sur le territoire napolitain deux corps d'armée, l'un russe et l'autre anglais, pour opérer avec leur secours une diversion sur les derrières de notre armée d'Italie. L'empereur, justement irrité de ce manque de foi, avait prononcé la déchéance du roi de Naples, et chargé de l'exécution de sa volonté son frère Joseph, en lui donnant le commandement en chef de l'armée dirigée sur le royaume des deux Siciles avec Masséna pour chef d'état-major.

Tandis que les Anglais et les Russes se rembarquaient prudemment sans nous attendre, que la famille royale,

[1] Voyez, à la fin de cette notice, la pièce justificative n° 1, qui montre ce que pensaient, à cette époque, du chef de bataillon Thomas, les officiers de la 10e demi-brigade de ligne.

passant tout à coup de l'extrême confiance à la terreur, s'enfuyait précipitamment à Palerme, et qu'une partie de notre armée parcourait le midi de la Péninsule en dispersant les troupes napolitaines, le corps du général Reynier vint, le 12 février 1806, assiéger Gaëte, dont l'opiniâtre défense fait le plus grand honneur au prince de Hesse-Philipstadt. C'est là qu'était le 10e de ligne, et dans ce long siége, entrepris d'abord avec trop peu de ressources en hommes et en matériel, Thomas trouva une belle occasion de se distinguer. Le lendemain de son arrivée devant la place, on lui confia les importantes et délicates fonctions de major de tranchée[1], et il sut les remplir à la satisfaction générale, en y apportant cet esprit d'ordre et de fermeté dont il avait déjà donné tant d'exemples. Comme marque de distinction particulière, il était chargé de conduire à l'assaut les grenadiers, lorsque la place capitula, le 18 juillet, reconnaissant l'impossibilité de prolonger encore sa résistance.

L'extrait suivant d'une lettre écrite par le roi Joseph à l'empereur, du camp devant Gaëte, le 29 juin, montre le cas que l'on faisait de ses services pendant le siége, et nous fait en même temps connaître une circonstance critique dans laquelle il faillit perdre la vie.

« ..... Hier une bombe, tombée dans la soupière du » chef de bataillon Thomas, du 10e, a blessé cinq officiers » qui étaient à table avec lui, et a été casser la jambe à son

[1] Le major de tranchée, dans un siége, est chargé de tous les détails relatifs au rassemblement des gardes et des travailleurs, et à la répartition des gardes sur les divers points des attaques, conformément aux ordres du général de tranchée. C'est l'intermédiaire indispensable entre le général qui ordonne et les différents corps de l'armée qui exécutent, chacun à son tour. Ces fonctions sont confiées, ordinairement, à un officier supérieur d'un grade plus ou moins élevé, suivant l'importance du siége.

» cuisinier au rez-de-chaussée. J'ai vu quelques instants » après le chef de bataillon Thomas et ses officiers, et ils » ne m'ont témoigné qu'un seul regret, c'est de n'être » pas guéris pour le moment décisif. Je leur ai promis » de rendre compte de ceci à V. M., et je m'acquitte de » ma promesse.

» Ce Thomas commande le service de la tranchée comme » major, depuis le commencement du siége ; tous les » officiers ne tarissent pas sur son compte. Je demande » à Votre Majesté qu'il soit fait officier de la Légion-» d'Honneur[1].

Neuf jours après, le 8 juillet, Napoléon répondait au roi : « Mon frère, j'ai fait ce que vous désirez pour le » chef de bataillon Thomas. Vous pouvez lui annoncer » qu'il est officier de la Légion-d'Honneur. Il avait alors trente-six ans et quinze années de service, dont quatorze en campagne, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

L'année suivante, le 30 septembre 1807, en raison de l'aptitude dont il avait fait preuve dans ses fonctions spéciales au siége de Gaëte, il fut nommé adjudant-commandant[2], et attaché en cette qualité à l'état-major général de l'armée de Naples. Il occupait depuis un an cette position lorsqu'il trouva l'occasion de signaler de nouveau son intrépidité et ses talents militaires et administratifs, en rendant au gouvernement du roi de Naples d'importants

[1] *Mémoires et Correspondance politique et militaire du roi Joseph*, tome II, page 344.

[2] Les adjudants-commandants formaient, sous l'empire, un corps d'officiers supérieurs : chefs de bataillon, lieutenants-colonels ou colonels, remplissant, près des généraux, les fonctions dont sont aujourd'hui chargés les officiers supérieurs du corps de l'état-major. Sous la république, ils se nommaient adjudants-généraux, sans avoir pour cela le grade que semblait indiquer cette dénomination, car on en a vu devenir, par avancement, colonels ou chefs de demi-brigade.

services qui, appréciés comme ils le méritaient, et dans des circonstances plus favorables, devaient lui assurer un brillant avenir. C'est ici l'un des épisodes les plus intéressants de la carrière militaire du général, celui sur lequel il se plaisait le plus volontiers, dans sa vieillesse, à reporter ses souvenirs.

Le 10 mai 1806, au moment où le nouveau roi Joseph, après une tournée dans les provinces méridionales de son royaume, était reçu dans sa capitale aux acclamations unanimes de la population napolitaine, l'amiral Sidney Smith paraissant tout à coup dans le golfe de Naples avec la flotte anglaise, avait attaqué la petite île de Capri, que défendait un capitaine avec une seule compagnie d'infanterie. Malgré sa résistance désespérée, cette poignée d'hommes, accablée par des feux trop supérieurs, n'avait pu empêcher le débarquement des Anglais, et, après avoir perdu son chef, s'était vue réduite à accepter une capitulation qui lui accordait les honneurs de la guerre et son libre retour sur le continent.

Situé à seize milles[1] au sud de Naples, vis-à-vis et à trois milles du promontoire de Sorrente, le rocher de Capri, si célèbre autrefois par le séjour de Tibère et ses infâmes débauches, semble jeté là comme une sentinelle avancée pour surveiller tout à la fois la mer et la côte, et ne peut manquer de jouer, en cas de guerre, un rôle important que les Anglais avaient parfaitement compris. Après s'en être rendus maîtres, ils l'avaient fortement occupé, et son gouverneur, le colonel Hudson Lowe, que Sainte-Hélène devait plus tard rendre si tristement célèbre, n'avait pas tardé à faire sentir au gouvernement napolitain de quel intérêt eût été pour lui la conservation d'un tel poste. Tout en protégeant sur les côtes voisines

[1] Le mille napolitain vaut 1846 mètres.



une contrebande active, Lowe, qui semblait destiné à être toujours pour nous un mauvais génie, faisait de son île un foyer permanent d'insurrection, en même temps que, par ses espions, il exerçait sur tous les actes du gouvernement une surveillance extrêmement gênante, et cherchait à exciter et à entretenir partout une agitation dont on espérait profiter à la première occasion. La navigation du golfe était d'ailleurs rendue fort dangereuse par la présence presque continuelle de la flotte anglaise qui stationnait habituellement aux îles Ponza[1].

Le roi Joseph, reconnaissant les inconvénients d'un pareil voisinage, avait essayé de s'en débarrasser par une attaque de l'île, mais la tempête avait dispersé l'expédition. Lorsque ce prince eut quitté Naples, se dirigeant sur l'Espagne avec de sombres pressentiments qui ne devaient que trop tôt se réaliser, son successeur, résolu à signaler son avénement par quelque acte éclatant de vigueur qui pût le populariser dans son royaume et imposer aux ennemis de son pouvoir, songea aussitôt à chasser les Anglais de Capri. L'entreprise offrait des difficultés sérieuses, et qui pouvaient même paraître insurmontables.

L'île de Capri, qui s'étend de l'est à l'ouest sur une longueur de trois milles, à peu près double de sa plus grande largeur, est formée de deux masses élevées d'un aspect imposant, bordées de rochers à pic, dont les escarpements, comme d'immenses murailles, sont presque partout inaccessibles. Entre ces deux parties élevées, règne, dans la direction du sud-ouest ou nord-ouest, une gorge profonde, légèrement sinueuse, et d'un mille environ de développement sur une largeur de cinq à six cents mètres. A son débouché, sur la côte septentrionale, se

[1] Groupe à soixante milles à l'ouest de Naples.

trouvent, dans un rentrant assez prononcé, la grande marine, plage unie présentant presque le seul point abordable de l'île, et, immédiatement à côté, la petite marine, en forme d'anse étroite, sous les escarpements de la partie occidentale, au milieu des Thermes de Tibère. Le débouché de la gorge sur la côte méridionale, moins facilement praticable que celui du nord, se nomme la marine de Mulo.

Sur la même côte, à trois quarts de mille à l'est de Mulo, se trouve la marine de Tragara, petite anse au pied d'un escarpement un peu plus accessible qu'il n'est généralement sur le pourtour, et formant encore un des points abordables de l'île.

Enfin, à l'extrémité occidentale, les escarpements de la montagne, au lieu d'être, comme partout ailleurs, battus directement par la vague, laissent entre eux et la mer une partie basse, demi-circulaire, qu'on nomme le Limmo. En y abordant, après avoir franchi les écueils qui hérissent la côte, on a devant soi et à droite des rochers à pic; mais à gauche, du côté du nord, la montagne est d'un accès moins difficile, et l'on y trouve un chemin qui conduit sur le plateau.

A partir de la grande marine, le terrain de la gorge qui partage l'île s'élève en amphithéâtre, et au fond, sur la gauche, on voit le bourg de Capri, adossé à la montagne de l'est, au seul endroit où celle-ci se trouve accessible, et dominé par un vieux château qui borde l'escarpement au-dessus de la marine de Mulo.

La partie occidentale de l'île, un peu plus étendue que l'autre, est aussi d'un accès plus difficile: elle ne communique avec la gorge, et, par conséquent, avec la grande marine et le bourg de Capri, que par un escalier de sept cents marches taillées dans le roc, et ne laissant passer qu'un homme de front. Sur le plateau supérieur,

on trouve le village d'Ana-Capri, dominé au sud par le Monte-Solaro, point culminant de l'île, dont le sommet porte l'ancien château de Santa-Maria.

La garnison de l'île était habituellement de douze à treize cents hommes, et les Anglais en avaient fortifié tous les points susceptibles de l'être, en utilisant même, pour cet objet, les restes d'anciennes constructions romaines qui présentaient encore quelque résistance. La place de Capri et les marines étaient garnies d'une artillerie nombreuse; un mur crénelé défendait la partie accessible du Limmo, et le fond du fossé qui précédait ce mur était recouvert d'un plancher en madriers de chêne, garnis de pointes en fer de quinze centimètres de longueur. Les moindres ouvertures étaient fermées par des murailles. On avait détruit quelques sentiers qui serpentaient le long des précipices; et le colonel Lowe donnait une guinée à tout habitant de l'île qui, de la mer, parvenait à pénétrer par quelque voie qu'on n'eût pas encore reconnue.

Indépendamment de tous ces obstacles qui laissaient, comme on voit, extrêmement peu de chances d'abordage, il fallait encore, avant d'arriver à un point quelconque de débarquement, tromper la surveillance de la croisière anglaise, et celle des espions de Lowe qui devaient, en découvrant les préparatifs d'une expédition, donner l'éveil à nos ennemis et rendre par là toute surprise impossible.

Murat, déterminé à ne se laisser arrêter par aucune de ces difficultés, choisit, dans son infanterie, douze cents hommes d'élite, auxquels il ajouta une centaine d'hommes du génie et de l'artillerie, avec quatre pièces de campagne, et mit à leur tête le général de division Lamarque, son chef d'état-major, qui, dans les campagnes précédentes, avait montré sa bravoure et ses talents militaires. On transmit au commandant en chef tous les rapports que la police avait pu se procurer sur l'organisation défen-

sive de l'île, et l'adjudant-commandant Thomas, qui les reçut pour en résumer le contenu, y découvrit qu'il devait exister, quelque part sur la côte nord d'Ana-Capri, un endroit où la disposition des rochers rendrait peut-être un débarquement possible. Quoi qu'il en soit, ce renseignement un peu vague ne pouvant servir à baser un plan d'attaque, on pensa qu'il fallait choisir, pour la descente, les quatre points abordables de l'île; il fut, en conséquence, décidé qu'avec neuf cents hommes d'infanterie, l'artillerie et les sapeurs, partant de Naples, on dirigerait l'attaque principale sur le Limmo et la grande marine, et qu'en même temps, avec trois cents hommes partant du petit golfe de Sorrente [1], on l'appuierait par une diversion sur les marines de Tragara et Mulo.

Le 2 octobre 1808, à la suite d'une grande revue que passa le roi, pour donner le change aux espions anglais, les troupes de l'expédition qui n'étaient pas de la garnison, reçurent l'ordre de rester à Naples, et, le lendemain 3, la police mit embargo sur toutes les barques de pêcheurs qui pouvaient servir à porter des hommes ou du matériel. Dans la soirée du même jour, la division partant de Naples fut embarquée à la darse, et, vers onze heures, elle mit à la voile par un vent favorable, commandée par le général Destrées, sous les ordres du général en chef Lamarque; l'adjudant-commandant Thomas était chargé des détails de l'expédition et commandait en même temps l'avant-garde [2].

[1] Sur la côte méridionale du golfe de Naples.

[2] Les moyens de transport comprenaient une frégate, que le général Lamarque était autorisé à échouer dans les eaux de la grande marine, pour s'en servir comme d'une batterie de terre (ce qui, dit le général Thomas, dans ses notes, n'avait pas le sens commun), plus, un certain nombre de chaloupes canonnières, une petite corvette, quelques felouques armées et une vieille tartane.

On espérait être arrivé le lendemain matin, mais, dans la nuit, le vent changea et devint très-fort, la marche se ralentit considérablement, et, au point du jour, la flotille se trouvait dispersée au milieu du golfe, à huit ou dix milles de Capri. Dans la matinée, l'ordre se rétablit; et, vers midi, on se trouva à hauteur de l'île, mais sans nouvelles de la division de Sorrente qui ne paraissait pas en mer, ce qui fit un moment suspendre les opérations. Entre une heure et deux heures, le général Lamarque, ne pouvant plus attendre davantage, se décida à diriger sur la grande marine et sur le Limmo les détachements qui en devaient tenter l'attaque; mais le vent, toujours mauvais, rendait leur marche difficile, et les tenait exposés au feu des batteries anglaises et des tirailleurs qui occupaient le sommet des rochers.

Pendant ce temps, le chef de l'avant-garde, préoccupé du renseignement qu'il avait trouvé dans les rapports de la police, examinait attentivement la côte, lorsque, dans un endroit où les rochers n'avaient guère que douze mètres environ de hauteur et paraissaient mal surveillés, il aperçut à leur base, un récif à fleur d'eau, sur lequel il fit à l'instant diriger sa barque, montée avec lui par un autre officier, quatre sapeurs et un sergent, et pourvue de deux échelles. L'abordage était fort dangereux : le flot, en revenant sur la côte, menaçait de briser la frêle embarcation contre le rocher, et, en se retirant, la remportait à dix ou quinze brasses en mer, ce qui mettait l'équipage en vue des tirailleurs anglais placés dans le voisinage. Déjà un des sapeurs était tué et un autre blessé, lorsque le sergent se dévoua, et, dans un retour de la barque, parvint à sauter sur le récif, où il l'amarra à l'aide d'une corde qui lui fut jetée. On débarqua aussitôt, et, pendant qu'on tirait les échelles et qu'on arborait le pavillon à la côte, l'adjudant-commandant Thomas et le sergent, s'aidant l'un l'autre, grim-

pèrent dans les fentes du rocher à pic et arrivèrent à une petite plate-forme, d'où il leur fallut encore gravir un escarpement de six à sept mètres; les autres les suivirent au moyen des échelles. Toutes les embarcations qui se trouvaient à proximité, et celles qui marchaient à l'attaque du Limmo, se dirigèrent immédiatement sur le pavillon arboré; on ajouta quelques échelles à celles qui étaient déjà placées, et le point du débarquement se trouva ainsi déterminé par ce trait d'audace.

Toutefois, l'opération était fort lente, parce que nos hommes ne pouvaient monter qu'en très-petit nombre à la fois; les Anglais, accourus sur ce point, les fusillaient et les forçaient à se blottir dans les cavités des rochers; nous perdions du monde, la position devenait embarrassante, et le général en chef, qui débarqua vers quatre heures, et dont on ne peut, certes, nier le courage, dit en arrivant au commandant de l'avant-garde : « Vous êtes plus que hardi! Mais qu'allons-nous faire ici?—Nous nous en tirerons, répondit Thomas; mais il n'y a pas de retraite possible, il faut marcher en avant. » A cinq heures, nous avions environ six cent cinquante hommes, y compris un bataillon du 10e de ligne, établis sur une première bande de rochers; l'ennemi en occupait une autre, placée à trente ou quarante mètres plus haut, et à laquelle on ne pouvait parvenir que par une pente raide et entièrement découverte; abrité là, derrière des murs de clôture, il dirigeait son feu sur tout ce qui paraissait. L'adjudant-commandant fit prendre et porter en avant de notre position le pavillon précédemment arboré, pour décider le bataillon du 10e à gagner du terrain; mais à peine eut-il fait quelques pas qu'une fusillade très-vive, qui blessa trois officiers et une douzaine d'hommes, l'obligea de se remettre à l'abri.

A huit heures du soir, toute l'expédition était débar-

quée, jetée de côté et d'autre dans les rochers : il y avait des détachements de tous les corps de l'armée, français, italiens, corses, légion étrangère; c'était, dit le général Thomas, une véritable arche de Noé. On tenta encore de porter en avant le bataillon du 10e, mais le feu des Anglais, concentré sur lui, le força, encore une fois, à rentrer dans les rochers. La position devenait déplorable; l'ennemi pouvait écraser ce faible corps, rien qu'en roulant sur lui des pierres, et l'on a peine à concevoir qu'il n'ait pas essayé de faire en masse une sortie pour le culbuter dans l'abîme. L'inquiétude gagnait les soldats, et il était temps de prendre un parti énergique. Pour ôter toute idée de retraite, on fit enlever les échelles et pousser au large les embarcations; puis, à la faveur de la nuit, et aidé des autres officiers, le commandant Thomas renouvela ses tentatives pour remettre de l'ordre dans les différents corps et les former pour l'attaque. Il y réussit enfin par un moyen singulier, qui, peut-être, ne fut pas sans influence sur le résultat définitif : par son ordre, chaque homme qu'il rencontrait se mit à crier le nom de son régiment pour rallier ses camarades; cela produisait, dit-il, un bruit infernal, qui, décuplé par les échos, dut faire croire aux Anglais que nous étions là dix mille. Bientôt la lune, en se levant, nous montra les retranchements ennemis, tandis qu'elle nous laissait dans l'ombre. On partit en bon ordre, le bataillon du 10e au centre, appuyé à droite et à gauche par les compagnies d'élite des autres corps, et l'on avait fait la moitié du chemin sans être aperçu. Le bruit de la marche ayant enfin donné l'éveil aux Anglais, on reçut une décharge, heureusement dirigée trop haut, et le commandant Thomas y répondit en faisant battre la charge et croiser la baïonnette, avec défense de tirer un seul coup de fusil; on arriva ainsi sur les retranchements que l'ennemi venait d'évacuer,

probablement trompé sur notre force numérique, et, après un instant de halte, on marcha sur le village d'Ana-Capri. Pendant ce temps, le capitaine Minot, adjudant-major au 10e, que le général a cité souvent comme l'ayant admirablement secondé dans cette affaire, se détachait à gauche, avec deux compagnies de grenadiers, pour enlever une batterie qui nous prenait en flanc; il rencontra chemin faisant une assez forte colonne anglaise[1] qui se retirait sur Capri, et lui fit mettre bas les armes. Entre dix et onze heures du soir, nous occupions le village d'Ana-Capri et la tête du grand escalier qui mène à la partie orientale de l'île. Le lendemain, 5 octobre, dans la matinée, l'adjudant-commandant Thomas fut chargé d'attaquer le fort Santa-Maria-di-Monte-Solaro[2], dont la garnison capitula immédiatement, ce qui nous rendit maîtres de toute la partie occidentale.

C'était avoir fait un grand pas, et, sans contredit, le plus difficile de tous, puisqu'un débarquement, réputé presque impossible, venait d'être effectué très-heureusement; mais on était loin d'avoir conquis l'île entière, et pour cela bien des obstacles étaient encore à surmonter. Il fallait commencer par descendre le grand escalier, homme par homme, sous le feu d'une batterie couronnant la crête de l'escarpement opposé; une fois dans le ravin qui partage l'île, on avait devant soi la place de Capri, pourvue d'une artillerie nombreuse, et, sur la hauteur en arrière, trois forts établis et armés avec le soin que mettent ordinairement les Anglais à de semblables travaux. Leur flotte, bientôt avertie de notre expé-

[1] Elle comprenait quatre compagnies commandées par un major.

[2] Les Anglais avaient entouré l'ancien château d'un retranchement solide en terre; il y avait, dans le fort, environ 200 hommes, au moment de la capitulation.

dition, devait paraître inévitablement d'un instant à l'autre: maîtresse de la mer, et par conséquent libre de renforcer et d'approvisionner à tout instant nos ennemis, elle était pour eux une précieuse ressource, tandis qu'en arrêtant les renforts et le matériel qu'on jugeait indispensables pour continuer notre attaque, ainsi que les vivres et les munitions qui allaient nous manquer, elle pouvait forcer notre corps expéditionnaire à mettre bas les armes ou à mourir de faim sur le terrain qu'il venait d'enlever si glorieusement.

Après avoir employé la journée du 5 octobre à s'établir solidement sur le plateau d'Ana-Capri, on descendit le lendemain matin l'escalier, en bravant la batterie opposée, dont le feu, par un hasard étonnant, n'atteignit pas un seul homme; puis, après avoir occupé la grande marine, on prit position devant la place de Capri pour en préparer l'attaque. Dans les opérations qui suivirent, le commandant Thomas, toujours chargé d'en régler les détails, ne cessa de montrer l'activité, l'intelligence et le courage dont il avait déjà donné tant de preuves; mais comme on n'y trouve aucun fait saillant qui le concerne en particulier, la relation que j'en pourrais faire ici n'aurait pour vous qu'un intérêt général, et, pour ne pas fatiguer votre attention, je ne m'y arrêterai pas davantage. Le 17 octobre, malgré l'appui de la flotte anglaise, et probablement à cause du découragement qu'avaient produit nos premiers succès, le colonel Lowe, bien qu'ayant encore des moyens très-respectables de défense, accepta une capitulation qui nous abandonnait la place et les forts, avec tout leur matériel, et remettait l'île entière en notre possession.

Le commandant Thomas, qui était venu trouver le roi pour lui soumettre cette capitulation, fut renvoyé aussitôt après dans l'île pour en prendre le commande-

ment qu'il garda près de trois ans. Ces fonctions, en le tenant éloigné des opérations actives de la guerre, pouvaient nuire à son avancement, il le sentait, mais elles allaient le mettre en mesure d'ajouter au service éminent qu'il venait de rendre d'autres services qui, bien que moins brillants, n'étaient pas moins utiles à la force et à la prospérité du royaume. Son premier soin fut de mettre l'île en état complet de défense, et de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter, de la part des Anglais, une surprise analogue à celle qui venait de les déposséder. Puis il profita des loisirs que lui laissait le service militaire pour s'occuper des intérêts de la population, et utiliser les éléments de richesse que renfermait un sol d'une admirable fertilité, mais presque entièrement privé de culture. Il obtint, malgré la résistance du domaine, que toutes les terres libres seraient réparties entre ceux des habitants qui n'en possédaient pas, leur fit distribuer diverses semences, notamment des pommes de terre qui leur étaient inconnues, et chercha par tous les moyens possibles à encourager l'agriculture, créant un comité pour son amélioration, visitant lui-même les travaux des champs, soutenant par des promesses les hommes de bonne volonté, recourant aux menaces, et même à la force, pour contraindre les récalcitrants. Il s'occupa avec la même sollicitude des réparations indispensables que réclamaient les voies de communication du pays, et des mesures à prendre pour l'éducation et l'instruction de sa jeunesse.

Tant de soins éclairés portèrent leurs fruits, et, avant de quitter Capri, Thomas eut la satisfaction de constater une amélioration notable dans la richesse de ce petit coin de terre et le bien-être de sa population[1]. Son caractère,

[1] Ces résultats avaient frappé le roi, dont l'intention formelle était

à la fois digne et bienveillant, le vif intérêt qu'il avait témoigné pour la prospérité du pays et les heureux résultats qui s'en étaient suivis, lui avaient gagné tous les cœurs; tous l'aimaient et le vénéraient à l'égal d'un père, et quand le bruit de son départ se répandit, la désolation fut universelle; les corps municipaux des deux communes de Capri et d'Ana-Capri adressèrent dans cette circonstance, à l'intendant de la province de Naples, une pétition dans laquelle, après avoir détaillé les bienfaits de l'administration de l'adjudant-commandant Thomas, et chaleureusement exprimé les sentiments de la population à son égard, ils demandaient instamment que le gouvernement de l'île de Capri lui fut conservé[1].

Comme il s'y était attendu, son long séjour à Capri semblait arrêter sa carrière militaire. Au moment du départ de l'expédition qui l'avait enlevée aux Anglais, le roi avait formellement promis un grade supérieur à l'officier qui débarquerait le premier: on ne pouvait certes contester cet honneur au gouverneur de l'île, et néanmoins il était resté adjudant-commandant. Murat en faisait cependant grand cas et l'appréciait à sa juste valeur: déjà quelques mois avant l'attaque de Capri, il l'avait nommé successivement chevalier, puis commandeur de l'ordre des Deux-Siciles[2]; plus tard, il l'avait gratifié d'un riche domaine dont il ne devait pas longtemps jouir; mais, quelque flatteur que put être un don pareil, pour Thomas

de généraliser les mesures prises à Capri, mais les événements l'en empêchèrent. Murat avait bon cœur, il aimait le peuple dont il sortait. Un jour que Thomas lui disait que ses cheveux blanchissaient dans l'île, il lui répondit: « Comment! vous êtes un petit souverain, je vous laisse carte blanche, vous faites le bien! mais vous êtes le plus heureux des hommes! »

[1] Voir aux pièces justificatives, n° 2, la traduction de cette pétition, dont une copie en italien se trouve dans les papiers laissés par le général.

[2] Décrets des 18 et 20 mai 1808.

il ne valait pas l'avancement; et, tout en consacrant au bien-être de quelques milliers d'âmes une vie qu'il avait si souvent exposée sur les champs de bataille, il ne pouvait, sans un sentiment de regret, penser à ses compagnons d'armes qui, employés plus activement, avaient nécessairement plus de chances que lui de voir récompenser leurs services.

En 1811, il fut enfin tiré de cette position qui devenait pour lui de plus en plus pénible. L'empereur avait donné l'ordre de retirer du royaume de Naples les troupes françaises qui l'occupaient, et d'en former, sur la frontière, un corps d'observation sous les ordres du général Grenier: Thomas en fut nommé chef d'état-major, le 24 juin 1811, et, le 16 juillet suivant, il quitta le commandement de Capri pour se rendre à sa destination nouvelle.

Dans les premiers jours de novembre 1812, ce corps d'armée fut dirigé sur l'Allemagne pour aller renforcer les débris de l'armée de Russie. Le général Grenier arrivait à Berlin vers le milieu de janvier, et de là il joignit à Francfort-sur-l'Oder le prince vice-roi d'Italie, auquel Murat venait d'abandonner le commandement de l'armée pour retourner dans ses états.

Thomas, toujours adjudant-commandant et chef d'état-major, se trouvait à la bataille de Lutzen et s'y distingua; cinq jours après, le 7 mai, en poursuivant l'arrière-garde des Russes, il fut, près de Nossen[1], atteint d'un coup de feu qui lui traversa le dessous du genou gauche. C'était sa quatrième blessure depuis son entrée au service, et la plus grave de toutes; il fut très-longtemps à s'en remettre, et se trouva dans l'impossibilité de continuer à servir activement en campagne, mais il lui dut enfin le grade de général de brigade qu'il avait si bien mérité, et qu'il eût

[1] Sur la route de Dresde, à huit lieues de cette ville.

certainement obtenu beaucoup plus tôt s'il se fût trouvé plus souvent sous les yeux de l'empereur. Promu le 22 juillet 1813, il reçut, le 20 octobre suivant, le commandement de la subdivision de la Manche; mais l'état dans lequel le laissait sa blessure, imparfaitement guérie, ne lui permit pas de le conserver plus de trois mois, et, malgré ses instances, le gouvernement le força de prendre un repos complet qu'il garda jusqu'à l'époque des cent jours.

A ce moment sa fermeté et son dévouement bien connus le firent nommer commandant supérieur de Sarrelouis, et il ne tarda pas à justifier pleinement la confiance à laquelle il devait ces fonctions importantes. Dans les crises comme celle que l'on traversait alors, combien de fois n'est-il pas arrivé que des hommes, qui avaient conquis par d'éminents services une position élevée, se voyant menacés dans leur ambition personnelle, ou égarés par des passions politiques, ont appelé intérêt national leur intérêt propre, ou celui d'un parti, et transigé avec les ennemis de leur pays sous le prétexte de l'accomplissement d'un devoir! Si l'histoire de nos révolutions nous montre parfois cette faiblesse, même dans les personnages les plus remarquables par leur caractère et les hauts faits qui les ont illustrés, quels éloges ne devons-nous pas à celui qui, étranger à tous les partis, ne se laisse influencer par aucun d'eux, quoi qu'il doive lui en coûter, et, ne plaçant le devoir que dans la rigoureuse exécution des ordres qu'il a reçus, résiste à toutes les séductions, à tous les sophismes, à toutes les menaces qui tendraient à l'en détourner! Telle est la conduite du général Thomas dans son commandement de Sarrelouis, et, si cette époque n'est pas la plus brillante de sa vie militaire, elle est certainement une des plus honorables.

Rendu à son poste le 20 avril, il avait à peine eu quelques semaines pour s'occuper de l'instruction des

troupes, et, en même temps, faire exécuter les travaux et compléter les approvisionnements de toutes sortes qu'exigeait la défense, quand commença la courte campagne dont le dénouement allait être si funeste à la France. Bientôt apparurent, aux environs de Sarrelouis, divers corps ennemis, dont les chefs firent successivement près de lui des démarches pour l'amener à arborer le drapeau blanc et à ne pas persister dans une attitude hostile.

Le 4 juillet [1], le général Diebitch, chef d'état-major de l'armée russe, lui faisait connaître, au nom du général en chef, Barclay de Tolly, les succès des alliés, indiquait le retour à un gouvernement paternel, comme seul capable de sauver la France, et se disait autorisé à recevoir les propositions qu'il pourrait avoir à lui faire.

Deux jours après [2], le prince Charles de Mecklembourg, en le prévenant de son arrivée à la tête d'un corps prussien chargé du siége de Sarrelouis, ajoutait que l'abdication de Napoléon n'avait pas terminé la guerre, qu'il était, en conséquence, obligé d'agir hostilement contre la place, et qu'une capitulation pouvait seule arrêter l'effusion du sang.

A l'avertissement du premier comme à la sommation du second, le général Thomas répondit qu'il défendrait jusqu'à la dernière extrémité la place dont le commandement lui était confié.

La lettre officielle du prince de Mecklembourg était accompagnée d'une autre confidentielle [3], qui lui annonçait qu'on était disposé à lui accorder, personnellement, les conditions les plus avantageuses; elle lui fut remise

[1] Pièce justificative n° 3.
[2] Pièce justificative n° 5.
[3] Pièce justificative n° 6.

par un aide-de-camp, chargé de lui offrir 500 000 fr. et le grade de lieutenant-général au service de Prusse. Inaccessible à la séduction comme aux menaces, il se contenta de renvoyer le prince à sa réponse officielle.

Au comte de Langeron, émigré français, devenu général au service de Russie, qui, le 5 juillet[1], l'engageait à suivre l'exemple des Vendéens, et lui rappelait que la clémence de Louis XVIII n'était pas inépuisable, il répondit :

« ..... Les *malheurs* de ma patrie n'ébranleront ja-
» mais ma fidélité, et la place que je commande ne sera
» remise qu'au gouvernement qu'elle se sera librement
» choisi. Ma conduite n'est et ne sera jamais dirigée que
» par le sentiment de ma propre conscience ; je ne suis
» point imitateur. »

Enfin, le 12 juillet[2], le comte de Essen, commandant les troupes chargées du blocus de Metz et Sarrelouis, lui ayant écrit pour l'informer des derniers événements et lui demander le parti qu'il allait prendre : « Celui d'un
» homme d'honneur, répondit-il ; conserver à ma patrie,
» et au gouvernement qu'elle se sera librement choisi, la
» forteresse que je commande. »

Quand le général Thomas persistait ainsi dans sa résolution de n'accepter aucun arrangement avec les alliés, et repoussait les offres séduisantes qu'on lui faisait confidentiellement, il n'ignorait pas que bientôt sa position pouvait se trouver fort pénible : le nouveau gouvernement

[1] Pièce justificative n° 4.

[2] J'ai considéré comme inutile la reproduction intégrale de la lettre du comte de Essen et de la réponse qu'il lui a faite ; celles qui précèdent suffisant pour faire pleinement ressortir l'admirable fermeté, pleine de désintéressement et d'abnégation, qu'a montrée le général, dans sa défense de Sarrelouis. Pourquoi faut-il que tant d'héroïsme n'ait en rien servi pour conserver cette place à la France !

allait peut-être, en lui enlevant son grade, le réduire à une existence gênée, presque misérable; il le prévoyait, et, toujours inébranlable, il n'écoutait que la voix du devoir. Il était tellement convaincu que sa carrière ne pouvait tarder à être brisée, qu'il supplia plusieurs fois le général Belliard, commandant à Metz la division territoriale à laquelle appartenait Sarrelouis, de le faire remplacer dans son commandement, aimant mieux, disait-il, se retirer, qu'être honteusement chassé; assurant, au reste, que, lui présent, aucun étranger n'entrerait dans la place, et qu'il périrait plutôt que de commettre une lâcheté.

Le 30 novembre 1815, le général Thomas reçut du ministre de la guerre l'ordre de quitter le commandement de Sarrelouis, et, le lendemain, au moment où les Prussiens allaient entrer dans la place, il en sortit, pour se retirer à Metz. Quelques jours auparavant, il avait dû faire violence à ses sympathies, pour réprimer un soulèvement général de la population, exaspérée à la vue du drapeau blanc qui venait de remplacer nos couleurs nationales. La mesure prise par le gouvernement à son égard fut, d'ailleurs, moins rigoureuse qu'il ne l'avait supposé : mis en disponibilité avec demi-solde, le 1er janvier 1816, il resta dans cette position jusqu'au 1er avril 1825, époque à laquelle on lui donna sa retraite; il avait été, quelques années auparavant, nommé chevalier de l'ordre du Mérite-Militaire [1].

[1] Le 18 août 1819. Indépendamment de ses grades dans les ordres de la Légion-d'Honneur, des Deux-Siciles et du Mérite-Militaire, il devait encore à ses services le titre de baron, qui paraît lui avoir été donné sous la restauration, et se trouve dans plusieurs lettres ministérielles; mais il n'a pas été possible d'en préciser la date, parce que le général avait fait disparaître les pièces qui s'y rapportent. Ne perdant jamais de vue son origine, il semblait craindre qu'on ne vit en lui l'orgueil d'un parvenu, et refusait de faire usage de son titre.

A ce moment, il considérait sa carrière d'activité comme étant complétement terminée ; mais, après la révolution de 1830, quand on put craindre un instant que la France ne fût menacée par une intervention étrangère, il offrit ses services au nouveau gouvernement, et reçut, le 14 janvier 1831, le commandement du département de la Creuse, où il resta jusqu'à l'âge de soixante-deux ans, fixé par la loi pour la retraite des généraux de brigade. La sienne fut liquidée définitivement le 1er juillet 1832 : il avait alors trente-cinq ans de service, non compris les interruptions, et vingt-deux campagnes.

De retour à Metz, il en commanda la garde nationale, formée alors de deux légions, jusqu'en avril 1834, où une organisation nouvelle la réduisit à une seule légion, conformément au vœu exprimé par le conseil municipal.

Lors de sa mise en disponibilité, le général Thomas, retiré à Metz, avait employé le peu qu'il possédait à l'acquisition d'une propriété située dans le voisinage, à Ars-Laquenexy, et tous ses soins avaient été consacrés à son amélioration. Retrouvant alors, dans le calme de la retraite, ce goût pour l'agriculture dont il avait fait preuve autrefois à Capri, il s'y était, dès cette époque, entièrement adonné, employant à en activer les progrès ses ressources personnelles et l'influence que pouvaient lui donner sa position, ses antécédents, ses connaissances et sa sollicitude bien connue pour les intérêts des habitants de la campagne. Au milieu de ces occupations paisibles, si différentes de la vie agitée des camps, il ne tarda pas à ressentir le vide que laissait l'isolement dans son existence, et à éprouver, de plus en plus vivement, le besoin d'une famille à laquelle il pût vouer son affection. Après une assez longue hésitation, bien naturelle dans l'homme qui n'est plus jeune, il se maria enfin, en 1825, à l'âge de cinquante-cinq ans, et se vit bientôt père de deux fils

qui, aujourd'hui, soutiennent dignement son nom dans l'armée. Malheureusement, par une triste compensation, leur mère ne survécut que deux ans à peine à la naissance du plus jeune. Cet événement, qui le laissa pour quelque temps atterré, brisait en grande partie les projets qu'il avait formés pour le bonheur de sa vieillesse, et ne fut probablement pas sans influence sur la détermination qui le porta à reprendre du service en 1830.

Quoi qu'il en soit, en quittant le commandement de la garde nationale de Metz, il revint à sa campagne, et, tout en continuant à s'occuper d'agriculture, il se consacra entièrement à l'avenir de ses enfants, travaillant sans relâche à leur assurer une aisance honorable, à former leur cœur et leur jugement, et à leur donner une instruction solide, en rapport avec l'état militaire qu'il désirait leur voir embrasser. C'est après avoir rempli ces saints devoirs, qu'il a terminé sa longue et honorable carrière, le 18 décembre 1853, à quatre-vingt-trois ans passés.

Sous des dehors parfois un peu brusques, le général Thomas cachait un cœur affectueux; disposé à la bienveillance et toujours prêt à rendre service, il s'est fait aimer de tous ceux qui ont pu le connaître à fond. Vous avez vu déjà ce que pensaient de lui les habitants de Capri, qui gardent encore aujourd'hui le souvenir de ses bienfaits [1]; les lettres de ses camarades et des généraux sous lesquels il a servi sont pleines des témoignages de l'affection que leur avaient inspiré son caractère et ses

[1] Dans sa vieillesse, le général a eu l'occasion de voir deux personnes qui venaient de voyager en Italie et avaient visité Capri. Suivant elles, nulle part le sol n'était mieux cultivé que dans cette île; beaucoup d'habitants se rappelaient encore l'adjudant-commandant Thomas, et déclaraient lui devoir le bien-être dont ils jouissaient.



relations amicales. Ses sentiments religieux étaient ceux que doit avoir tout homme qui réfléchit et qui a vu de près les misères de la vie. Dépourvu presque entièrement, au début de sa carrière, de l'instruction nécessaire à son état, il avait cherché constamment à se maintenir, par le savoir, à hauteur de sa position, en suppléant, à force de travail, à son défaut d'éducation première. Dans son ardeur de s'instruire, il avait étendu ses connaissances militaires beaucoup plus que ne le faisaient généralement, à cette époque, les officiers de son arme : la manière dont il a rempli les fonctions de major de tranchée au siége de Gaëte, prouve qu'il possédait là-dessus des notions spéciales qu'on ne trouvait, le plus ordinairement alors, que dans le personnel de l'artillerie et du génie. Il a même laissé, sur ce siége de Gaëte, une relation en forme de journal, écrite avec la conscience qui le caractérise, et remarquable par l'ordre et la précision des détails ; en lisant ce travail, complétement dégagé de l'esprit d'exagération qui se rencontre trop souvent dans les relations et les bulletins militaires, on ne peut que regretter qu'il n'ait pas été jusqu'à présent livré à l'impression. Ses notes très-circonstanciées sur l'expédition de Capri sont également précieuses, mais elles demandaient à être mises en ordre.

Convaincu, d'ailleurs, de l'extrême importance de l'agriculture pour le bien-être et la moralisation d'un état, il a, comme vous avez pu le voir, donné à l'étude et aux progrès de cette question vitale tout le temps et tous les moyens dont il a pu disposer. C'est à ce titre qu'il est devenu, en 1825, membre correspondant de l'Académie de Metz, et son nom, cité à différentes reprises dans les comptes-rendus des secrétaires, montre la part qu'il prenait à nos travaux, non-seulement en ce qui concerne sa spécialité, mais dans d'autres questions aussi dignes

d'intérêt, notamment celle des cours industriels, dont la création fait tant d'honneur à l'Académie qui en avait le patronage, et à ceux de nos devanciers dont le nom s'attache à cette œuvre admirable.

Telles sont, Messieurs, les titres que s'est acquis à la reconnaissance et à la considération publiques, celui qui, pendant plus d'un quart de siècle, a fait partie de notre Société. Si j'ai réussi à vous faire partager ma conviction à son égard, vous penserez avec moi qu'il faut remercier la Providence qui a donné de tels hommes à notre patrie, et souhaiter que leur exemple trouve de nombreux imitateurs parmi ceux qui travaillent au-dedans à la prospérité générale, ou qui vont au-dehors exposer leur vie pour soutenir le bon droit et maintenir aussi haut que par le passé le beau nom de la France.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Je crois devoir reproduire ici, comme un document curieux de cette époque, et comme un titre dont les enfants du général peuvent être fiers à bon droit, une attestation rédigée à Parme, le 7 septembre 1803 (20 fructidor an XI), et signée par les officiers de la dixième demi-brigade de ligne.

DIXIÈME DEMI-BRIGADE.

« Nous, officiers de la dixième demi-brigade d'infanterie de » ligne, dans laquelle se trouve incorporé le troisième bataillon » de la Moselle, assemblés par le chef, sur la demande du citoyen » Thomas, chef de bataillon audit corps, qui nous ayant exposé » que, pour sa satisfaction personnelle, il désirait, de ses cama- » rades et compagnons d'armes, un témoignage authentique et » détaillé de la conduite politique et militaire qu'il a tenue depuis » qu'il sert ; nous, pour répondre à ses désirs, rendre hommage » à la vérité et payer au citoyen Thomas le tribut d'éloges qu'il » a mérité, nous avons résolu en corps la rédaction ci-après, » dont nous *assertiorons* l'authenticité.

» Son entrée au service, le 18 août 1791, dans le troisième » bataillon de la Moselle, époque de sa formation, fut marquée » par la confiance que lui prouvèrent ses camarades, en l'éle- » vant au grade de lieutenant le même jour, et à celui de capitaine

» le 19, confiance qu'il mérita dès cette enfance des nouveaux » bataillons, par le zèle particulier qu'il montra pour l'instruc- » tion militaire et l'administration à laquelle il se livra sans re- » lâche.

» Que, chargé dès le commencement de 92 de l'administration » de l'habillement et équipement du corps, il en dirigea les dé- » tails à la satisfaction des administrés et des administrateurs » principaux, et qu'il ne la quitta que pour prendre les fonctions » de membre du conseil d'administration.

» Que dans la campagne de l'an II, à l'armée de la Moselle, » il s'acquit, par sa conduite, l'estime des généraux qui le » chargèrent, pendant cette campagne, de plusieurs opérations » de confiance et du commandement de nombreux détachements » dans des circonstances difficiles, notamment le 16 frimaire » (6 décembre 1793), que le général Taponnier l'envoya faire » une reconnaissance sur l'ennemi, à Freschweiller, de laquelle » il s'engagea une affaire entre les lignes, dont le succès tient » aux dispositions qu'il avait prises.

» Que le 2 nivôse (22 décembre), à l'enlèvement des lignes » précitées, il se distingua d'une manière particulière, et y fut » blessé d'un coup de feu à l'épaule gauche, qui l'empêcha de » tenir campagne : mais il reparut, à demi-rétabli, dès le mois » de germinal, avant même l'expiration de la convalescence qu'il » avait obtenue.

» Que le 5 messidor (23 juin 1794), le troisième bataillon » de la Moselle étant au siége de Charleroi, il soutint l'attaque » de la tranchée où il commandait avec une audace qui déconcerta » les assaillants : on se battit corps à corps.

» Que le 13 du même mois (1er juillet), à l'affaire de Sombref, » il fit la retraite, commandant une partie du bataillon, avec une » contenance qui arrêta l'ennemi et dégagea une grande partie » du premier bataillon du Bas-Rhin, qui était coupée. Cette » conduite ayant attiré l'attention du général, il le chargea, » quelques jours après, de faire une reconnaissance sur Huy, » avec 300 hommes.

» Que, durant tout l'an II et jusqu'à l'organisation du corps en

» demi-brigade (sous le n° 53), il fut membre du conseil d'ad-
» ministration du bataillon. Tous les faits relatés ci-dessus,
» d'autre part, *assertiorés* par les officiers du ci-devant troisième
» bataillon de la Moselle.

» Qu'au doublement de la 53ᵉ avec la 159ᵉ, qui devinrent
» la 10ᵉ demi-brigade, il fut chargé de l'administration, de l'ha-
» billement, armement, équipement, linge et chaussure du corps,
» et géra avec ordre et économie cette administration, qu'il ne
» quitta que sur sa demande, parce que tous ces détails l'éloi-
» gnaient du théâtre de la guerre.

» Que le 21 messidor an IV (9 juillet 1796), un bataillon
» ayant été chargé de forcer, sous la conduite du chef Nagle,
» le village de Melck-outre-Rhin, il se précipita, à la tête d'un
» détachement, au milieu des troupes ennemies qui le défendaient,
» et y fut blessé d'un coup de feu à la cuisse droite : ce fait est
» reconnu par les officiers du bataillon et par le chef en particu-
» lier.

» Qu'aussitôt remis de sa blessure il rejoignit le corps.

» Que durant sa convalescence il fut employé à Nancy, lieu du
» dépôt du corps, comme commissaire du gouvernement près le
» conseil de guerre de la quatrième division, où il mérita l'estime
» et la confiance du général qui la commandait, qui lui en donna
» des témoignagnes par écrit.

» Qu'en l'an VI, le corps rentrant dans l'intérieur pour passer
» à l'armée d'Angleterre, il fut nommé rapporteur du conseil
» de guerre de la division séante à Rennes, pendant le séjour
» qu'il y fit ; qu'ensuite, passant dans la division militaire séante
» à Tours, il fut choisi par le général Vimeux pour commander
» la force armée dans le département de Loir-et-Cher, où, pen-
» dant onze mois il maintint l'ordre et la tranquillité, quoiqu'in-
» festé de brigands et de malveillants de toutes espèces ; ce qui
» est prouvé par le général Siscé, qui lui en a témoigné sa
» satisfaction par écrit.

» Que cette année il fut encore nommé à l'administration du
» corps.

» Que le 19 thermidor an VII (6 août 1799), nommé chef

» de bataillon par le général en chef Championnet, sur les bons » témoignages rendus de sa conduite et en considération de ses » services rendus, il ne se distingua pas moins dans ce nouveau » grade que dans le précédent, notamment dans les affaires des » 9 et 13 brumaire an VIII (31 octobre et 4 novembre 1799), » où, forcé à la retraite, il conduisit son bataillon dans le plus » grand ordre, soutint le choc de l'ennemi qui l'attaquait, et » ne céda le terrain que pied à pied.

» Que, sur la Sture[1], il chargea lui-même une troupe ennemie » qui avait enveloppé ses grand'gardes.

» Qu'ensuite, le corps ayant passé dans la rivière de Gênes, » où les privations de toute espèce avaient porté le découragement à son comble, la désertion et les menaces d'un abandon » général étaient effrayantes, il contribua, par son activité et par » ses soins à arrêter les malheurs qui menaçaient le corps; qu'à » sa sollicitation et à son exemple, les officiers du bataillon qu'il » commandait firent le sacrifice d'une partie de leurs moyens » pécuniaires pour entretenir un hospice où, par ses soins particuliers, les militaires du corps furent soulagés, ce qui mérita » au corps un éloge particulier du général en chef Masséna.

» Qu'aux affaires qui eurent lieu dans cette partie, il montra » le plus grand courage, telles que celles de Settepani et de » Saint-Jacques. A la Rocca-Barbena, il fut chargé, par le général Serras, de soutenir la retraite avec son bataillon, et » mérita les éloges du général Suchet, en présence du corps et » de tous les officiers assemblés. Au Port-Maurice, il fut désigné, » par le général Solignac, pour soutenir la retraite avec plusieurs » compagnies de grenadiers.

» Que le 26 floréal (19 mai 1800), à une reconnaissance faite » en avant du pont du Var, où il s'engagea une affaire avec le » bataillon qu'il commandait, il soutint l'attaque avec audace et » fit la retraite lui-même avec les dernières troupes; le bataillon » était tellement exposé, que le général Solignac le croyait perdu.

» Qu'à la réduction du corps à deux bataillons, le 9 brumaire

[1] C'est à l'affaire du 9 brumaire.

» an IX (31 octobre 1800), il fut nommé à l'administration, » police et discipline de la demi-brigade; que dans cette dernière » campagne ayant reçu l'ordre de prendre le commandement d'un » bataillon en l'absence du chef titulaire, il n'en remplit pas » moins les fonctions administratives dont il était chargé. Qu'à la » fin de la campagne de l'an IX et pendant tout l'an X, il se » livra entièrement à l'instruction du corps et particulièrement à » celle des sous-officiers, et à faire observer la stricte exécution » des règles de police et de discipline.

» Que l'exactitude dans les devoirs de son emploi actuel est » justifiée par des lettres des inspecteurs, qui lui en témoignent » leur satisfaction.

» Qu'enfin il est à notre connaissance que le chef Thomas ne » cesse de s'adonner aux sciences qui peuvent s'employer utile- » ment dans son état; que les besoins et les droits du soldat ont » toujours été l'objet de ses sollicitudes; que, scrupuleux obser- » vateur des lois et réglements militaires, il a toujours maintenu » une discipline sévère et fait respecter les personnes et les pro- » priétés; que l'amour de l'ordre a constamment été la base de » sa conduite par laquelle il a toujours commandé le respect, la » confiance des subordonnés, l'estime des chefs et la considé- » ration publique; que dans aucune occasion il n'a cherché ni à » diriger, ni à influencer, ni à détourner l'opinion de personne; » que pour la sienne, elle a été constamment celle qui constitue » et caractérise un homme d'honneur et l'ami du gouvernement.

» En foi de quoi nous signons le présent. »

Suivent les signatures de trente officiers, chefs de bataillon, capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, légalisées par le conseil d'administration du corps, et accompagnées de l'apostille ci-dessous :

« Je dois à la justice et à la vérité la déclaration suivante : » Commandant la demi-brigade depuis le mois de floréal an XI, » j'ai reconnu, dans le citoyen Thomas, chef de bataillon chargé » du détail, l'amour du travail, une application constante à rem- » plir ses devoirs avec exactitude et ponctualité; ami de l'ordre » et de la discipline, il a toujours eu pour but d'en assurer la

» continuelle observation. Je n'ai vu, dans ses opinions, que » droiture, franchise, désir du bien et attachement au gouver- » nement. »

SOULIER,
chef de brigade.

N° 2.

A Son Excellence le Conseiller-d'Etat Intendant de la province de Naples,

Les Décurions et les Corps Municipaux des deux communes de Capri et d'Ana-Capri.

« Excellence,

» Nous devons vous représenter les vifs sentiments de peine » qui ont éclaté parmi les populations des deux communes de » Capri et d'Ana-Capri, à la nouvelle, répandue depuis quelques » jours, que l'on allait changer le commandant actuel de l'île, » M. l'adjudant-général Thomas. Nous ne pouvons, en effet, » que nous louer de ce qu'il a été pour nous jusqu'à présent: » se faisant aimer de tous, venant au-devant de nos besoins et » traitant chaque individu des deux communes comme un membre » de sa famille.

» Il s'est montré toujours pour nous un père plutôt qu'un » commandant, faisant preuve du plus grand désintéressement, » et s'appliquant, pendant les deux années et demie qu'il vient » de passer dans l'île, à ne molester aucune classe ni aucun » individu, ce qui ne l'a pas empêché de soutenir convenable- » ment son caractère et de se faire, en toute occasion, respecter. » Aussi éprouve-t-on pour lui la vénération qui lui est due, et » actuellement chacun l'aime comme une personne qui, dans » toutes les circonstances malheureuses, s'est montré extrême- » ment affectueux et empressé à procurer le bien-être à nos » populations.

» C'est lui qui, entre autres mesures approuvées par le gou-
» vernement, a fait, avec une exactitude et un soin remarquables,
» le partage des domaines communaux, en rendant, à leur grande
» satisfaction, propriétaires presque tous ceux qui ne l'étaient
» pas, et les excitant, par l'espoir des récompenses, à cultiver
» leurs terres ; il a complété son œuvre par l'établissement d'un
» comité pour l'amélioration de l'agriculture, et de plus, formé
» d'utiles projets pour l'instruction et l'éducation de notre jeu-
» nesse : dispositions qui nous font espérer de rapides progrès,
» destinés à tirer notre île de la léthargie dans laquelle elle restait
» plongée.

» De quel avantage n'a pas été pour nous le soin avec lequel
» il nous a conduits à un système d'économies qui nous permet
» d'embellir notre île, en réparant ses chemins hors de service,
» et assure dès ce moment la prospérité de ses communes.

» Tant de bienfaits lui ont gagné tous les cœurs ; nous lui
» avons voué tous l'attachement le plus profond, et le considé-
» rons comme notre père commun. Aussi, au moindre soupçon
» de le voir s'éloigner et céder son poste à un autre qui n'au-
» rait pas comme lui la connaissance approfondie de notre île et
» des besoins de sa population, n'entend-on partout que plaintes
» et lamentations.

» En conséquence, les habitants des deux communes nous
» ont chargé de supplier Sa Majesté, par l'intermédiaire de Votre
» Excellence et de Son Excellence le Ministre de l'intérieur,
» afin qu'elle nous accorde la grâce de laisser l'île sous l'autorité
» immédiate d'un commandant militaire, et de n'en pas éloigner
» M. l'adjudant-général Thomas ; elle ne saurait nous donner un
» chef plus instruit et plus intéressé à la défense de l'île et au
» bien de sa population, convaincue, d'ailleurs, qu'avec son
» extrême sagesse, il saura toujours accorder la dignité du com-
» mandement et l'affection qu'il témoigne à tous, sans compro-
» mettre en rien sa réputation connue.

» Nous avons l'honneur de vous attester notre humble et res-
» pectueux attachement. »

Suivent les signatures.

N° 3.

« *A M. le Maréchal de camp baron de Thomas, commandant de la*
» *forteresse de Sarre-Louis.*

» Mon général,

» Les armées russes sont entrées sur le territoire français,
» le but de leur marche est connu de l'Europe, et la France
» elle-même ne saurait le méconnaître. Les intentions de l'Em-
» pereur, mon auguste maître, n'ont rien d'hostile ni contre la
» France ni contre les Français. Je suppose, mon général, que
» vous êtes suffisamment instruit à l'heure qu'il est, et des pre-
» miers succès des armées françaises et de leurs désastres sub-
» séquents. Déjà les armées victorieuses de Blücher et de
» Wellington sont sous les murs de Paris, et y feront vraisem-
» blablement leur entrée victorieuse aujourd'hui ou demain;
» Avesnes, Cambrai, Guise, ont été pris par le vainqueur: Lille,
» Valenciennes, Maubeuge, Philippeville et Marienbourg, ont
» arboré le drapeau blanc. D'un autre côté les armées autrichiennes
» ayant battu le général Lecourbe, sous Vesoul, s'avancent à
» grands pas sur la route de Paris; l'armée bavaroise ayant oc-
» cupé Nancy depuis quatre jours, se trouve aux environs de
» Châlons; l'armée russe suit de près. Tel est, mon général,
» l'état actuel des choses; il s'agit maintenant de calculer les
» chances qui restent encore, et vous le ferez sans doute avec
» tout le calme d'un brave militaire, que les événements les plus
» imprévus ne sauraient surprendre. Mais en mesurant l'abîme
» que l'ambition d'un seul homme a creusé autour de la France,
» quel est le français, aimant le bonheur de son pays, qui ne
» soit pénétré de la conviction que le retour à un gouvernement
» juste et paternel, peut seul sauver sa patrie? Certes, le mérite
» d'être parmi les premiers à contribuer à ce résultat, doit pré-
» valoir, dans l'esprit de tout bon français, sur un faux point
» d'honneur qui lui commanderait une aveugle obéissance envers

» un gouvernement qui, déjà, a cessé d'exister. Toutefois, sans » vouloir pressentir la nature de vos déterminations dans la crise » actuelle, je me bornerai à vous faire connaître, mon général, » que je suis autorisé, par Son Excellence, M. le maréchal » Barclay de Tolly, commandant en chef les armées impériales » russes, à entendre les propositions que vous pourriez avoir à » me faire.

» *Le lieutenant-général,*
» B^on DE DIEBITCH,
» *chef d'état-major de l'armée russe.* »

RÉPONSE.

« Général,

» Je ne puis dissimuler que le contenu de la lettre que vous » me faites l'honneur de m'écrire, m'afflige.

» En officier général qui connaît les devoirs que lui imposent » les lois de l'honneur, vous devez penser que je n'ai d'autre » réponse à vous faire que de vous assurer que je défendrai la » place qui m'est confiée jusqu'à la dernière extrémité.

» *Le général,*
» THOMAS. »

N° 4.

« A Saarbrück, ce 5 juillet 1815.

» Monsieur le commandant,

» Vous êtes sans doute instruit des événements qui se sont » passés depuis peu. Les armées anglaises et prussiennes sont » sous les murs de Paris, dont s'approchent aussi les fidèles et » admirables Vendéens. Votre roi légitime est rappelé par la » partie saine de la nation; il doit être maintenant dans sa ca- » pitale. Le monstre, à qui un moment d'erreur vous a de nou- » veau réuni, n'existe plus politiquement. Les députés envoyés

» par les rebelles, au quartier-général de nos souverains, ont été » renvoyés sans être admis, et ont passé hier ici pour retourner » à Paris. Nos armées s'avancent de tous côtés sans trouver de » résistance. Votre devoir et votre intérêt futur vous engagent » également à accélérer le moment d'arborer ce drapeau blanc si » cher aux bons français. Rappelez-vous, Monsieur le Comman- » dant, que Louis XVIII, qui n'a que trop pardonné, n'a point » étendu sa clémence sur le maréchal Davoust, qui a fait tirer sur » le pavillon blanc. C'est au nom de Louis XVIII que je vous » engage à remettre votre forteresse, et vous pouvez m'envoyer » un officier de confiance pour faire, avec moi, les arrangements » nécessaires.

» LE COMTE DE LANGERON,
» *général en chef au service de Russie.* »

RÉPONSE.

« Monsieur le général,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, » datée de Sarrebruck. Je n'ai de réponse à vous faire que de » vous assurer que les malheurs de ma patrie n'ébranleront jamais » ma fidélité, et que la place que je commande ne sera remise » qu'au gouvernement qu'elle se sera librement choisi.

» Ma conduite n'est et ne sera jamais dirigée que par le sen- » timent de ma propre conscience; je ne suis point imitateur.

» *Le général,*
» THOMAS. »

N° 5.

« Le 6 juillet 1815.

» Monsieur le général,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que je suis arrivé avec mon

» corps d'armée, lequel est destiné à assiéger la forteresse que » vous commandez.

» Vous êtes sans doute informé de l'abdication de Napoléon; » il a remis ses pouvoirs entre les mains d'une régence. La » guerre n'en est pas terminée pour cela; les hostilités conti- » nueront d'avoir lieu jusqu'à la signature du dernier article du » traité de paix. C'est pourquoi je suis obligé d'agir hostilement » contre la place que vous commandez, si vous n'écoutez pas » mes propositions qui n'ont d'autre but que d'épargner le sang. » Une capitulation honorable et avantageuse nous fera contribuer, » vous et moi, au grand but. J'attends donc votre réponse au- » jourd'hui dans la matinée, et pense que vous m'enverrez un » officier chargé de vos propositions et qui, en échange, recevra » mes conditions.

» Je me flatte que votre réponse gracieuse, que j'attendrai » jusqu'à midi, me mettra à même de ne pas agir offensivement.

» CHARLES DE MECKLEMBOURG. »

RÉPONSE.

« *Au prince Charles de Mecklembourg, général au service de Prusse.*

» J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

» L'empereur Napoléon n'étant plus le chef de l'état, et les » hautes puissances ayant formellement déclaré qu'elles ne pré- » tendaient pas gêner la nation dans le choix de la forme de son » gouvernement, la guerre qu'on nous fait n'a plus d'objet; » permettez-moi d'être étonné qu'on parle encore d'hostilités.

» Je commande cette forteresse au nom de ma patrie, et je » la lui conserverai jusqu'à la dernière extrémité, dût-elle être » réduite en cendres. La population et la garnison partagent ma » détermination.

» *Le général,*

» THOMAS. »

N° 6.

« Le 6 juin 1815.

» Mon général,

» Je m'empresse de vous dépêcher ces lignes, pour vous prier
» de choisir également le moyen d'un billet non officiel, en cas
» que vous avez des communications à me faire, desquelles vous
» souhaitez peut-être qu'elles restent un secret entre vous et
» moi. Je crois que c'est ici l'endroit de vous assurer que je suis
» prêt à vous accorder, pour votre personne, les conditions les
» plus honorables et les plus avantageuses en tout sens, et qu'il
» me sera un véritable plaisir de prévenir tous vos désirs; je me
» flatte d'être en état de ne refuser aucune des conditions que
» vous pourriez vraisemblablement me faire, et je vous prie de
» vous assurer par là de la considération parfaite avec laquelle
» j'ai l'honneur d'être,

» Monsieur le général,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» CHARLES, PRINCE DE MECKLEMBOURG,

» *général prussien, commandant le septième corps d'armée.*

Au bas de cette lettre on trouve écrit, de la main du général Thomas :

« L'aide-de-camp, porteur de la lettre, était chargé de m'offrir
» un soi-disant cadeau de 500000 fr. et le grade de lieutenant-
» général, au service de Prusse, s'il me convenait. »

RÉPONSE.

« Prince,

» Rien ne me serait plus agréable que de correspondre avec
» V. A. sur tout autre point que celui qui fait l'objet de ses

» lettres. Ma résolution étant inébranlable, ma réponse à sa lettre » particulière ne peut être que conforme à celle faite à sa lettre » officielle. J'ai la confiance que V. A. l'approuvera comme étant » celle qu'elle prendrait dans une pareille circonstance.

» Je suis, avec la plus haute considération, etc.

» *Le général,*

» THOMAS. »

FABLES,

PAR M. D. MACHEREZ.

Le Coq et le Paon.

Le paon devait paraître un jour
Devant l'aigle et toute sa cour;
Et, bien qu'il crût sa beauté sans pareille,
Et tout son être une merveille,
Il voulut voir auparavant,
L'heureux effet qu'assurément
Devait produire un si brillant plumage
Sur tous les yeux du voisinage.
— « Ça! dit-il au coq, vieux routier,
Debout alors sur son fumier,
Je veux qu'à l'instant on me dise
Avec la plus juste franchise,
Si je n'ai pas quelque défaut?
Regarde-moi de bas en haut.
Parle, et dis-moi vérité toute pure. »
Sa vanité d'un éloge était sûre.
— « Hé! bien, seigneur, répondit le faisan,
Vous avez par le haut tout l'éclat d'un sultan;
Mais par le bas, vous soit dit sans injure,
On vous prendrait presque pour un manant. »

— « Tu n'es qu'un sot, reprit le paon ; »
Et, gonflé de courroux, soudain il se retire.

Le rustique eût passé pour un juge excellent,
Si sur les vilains pieds du sire
Il eût fait un beau compliment.

Le Mulet et les Baudets.

A petits pas trois baudets cheminant,
Rencontrèrent, tout haletant,
Certain mulet d'assez belle stature.
D'un prélat il était la modeste monture.
— « Le beau cheval, » dit un baudet !
Car le mulet,
Tout brillant de dorure,
Se donnait en marchant,
Tous les airs d'un cheval fringant.
— « Bah ! répartit un âne,
Je veux bien qu'on me damne,
Si ce noble faquin
N'est pas quelqu'un des nôtres. »
— « L'imbécile, » dirent les autres !
Mais le prélat soudain,
De son coursier voulant presser l'allure,
Pique des deux.
Vous eussiez vu quelle figure
Fit sous les coups d'un fouet vigoureux
Cet animal, de sa nature
Si têtu, si capricieux !
Au lieu d'avancer, il recule ;
Et pour comble de ridicule,
Dans la poussière se couchant,
Fait un lit de la route à son maître en roulant.
Les baudets éclatant de rire :

— « Hé ! bien, se mit l'autre à leur dire,
Est-il des nôtres à présent? »
Combien de parvenus nous en offrent autant!
Du grand monde ils ont belle à singer la manière,
Quelque chose d'originaire
Perce toujours au travers du clinquant;
Le rustique en litière est toujours paysan.

Rien ne peut échapper au jugement des hommes;
Quelque soit notre rang, restons ce que nous sommes.

La Panthère et le Renard.

La panthère chantait un jour,
Chez le lion, devant toute sa cour;
Ou, pour mieux dire,
Elle hurlait,
A déchirer les oreilles du sire.
Pendant qu'à l'écouter chacun souffrait martyre,
Dans un coin le baudet,
Autre chanteur d'une étrange nature,
Admirait la sirène en battant la mesure,
Et de son mieux l'applaudissait.
Le chant fini, l'on se retire,
En étouffant de rire,
Excepté pourtant le renard,
Qui voulut faire
Sa cour à la panthère :
— « Ah! princesse, dit-il, vous qui d'un si bel art
Avez tous les droits d'être fière,
Comment avez-vous pu souffrir
Qu'un baudet qui ne sait que braire,
Osât ainsi vous applaudir? »
— « Hé! quoi, répondit la chanteuse,



Du compliment toute joyeuse,
Cet âne, tout âne qu'il est,
Vient d'une façon fort honnête
De me prouver qu'il s'y connaît:
Je veux qu'à l'avenir il soit de notre fête. »

C'est ainsi qu'envers nous toujours si complaisants,
Nous trouvons de l'esprit dans la plus sotte tête,
Pour peu qu'elle applaudisse à nos faibles talents.

BUREAU

POUR

L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1854-1855.

Président :	MM.	E. DE SAULCY.
Président honoraire :		ALFRED MALHERBE.
Vice-Président :		JACQUOT.
Secrétaire :		DE CHASTELLUX.
Secrétaire-Archiviste :		JOSEPH CLERCX.
Trésorier :		MUNIER.

M. LEGOUT, *Agent de l'Académie*, rue des Clercs, 2.



AGRICULTURE. — SCIENCES. — ÉCONOMIE.

RÉSUMÉ DES EXPÉRIENCES

SUR LA

MALADIE DES POMMES DE TERRE,

PAR M. KLEINHOLT.

Les maladies qui, depuis l'année 1845, sévissent d'une manière trop souvent désastreuse sur nos végétaux alimentaires et notamment sur les pommes de terre, ont été pour moi, par la gravité du problème qu'elles posaient, l'objet de recherches et d'études suivies jusqu'à ce jour. Croyant devoir contribuer, pour ma faible part, à une étude qui intéresse au plus haut degré l'avenir de nos ressources alimentaires, je me suis livré, depuis l'époque de l'invasion de la maladie, à de nombreuses expériences et à diverses applications de culture qui ont été soumises à l'appréciation de plusieurs commissions scientifiques et agricoles. Ces observations, faites journellement à heures fixes et au moins quatre fois par jour, en prenant note de l'état de la plante et des observations

météologiques, avaient pour but d'arriver ou de chercher à déterminer dans quelles conditions et par quelles circonstances la maladie venait à sévir.

Pour éviter de tomber dans des appréciations illusoires sur les résultats des expériences, erreurs d'appréciations qui, très-souvent, proviennent de circonstances qui échappent à l'observation ou dont on n'a pas tenu compte, j'ai cru devoir réitérer, tous les ans, ces expériences d'une manière comparative et dans diverses natures et situations de terrains.

C'est d'après ces considérations que je soumets le résultat de cette étude et les faits observés, comme le résumé d'un journal exact d'observations suivies et consciencieuses, dans lequel les agriculteurs et les personnes qui se sont occupées de la maladie de ce précieux tubercule pourront reconnaître l'expression des faits et de la vérité, et non l'intention de faire prédominer une opinion systématique, qui, du reste, n'aurait eu pour résultat que d'obscurcir une question palpitante d'intérêt pour l'humanité et pour nos intérêts agricoles.

Plusieurs espèces de solanées tubéreuses renferment des principes délétères, telles que celles qu'on rencontre à l'état sauvage dans la petite île inhabitée de San-Lorenzo, située à l'entrée du port de Callao, et que M. de Saulcy a eu l'obligeance de nous signaler; mais il ne faut pas confondre ces espèces avec celles que nous cultivons.

L'on rencontre le *Solanum tuberosum* ou pomme de terre comestible à l'état sauvage, sur les hauteurs des chaînes des Cordillières, au Chili, non loin de Lima, près de la Paz (en Bolivie), et sur diverses contrées des Cordillières regardant l'Océan pacifique. Au Chili, M. Gay, savant et courageux explorateur qui a bien voulu me donner les renseignements qui suivent, a rencontré la pomme de terre à l'état sauvage dans les anfractuosités

des Cordillières, où, dit-il, elles sont parfaitement connues des Indiens araucariens, qui en font souvent usage; elles sont aussi beaucoup plus communes dans le pays qu'ils habitent; et, non loin d'une tribu nommée Trapa-Trapa, il y a une montagne où, dans les temps, elles étaient si abondantes, qu'elle a reçu le nom de Cordillera de Pogny (*Pogny* est le nom araucarien de la pomme de terre). Dans les Cordillières de Colchagua (entre 33 et 34 degrés), où M. Gay les a rencontrées pour la première fois, les tubercules y sont très-petits et les tiges faibles et basses. Il est vrai que le baromètre de M. Gay lui signalait 1783^{m} : c'était la limite des arbres et des arbustes. Dans ces parages, les pluies sont assez rares, et n'ont presque lieu qu'en été et sept à huit fois seulement. C'est un climat sec et froid en hiver et chaud en été; dans ces contrées les pommes de terre sont très-abondantes; à 38 degrés de latitude de cette dernière contrée, M. Gay les a rencontrées dans un climat beaucoup plus humide, où les indigènes les cultivent et en obtiennent de meilleurs produits.

Dans l'île de Juan-Fernandez on les rencontre assez communément à l'état sauvage, mais probablement échappées des terrains qu'on y cultivait autrefois. Les tubercules y sont assez petits, les tiges très-longues, très-rameuses et chargées de beaucoup de feuilles. Le climat de cette île est assez humide et les pluies très-fréquentes.

D'après ces renseignements et ceux que j'ai pu obtenir de l'obligeance de MM. nos agents consulaires en Amérique, le véritable pays de la pomme de terre cultivée *(Solanum tuberosum)* serait les terrains rocailleux, secs et élevés des chaînes des Cordillières, sur le versant faisant face à l'Océan pacifique et à une hauteur assez considérable au-dessus du niveau de la mer.

La maladie des pommes de terre ayant à juste titre

fixé l'attention des savants et des agriculteurs, avait fait émettre dans ces derniers temps, entre autres opinions, que la maladie était le résultat de la dégénérescence par suite des modifications successives que la plante a subies depuis son importation en Europe. Dans cette conviction, des demandes de tubercules, à l'état sauvage, ayant été faites dans diverses contrées de l'Amérique, et, par suite, des envois de ces tubercules ayant été adressés en Angleterre, en France et en Allemagne, nous ont convaincus depuis que ces tubercules, soumis à la culture et aux influences atmosphériques actuelles, subissent les atteintes de la maladie spéciale dès les premières années de culture.

Cette année encore, j'ai pu faire constater, dans mes cultures d'expériences, la maladie spéciale sur la pomme de terre du Mexique *(Solanum verucosum)*, espèce nouvellement introduite, et que M. Alphonse de Candolle a signalée comme n'ayant pas subi les atteintes de la maladie, tout en exprimant ses doutes sur la possibilité qu'elle ne restât à l'abri de la maladie.

Nous pouvons donc être convaincus aujourd'hui que la maladie n'a pas pour cause la dégénérescence de la plante, puisque des pommes de terre sauvages, soumises à la culture, ne peuvent résister aux influences de la maladie. De même que les renseignements que nous avons reçus d'Afrique et d'Amérique, nous apprennent que, comme en Europe, les pommes de terre cultivées sont atteintes de la maladie.

Suivant les faits résumés de nos expériences et observations météorologiques que nous consignons plus loin, l'humidité tiède du sol et de l'atmosphère favorisant le développement du tissu cellulaire et l'absorption des vaisseaux lymphatiques, il arrive naturellement que si ces circonstances se prolongent, la somme des sucs absorbés par la plante surpasse de beaucoup celle des sucs exhalés,

d'où résulte un état d'hydropisie qui la prédispose à sa désorganisation. Dans cette circonstance, s'il survient un abaissement de température, un épais brouillard, ou le passage d'un orage, subitement suivi d'une forte élévation de température, les sucs récemment absorbés n'ayant encore pu suivre toutes les phases de l'élaboration, se trouvent subitement déplacés et refoulés avec force sous la paroi épidermique, et viennent y exercer une telle pression, qu'elle détermine souvent la rupture de l'épiderme ou l'exudation des sucs à travers les pores corticaux.

Cette sève, appauvrie par un excès d'eau et par son manque d'élaboration, ne tarde pas à se décomposer sous l'influence de l'action de l'air atmosphérique par les ouvertures des pores corticaux et se colore en brun-rouge. Par cette décomposition, il s'en dégage une forte odeur ammoniacale qui est surtout très-prononcée le matin au lever du soleil, sous l'influence des brouillards, de la pluie et de l'eau de rosée qui séjourne sur les feuilles.

La coloration brune, qui caractérise la décomposition des sucs mal élaborés, peut encore s'effectuer, après que la récolte en a été faite, sur tous les fruits ou racines charnues mal ressuyées que l'on place dans un local humide et sujet à des variations de température.

La patate *(Convolvulus batatas)*, qui arrive rarement à parfaite maturité sous notre climat, nous offre un exemple journalier de la métamorphose que subissent les sucs mal élaborés qu'elle renferme, et cette décomposition est exactement semblable à celle qu'éprouvent les pommes de terre; ainsi, par exemple, si, d'une récolte de patates, on en rentre une partie dans un local sec d'une température continuellement régulière, les tubercules y ressuieront graduellement l'excès d'eau dont ils seront surchargés et pourront se conserver sains, tandis que l'autre partie, que l'on aurait rentrée dans un local humide et

sujet à des variations de température ou d'une température tiède, subira immanquablement, dans l'espace de peu de temps, la fermentation putride ou combustion lente. D'abord, la coloration brune se transmettra par les pores corticaux, suivra la couche fluide sous-épidermique, suivra les conduits intercellulaires les plus aqueux ; puis, la décomposition, gagnant de proche en proche, atteindra dans peu de temps tout le tubercule.

Cette décomposition semble être activée par le développement de végétations cryptogamiques analogues aux moisissures, telles que les botritis, oïdiums, etc. Ces végétaux, qui ont toutes les apparences d'organisations spontanées, tant leur développement est rapide, nous ont paru, d'après nos propres observations, non-seulement susceptibles d'activer la décomposition des sucs de la plante, mais encore de déterminer la fermentation putride dans les sucs de végétaux en état de désorganisation, ou subissant de nouvelles combinaisons sous l'influence de l'oxygène de l'air. Toutefois, nous n'avons jamais pu parvenir, malgré tous nos essais, à les faire développer sur des végétaux sains.

Rien donc ne nous autorise à croire, jusqu'à présent, que ces cryptogames soient capables d'attaquer une plante saine, s'il n'existe déjà dans les sucs un commencement de désorganisation ; d'où nous pensons qu'ils doivent être incapables d'attaquer des végétaux sains dont la végétation est bien équilibrée ; car, s'il en était autrement, ces cryptogames, généralement pourvus d'innombrables organes reproducteurs, se seraient multipliés d'une manière incalculable, et auraient anéanti, depuis des siècles, tous les organismes de la surface de la terre, s'ils étaient doués de la propriété d'attaquer et de se multiplier sur des végétaux sains dans leur état normal de végétation.

Du reste, nous avons un exemple journalier du mode

de développement de ces organismes de l'échelle inférieure, et que les champignonistes connaissent parfaitement : c'est que l'on ne peut faire développer le blanc de champignons, ou *micelium* de l'agaric cultivé, sur une meule de fumier dont les sucs n'ont pas acquis le degré de combustion lente ou de fermentation nécessaire au développement de ces cryptogames; de même que l'on sait que des circonstances atmosphériques, telles qu'un orage, peuvent frapper de stérilité la meule de fumier, par suite des nouvelles combinaisons qui s'opèrent dans les sucs; et, chose remarquable, il arrive souvent que, si la meule de fumier a acquis le degré convenable de fermentation, on obtient les champignons d'une manière spontanée, c'est-à-dire sans qu'on y ait piqué et introduit du blanc de champignon.

Si nous considérons la sève comme le principe vital des végétaux, nous voyons par suite, dans le développement des champignons, une véritable métamorphose, dans laquelle les sucs appauvris ou décomposés des végétaux se transforment en organismes d'une échelle inférieure, puisant leurs principes constituants dans les produits de la décomposition d'un organisme supérieur.

Si nous reconnaissons que, à l'époque de la sève d'août, la plante, placée dans des conditions d'humidité, puise dans le sol et dans l'atmosphère une surabondance de substances aqueuses qui prédisposent la sève descendante à la décomposition, et que l'état de l'atmosphère n'en permette qu'une élaboration incomplète, nous atténuerons immanquablement la cause du mal, toutes les fois que nous parviendrons à temps à maîtriser l'action des organes absorbants de la plante, en paralysant la circulation de la sève et l'introduction de l'eau; car, dans ce cas, nous tendrons à rétablir l'équilibre entre l'action d'absorption et d'élaboration.

Pour obtenir ce résultat, et c'est celui qui m'a complètement réussi, j'ai déplacé les radicelles et spongioles d'une plantation de pommes de terre, en soulevant la touffe de quelques centimètres, et en passant le fer de la bêche sous les racines, comme si j'avais eu l'intention d'arracher les tubercules; puis, j'ai butté fortement chaque touffe. La plante abandonnée dans cet état, ayant une partie de ses radicelles coupées ou déplacées, et ne pouvant, par cette suppression, puiser dans le sol qu'une très-faible quantité d'eau, les parties foliacées dépensant nécessairement par l'élaboration plus de sucs que la plante ne peut en absorber, l'action d'élaboration s'effectuant à son tour par excès, débarrasse par là toute l'eau surabondante dans la plante et dans les tubercules, et préserve, par cette opération, la plante d'une décomposition qui serait arrivée infailliblement.

Les résultats de cette application, faite sur divers végétaux alimentaires, nous a fait admettre comme principe que l'on peut appliquer à la généralité des maladies de végétaux, ayant pour caractère distinctif la coloration de la sève en brun-roux, l'extravasion de sucs, et, par suite, le développement de végétations cryptogamiques;

Que le développement et l'intensité de la maladie est, à circonstances égales, toujours en rapport avec l'excès d'humidité et de substances azotées que contient et qui environne la plante, et que l'on préserve ou diminue l'intensité de la maladie en rapport de la quantité d'eau et de substances azotées dont on peut débarrasser ou préserver la plante.

Diverses autres applications de culture, ayant pour but de paralyser la circulation de la sève et l'absorption pendant la période du mois d'août, telles que le couchage des tiges et le buttage des touffes, l'ébourgeonnement ou la suppression des tiges, sont venues, par des

résultats concluants, nous éclairer sur la véritable cause de la maladie.

On comprendra que ces opérations, ayant pour but d'empêcher l'absorption des fluides aqueux à une époque où, par des circonstances atmosphériques anormales, l'élaboration ne peut s'accomplir que très-imparfaitement, doivent être appliquées à l'époque même où l'on a à craindre les influences de cet excès d'humidité; car, si on déplaçait les racines ou si l'on pratiquait une suppression sur la plante, par exemple au mois de juin, avant l'époque de la plus grande intensité de la maladie, il en résulterait, d'abord que de nouvelles racines ayant le temps de se former avant l'époque de la maladie, n'en absorberaient qu'avec plus d'activité l'humidité, et le produit des tubercules en serait notablement diminué par cette opération anticipée, sans toutefois préserver la plante de la maladie. Ce qui nous explique pourquoi certaines applications de culture, telles que le fauchage des tiges et l'ébourgeonnement proposé par M. Klotzsch, ont donné quelquefois de très-bons résultats et souvent aussi des déceptions, faute de ne pas avoir tenu compte de l'époque et des circonstances par lesquelles on devait pratiquer l'opération. Du reste, nous avons reconnu que l'ébourgeonnement et le fauchage, paralysant provisoirement le mouvement de la sève, donnaient lieu souvent à de bons résultats si ces opérations étaient pratiquées à des époques convenables. Toutefois, nous croyons que le déplacement des parties souterraines permettant de conserver tous les organes élaborateurs de la plante, et cette suppression n'ayant lieu que sur des organes essentiellement absorbants, l'opération remplit mieux les conditions nécessaires pour garantir la maturité des tubercules et les débarrasser complètement de l'eau surabondante par l'élaboration qui continue à s'effectuer par les parties foliacées.

Déjà des expériences concluantes, que nous avons signalées depuis 1847, avaient fixé notre attention sur la véritable cause de la maladie. Ainsi des expériences réitérées annuellement depuis 1846, nous ont démontré que des plantes placées sous des vitraux ou d'autres abris qui, en préservant la plante d'une surabondance d'eau, en favorisait l'élaboration, étaient toujours complètement préservées de la maladie; tandis que les mêmes variétés de pommes de terre, placées comparativement à côté, dans le même terrain et sous l'influence directe de l'atmosphère, ont été en grande partie atteintes de la maladie; et, ce qu'il y a de plus remarquable dans cette expérience, c'est que même des pommes de terre gâtées par la maladie spéciale ont donné des produits parfaitement sains.

Avant de soumettre les divers modes de culture qui nous ont constamment donné les meilleurs résultats, nous croyons utile de donner un résumé analytique de nos expériences et observations; lesquelles, en signalant les causes qui contribuent au développement de la maladie et celles qui ont préservé de ses ravages ou qui les ont atténués, pourront donner lieu à des applications heureuses de culture préservatives.

Prédisposition à la maladie.—L'apparition des caractères distinctifs de la maladie sont toujours précédés de circonstances que l'observateur peut reconnaître; d'abord, la plante soumise à une atmosphère humide et prolongée, pendant plusieurs jours, présente une végétation luxuriante, les organes foliacés et toutes les parties vertes sont toujours distendus et raides, et ne s'inclinent plus vers le sol pendant le jour. Cet état de chose se prolongeant sous une température tiède et une atmosphère humide, nous remarquerons après le lever du soleil, à la suite d'un abaissement de température ou d'un brouillard, une forte transpiration de la plante, quelques marbrures d'une

teinte jaunâtre sur les feuilles, puis vers les extrémités des jeunes bourgeons, sur les bords du limbe des feuilles et sur les parties qui, par leur disposition, retiennent des goutelettes d'eau, l'on voit apparaître quelques petits points bruns-roux qui se couronnent généralement d'une teinte cendrée qui n'est autre chose que des moisissures; si l'on observe cette teinte blanchâtre qui entoure la tache brune, entre l'œil et la lumière, l'on remarquera qu'elle forme une tache opaque qui se confond avec la tache brune. Si le lendemain on observe la même feuille, l'on verra que la tache blanchâtre est devenue brune et se confond avec celle de la veille, puis il se formera autour de la tache une nouvelle ceinture blanchâtre dont la largeur sera d'autant plus grande qu'il y aura eu plus d'humidité et de chaleur sur les feuilles pendant la journée et ainsi, de suite, les taches brunes prennent un développement progressif selon l'état de l'atmosphère; ainsi s'il fait du vent et que le ciel ne soit pas chargé de nuages, l'on ne verra jamais paraître, dans ce cas, de nouvelles taches ni prendre du développement à celles qui sont formées : mais s'il survient une pluie d'orage suivie d'une température élevée, alors la maladie prend de l'extension et, dans très-peu de temps quelquefois, la plante est couverte de taches brunes qui répandent une odeur nauséabonde.

Les vaisseaux ligneux et conduits intercellulaires enduits de cette coloration brune perdent leur élasticité, cèdent et cassent à la moindre pression que l'on exerce sur eux; mais il est à remarquer que les vaisseaux en spirales ou les trachées, ne sont nullement attaqués et conservent toute leur élasticité. La coloration brune se montre primitivement sous l'ouverture des pores corticaux, puis elle s'étend sous la couche épidermique et gagne, par suite, toutes les parties de la plante : mais c'est toujours dans

les parties nouvellement formées et où la sève afflue le plus que les sucs sont d'abord décomposés.

Si nous voulons examiner ce qui se passe dans les parties souterraines de la plante, en arrachant plusieurs fois par jour des tubercules, nous verrons qu'ils sont soumis à diverses modifications dépendant des circonstances extérieures et souvent différentes de celles qui se passent dans les parties aériennes de la plante; ainsi les parties foliacées sont souvent atteintes de la maladie sans que les tubercules aient subi la moindre décomposition, comme nous avons vu plusieurs fois des tubercules atteints de la maladie sans que les feuilles aient des taches.

Nous avons remarqué que dans le cas où la plante était surchargée d'eau, s'il survenait un brusque abaissement de température, les sucs étaient refoulés avec force dans les parties souterraines et exerçaient quelquefois une pression si considérable sous l'enveloppe épidermique, qu'ils en déterminaient la rupture.

Cette extravasion de la sève subit diverses modifications dépendant de la température du sol et de la température extérieure, puis de la quantité de sève et de la force avec laquelle elle exerce sa pression sous la paroi de l'épiderme, et enfin de la résistance que lui oppose l'enveloppe épidermique.

Si la température du sol en contact avec les racines se maintient assez élevée, par exemple, entre 15 et 16 degrés, et que l'atmosphère humide ne subisse que de légères transitions au lever du soleil, il arrivera, dans ce cas, que la sève descendante et surabondante, exerçant sa pression graduellement sous toute la périphérie de l'enveloppe épidermique, la fendillera ou la crevassera d'une manière assez uniforme; mais si la température du sol étant assez élevée, il survient une transition brusque, la sève est subitement refoulée dans le tubercule où sou-

vent, dans ce cas, elle s'ouvre un passage à travers les ouvertures des pores corticaux qu'elle déchire en s'extravasant tout autour, en formant une espèce de bourrelet, et des rugosités qui prennent souvent d'assez grandes dimensions. Mais si le tubercule est arrivé à son développement, l'épiderme étant plus adhérent au parenchyme, s'opposera au passage de la sève surabondante qui, dans ce cas, se portera sous les bourgeons de l'extrémité du tubercule et en déterminera le développement anticipé. Toutes ces modifications ne constituent pas la maladie spéciale; le cas de la maladie se présente dès qu'il y a stagnation des sucs intrus dans la plante, sans avoir subi les modifications nécessaires à l'assimilation, et se détermine par le contact de l'air extérieur par les ouvertures des pores corticaux. Une fois la maladie formée, elle prend d'autant plus d'extension que le tubercule contient plus d'eau en excès et que la température est élevée, sous une atmosphère humide.

Pendant la période de la maladie, et principalement le matin, si l'on coupe quelques tubercules, on remarquera très-souvent qu'une partie des sucs prendra, dans quelques instants, une coloration brun-roux; et si cette section est faite sur un point déjà atteint de la maladie, on verra que la coloration s'est déterminée principalement du côté du point attaqué et sur la partie la plus aqueuse du tubercule : ce qui nous paraîtrait être des sucs, tout au moins prédisposés à la maladie, subissant de nouvelles combinaisons sous l'action de l'air.

Résumé analytique des Expériences sur la Maladie des Pommes de Terre.

Cultures et circonstances ayant favorisé le développement de la Maladie.

Variétés de pommes de terre les plus susceptibles aux atteintes de la maladie. — En général, les pommes de terre provenant de terrains humides, sont les plus susceptibles aux atteintes de la maladie.

Les variétés dont la formation des tubercules se fait dans un temps très-limité, sont celles qui sont les plus atteintes de la maladie, si la formation des tubercules s'effectue au mois d'août ou sous l'influence d'une humidité atmosphérique prolongée.

Pommes de terre hâtives.— Les variétés hâtives plantées tardivement, y compris les innombrables variétés hâtives obtenues de semis, sont celles qui résistent le moins à la maladie, si elles sont en pleine sève au moment de la période de la maladie.

Pommes de terre tardives.—Pour les espèces tardives qui sont les plus susceptibles d'être atteintes de la maladie, nous signalerons comme types la corne tardive, la baudouine, et, malheureusement, toutes les variétés généralement riches en fécule et en principes nutritifs.

Les plantations faites trop tardivement, c'est-à-dire celles qui sont faites après le mois de mai, sont celles qui sont presque toujours les plus atteintes de la maladie, en raison de ce que l'action de la plus grande activité de la sève descendante et la formation des tubercules s'ef-

fectuant dans la dernière quinzaine d'août, l'élaboration des sucs y est incomplète, par suite de l'humidité atmosphérique qui accompagne ce mois depuis l'année 1845.

Dans le plus grand nombre de cas, les plantations faites de bonne heure sont celles qui échappent à la maladie, en raison de ce que la maturation des tubercules peut s'effectuer avant l'époque où il y a excès d'humidité. Mais il arrive quelquefois que ces plantations hâtives, faites, par exemple, en mars ou en avril, sont plus ou moins aussi atteintes de la maladie que des plantations tardives, par cette circonstance que des gelées tardives venant à en détruire les bourgeons ou à en paralyser la végétation, les nouveaux bourgeons, qui, plus tard, s'en développent, donnent lieu à une végétation énervée, dont le développement ne s'effectue qu'à une époque où des circonstances atmosphériques exceptionnelles viennent détruire l'équilibre de ses fonctions.

Plantations hivernales ou automnales.— Dans les terrains argileux ou terres fortes, et dans les climats où les gelées tardives sont assez fréquentes, les plantations automnales ne sont pas praticables, et donnent non-seulement des produits très-médiocres, mais encore des tubercules aussi atteints de la maladie que les plantations faites tardivement.

Ce fait a été non-seulement constaté dans mes cultures d'expérience, où j'ai planté et récolté une fois par semaine pendant plusieurs années consécutives, depuis l'année 1846, mais encore par des applications qui en ont été faites dans des cultures de notre département; ce résultat tient peut-être à notre sol et à notre climat, ou au choix des variétés de tubercules peu convenables pour ce mode de plantation. Ainsi, nous avons remarqué, dans nos cultures hivernales, que les plantes dont les tubercules se forment à peu de distance de la surface du sol,

étaient plus fortement atteints de la maladie que ceux qui étaient plus profondément enfouis.

Moments peu favorables aux plantations de pommes de terre.—Les pommes de terre, plantées par un temps humide ou pendant la pluie, ont donné des produits, comparativement plus atteints de la maladie que celles qui avaient été plantées par un temps sec.

Terrains et situations.—En général, les terrains humides donnent le plus grand nombre de tubercules malades; de ce nombre sont principalement les terres fortes argileuses et les terrains d'alluvions dans les fonds et dans les vallées.

Exposition.— L'exposition contribue d'une manière des plus remarquables au développement de la maladie.

L'exposition du levant au midi est celle dont les plantations qui y sont exposées sont les plus atteintes de la maladie, ainsi que celle des expositions qui, étant dans des conditions d'humidité, reçoivent brusquement le rayonnement solaire.

Engrais.—Plus le terrain est riche en engrais ou en substances fermentescibles, plus la quantité de tubercules malades est considérable, surtout si le terrain est humide. Ainsi, dans un même terrain, dont une partie a reçu nouvellement une fumure et dont l'autre partie n'a reçu aucun engrais, si l'on plante une même espèce de pommes de terre dans les deux parties du champ, l'on trouvera toujours une plus grande quantité de tubercules atteints de la maladie dans le champ qui aura reçu la fumure.

L'on remarquera aussi, dans les champs de pommes de terre, la place où on aura déposé les fumiers ou tout autre dépôt de matières en décomposition, par la maladie qui sévira avec plus d'intensité sur cet emplacement.

Météores qui favorisent le développement et l'extension de la maladie des pommes de terre. Causes déterminantes.

— Parmi les phénomènes météorologiques qui accompagnent toujours l'apparition de la maladie, nous reconnaissons en premier lieu, comme cause prédisposante, l'humidité trop prolongée dans l'atmosphère, à l'époque où la circulation de la sève, stimulée par une température tiède, prend sa plus grande extension. Et, comme cause essentiellement déterminante, les transitions atmosphériques qui s'effectuent, dans cette atmosphère humide :

1° Au lever du soleil pour le plus grand nombre des cas;

2° Après un brouillard suivi d'un rayonnement solaire intense;

3° Par suite du passage d'un orage suivi d'un soleil ardent;

Et, enfin, des transitions de température surprenant la plante surchargée d'eau et dans un état d'hydropisie.

Causes activant le développement de la maladie.—Nous avons reconnu que l'extension de la maladie était subordonnée à la plus grande humidité atmosphérique et à une température élevée.

Cryptogames.—Malgré que des tubercules de pommes de terre atteintes de la maladie, plantées comparativement avec des tubercules sains, aient toujours donné des produits ni plus ni moins atteints de la maladie que les plantations comparatives faites avec des tubercules sains, nous pensons que les sporules de ces cryptogames pouvant être susceptibles, par leur extrême finesse, d'être entraînés par la sève dans les vaisseaux lymphatiques de la plante, peuvent probablement, dans certaines circonstances, se développer et en activer la décomposition.

Culture.— Les plantations très-serrées et ne laissant que peu d'intervalle entre chaque plante, maintenant plus d'humidité à la surface du sol et empêchant la circulation de l'air et l'élaboration des sucs, sont celles qui ont donné les produits les plus atteints de la maladie.

Époque à laquelle sévit la maladie.—Dès le commencement de juin, et toujours après quelques journées d'un temps pluvieux ou humide, j'ai remarqué annuellement quelques légères atteintes de la maladie sur quelques espèces hâtives; mais ces légères atteintes de la maladie n'ont qu'une faible action sur la plante, et passent presque inaperçus jusqu'au mois d'août, époque à laquelle, après quelques journées de pluie, accompagnées du passage d'une température élevée à une température basse, la maladie prend toute son extension.

Époque de la récolte.—Plus la récolte est faite tardivement, plus on court le risque d'avoir des tubercules gâtés. Comme les pommes de terre récoltées par un temps humide, sont aussi les plus sujettes à la maladie.

Rentrée et décomposition des pommes de terre.— Les tubercules les moins bien ressuyés sont ceux qui se conservent le moins bien, si le local où on a rentré les tubercules est à la fois tiède et humide; un grand nombre de tubercules, dont les tissus sont surchargés d'eau, subissent la décomposition.

En accumulant ainsi les tubercules en couches épaisses, soit dans des silos ou dans des caves, on détermine souvent, dans toute la masse, la décomposition putride.

Circonstances et cultures ayant préservé les Pommes de Terre de la Maladie spéciale.

Tubercules peu sujets à la maladie.—Les variétés hâtives, plantées de bonne heure, échappent souvent à la maladie, si la formation des tubercules ne s'effectue pas sous des conditions atmosphériques trop humides, et, par conséquent, avant le mois d'août.

Des nombreuses variétés, tant anciennes que nouvelles,

celles que nous avons reconnu résister le mieux à la maladie, sont le *bienfaiteur,* le *fouyant rose,* la *rohan* et l'ancienne pomme de terre jaune de grande culture.

En général, nous avons remarqué que ce sont les espèces de tubercules dont le développement se fait toujours progressivement, au fur et à mesure que l'élaboration des sucs peut s'effectuer, qui résistent le mieux à la maladie. Ainsi, la pomme de terre, dite *rohan,* en donne un exemple remarquable. Cette variété, qui est très-connue, produisait avant 1845 des tubercules énormes, et, depuis cette époque, les tubercules qu'on en obtient sont beaucoup plus petits; ce qui s'explique par la raison que des circonstances anormales venant interrompre l'acte d'élaboration et d'assimilation des principes constituants de la plante à l'époque de la formation des tubercules, ceux-ci ne peuvent acquérir nécessairement le volume que nous leur connaissions autrefois.

Provenance des tubercules.—Les tubercules provenant de terrains élevés et calcaires, sont ceux qui ont toujours donné, à variétés et conditions égales, les produits les moins atteints de la maladie.

Époque de la plantation.—Nous avions cru tout d'abord, que plus nous planterions de bonne heure, moins nous aurions de chances d'avoir des tubercules atteints de la maladie; mais l'expérience est venu nous démontrer que, sous notre climat, il n'y avait rien à gagner à hâter par trop l'époque de la plantation, car des gelées tardives venant à détruire les jeunes pousses, il en résulte très-souvent une paralysie ou un retard dans le développement de la plante qui compromet la production; et nous avons reconnu depuis, que, sous le climat de la Moselle, l'époque de plantation qui avait donné constamment les meilleurs résultats, était la dernière quinzaine d'avril.

Terrains.—Les terrains qui donnent le moins de tubercules atteints de la maladie, sont ceux qui retiennent le moins l'humidité; les terrains élevés, calcaires et perméables.

Engrais.—Dans les circonstances actuelles, sous lesquelles sont soumises les pommes de terre, on doit éviter de les planter dans des terrains nouvellement fumés, surtout si le terrain que l'on destine à cette plantation est bas et humide.

Dans ces conditions d'humidité de la période d'août, où se trouve placée la végétation de la pomme de terre, nous avons reconnu que, ne pouvant élaborer, par ses organes énervés et surchargés d'eau, les substances aqueuses qui lui sont offertes en excès, on comprendra aisément que, si l'on vient encore à y ajouter, par les engrais, un surcroît de substances nutritives que la plante est, pour ainsi dire, incapable de digérer, l'on aggravera nécessairement son état de prédisposition à la maladie. C'est ce qui nous explique pourquoi l'on remarque toujours moins de pommes de terre malades dans les terrains maigres, que dans ceux riches en engrais.

Plantation. Circonstances favorables.—Les plantations faites par un temps sec et vers le milieu de la journée, nous ont paru être moins atteintes de la maladie.

Exposition et situation des terrains.—Les terrains les moins exposés à l'action du rayonnement subit du soleil levant, sont ceux où les plantations sont les moins atteintes de la maladie.

Les terrains élevés et perméables sont aussi ceux dont les tubercules sont les mieux constitués et les plus propres à la reproduction; les tissus en sont plus riches, resserrés et moins chargés d'eau.

Circonstances atmosphériques par lesquelles la maladie ne sévit pas.—La maladie ne sévit jamais par un temps sec, sous un ciel découvert, et quand il fait du vent.

L'action de la maladie n'a pas lieu s'il n'arrive pas de transitions brusques de température.

Il est rare que la maladie sévisse vers le milieu de la journée, si ce n'est à la suite d'une pluie ou d'un orage suivis d'un rayonnement solaire intense.

La maladie n'exerce de sérieux ravages qu'à l'époque où l'atmosphère est la plus humide et que la température en est plus élevée, époque où, en même temps, la surface du sol éprouve des refroidissements nocturnes et surtout au lever du soleil. Dans l'est de la France cette période arrive ordinairement après les premiers jours du mois d'août et continue jusque vers la fin du mois de septembre, après ce mois la maladie prend une marche rétrograde et n'atteint plus ou que très-rarement les plantes que l'on a mises nouvellement en végétation.

Epoque de la récolte. — Les tubercules qui ont été récoltés avant l'époque de la maladie, c'est-à-dire avant le mois d'août et par un temps sec sont ceux dont le plus grand nombre échappe à la maladie, et plus, à circonstances égales, on retarde l'arrachage, après cette époque, plus on a de tubercules atteints de la maladie.

Rentrée et conservation des pommes de terre. — Les pommes de terre rentrées, après avoir été bien ressuyées, dans un local sec, et placées par petites couches, sont celles dont la conservation a été la plus satisfaisante. Placées sur un grenier, puis recouvertes d'un peu de paille, elles se sont incomparablement mieux conservées que celles placées dans des caves et dans des silos humides. De même que les tubercules placés dans de petits silos faits dans des terrains très-secs, puis recouverts après y avoir placé des bouchons d'aérage, se sont bien conservés.

Culture, fauchage des tiges. — Le fauchage des tiges de pommes de terre quoique diminuant le produit des tubercules, les préserve souvent de la maladie quand

cette opération est pratiquée justement quelque temps avant l'époque de la maladie, et que les tubercules ne sont pas encore surchargés d'eau. De même que l'ébourgeonnement ou le pincement des extrémités de la tige ont donné de bons résultats quand ils ont été pratiqués en temps favorables; par la même raison que ces diverses opérations ayant toutes pour résultat de paralyser provisoirement la circulation de la sève et l'absorption des sucs, peuvent préserver la plante de la maladie si cette période d'humidité tiède et de transition survient justement après que la plante a subi cette suppression.

Plantation automnale.—Nous pensons que les plantations automnales, faites dans certaines contrées où les fortes gelées tardives ne sont pas à craindre et où les terrains sont perméables, doivent donner de bons résultats en ce que les tubercules peuvent y atteindre leur maturité avant l'époque de la maladie, et que par ce mode de culture on doit en obtenir des tubercules mieux constitués, moins aqueux et plus propres à la reproduction.

Mode de culture préservant les Pommes de terre de la Maladie spéciale.

Choix des tubercules destinés à la semence. — Il faut, autant que possible, choisir des tubercules des variétés reconnues pour être les moins susceptibles à la maladie, telles que le bienfaiteur, le fouyant rose, la grosse jaune de grande culture, et la rohan.

Provenance des tubercules de semence. — Il est nécessaire de renouveler les tubercules destinés à la semence, les meilleurs sont les tubercules de grosseur moyenne, qui proviennent de terrains calcaires et élevés, car leur tissus, généralement mieux constitués, donnent lieu à une végétation qui résiste mieux aux intempéries.

Choix du terrain pour la plantation de la pomme de terre.—Les terrains élevés, calcaires, perméables et bien aérés étant ceux qui présentent ordinairement le moins de tubercules malades, il faut autant que possible se rapprocher de ces conditions ou au moins les consacrer aux tubercules destinés à la semence.

Exposition de la plantation des pommes de terre. — Quand le terrain dont on peut disposer pour la plantation des pommes de terre présente diverses expositions, il faut donner la préférence à celle la moins exposée au soleil levant et éviter celles qui sont sujettes à des transitions brusques de température.

Si l'on est obligé de faire la plantation dans un terrain bas et humide, on devra tâcher d'y pratiquer de fortes saignées ou encore mieux un drainage, et enfin éviter tous les agents qui favorisent la stagnation de l'humidité.

Epoque de la plantation. — L'expérience nous a démontré, du moins sous le climat de la Moselle, qu'il n'y avait aucun avantage à planter les pommes de terre avant que la température du sol et de l'atmosphère ne soient assez élevées pour que la végétation ait lieu d'une manière continue; cette époque arrive ordinairement vers la fin de la dernière quinzaine du mois d'avril.

Plantations hâtives.—Si l'on désire obtenir des tubercules de primeurs, on pourra planter vers la fin de mars ou au commencement d'avril, mais il arrive souvent que ces espèces hâtives, plus délicates et plus aqueuses sont aussi plus sujettes aux gelées tardives qui, en détruisant les jeunes germes, en retardent la végétation, et il arrive même quelquefois qu'il se forme des tubercules sans que la plante émette d'autre végétation aérienne. On remarquera aussi que ces variétés hâtives sont plus sujettes que les espèces tardives aux influences de la maladie, et qu'elles n'y échappent qu'autant que l'on parvient à leur faire

parcourir la période de leur végétation avant que la maladie ne sévisse.

Distance à mettre entre chaque plante.—La distance à mettre entre chaque plante doit varier selon la nature du sol et la variété des pommes de terre que l'on cultive; mais il ne faut pas perdre de vue que plus on rapprochera les plantes entre elles, plus on maintiendra l'humidité du sol en empêchant l'évaporation de l'eau et la libre circulation de l'air, toutes circonstances qui favorisent toujours le développement de la maladie.

Profondeur à laquelle on doit placer les pommes de terre. — La profondeur à laquelle on doit planter les pommes de terre doit être aussi modifiée selon la nature du sol et l'espèce de pommes de terre que l'on cultive; ainsi dans les terres humides on devra placer les tubercules moins avant dans le sol que dans les terres légères où l'on pourra les planter plus profondément.

Buttage.—L'opération du buttage nous a paru toujours très-favorable au développement des tubercules et même indispensable pour certaines variétés dont les tubercules remontent à la surface du sol.

Il faut pratiquer le buttage autant que possible vers la fin de juillet, toujours par un temps sec et quand la terre est bien ressuyée.

Culture. — L'on devra biner assez souvent les plantations de pommes de terre pour permettre suffisamment l'évaporation de l'humidité du sol, car dans les circonstances actuelles, nous devons opposer la sécheresse à l'humidité à laquelle est soumise la végétation.

Epoque de la plus grande intensité de la maladie, moyens de l'éviter.—Si la plantation est placée dans des conditions humides favorisant la maladie vers le commencement d'août, dès que l'humidité de l'atmosphère paraîtra devoir se prolonger, il faudra prévenir les at-

teintes de la maladie en sevrant la plante et en l'empêchant d'absorber cet excès de substances aqueuses qui lui sont présentées pendant cette période de la maladie.

L'on parvient à paralyser l'action absorbante de la plante par divers moyens, et un de ceux qui m'a complètement réussi, c'est de soulever légèrement la plante d'une main en passant le fer de la bêche sous les racines comme si l'on voulait arracher la plante et de manière à déplacer seulement les racines, puis on butte fortement la touffe. Cette opération, faite par un temps sec, préserve complètement les tubercules de la maladie.

Le couchage des tiges, ainsi que tous les moyens que nous avons employés pour ralentir ou paralyser la circulation et l'absorption de la sève à l'époque de la maladie, nous ont toujours donné des résultats très-concluants.

Ainsi, en règle générale, l'on préviendra toujours les influences fâcheuses de la maladie dès que l'on parviendra à ralentir ou à paralyser la circulation de la sève pendant la période de la maladie.

Récolte.—Il est très-important de choisir un temps sec pour l'époque de l'arrachage des tubercules, et de les faire ressuyer avant de les rentrer, si l'on ne veut avoir la déception de les voir gâter dans les caves ou autres lieux humides où on a souvent l'habitude de les rentrer.

Rentrée et conservation des tubercules.—Il faut, autant que possible, rentrer les pommes de terre dans un lieu sec, en évitant de les amonceler en gros tas, et les préserver de l'action de la lumière et de la gelée. Si on place les tubercules dans des silos, il faudra que ces derniers soient peu profonds, pas trop grands, et placés dans des terrains secs.

Si on a à sa disposition de la poussière de charbon de bois, du frasier de forges ou de la chaux éteinte, on fera bien d'en placer entre les tubercules : ces matières

contribuent beaucoup à la conservation, en absorbant l'humidité et en neutralisant l'action des acides qui se dégagent des tubercules.

Rentrée et conservation des tubercules destinés à la semence.—Les tubercules destinés à la reproduction, choisis d'abord dans ceux provenant des terrains les plus secs, après avoir été placés dans un lieu sec pour y ressuyer tout l'eau qu'ils pourraient contenir en excès, devront être mis sur un grenier, en les recouvrant d'un peu de paille, pour éviter l'action de la gelée, et en ayant soin qu'ils ne germent avant qu'on ne les ait confiés au sol.

Pour la grande culture et les plantations d'une certaine étendue, où toutes opérations telles que le couchage des tiges et les suppressions à faire sur la plante ne sont pas facilement praticables, nous engagerons seulement les cultivateurs, 1° à faire un choix spécial des tubercules destinés à la reproduction, lesquels devront, autant que possible, provenir de terrains secs et élevés; 2° à planter et à récolter le plus tôt possible; et, enfin, à ne pas perdre de vue, *qu'il faut éviter toutes circonstances et agents favorisant la stagnation de l'humidité dans les plantations de pommes de terre.*

Nous sommes convaincu qu'en suivant ces applications de culture, on parviendra à éviter les influences fâcheuses de la maladie, en attendant que des saisons plus régulières et moins humides viennent rétablir l'équilibre interrompu dans la végétation de notre précieuse solanée.

Nota. Dans les journées du 13 au 17 juillet 1854, à la suite de l'apparition de rayons solaires intenses venant darder une végétation aqueuse, la maladie est venue prématurément sévir, avec assez d'intensité, sur les feuilles et tiges de pommes de terre, sans toutefois atteindre les tubercules. Nous pouvons donc encore espérer d'obtenir une abondante récolte, vu le grand nombre de plantations et l'état généralement sain des tubercules.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

LA TERRE VÉGÉTALE

ET SUR

SON ROLE DANS LES PHÉNOMÈNES DE LA VÉGÉTATION.

PAR M. E. JACQUOT.

Il est bien peu de points de la surface du globe où, voulant creuser un trou, on ne soit obligé de traverser, avant d'atteindre la roche en place, une couche de matériaux incohérents, réduits, pour la plupart, en fragments plus ou moins ténus. Cette couche superficielle est le laboratoire dans lequel s'effectue une partie des phénomènes de la végétation : c'est le sol arable ou la terre végétale. Parmi les matériaux meubles qu'elle renferme, les uns, et ce sont de beaucoup les plus nombreux, appartiennent à la roche sous-jacente; ils consistent en débris de cette roche qui ont été séparés et divisés mécaniquement; quelques-uns même, après avoir été désagrégés, ont encore subi, dans leur composition chimique, des altérations profondes. L'eau, l'air, et l'acide carbonique que ce dernier contient, sont les agents qui, avec l'aide des siècles, ont opéré cette espèce de destruction superficielle de l'écorce solide du globe. Mais l'eau a

joué aussi, dans la formation de la terre végétale, un autre rôle. A la suite des pluies et des orages, on la voit descendre de tous les terrains élevés, ruisseler à la surface du sol, entraînant avec elle les parties des roches les plus ténues, qu'elle répand, sous forme de limon, sur les terres basses. Le vent apporte également à la terre végétale son contingent; c'est la poussière qu'il enlève de toutes les parties du sol qui sont dénudées, pour l'éparpiller quelquefois sur de grandes étendues de terrain. Mais, ce n'est là encore que l'ébauche du sol arable. Les végétaux croissent et meurent à sa surface, et y laissent leurs dépouilles, racines, tiges et feuilles, qui, sous l'influence de l'air, engendrent l'humus, matière qui colore la terre, et de laquelle de nouvelles générations de plantes tireront leurs aliments. A toutes ces opérations qui s'exécutent naturellement sans le secours de l'homme, celui-ci ajoute son action, qui n'est pas moins salutaire que celle de la nature. Tous les ans, et même quelquefois plusieurs fois par année, il déchire le sol avec le fer de la charrue; il en divise les parties, et présente, à l'action désorganisatrice de l'air, de nouvelles surfaces; il y porte aussi des substances dont l'expérience lui a appris l'utilité, avant que la théorie en ait justifié l'emploi; ce sont des engrais et des amendements. Ailleurs, il pratique des irrigations, c'est-à-dire qu'il répand, à la surface du sol, les eaux courantes qui contiennent toutes, en dissolution, les éléments minéraux que les graminées s'assimilent. Voilà comment la terre végétale se forme; elle est le résultat de deux actions combinées, de deux forces qui se prêtent un mutuel appui : la nature et l'homme.

La terre végétale est donc un tout fort complexe; elle ne l'est point assez, cependant, pour qu'on n'y retrouve pas généralement la composition de la roche qui la supporte. Ainsi, elle est sablonneuse sur le sable, les grès, et toutes

les roches arénacées; elle est calcareuse sur les calcaires, argileuse sur les argiles. Rien n'est mieux établi que cette relation constante qui existe entre la nature de la terre végétale et celle du sous-sol. A quelques exceptions près, celle-ci change avec lui, et c'est ce que savent très-bien les géologues, car il leur arrive fréquemment de déduire de la composition du sol celle des roches sous-jacentes. De là résulte que le globe étant composé d'éléments très-variés, il y a aussi des terres de composition très-différente, et qui possèdent, pour les diverses natures de cultures, des aptitudes très-inégales. Pour se convaincre de cette vérité, il n'est pas nécessaire d'entreprendre de grands voyages; il suffit de parcourir un département, quelquefois un simple canton; on y voit à chaque instant des changements dans les cultures, qui sont en relation immédiate avec des modifications survenues dans la nature du sol, ou, ce qui revient au même, avec la division géologique du sous-sol. Ce fait est, du reste, traduit depuis longtemps dans le langage populaire; les contrées dans lesquelles ces modifications sont tranchées, y sont désignées par des dénominations spéciales qui ne correspondent point aux divisions politiques du territoire. Telles sont celles de Brie, Beauce, Landes de Gascogne, Sologne, qui rappellent autant de pays ayant leurs cultures propres, et qui sont aussi d'excellentes désignations géologiques. Sans sortir de notre Lorraine, nous trouvons dans la *Haye* et la *Woëvre,* deux sols ayant des aptitudes très-différentes; l'un, pierreux et sec, l'autre, argileux et humide; ils reposent sur des terrains géologiquement différents.

L'observation la plus superficielle suffit donc pour faire reconnaître que la nature du sol joue, dans la végétation, un rôle important. Mais en quoi consiste-t-il? C'est ce que nous allons essayer de rechercher.

Il y a d'abord une influence purement physique qui sera facilement appréciée, si on réfléchit aux conditions dans lesquelles les végétaux vivent et s'accroissent. On sait que les plantes sont principalement formées de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'un peu d'azote : ce sont là leurs éléments constitutifs; elles les empruntent à l'air, à l'eau, à l'humus que le sol renferme, et qui, sous l'influence de l'air, agit comme un réservoir d'acide carbonique. L'assimilation de ces corps se fait, d'une part, par les feuilles, de l'autre, par les racines, au moyen de l'eau qu'elles puisent dans le sol. Il est donc nécessaire que les racines des plantes soient en contact avec l'air et avec l'eau. Or, on voit de suite que les divers sols placent, sous ce rapport, les plantes dans des conditions fort différentes; ceux qui sont argileux, retenant l'eau et ne laissant passer l'air qu'avec difficulté, ceux qui sont sablonneux, agissant dans un sens diamétralement opposé. Ce genre d'influence tient nécessairement aux propriétés physiques de la matière; mais c'est surtout sous le rapport chimique que le rôle de la matière minérale est considérable dans la végétation.

On peut même y distinguer deux actions; l'une, purement extérieure, l'autre, plus importante, qui est en rapport avec la constitution même des tissus végétaux. Le peroxide de fer et l'alumine nous offrent un exemple de la première; ils ont l'un et l'autre une affinité très-prononcée pour l'ammoniaque, qui est la source principale de l'azote que les plantes renferment. De là, on peut induire que des sols qui contiennent l'une ou l'autre de ces bases, seront, toutes conditions égales d'ailleurs, plus fertiles que d'autres qui ne les renfermeraient pas. Aussi, le peroxide de fer a-t-il été répandu avec plus ou moins d'abondance dans presque tous les terrains; c'est un des corps que l'on rencontre le plus souvent dans les roches.

Le plâtre, ou sulfate de chaux, exerce une action analogue; il sert également à fixer dans le sol l'ammoniaque, en transformant le carbonate, sel volatil qui se dégage des engrais, en un autre sel qui n'est point volatil, le sulfate; c'est là tout le secret de son action sur les plantes de la famille des légumineuses.

Mais là ne se borne pas l'action de la matière minérale. Toutes les plantes renferment, en proportions diverses, indépendamment des quatre éléments dont il a été question tout-à-l'heure, des substances minérales. Ce sont elles que l'on trouve dans les cendres, quand on incinère les plantes; car la combustion détruit complètement les tissus végétaux, et rend à l'atmosphère les éléments qui avaient été fixés dans ces tissus. Ces substances minérales sont, parmi les bases, la potasse, la soude, la chaux, la magnésie, l'oxide de fer, l'oxide de manganèse; parmi les acides minéraux, la silice, l'acide phosphorique, l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique; de plus, une certaine quantité d'acides organiques, les acides oxalique, tartrique, citrique, malique, etc. Des combinaisons des bases avec les acides, résultent des sels qui se trouvent dans les végétaux analogues dans des proportions constamment définies et identiques. Ces sels font partie de l'organisme des plantes, et il est aussi difficile de concevoir de la paille sans silice, et des grains de froment privés de phosphates alkalins, qu'il le serait d'imaginer un homme sans une charpente osseuse. On peut même remarquer que les os, composés principalement de phosphate de chaux, dérivent directement ou indirectement de celui que les plantes renferment. Mais où celles-ci prennent-elles ces matières minérales qui entrent dans leur constitution, tout aussi bien que l'azote ou le carbone? Ni l'air, ni l'eau ne peuvent les leur fournir; il faut bien qu'elles les empruntent à la terre, au sol qui

les leur transmet à l'état de combinaisons solubles dans l'eau. Et c'est ici surtout qu'il y a lieu de faire des distinctions capitales entre les diverses natures de terres arables. Comment, par exemple, une terre pourrait-elle produire du blé, si elle ne renfermait pas les phosphates, sans lesquels le grain ne peut exister, et la silice soluble et assimilable qui entre dans la composition de la paille. Les engrais, sans doute, apportent, dans l'économie rurale, leur contingent de matières minérales; mais, outre, qu'il y a des terres qui produisent des récoltes sans engrais, il est bien prouvé qu'on enlève toujours avec celles-ci un excédant de produits minéraux qui ne peut être emprunté qu'au sol arable. Il n'est pas, du reste, bien difficile de voir, le plus souvent, d'où viennent ces substances minérales.

L'argile est la substance qui joue le rôle le plus important dans les terres arables. Aussi est-elle répandue, comme l'oxide de fer, avec une profusion providentielle; il n'est, pour ainsi dire, pas de sol qui n'en renferme quelques traces. Les argiles sont des silicates d'alumine hydratés; mais elles contiennent toutes, en combinaison, une certaine quantité d'alkali, potasse ou soude; sous l'action de l'eau, chargée d'acide carbonique, elles sont décomposées : il se forme des carbonates de potasse et de soude, et une certaine quantité de silice gélatineuse, c'est-à-dire soluble et assimilable, est mise à nu. Telle est l'origine de la silice, des sels de potasse et de soude, que les plantes renferment. L'acide phosphorique existe aussi dans la plus grande partie des terrains; il provient probablement des dépouilles des animaux qui ont vécu aux époques antédiluviennes. Quant à la chaux, à la magnésie, aux oxides de fer et de manganèse, ils se trouvent dans la terre végétale avec une plus grande abondance que les alkalis; ils peuvent, du reste, se remplacer mutuelle-

ment; leur rôle paraît déjà moins important que celui de ces derniers. Les acides sulfurique et chlorhydrique se rencontrent aussi dans la plus grande partie des sols arables, soit que le premier provienne de sulfates solubles dans l'eau, comme le sulfate de chaux, soit qu'il se forme par l'action que l'oxigène de l'air atmosphérique exerce sur les sulfures. De ces considérations ressort une conclusion importante, c'est que le sol renferme toutes les matières minérales qui entrent dans la constitution des tissus végétaux, et que celles qui paraissent jouer le rôle le plus important dans les phénomènes de la végétation, les alkalis, la silice, les phosphates, l'oxide de fer, ne s'y trouvent habituellement qu'en quantité excessivement minime, si on les compare à la masse de matière inerte qui n'agit que par ses propriétés physiques.

Partant de ces données, voulons-nous nous rendre compte des aptitudes diverses de quelques sols pour les différentes cultures; rien ne sera plus facile. La cendre de foin, par exemple, renferme jusqu'à 60 pour cent de silice; ce sera surtout dans les terrains argileux, dans ceux qui renferment des roches feldspathiques, où la silice est facilement isolée et dissoute, que les prairies réussiront. Du reste, elles viendront à peu près sur tous les terrains, lorsqu'on pourra les irriguer; parce qu'alors on leur amènera, en dissolution, la silice et les sels alkalins qui sont contenus dans toutes les eaux courantes. Les bonnes terres à froment sont déjà plus rares que les sols propres à faire des prairies; elles doivent renfermer de la silice soluble, qui entre pour 68 pour cent dans la composition de la cendre de paille; mais il est surtout indispensable qu'elles contiennent des phosphates, sans lesquels le grain ne peut exister, et qui forment même 90 pour cent de la masse totale de leur cendre. C'est, sans doute,

pour cette dernière raison, que le blé prospère surtout dans les pays calcaires, où les fossiles, dont ces terrains sont criblés, ont laissé la partie non altérable de leur dépouille. C'est probablement aussi pour la même cause, que les terrains arénacés et les terrains magnésiens, pauvres en fossiles, sont toujours de médiocres terres à blé.

Tel est le rôle que le sol arable joue dans les phénomènes de la végétation ; on peut le résumer en deux mots, en disant que ce rôle est double; l'un tient aux propriétés physiques de la matière, à sa compacité, à sa porosité, à la manière dont elle se comporte avec l'eau; l'autre est plus important, il dépend des affinités chimiques de la terre végétale, de sa composition intime, et surtout de quelques principes que cette terre renferme en proportion très-faible.

NOTE

SUR

LA COMPOSITION CHIMIQUE

DES

SOURCES MINÉRALES DES ENVIRONS DE SIERCK,

PAR M. E. JACQUOT.

J'ai présenté, l'an dernier, à l'Académie, une notice sur la géologie des environs de Sierck. Cette notice avait pour objet spécial de montrer les relations qui existent entre les sources minérales qui sourdent dans la vallée de la Moselle, tant en amont qu'en aval de Sierck, et la nappe d'eau qui a été rencontrée à 450 mètres de profondeur dans le sondage de Mondorff. J'ai établi que les eaux jaillissantes, qui ont donné lieu à la création d'un établissement thermal dans cette localité, tiraient leur salure et leurs principes minéralisateurs du gypse du muschelkalk. Ce gypse est très-développé près de Sierck, et les couches du terrain dans lequel il est intercalé ont

été soumises, après leur dépôt, à des actions puissantes qui leur ont donné la forme de voûtes. Ayant remarqué que les sources de la vallée de la Moselle se trouvaient exactement au point où, par suite du plongement, les assises gypseuses du muschelkalk inférieur rencontrent cette rivière, j'ai cru pouvoir en conclure que ces sources n'étaient que des filets de la nappe de Mondorff, et que, par conséquent, toutes ces eaux devaient avoir à peu près la même composition chimique.

Cette prévision fut bientôt confirmée de la manière la plus complète. En effet, des recherches ayant été faites avec soin sur un terrain communal de Basse-Kontz, où de faibles suintements se faisaient jour, on découvrit, sur le sol d'une excavation de 2 mètres, deux sources très-voisines, montantes du fond, et dont le produit fut estimé à 100000 litres par jour. Ces eaux, qui rappelaient tout-à-fait celles de Mondorff par leur saveur à la fois salée et amère, par les gaz qui s'en échappaient et par le dépôt ocreux qu'elles formaient en coulant à la surface du sol, furent analysées par un chimiste de Paris, M. Hautefeuille. Quelque temps après, je fus mis en possession des résultats de cette analyse, je m'empressai de les comparer à ceux qui ont été obtenus pour les eaux de Mondorff, et je reconnus bien vite qu'il y avait une coïncidence aussi parfaite que possible entre ces résultats. Je résolus dès-lors d'en faire l'objet d'une communication à l'Académie, projet que la présente note a pour but de réaliser.

Deux analyses de l'eau de Mondorff ont été faites, l'une par M. Reuter, elle est insérée dans les *Comptes-Rendus* de l'Institut; l'autre par M. de Kirckhoff; les résultats en sont rapportés dans le *Journal für prackticke Chemie*. Nous avons placé en regard de ces analyses celle de l'eau de Basse-Kontz, exécutée par M. Hautefeuille, afin de montrer combien peu les résultats diffèrent.

	EAU de Mondorff analysée par M. Reuter (Institut, n° 658, p. 273). Pour 1 litre.	EAU de Mondorff analysée par M. de Kirckhoff (*Journal für prackticke Chemie*, t. XLIII, p. 350). Pour 1 litre.	EAU de Basse-Konts analysée par M. Hautefeuille. Pour 1 litre.
Chlorure de sodium..........	8gr 699	8gr 721200	7gr 594
Id. de potassium.......	Traces.	0 205900	0 443
Id. de calcium.........	3gr 054	3 166000	2 786
Id. de magnésium......	0 215	0 424000	0 269
Bromure de magnésium.....	Traces.	0 098900	Non dosé.
Iodure id..........	»	0 000095	Idem.
Sulfate de chaux...........	1gr 484	1 641500	0gr 736
Carbonate de chaux.........	0 034	0 085500	0 325
Id. de magnésie......	0 003	0 006400	0 122
Id. de protoxide de fer.	0 015	0 022500	»
Sous-phosphate de protoxide de fer....................	»	»	0 018
Silice....................	0 005	0 007200	0 021
Acide arsenieux............	»	0 000270	»
Acide antimonieux..........	»	0 000130	»
Acide carbonique libre.......	0 1294	»	»
Matières organiques.........	Traces.	Traces.	Traces.
Manganèse, cuivre et étain...	»	Idem.	»
TOTAUX.......	13gr 6384	14gr 979595	12gr 314

En comparant les chiffres de ce tableau on est amené à reconnaître qu'ils sont presque semblables. Quant à une concordance exacte, il ne faut pas la rechercher, et il serait bien étonnant qu'on la trouvât dans les analyses de deux sources différentes, lorsqu'on sait que les analyses d'une même eau minérale, faites par les chimistes les

plus distingués, présentent rarement des résultats identiques. Cela est démontré d'une manière péremptoire par la comparaison des deux premières colonnes du tableau. L'analogie que l'on remarque entre les trois analyses reproduites ci-dessus est, suivant moi, une preuve de l'exactitude avec laquelle M. Hautefeuille a opéré. Ce chimiste a trouvé dans l'eau de Basse-Kontz 12gr,31 de matières fixes, par litre, au lieu de 13gr,63 que M. Reuter avait rencontrés dans l'eau de Mondorff, circonstance qui peut très-bien s'expliquer par le mélange d'une petite quantité d'eau douce, soit environ un dixième du poids total. Celle-ci provient peut-être, pour une portion, d'infiltrations peu profondes, qui se mélangent à la source minérale avant son apparition au jour. Il me paraît toutefois certain que la différence signalée résulte principalement de ce qu'au moment où l'eau destinée à l'analyse a été puisée, de petits filets d'eau douce provenant de la surface que l'on voyait couler le long des parois de l'excavation récemment faite pour rechercher la source, se réunissaient dans le trou où celle-ci était recueillie. Dans tous les cas, à part cette légère différence, tous les principes essentiels que renferment les eaux de Mondorff se retrouvent dans celles de Kontz et à peu près dans les mêmes proportions. Ce sont les chlorures de sodium, de potassium, de calcium et de magnésium, le sulfate de chaux, les carbonates de chaux et de magnésie, et l'oxide de fer. Le brome et l'iode n'ont pas été recherchés dans la source de la vallée de la Moselle, parce que le chimiste qui l'a analysée n'a eu à sa disposition qu'une trop faible quantité d'eau. Mais l'arsenic et le manganèse qui ont été signalés par M. de Kirckhoff, dans l'eau de Mondorff, ont été également trouvés dans le dépôt ocreux que celles de Kontz abandonnent, comme cela résulte du tableau suivant :

DÉPOT OCREUX abandonné PAR LA SOURCE DE KONTZ.	POUR 100 grammes.
Eau	61gr 000
Sesquioxide de fer	9 000
Silice	5 000
Chaux	2 000
Magnésie	0 500
Acide arsenique	0 019
Manganèse, matières végétales.	0 500
Acide carbonique	2 000
TOTAL	100gr 000

En poussant plus loin la comparaison des eaux de Mondorff et de celles de Kontz, on reconnaîtra que la différence signalée dans le poids des matières fixes se reproduit dans le dosage des corps importants, sur le poids desquels il ne saurait y avoir d'erreur, tels que le chlore, la chaux, et la magnésie.

J'ai eu du reste, dans ces derniers temps, une confirmation de l'exactitude des résultats donnés par M. Hautefeuille. En faisant des recherches dans le *Recueil des mémoires de la Société des sciences médicales de Metz*, j'ai trouvé une analyse de mon ami, M. Langlois, qui se rapporte bien évidemment à une des sources dont j'ai signalé l'existence dans la vallée de la Moselle. Elle y est désignée sous le nom d'eau minérale de la Chartreuse de Rettel, près Sierck.

Cette source renferme, d'après M. Langlois:

POUR 1 LITRE.	
PRODUITS GAZEUX.	
Acide carbonique...........	38 cent. cubes.
Azote....................	15 Id.
Oxigène..................	4 Id.
SUBSTANCES SALINES.	
Chlorure de sodium.........	2gr 145
Id. de magnésium......	0 110
Bromure de magnésium......	Des traces tr.-sensibles.
Iodure de magnésium........	Idem.
Sulfate de soude anhydre.....	0gr 480
Id. de chaux...........	0 120
Carbonate de chaux.........	0 280
Id. de magnésie.......	0 040
Id. de protoxyde de fer.	0 025
Total........	3gr 200

On voit qu'elle est bien moins chargée de substances salines que les précédentes, ce qui tient sans doute à ce que, avant de s'épancher, elle se mélange avec des eaux qui ne sont point minérales. La circonstance sur laquelle il y a lieu d'appeler l'attention, et qui confirme pleinement ce que j'ai avancé, est que cette source contient les principes essentiels de l'eau de Mondorff, les chlorures de sodium et de magnésium, le sulfate de chaux, les carbonates de chaux, de magnésie et de protoxide de fer. M. Langlois y signale même la présence du bromure et de l'iodure de magnésium qui n'ont pu être dosés dans l'eau de Kontz et qui y existent bien évidemment, puisque

ces deux sources appartiennent à une même nappe et ne sont séparées que par la Moselle.

Des renseignements contenus dans ma notice de l'année dernière et des renseignements qui précèdent je conclus :

1° Qu'il est géologiquement démontré que l'eau de Basse-Kontz n'est qu'un filet de la nappe de Mondorff;

2° Que cela est aussi prouvé chimiquement, les analyses qui ont été faites de l'une et de l'autre ayant établi qu'elles avaient la même composition.



MÉMOIRE

SUR

UNE QUESTION DE PYROTECHNIE,

PAR. M. V. CARRÉ.

AVANT-PROPOS.

Vers le mois d'octobre de l'année 1845, je fus amené, par les loisirs de la vie de garnison dans une petite ville de l'Est, comme aussi par la libre disposition d'une certaine quantité de poudre de guerre, à tenter la préparation de quelques pièces d'artifice.

Après plusieurs essais, j'arrivai à confectionner, tout simplement avec du pulvérin, amorti par une quantité convenable de charbon, des fusées de gros calibre possédant une belle force ascensionnelle[1]. Ayant voulu compléter ces fusées par une garniture d'étoiles de diverses couleurs, je fus promptement arrêté par un obstacle pratique : si la composition du corps de la fusée ne me coûtait que la peine de pulvériser du charbon, et de l'in-

[1] Je ne sais si les proportions à observer ont été indiquées dans quelque ouvrage sur la matière.

corporer au pulvérin au moyen d'un peu d'eau, les sels qui entrent dans la composition des feux de couleur, des feux rouges principalement, sont fort dispendieux; leur prix élevé me fit bientôt naître l'idée de m'en passer.

Je commençai donc une série de recherches ayant pour but d'obtenir, avec l'azotate de potasse pour point de départ, une composition douée d'une flamme assez pourpre, pour mériter d'en confectionner des étoiles. Après deux mois d'expériences réitérées, j'atteignais un bon résultat, lorsqu'un changement de garnison étant survenu, je consignai mes observations sur un album, et laissai là les artifices.

Aujourd'hui, que cette même question vient d'être soulevée, au point de vue du danger que présentent les compositions dont le chlorate de potasse fait la base, j'ai confirmé, en les complétant, mes expériences de 1845, et je les expose ici, pensant qu'il peut être utile de faire connaître un mélange peu coûteux, facile à fabriquer, et doué, je crois, d'une assez belle flamme, pour mériter de trouver place dans les formules de la pyrotechnie.

PREMIÈRE PARTIE.

PARTIE THÉORIQUE DE LA QUESTION.

Observations générales sur la couleur de la flamme des corps organiques. — La presque totalité des corps organiques combustibles, doit sa combustibilité à la présence simultanée du carbone et de l'hydrogène.

En faisant brûler un grand nombre de ces substances, en tenant d'ailleurs compte de leur composition, on peut être autorisé à admettre que, en général, la flamme des substances dans lesquelles la proportion du carbone est

forte, relativement à celle de l'hydrogène, est *fuligineuse,* et d'un *rouge tirant sur le jaune,* et que la flamme des corps dans lesquels la proportion d'hydrogène est forte, relativement à celle du carbone, est *non fuligineuse,* et d'un *rouge tirant sur le bleu,* d'une manière plus ou moins prononcée.

Alimentée par l'oxigène pur, la flamme de ces premières substances, devient d'un blanc-jaune éclatant, et la flamme des secondes, d'un pourpre très-vif.

Ces mêmes faits se reproduisent et peuvent s'étudier, en projetant de petites parcelles de ces diverses substances dans l'azotate de potasse en fusion tranquille dans un creuset.

Classe de corps vers laquelle se sont portées les recherches.—Guidé par ces indications, je dirigeai mes recherches vers les corps fortement hydrogénés.

Deux substances, entre autres, offrent les types de deux familles distinctes de corps riches en hydrogène : l'essence de térébenthine et l'amidon.

Portées sur une plaque de tôle chauffée au rouge sombre et enflammées, ces deux substances brûlent cependant d'une manière fort différente.

L'essence de térébenthine donne une flamme rouge-jaune et très-fuligineuse.

L'amidon donne une flamme d'un bleu-rouge et non fuligineuse.

L'essence de térébenthine est cependant beaucoup plus hydrogénée que l'amidon, ainsi que l'établissent les formules suivantes :

Essence de térébenthine . . . $C_{20}\ H_{16}$ (Orfila).
Amidon. . . . . $C_{12}\ H_{10}\ O_{10}$ (Payen).

La quantité d'hydrogène que renferme la première substance, est, à la quantité d'hydrogène que renferme

la seconde, comme

64 est à 45;

ce qui paraîtrait en opposition avec le principe que j'ai énoncé plus haut.

Ce fait me semble pouvoir s'expliquer de la manière suivante :

L'amidon fait partie de cette série de corps dans lesquels l'oxigène et l'hydrogène se rencontrent en proportion nécessaire pour former de l'eau par leur union. Ainsi, d'après la manière de voir adoptée par un grand nombre de chimistes, sa composition peut être représentée ainsi :

$$C_{12} + (H_{10}\ O_{10}),$$

c'est-à-dire du carbone et de l'eau.

J'ai imaginé d'écrire cette formule comme il suit :

$$(C_{10}\ O_{10}) + (C_{2}\ H_{10}),$$

c'est-à-dire de l'acide carbonique et un hydrogène carboné qui n'a point encore été isolé.

Que cet arrangement moléculaire préexiste dans l'amidon, ou qu'il ne se forme qu'au moment de la combustion, toujours est-il que l'on peut, dès-lors, prévoir, en envisageant ainsi les choses,

1° Qu'à cause de la présence d'une forte proportion d'acide carbonique $C_{10}\ O_{10}$, cette substance ne sera pas, à beaucoup près, aussi inflammable que l'essence de térébenthine;

2° Que la partie combustible $C_{2}\ H_{10}$, étant beaucoup plus riche en hydrogène que la térébenthine elle-même, donnera une flamme qui se rapprochera beaucoup plus de celle de ce gaz.

On pourra expliquer ainsi la différence de flamme de l'alcool et de l'éther, du papier et de la naphte, du bois et de la résine, etc., etc.

DEUXIÈME PARTIE.

PARTIE EXPÉRIMENTALE.

Expériences qui ont déterminé le choix de la substance employée. — Dans de semblables recherches, la théorie chimique doit servir de guide, mais c'est à l'expérience seule de prononcer. J'essayai donc une série de compositions formées par une quantité convenable d'azotate de potasse, et, successivement, par la plupart des corps organiques combustibles connus, susceptibles, toutefois, d'être suffisamment divisés, pour y entrer à l'état de mélange assez intime.

Après une centaine d'essais bien classés, qui me confirmèrent dans les idées que j'ai émises relativement au caractère propre de la flamme des corps résineux et de celle des corps ligneux, une certaine substance me donnant constamment le meilleur résultat, je m'y arrêtai définitivement. Cette substance est le ligneux presque pur, dans sa forme la plus commune, le papier. Si l'on prend une douzaine de feuilles de papier non collé, bien sec, que l'on en forme un rouleau très-serré que l'on pince vigoureusement avec les mâchoires d'un étau; si, armé d'une lime demi-fine (bâtarde anglaise de dix pouces), on râpe ce papier, qui offre, ainsi disposé, la dureté du chêne, on obtient une poussière très-ténue, blanche, qui offre le ligneux dans un état de division infiniment plus parfait que celui où il se trouve dans la pâte des papeteries [1].

[1] Des contremaîtres de diverses usines à papier m'ont déclaré que leurs

Avec cette poussière de papier ainsi obtenue, j'ai fait les expériences suivantes.

Détermination des proportions. — Le salpêtre bien porphyrisé et la poussière de papier furent : 1° séchés, 2° pesés, 3° incorporés avec un peu d'eau, 4° séchés à l'étuve, 5° rebroyés sur une glace dépolie.

Je fis, à diverses reprises, usage des proportions suivantes :

Salpêtre,	12	Papier,	8	puis	Salpêtre,	12	Papier,	8
—	12	—	7		—	12	—	9
—	12	—	6		—	12	—	10

et je reconnus que, dans les deux séries, la force fusante du mélange diminuait en s'écartant du point de départ. J'adoptai donc la proportion de trois parties de salpêtre et de deux parties de papier [1].

Ici, un obstacle vint se présenter : cette préparation douée, d'ailleurs, d'une belle flamme, n'était point assez vive pour remplir mon but. J'essayai donc d'activer sa combustion en y faisant entrer quelque composition vive, et voici ce que j'observai :

1° Avec du pulvérin, même en très-petite quantité, la beauté de la flamme est complétement détruite;

2° Avec un mélange de salpêtre et de soufre, la flamme est blanchie d'une manière très-prononcée;

3° Avec un mélange de salpêtre (4 parties) et de charbon (1 partie), la flamme n'est point altérée.

Je m'arrêtai à ce dernier moyen, et, après quelques

cylindres déchireurs n'étaient point construits de manière à obtenir une division aussi parfaite du ligneux, et que, du reste, avec une pâte aussi fine, leur papier n'aurait aucune solidité.

[1] La théorie chimique indiquerait une proportion plus forte de salpêtre, mais il faut tenir compte de ce que le papier n'est pas non plus réduit en poussière impalpable.

tâtonnements, je reconnus qu'un poids de charbon, égal seulement à la moitié du poids du papier employé, communique à la composition une vivacité suffisante, sans nuire d'une manière sensible à la couleur de sa flamme.

Ma formule fut donc ainsi arrêtée :

(Salpêtre 3, papier 2), plus (salpêtre 4, charbon 1),

ou

Salpêtre.	7
Papier.	2
Charbon.	1

TROISIÈME PARTIE.

PARTIE PRATIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Préparation de quantités un peu considérables de matières premières.

Salpêtre et charbon.—Ces deux substances se prendront toutes broyées par le procédé en usage dans l'artifice.

Papier.—Il m'a paru préférable de faire usage de papier non collé; toutefois, le papier collé servirait aussi; les vieux journaux, entre autres, sont très-bons.

Il serait facile de construire une espèce de râpe circulaire très-fine, à laquelle un moteur assez énergique imprimerait un mouvement de rotation rapide. Le papier, formé en rouleau bien serré dans un étau à main, serait présenté à l'action de cette râpe, et promptement réduit en poussière[1].

[1] Nous répétons qu'avec une lime bâtarde anglaise, de dix pouces, nous avons obtenu d'excellents résultats; il est à présumer que la râpe circulaire proposée devrait être plus fine.

Cette poussière doit offrir l'apparence d'une pluche extrêmement ténue. Si elle paraissait composée de fragments de papier pouvant être isolés, c'est que la râpe serait trop grosse, ou que le rouleau de papier n'aurait pas été suffisamment serré dans l'étau à main. On comprendra qu'il serait illusoire alors de faire, avec cette pluche imparfaite, des essais dont les mauvais résultats ne sauraient être douteux.

CHAPITRE II.

Opérations nécessaires pour la préparation de la composition (10 kilogrammes).

1° *Séchage.* — Il m'a paru utile de commencer par dessécher convenablement les matières composantes, car le papier et le charbon sont assez hygrométriques pour rendre les pesées défectueuses, si l'on néglige cette précaution.

2° *Pesées.* — Ainsi qu'on l'a vu,

Salpêtre.	7^k
Papier	2^k
Charbon	1^k
TOTAL. . . .	10^k

3° *Mélange.* — Dans un tonnelet d'une capacité double du volume des matières pesées.

4° *Réduction en pâte*[1]. — Le mélange sera mis dans un mortier, et l'on n'y ajoutera que la quantité d'eau strictement nécessaire pour réduire le tout en une pâte épaisse.

[1] Cette opération a pour but de faire pénétrer le salpêtre dans les fibres du ligneux.

5° *Battage.*—Cette pâte sera battue avec un pilon pendant un quart d'heure à peu près (il est bien entendu que l'on n'y ajoutera plus d'eau); au bout de ce temps, le mélange devra présenter l'aspect d'une poudre humide et grumeleuse.

6° *Séchage.*—Cette poudre humide sera séchée à l'air pendant quarante-huit heures, ou plus, suivant le temps, puis portée à l'étuve pendant quelques heures [1].

7° *Broyage.*—Le mélange séché, et formé en grumeaux assez durs, sera de nouveau réduit en poudre fine pour être prêt à servir au besoin.

Aspect et caractère de la composition.—Ainsi terminée, cette composition est grise, très-fine; on peut, néanmoins, y constater la présence d'un corps fibreux qui est le papier. Elle brûle vivement, mais moins, cependant, que le pulvérin.

Sa conservation.—Ne comprenant pas de soufre, elle est nécessairement un peu hygrométrique; elle devra donc être conservée en vase clos [2].

Son prix de revient.—Je ne cherche point à établir le prix de revient de ce composé; il est facile de prévoir que ce prix ne saurait être supérieur à celui de la poudre à canon.

[1] Cette opération n'offre aucun danger de combustion spontanée.

[2] En substituant l'amidon au papier, à poids égal, on obtient une composition qui est douée de propriétés analogues. Cependant, malgré la trituration plus parfaite dont est susceptible l'amidon, il ne donne pas d'aussi bons résultats que le papier; ce qui tient, je crois, à ce que la première de ces deux substances retient avec opiniâtreté une certaine quantité d'eau interposée entre ses molécules. Le papier, au contraire, se dessèche très-facilement. Il offre, d'ailleurs, l'avantage d'être moins coûteux.

CHAPITRE III.

Emploi de la composition.

Étoiles.—La composition, bien séchée préalablement, sera rafraîchie avec une très-petite quantité d'alcool ordinaire [1], 3/6 du commerce, de façon seulement à ce qu'elle demeure comprimée quand on la serre entre les doigts.

Leur confection.—Une quantité convenable sera introduite dans un tube de cuivre de dix-huit à vingt millimètres de diamètre intérieur, et refoulée à l'aide d'un repoussoir métallique, chassé par quelques vigoureux coups de marteau.

Le petit cylindre résultant, dont la hauteur devra être égale au diamètre, sera aussitôt roulé dans du pulvérin, et séché à l'étuve.

La flamme de ces étoiles, sans pouvoir rivaliser avec celle des étoiles à la strontiane et au chlorate de potasse, est cependant d'un pourpre tendre d'un joli effet.

Serpenteaux.— La composition peut servir pour serpenteaux ; ceux-ci devront avoir un diamètre intérieur de dix millimètres au moins, sur une longueur de trois à quatre centimètres. Ils ne seront point étranglés à la gorge.

Bombes.—On concevra que l'exiguité de mes moyens de fabrication ne m'ait point permis d'aborder ce genre d'artifices. Je suis cependant porté à croire que la composition pourrait être employée à leur confection avec succès. Son

[1] L'espèce de feutrage qu'affecte le papier contenu dans la composition, donne à l'étoile une résistance suffisante pour rendre inutile l'emploi de l'eau-de-vie gommée.

prix peu élevé permettrait, soit d'en charger la bombe elle-même, soit de garnir celle-ci avec cinq ou six étoiles énormes qui produiraient un effet inaccoutumé.

QUATRIÈME PARTIE.

Remarques sur la coloration de la flamme.

Certains corps ont, comme chacun le sait, la propriété de colorer la flamme; selon toute apparence, en raison de leur volatilisation partielle ou totale au moment de la combustion. De nombreuses expériences à cet égard m'ont amené à reconnaître : 1° qu'il y a des flammes très-propres et des flammes très-rebelles à la coloration; 2° que le degré de coloration ne correspond pas seulement à la quantité du corps colorant qu'un composé renferme, mais aussi à l'état de division extrême de ce corps; de telle sorte que quelques milligrammes d'un corps colorant, à l'état de combinaison avec une substance organique, produisent un effet égal à celui de plusieurs centigrammes à l'état de simple mélange.

Parmi les flammes propres à la coloration, je citerai celles de l'alcool, de la paraffine, du ligneux et de ses isomères, et, en général, les flammes transparentes.

Parmi les flammes plus difficiles à colorer, je citerai celles des essences, de la résine, du soufre, et, en général, les flammes épaisses et fuligineuses.

La flamme de la poudre est très-rebelle à la coloration.

Celle de la composition que j'indique est susceptible d'être colorée.

Il résulte de tout ceci que si, dans une cuve de fine pâte de papier, prête à être convertie en feuilles, on ajoute

une faible quantité d'une dissolution de nitrate de strontiane, d'acétate de cuivre, ou d'un autre corps colorant, il y a lieu de croire qu'on obtiendra ainsi un papier, dans lequel les corps se trouveront à l'état de mélange intime de demi-combinaison, et qui brûlera avec une flamme colorée.

En convertissant ce papier en poussière, et en se servant de celle-ci pour fabriquer la composition qui fait l'objet de ce mémoire, mes expériences à cet égard, quoique imparfaites, me donnent la conviction que l'on peut obtenir des résultats susceptibles de mériter la considération, surtout en tenant compte de la modicité du prix de revient.

RAPPORT

SUR

UN MÉMOIRE DE M. CARRÉ

AYANT POUR TITRE :

MÉMOIRE SUR UNE QUESTION DE PYROTECHNIE,

PAR M. E. VIRLET.

Le mémoire que M. le capitaine d'état-major Carré a présenté à l'Académie, et dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, a pour objet une question de pyrotechnie à laquelle l'auteur a été conduit en occupant ses loisirs de garnison à tenter la préparation de quelques pièces d'artifices.

La composition de feu rouge employée par les artificiers dans certaines circonstances, et notamment pour la confection des étoiles qui servent de garniture aux bombes d'artifices et aux fusées de signaux, contient habituellement, comme éléments essentiels, le nitrate de strontiane qui forme le principe colorant, et le chlorate de potasse, dont la combustion très-vive est reconnue indispensable pour développer, par la haute chaleur qui en résulte, les propriétés du sel de strontiane. Le prix élevé de ces matières rend la composition fort coûteuse, et sa manipula-

tion n'est pas sans danger, par suite de l'introduction du chlorate de potasse. M. le capitaine Carré, frappé de ces inconvénients, s'est proposé pour objet la détermination d'un autre mélange, à base de salpêtre, moins coûteux que celui qui est en usage, plus facile à fabriquer, et capable d'en produire les effets.

Dans ce but, l'auteur, invoquant la théorie pour lui demander les principes propres à le guider dans ses recherches, commence par faire observer que presque tous les corps organiques combustibles doivent leur combustibilité à la présence simultanée du carbone et de l'hydrogène; puis, il les classe en deux catégories, sous le rapport de l'espèce de flamme qu'ils donnent en brûlant : avec les corps dans lesquels la proportion du carbone est forte relativement à celle de l'hydrogène, la flamme est fuligineuse et d'un rouge tirant sur le jaune; un excès d'oxigène la rend d'un blanc-jaune éclatant. Quand, au contraire, la proportion de l'hydrogène est forte relativement à celle du carbone, la flamme est non fuligineuse, d'un rouge tirant sur le bleu, et un excès d'oxigène l'amène au pourpre vif. C'est sur les corps de cette deuxième catégorie que devront plus particulièrement porter les essais.

Guidé par ces indications, M. le capitaine Carré, après avoir mis successivement en expérience tous les corps organiques combustibles qui sont capables d'être suffisamment divisés, pour former avec l'azotate de potasse un mélange intime, a été conduit à regarder le papier comme la substance la plus propre à résoudre la question qu'il avait en vue. Pour l'obtenir à un état convenable de division, il forme, avec une douzaine de feuilles, un rouleau très-serré, qu'il pince entre les mâchoires d'un étau, et sur lequel il agit au moyen d'une lime; la poussière blanche et très-ténue qui résulte de cette opération est

mélangée d'une fois et demie son poids de salpêtre, proportion qui a paru la plus favorable à la vivacité de la combustion. Toutefois, cette vivacité n'étant pas encore assez grande pour l'objet proposé, M. Carré a cherché, par l'addition de quelqu'autre matière, à l'augmenter, sans changer la nature de la flamme, dont la coloration lui semblait satisfaisante. Il y est parvenu à l'aide d'un mélange de quatre parties de salpêtre et d'une partie de charbon; ce qui donne, en définitive, pour la formule de sa composition de feu rouge :

(Salpêtre 3, papier 2) plus (salpêtre 4, charbon 1),
ou sur 10 parties : salpêtre 7, papier 2, charbon 1.

Ces matières étant préalablement desséchées avant la pesée, sont ensuite mélangées dans un tonnelet d'une capacité double de leur volume; puis, le tout est mis dans un mortier, avec la quantité d'eau nécessaire pour en former une pâte épaisse, et battu avec un pilon pendant un quart d'heure environ, ce qui donne au mélange l'aspect d'une poudre humide et grumeleuse, que l'on fait sécher pour la réduire ensuite en une poudre fine dont l'apparence est grisâtre. Dans cet état, la composition est propre à être employée pour la confection des étoiles, et l'espèce de feutrage qu'affecte le papier qui y est contenu, lui donne, lorsqu'on la comprime, une résistance suffisante pour rendre inutile l'emploi de l'eau-de-vie gommée.

« La flamme de ces étoiles, dit M. le capitaine Carré » dans son mémoire, sans pouvoir rivaliser avec celle » des étoiles à la strontiane, est cependant d'un pourpre » tendre d'un joli effet. »

L'auteur termine son travail en faisant remarquer que, d'après quelques essais faits par lui, on aurait probablement de beaux résultats de coloration, en ajoutant dans

une cuve de fine pâte de papier, prête à être convertie en feuilles, une dissolution de nitrate de strontiane ou d'autre corps colorant, et en employant le papier ainsi fabriqué à préparer la composition qui a été précédemment décrite.

Sans aucun doute, on ne peut que rendre pleine justice aux consciencieuses recherches de M. le capitaine Carré, et louer, sans restriction, le remarquable esprit de méthode avec lequel il les a conçues et menées à fin; mais il est difficile d'admettre qu'il ait résolu, comme il se le proposait, la question du feu rouge obtenu avec d'autres matières que le nitrate de strontiane et le chlorate de potasse. Sur ma demande, des étoiles confectionnées à l'école de pyrotechnie, conformément aux indications contenues dans le mémoire de M. Carré, ont été brûlées comparativement avec d'autres étoiles à la strontiane, et, dans cette épreuve, la flamme de ces dernières a présenté cette belle couleur d'un rouge vif, connue de tous ceux qui ont vu des feux d'artifices à Metz, tandis que celle des étoiles au papier, de couleur rose violacée, ne différait pas sensiblement du feu rose que l'on obtient depuis longtemps, au moyen d'un mélange de salpêtre et de noir de fumée ou charbon très-divisé. Sous le rapport de la coloration, l'infériorité de la composition de papier s'est trouvée telle, que, malgré l'économie et la sécurité inhérentes à son emploi, il est douteux que les artificiers hésitent jamais à lui préférer le nitrate de strontiane et le chlorate de potasse.

Ces résultats, il faut le répéter, n'enlèvent pas au travail de M. le capitaine Carré son mérite principal, celui d'avoir été parfaitement dirigé, et de pouvoir, à ce point de vue, servir de modèle pour l'ordre et la méthode; seulement, au lieu d'arriver au feu rouge qu'il voulait obtenir, il a trouvé un nouveau mode de préparation du

feu rose qui était déjà connu. Quant à l'idée qu'il a émise sur la coloration de la pâte de papier, peut-être de nouvelles recherches la rendraient-elles fécondes en résultats, mais on ne peut porter sur elle aucun jugement, tant que l'expérience n'a rien fait connaître de positif à cet égard.

DE L'ACTION DU VENIN

DU

SERPENT A SONNETTES

(CROTALUS DURISSUS)

SUR LES PLANTES,

PAR M. ALFRED MALHERBE.

Messieurs,

Nous connaissons tous l'irritabilité dont est douée la sensitive: une secousse, une égratignure, la chaleur, le froid, les liqueurs volatiles, les agents chimiques, ont sur elle une action évidente; elle se meut, elle replie et ferme ses folioles, si bien qu'on la croirait munie de l'appareil complet du système nerveux. Le balancement d'une voiture (avait observé Desfontaines) fait d'abord fermer les feuilles de la mimosa; puis, quand elles sont comme accoutumées à ce mouvement, elles se rouvrent et ne se ferment plus.

M. le docteur Leclerc, qui a fait de très-curieuses expériences sur le sommeil des plantes, et qui est parvenu à endormir des sensitives en les arrosant de laudanum, en les exposant à la vapeur de l'éther ou du chloroforme, a poussé plus loin ses recherches.

Après avoir soumis cette mimosa à des opérations variées, à l'action des acides, de l'électricité, à des cautérisations, à des amputations même, il a produit des phénomènes de mouvement ou d'engourdissement, de sensibilité ou de mort apparente, desquels il a conclu que les végétaux étaient pourvus, à l'instar de l'animal, d'un appareil nerveux.

M. le docteur Salisbury, d'Albany (États-Unis), a fait aussi quelques expériences physiologiques sur les plantes, et l'une de ces expériences, consignée dans un recueil scientifique publié récemment aux États-Unis, m'a paru assez intéressante pour vous être rapportée.

Le 16 juin, vint à mourir une femelle adulte du serpent à sonnettes (*Crotalus durissus*), qui vivait depuis près d'un an à la ménagerie du Muséum de New-Yorck, sans vouloir prendre de nourriture. La dissection permit de constater que l'estomac et le canal intestinal étaient aussi vides que si on les eût nettoyés et savonnés.

La poche dans laquelle le venin de ce reptile s'amasse fut ouverte, et la substance vénéneuse, dont on ne trouva alors qu'une petite quantité, fut enlevée avec soin et mise dans une capsule en porcelaine. Un quart d'heure après, on inocula successivement ce poison à plusieurs plantes, savoir à quatre jeunes plants de lilas (*Syringa vulgaris*), à un petit marronnier d'Inde d'un an de croissance (*Æsculus hippocastanum*), à un plant de maïs (*Zea maiz*), à un tournesol (*Helianthus annuus*), à un plant de concombre et à une vigne sauvage. L'inoculation eut lieu en plongeant l'extrémité d'un canif dans la substance vénéneuse et en l'introduisant ensuite sous l'écorce de la plante. Pendant soixante heures, on ne s'aperçut pas d'un effet sensible produit par le venin; mais, après ce temps, les feuilles au-dessus de l'incision commencèrent à se contracter chez tous les arbustes, et nous devons faire

observer que cette incision était à peine visible. Quatre-vingt-seize heures après l'opération, presque toutes les feuilles et les petites branches qui les soutenaient étaient flétries et entièrement mortes au-dessus de l'incision; le cinquième jour, les pétioles et les écorces au-dessus des incisions commencèrent à se flétrir; le sixième jour, ils paraissaient desséchés et morts; le dixième jour, des symptômes de vie reparurent; les plantes semblèrent en convalescence; et, le quinzième jour, de nouvelles feuilles commencèrent à se montrer sur les lilas. Les autres plantes furent plus tardives à recouvrer la santé, mais aucune ne succomba à cet empoisonnement.

Je dois, en terminant, faire observer que le venin des serpents, et, notamment, celui du *Crotalus durissus,* peut occasionner de graves accidents, même plusieurs années après la mort du reptile. C'est ainsi que des naturalistes, ayant été blessés très-légèrement à la main en préparant des serpents desséchés, ont failli périr par suite de l'inflammation qu'avait produit le poison, dont une très-minime partie seulement avait pu pénétrer dans la piqûre.

JOURNAL

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A METZ EN 1852

PAR M. LAVOINE,

Garde du génie de 1re classe, à l'Ecole d'application.

DATES.	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim.
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	752,82	5,8	752,34	7,8	752,08	6,4	»	»	»
2	749,97	5,7	749,63	8,0	749,41	6,0	»	»	»
3	746,15	4,0	746,06	9,2	745,76	10,2	»	»	»
4	748,47	5,8	747,54	8,7	746,59	9,3	»	»	4,55
5	744,62	6,8	744,34	8,2	743,55	8,4	»	»	2,63
6	744,96	8,0	745,08	9,0	744,72	8,7	»	»	»
7	742,92	7,6	741,96	8,2	740,04	9,6	»	»	5,75
8	736,61	9,4	735,93	9,6	734,99	10,0	»	»	
9	742,86	6,0	742,54	8,4	742,97	9,0	»	»	»
10	745,54	7,8	744,92	9,5	744,98	9,2	»	»	4,55
11	741,74	10,5	742,96	7,0	743,20	10,0	10,5	»	3,00
12	747,37	8,9	746,69	9,8	745,26	9,2	»	»	15,60
13	736,43	9,8	735,26	10,2	733,90	9,7	»	»	19,75
14	738,23	7,0	740,35	7,3	741,32	7,2	»	»	22,70
15	740,44	6,4	741,30	8,0	738,85	8,0	»	»	4,10
16	737,27	6,2	736,27	8,3	735,18	8,2	»	»	4,35
17	726,11	6,5	725,95	6,9	725,90	6,0	»	»	10,75
18	734,26	2,8	736,10	5,3	737,39	6,0	»	»	1,45
19	748,48	5,3	749,48	6,4	750,16	6,0	»	»	»
20	748,70	1,3	748,02	3,9	747,00	3,5	»	»	4,35
21	736,69	6,0	733,40	8,3	735,91	8,0	»	»	5,45
22	735,25	3,7	735,72	4,2	736,13	4,0	»	»	15,70
23	737,27	2,6	737,06	4,2	737,25	4,0	»	»	15,20
24	746,59	3,0	746,61	4,4	745,99	4,0	»	»	»
25	742,34	2,2	741,45	3,9	740,33	3,8	»	»	»
26	738,64	0,0	738,31	1,8	738,09	3,1	»	- 0,3	»
27	740,99	0,2	741,05	2,9	741,34	3,5	»	»	»
28	739,92	2,8	740,59	4,1	741,14	3,6	»	»	»
29	743,38	2,0	742,97	4,7	742,28	5,7	»	»	2,05
30	745,51	3,2	745,38	5,2	745,44	5,4	»	»	
31	747,26	5,3	748,16	5,9	748,57	7,1	»	»	»
Moyenns	742,18	5,2	742,04	6,7	741,79	6,5	10,5	- 0,3	144,95

Plus grande hauteur du baromètre			752,82
Plus petite	id.	...	725,90
Moyenne	id.	...	742,00
Période	id.	...	0,39

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Brouillard.	S.	
	Couvert.	S.	
	Nuageux.	S.	Petite gelée blanche.
	Nuageux.	S.	Pluie pendant la nuit.
5	Couvert.	S.	Pluie pendant la nuit.
	Couvert.	S.	
	Nuageux.	S.	
	Pluie fine.	S.	Pluie pendant la nuit.
	Nuageux.	S. O.	
10	Nuageux.	S.	
	Pluie.	O. f.	Pluie pend. la nuit. Gr. vent.
	Couvert.	S. S. O.	
	Pluie.	S. O. a. f.	Pluie pend. la nuit. Gr. vent.
	Nuageux.	O. f.	Pluie pend. la nuit. Gr. vent. La Moselle sort de son lit.
15	Nuageux.	S.	Pluie pendant la nuit. Vent.
	Nuageux.	S.	Pluie pend. la nuit. Gr. vent.
	Pluie fine.	S. S. O. f.	Pluie pend. la nuit. Gr. vent.
	Pluie.	O. a. f.	
	Couvert.	N. O.	Forte gelée blanche.
20	Nuageux.	S.	
	Pluie.	S.	Grand coup de vent à midi et demi. Pluie pendant la nuit. Grand vent.
	Nuageux.	O. a. f.	Un peu de neige à quatre heures du soir. Neige abondante pendant la nuit.
	Nuageux.	E.	
	Couvert.	N.	
25	Couvert.	N.	Forte gelée blanche.
	Beau.	E.	Forte gelée blanche.
	Couvert.	E.	
	Couvert.	N.	Quelques gouttes de midi et demi à deux heures.
	Couvert.	E.	Pluie pendant la nuit.
30	Couvert.	O.	
	Nuageux.	N. O.	

Nombre de		État des vents à midi.			Pluie par ces vents.	
Jours de pluie, neige, etc..	47	N, NNO, NO, ONO,	5	31	»	141,95
Id. tonnerre.........	»	O, OSO, SO, SSO,	9		113,05	
Id. gelée	1	S, SSE, SE, ESE,	13		26,85	
		E, ENE, NE, NNE,	4		2,05	

DATES.	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUI exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	749,12	3,0	749,32	4,0	748,87	5,0	»	»	»
2	747,45	3,5	746,75	4,2	746,03	3,4	»	»	4,4
3	740,62	3,8	739,23	4,6	737,54	5,0	»	»	
4	732,41	2,9	732,35	4,9	733,06	5,4	»	»	»
5	738,98	1,7	738,54	3,3	739,93	3,8	»	»	»
6	738,40	1,6	737,91	2,1	737,70	1,8	»	»	»
7	735,92	0,6	735,79	0,7	734,74	0,7	»	»	»
8	729,08	1,1	728,01	4,8	727,51	3,5	»	»	»
9	723,51	1,7	721,97	4,4	720,91	6,3	6,3	»	»
10	721,63	1,7	722,21	2,4	722,78	3,8	»	»	»
11	727,24	2,0	727,40	3,0	727,44	3,5	»	»	»
12	730,80	1,2	731,20	3,2	731,08	4,2	»	»	»
13	733,51	1,5	733,66	3,1	733,92	2,8	»	»	»
14	737,74	– 0,8	738,45	0,0	739,06	– 0,2	»	– 1,2	
15	742,28	– 3,0	742,20	– 0,7	741,61	2,0	»	– 4,0	
16	740,13	– 3,3	738,81	0,6	737,75	1,9	»	– 4,5	
17	736,01	– 1,8	735,49	0,5	734,46	0,3	»	– 2,6	
18	730,45	– 2,6	730,59	1,4	731,02	0,8	»	– 3,8	
19	731,45	– 4,4	730,98	– 1,0	730,29	– 0,7	»	– 5,2	
20	731,52	– 2,0	731,55	1,5	731,95	1,2	»	– 3,7	20,9
21	742,18	0,3	743,72	3,0	744,20	4,1	»	– 1,0	
22	748,35	– 4,2	748,12	0,2	746,72	2,0	»	– 7,7	
23	738,37	1,0	734,65	2,2	731,13	2,0	»	»	
24	732,54	– 1,3	735,35	0,7	737,06	0,4	»	– 2,6	
25	726,21	0,3	726,16	2,0	729,52	3,0	4,0	– 0,2	
26	739,57	0,8	736,78	2,4	732,41	1,0	3,0	– 2,5	
27	733,17	1,4	734,05	3,9	734,67	4,2	5,2	– 1,0	
28	739,94	– 0,8	740,14	0,2	739,70	– 0,4	1,0	»	»
Moyenn^s	735,66	– 1,3	735,36	2,2	735,10	2,5	6,3	– 7,7	25,3

Plus grande hauteur du baromètre			749,32
Plus petite	id.	...	720,91
Moyenne	id.	...	735,37
Période	id.	...	0,56

Jour	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS. particulières.
	Couvert.	N.	
	Couvert.	N.	Un peu de neige fondue pend. la journée.
	Nuageux.	S. E.	Un peu de neige fondue pendant la nuit.
	Nuageux.	E.	Petite gelée blanche. Un peu de neige dans la matinée.
5	Couvert.	N. E.	Petite gelée blanche.
	Couvert.	E.	Un peu de glace.
	Couvert.	N.	Un peu de glace.
	Nuageux.	N. E.	Un peu de neige pendant la nuit.
	Quelques nuages.	S. E.	Un peu de neige pend. la nuit.
10	Brouillard.	N. E.	Petite gelée blanche.
	Brouillard.	N. O.	Petite gelée blanche.
	Nuageux.	S.	Neige pendant la nuit.
	Nuageux.	N.	
	Couvert.	N. E.	
15	Beau.	N.	Forte gelée blanche.
	Beau.	N.	Forte gelée blanche.
	Un peu de neige.	N.	Un peu de neige à plus. rep. p^t la journée. Forte gelée blanche.
	Un peu de neige.	S.	Neige pendant toute la matinée.
	Nuageux.	N.	Poussière de neige pend. la nuit Vent a. f.
20	Neige.	N. O.	Neige toute la journée.
	Nuageux.	N. O.	Un peu de neige pend. la nuit.
	Couvert. Brouillard.	O.	Un peu de neige pend. la nuit.
	Neige.	S. S. O.	Neige toute la journée.
	Nuageux.	N. N. O.	Un peu de neige pend. la nuit.
25	Neige.	S.	Un peu de neige pend. la nuit. Neige abondante jusqu'à une h. et demie.
	Couvert.	S. S. E.	Neige abondante de quatre h. à cinq h. et demie du soir.
	Nuageux.	O. S. O.	
	Nuageux.	N.	

Nombre de		Etat des vents à midi.			Pluie par ces vents.	
Jours de pluie, neige, etc..	15	N, NNO, NO, ONO,	13 }	28	14,45 }	25,35
Id. tonnerre.........	»	O, OSO, SO, SSO,	3 }		4,50 }	
Id. gelée...........	3	S, SSE, SE, ESE,	6 }		6,40 }	
		E, ENE, NE, NNE,	6 }		»	

DATES.	A 9 H. DU MATIN. barom. à 0°.	A 9 H. DU MATIN. therm. extér.	A MIDI. barom. à 0°.	A MIDI. therm. extér.	A 3 H. DU SOIR. barom. à 0°.	A 3 H. DU SOIR. therm. extér.	THERMOMÈTRE. maxi-mum.	THERMOMÈTRE. mini-mum.	PLU… exp… en milli…
1	741,17	– 5,0	740,74	– 2,8	740,20	0,2	»	– 6,3	»
2	737,90	– 5,2	736,68	1,5	735,01	1,2	2,0	– 8,5	»
3	735,39	– 0,4	737,40	2,0	739,35	0,0	»	»	»
4	750,62	1,0	751,07	1,0	751,35	1,0	»	– 2,0	»
5	751,16	2,3	750,44	2,6	749,95	2,3	»	– 2,0	2
6	746,56	3,5	746,61	6,5	746,00	5,0	»	1,2	
7	749,46	5,6	749,31	6,0	748,71	7,0	»	3,8	7
8	746,87	5,4	747,01	7,8	746,77	7,0	»	4,2	2,
9	751,11	4,0	751,51	7,6	751,23	8,4	»	2,5	0,
10	752,99	4,0	752,97	8,0	752,45	9,0	»	1,5	»
11	751,75	3,7	751,39	7,2	750,54	9,5	10,0	0,2	»
12	749,76	3,6	750,09	7,5	748,26	10,2	10,5	0,2	»
13	745,74	1,2	745,25	10,0	744,42	12,5	»	»	0,
14	742,44	7,8	742,82	8,0	742,40	9,0	»	6,5	
15	739,99	5,0	738,59	8,4	736,80	8,2	»	4,2	»
16	731,98	5,2	731,88	6,3	731,73	4,2	»	2,2	»
17	737,68	– 0,7	738,51	– 0,5	738,76	– 0,8	»	– 1,2	»
18	741,87	– 2,5	742,48	– 1,0	743,04	– 0,5	»	– 3,5	»
19	744,84	– 2,3	744,54	1,2	744,33	0,0	»	– 5,0	[illegible]
20	745,20	– 3,5	744,98	0,5	744,58	0,0	»	– 5,0	[illegible]
21	743,97	– 2,5	742,62	2,0	741,46	2,5	»	– 5,5	[illegible]
22	740,25	0,5	739,57	3,0	739,19	0,5	»	– 2,0	[illegible]
23	737,41	0,0	737,50	1,0	736,93	0,7	»	– 2,5	[illegible]
24	736,87	– 0,8	736,97	2,5	737,47	1,5	4,0	– 3,0	[illegible]
25	741,16	0,3	741,39	2,0	741,34	2,5	5,0	– 2,2	[illegible]
26	744,18	– 1,3	743,62	5,2	743,07	4,0	5,5	– 3,7	[illegible]
27	746,11	1,2	744,84	5,8	746,00	4,2	6,0	– 2,0	[illegible]
28	747,60	0,0	747,21	4,0	746,90	5,0	»	4,7	[illegible]
29	747,79	– 0,4	747,04	5,0	746,14	7,0	»	– 5,0	[illegible]
30	744,86	4,2	743,90	10,0	742,71	12,0	»	– 2,2	[illegible]
31	742,71	10,5	742,60	12,5	741,92	13,0	»	3,5	[illegible]
Moyennes	744,09	1,2	743,87	4,5	743,51	4,7	10,5	– 8,5	12

Plus grande hauteur du baromètre			752,99
Plus petite	id.	...	731,73
Moyenne	id.	...	743,82
Période	id.	...	0,58

ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
Légèrement voilé.	N.	
Voilé.	S.	
Couvert.	N.	Neige pendant la nuit. Vent assez fort., S.
Lég. voilé. qq. p. nuages	O.	
Couvert.	S. S. E.	
Couvert.	S.	Un peu de neige pend. la nuit.
Pluie fine.	S.	
Brouillard.	S.	Pluie pendant la nuit.
Brouillard.	N.	Pluie pendant une partie de la journée. Pluie la nuit.
Couvert.	E. S. E.	
Quelques nuages.	E.	Forte gelée blanche.
Nuag. à l'hor., S. S. O.	E.	Forte gelée blanche.
Légèrement voilé.	E. S. E.	Gelée blanche. Brouillard épais.
Couvert. Nuageux.	O. S. O.	Un peu de pluie.
Pluie.	S.	Quelques gouttes à plusieurs reprises.
Couvert.	N.	
Un peu de neige.	N. O.	
Couvert.	N.	
Nuageux.	N. E.	
Couvert.	N.	
Nuageux.	N.	
Couvert.	N.	Un peu de neige de deux à cinq heures, à plusieurs reprises.
Couvert.	N.	Un peu de neige.
Nuageux.	N.	
Nuageux.	N. N. O.	
Nuageux.	E.	Forte gelée bl. Brouill. épais. Givre de 6 h. 1/2 à 8 h. du m.
Quelques rares nuages.	N. N. E.	
Légèrement voilé.	N. E.	Gelée blanche.
Beau.	E.	
Quelques nuages.	E.	
Nuageux.	E. S. E.	

Nombre de		État des vents à midi.			Pluie par ces vents.	
ırs de pluie, neige, etc..	11	N, NNO, NO, ONO,	12	31	»	12,60
Id. tonnerre.........	»	O, OSO, SO, SSO,	2		»	
Id. gelée	19	S, SSE, SE, ESE,	9		12,60	
		E, ENE, NE, NNE,	8		»	

DATES.	A 9 H. DU MATIN. barom. à 0°.	A 9 H. DU MATIN. therm. extér.	A MIDI. barom. à 0°.	A MIDI. therm. extér.	A 3 H. DU SOIR. barom. à 0°.	A 3 H. DU SOIR. therm. extér.	THERMOMÈTRE. maxi-mum.	THERMOMÈTRE. mini-mum.	PLUIE exprim. en millim.
1	737,78	8,0	736,77	9,7	735,75	10,5	11,0	3,5	16,7[illegible]
2	742,63	8,8	742,46	11,0	742,92	7,5	12,0	5,2	2,3
3	746,25	7,2	745,84	11,0	745,62	10,0	15,0	1,0	3,7
4	742,90	10,8	742,78	10,3	742,62	11,2	13,0	6,0	6,7 1,2
5	744,41	12,0	744,51	13,0	744,76	12,2	14,0	7,0	9,0 2,0
6	749,96	13,0	749,64	13,7	748,65	14,6	17,2	10,0	0,60
7	743,83	12,5	743,13	14,0	742,82	13,3	16,5	8,0	»
8	741,99	8,4	741,59	10,0	740,66	10,0	15,0	7,2	2,15
9	748,14	6,2	748,80	9,8	749,41	6,5	12,0	2,5	0,80
10	751,51	3,4	751,21	6,0	750,89	5,0	6,5	- 0,6	1,4[illegible]
11	750,23	7,0	750,23	11,0	749,89	10,8	12,5	2,8	1,5[illegible]
12	744,48	8,8	743,42	10,5	742,54	11,5	11,6	7,0	»
13	740,62	6,5	740,01	9,5	739,91	7,2	14,5	1,0	»
14	743,38	3,0	743,20	5,5	742,64	6,0	13,0	- 1,0	»
15	747,97	5,0	747,55	6,8	747,85	7,2	11,0	- 1,0	»
16	748,61	5,0	748,47	8,2	748,51	9,6	11,8	4,0	2,2[illegible] 3,[illegible]
17	750,69	8,0	750,21	13,0	749,83	12,0	14,8	5,5	0,5[illegible]
18	747,83	8,5	748,01	12,2	747,60	13,0	15,0	6,0	»
19	746,74	7,8	745,44	13,6	743,80	14,5	14,8	2,0	»
20	738,49	9,2	738,01	11,2	737,64	12,0	14,0	5,2	5,[illegible]
21	740,61	9,0	739,34	10,5	738,26	9,5	13,5	2,5	[illegible]
22	734,98	12,0	734,76	11,0	734,00	11,9	14,2	6,5	[illegible]
23	734,83	10,4	735,71	11,2	738,27	10,0	14,5	8,0	2,[illegible]
24	746,45	7,0	746,23	10,2	745,72	10,0	12,5	4,0	[illegible]
25	734,52	8,2	733,66	7,8	734,20	6,7	8,5	6,0	[illegible]
26	738,88	5,3	739,74	7,5	740,12	8,2	10,0	3,0	[illegible]
27	744,09	8,0	744,26	11,5	744,08	11,8	13,5	1,0	0[illegible]
28	742,70	10,5	741,56	13,0	740,56	14,0	17,5	1,0	»
29	738,72	12,8	738,38	17,0	737,90	18,0	20,5	6,0	»
30	739,40	12,0	739,43	14,2	740,17	12,9	15,8	11,0	»
31	5[illegible]								
Moyennes	743,45	8,4	743,14	10,7	742,92	10,5	20,5	- 1,00	94,[illegible]

Plus grande hauteur du baromètre			751,51
Plus petite	id.	...	733,66
Moyenne	id.	...	743,17
Période	id.	...	0,53

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Pluie.	S.	Pluie tout le jour.
	Nuageux.	S. S. O. a. f.	Pluie toute la nuit.
	Nuageux.	S. O.	Pluie à plusieurs reprises.
	Nuageux.	S. O.	Pluie la nuit. Petites ondées.
5	Quelques gouttes.	O. f.	Pluie la nuit. Pluie le jour. Grand vent a midi.
	Couvert.	O.	Pluie la nuit.
	Nuageux.	O. S. O.	
	Nuageux.	O.	Pluie fine de neuf heures et demie à midi. Quelq. gouttes de 2 h. et demie à 3 h.
	Nuageux.	N. O.	Gresil à plus. rep. Pluie. Qq floc. de neig.
10	Couvert.	S. S. O.	Pluie. Neige fondue de 11 h. 1/2 à 5 h.
	Nuageux.	O. N. O.	Ascension aérostatique à 4 h. 5 min. Descente à 4 h 20 m., à 14 kilom. N. N. E. de Metz (à Vry). Temper. des nuages à la partie inf., 5°. Les nuages rasaient le sommet du St-Quentin à 190m au-dessus de la vallee. Tempér. au départ, 4°.
	Couvert. Nuageux.	O. a. f.	
	Nuageux.	N. N. O.	
	Quelques parties voilées.	N. O.	Un peu de neige à midi et à sept heures et demie du soir.
15	Couvert.	O.	Forte gelee bl. Un peu de neige à midi 3/4. Pluie la nuit.
	Couvert.	O.	Pluie de six h. du matin à onze h. et demie.
	Éclaircies.	O. S. O.	Un peu de pluie à 4 h. du soir.
	Éclaircies.	O.	
	Beau.	N. N. E.	Petite gelée blanche.
20	Éclaircies.	O.	Pluie à plusieurs reprises. Tempête à trois heures et demie du soir.
	Couvert.	O. S. O.	Quelques gouttes a plusieurs reprises. Pluie la nuit.
	Pluie fine.	O. S. O.	Pluie à plusieurs reprises. Ondées. Pluie la nuit.
	Couvert. Nuageux.	O. a. f.	Pluie toute la matinée.
	Nuageux.	O.	Gresil abond. à 1 h. 3/4 du s. Coup de ton. dans le lointain S. E, à 2 h. Un peu de pluie après, jusqu'à 3 h. 1/4.
25	Pluie fine.	S. f.	Pluie la nuit.
	Nuageux.	O. S. O.	Pluie toute la matinée et à 4 h. 1/2 du s. Petites ondees.
	Nuageux.	O.	Gelée blanche.
	Qq. part. voil. et nuag.	E. S. E.	Gelée blanche.
	Nuageux.	S.	
30	Couvert.	O. N. O.	Pluie de 9 h. du m. à 3 h. 1/2.

Nombre de		Etat des vents à midi.			Pluie par ces vents.	
Jours de pluie, neige, etc..	21	N, NNO, NO, ONO,	5	30	10,10	94,05
Id. tonnerre........	1	O, OSO, SO, SSO,	20		56,60	
Id. gelée...........	3	S, SSE, SE, ESE,	4		27,35	
		E, ENE, NE, NNE,	1		»	
			31			

DATES.	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim. en millim.
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	745,72	12,8	745,64	17,0	745,58	17,5	19,8	6,0	»
2	745,41	13,4	744,24	19,5	743,35	20,0	20,5	6,0	»
3	743,36	16,5	743,50	19,0	743,32	18,4	19,0	11,5	3,1[illegible]
4	746,76	15,0	746,03	20,0	744,91	20,5	24,5	10,0	»
5	745,98	13,2	745,87	16,5	745,25	16,0	17,8	7,5	»
6	741,38	12,5	739,89	16,8	747,91	17,5	18,0	5,0	»
7	734,94	8,8	734,92	12,5	734,44	11,5	14,5	6,0	»
8	732,39	6,7	735,23	7,5	736,02	7,2	8,4	5,8	2,0[illegible]
9	742,30	9,0	741,04	13,5	739,68	13,2	14,8	0,4	1,7[illegible]
10	744,45	8,5	745,47	13,0	746,32	13,0	14,2	4,0	»
11	746,55	9,8	746,63	12,0	745,44	11,1	12,0	2,2	18,2[illegible]
12	742,53	15,7	742,51	17,8	742,45	15,0	19,0	7,0	11,35
13	748,07	13,5	747,91	14,0	747,64	14,7	17,0	9,2	»
14	746,00	12,0	745,33	13,5	744,39	14,5	16,8	8,5	»
15	742,35	13,8	742,17	16,8	741,77	16,5	18,8	8,0	»
16	739,74	16,0	738,87	20,0	737,13	20,0	22,5	12,0	2,75
17	736,39	15,2	736,46	17,5	736,21	17,0	20,8	12,2	2,35
18	740,09	15,5	740,47	18,0	740,83	17,0	21,0	11,0	0,6[illegible]
19	745,05	15,0	744,83	18,0	744,34	18,0	21,0	9,2	
20	744,58	13,8	744,18	17,0	743,87	17,2	19,0	9,0	2,9[illegible]
21	745,20	14,6	744,55	15,5	744,40	13,5	16,5	10,4	2,5[illegible]
22	744,62	13,6	744,50	14,0	744,68	13,5	14,8	9,5	1,0[illegible]
23	745,85	14,7	745,70	19,6	745,24	21,0	22,0	10,0	»
24	743,86	19,4	742,52	21,0	741,79	21,2	23,0	14,0	»
25	737,19	17,6	736,80	21,0	736,24	22,4	24,2	14,4	»
26	737,93	14,2	738,09	16,3	738,14	16,0	17,5	13,2	25,[illegible]
27	740,64	18,0	740,67	22,6	740,18	22,2	23,2	13,0	»
28	742,19	17,0	741,41	19,2	741,60	19,0	20,5	13,0	[illegible]
29	744,44	12,0	744,29	15,0	744,19	17,2	20,2	10,5	60[illegible] 6,9[illegible]
30	744,52	14,9	744,24	16,2	743,44	16,5	17,4	8,8	[illegible] 9,2[illegible]
31	737,21	18,4	737,00	19,5	736,46	18,9	21,2	9,5	2,[illegible]
Moyenn.	742,50	14,0	742,25	16,7	742,16	16,6	24,5	0,4	91,8[illegible]

Plus grande hauteur du baromètre			748,07
Plus petite	id.	...	732,39
Moyenne	id.	...	742,30
Période	id.	...	0,34

ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
Quelques rares nuages.	S. O.	Beau temps.
Légèr. voilé par parties.	E. S. E.	Halo solaire à quatre heures.
Couvert.	S.	Petite pluie toute la journée.
Nuageux.	N.	Gr. v. à 9 h. du s. et toute la nuit, E. N. E.
Quelques rares nuages.	E. N. E. a. f.	Beau. Qq. rares nuages. Vent a. f. E. N. E.
Beau.	E. N. E. a. f.	Beau. Qq. rares nuages. Vent a. f. E. N. E.
Couvert. Nuageux.	N. N. O.	
Nuageux.	O. f.	Pluie le matin. Gr. vent S. O. Grésil par int. l'ap.-midi. Eclairc. V. a. f. O. N. O.
Voilé.	S. S. E.	Forte gelée blanche. Halo solaire à partir de onze heures. Pluie à neuf heures et demie du soir.
Nuageux.	O. S. O. f.	
Couvert. Quelq. gouttes.	E. N. E.	Pluie à part. de 3 h du s. et t. la n. E. N. E.
Nuageux.	N. O.	Plus. coups de tonn. de midi à 1 h. Qq. g.
Couvert. Nuageux.	E. N. E.	Orage viol. à 2 h. 25 m. Tonn. sans disc. jusqu'à 2 h. 3/4. Grêle. Pluie. G. v. S. S. O.
Couvert. Nuageux.	E.	
Nuageux.	E.	Halo sol. à neuf heures et demie. Eclairs au S. et au S. E. à 9 h. et demie, S.
Quelques nuages.	E.	Pluie pendant la nuit. Eclairs au S. à huit h. et demie, et au S. O. à dix h. du soir.
Couvert. Nuageux.	E. N. E.	Pluie de 3 h. 1/2 à 5 h. du s.
Nuageux.	N.	Quelques gouttes à quatre heures du soir. Pluie pendant la nuit.
Voilé et nuageux.	N. N. O.	Halo solaire de six heures à midi.
Nuageux.	N. O.	Pluie la nuit.
Nuageux.	N.	Quelques gouttes à sept h. du matin, à dix h. et à midi. Ondée à une h. et dem.
Nuageux.	E.	Un peu de pluie de une h. à une h. et dem
Quelques rares nuages.	E.	
Voilé p. parties et nuag.	E.	
Voilé au sud.	E.	Halo solaire de six h. à dix h. du matin. Tonnerre dans le lointain à onze h. du s.
Couvert.	S.	Pluie de cinq h. et demie du m. à onze h. dem. Qq. g. par int. le reste de la journ.
Nuageux.	S. O.	Eclairs à 9 h. du soir au S. S. E.
Nuageux.	S. O.	Pl. le mat. à 7 h. 1/2 et p. int. de 12 à 4 h. Pluie pendant la nuit.
Éclaircies.	S. O.	Pluie le mat. Halo solaire à deux heures.
Nuageux.	N. O.	Pluie à quatre heures et demie du soir et pendant la nuit.
Pluie.	N.	Pluie par int. Plus. coups de tonn. à 5 h. 1/4. A 7 h. du mat., haut. des nuages sur le flanc du Saint-Quentin, 180m.

Nombre de		Etat des vents à midi.			Pluie par ces vents.	
…urs de pluie, neige, etc..	16	N, NNO, NO, ONO,	9	31	26,75	94,80
Id. tonnerre.........	3	O, OSO, SO, SSO,	6		12,30	
Id. gelée...........	»	S, SSE, SE, ESE,	4		28,40	
		E, ENE, NE, NNE,	12		24,35	

DATES.	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	741,56	15,5	743,96	18,6	742,09	18,8	21,0	10,2	»
2	744,76	16,8	744,98	14,8	744,79	14,0	17,5	13,4	12,7
3	744,38	15,5	744,24	16,6	743,96	16,6	17,0	13,5	6,6
4	743,14	13,0	742,79	16,0	741,87	17,5	20,0	9,4	»
5	742,81	13,4	742,44	20,0	742,22	21,0	23,3	8,0	1,6
6	742,32	14,7	742,13	18,5	741,38	20,0	23,0	12,2	
7	744,98	17,8	743,86	19,0	743,88	19,0	21,8	12,8	»
8	748,21	16,8	748,10	19,4	747,81	20,4	22,6	11,0	»
9	748,87	18,5	748,40	22,8	747,27	22,5	23,8	12,0	»
10	745,42	20,0	744,67	24,0	743,72	24,0	25,7	13,5	»
11	741,83	20,6	741,01	25,0	740,52	25,0	26,8	14,2	»
12	738,27	19,8	737,97	25,0	737,25	23,0	25,5	14,0	1,1
13	739,91	17,6	739,65	19,5	740,30	17,0	22,0	14,2	0,1
14	744,96	16,0	745,08	18,0	745,09	19,2	21,5	9,0	»
15	747,89	16,0	747,86	20,8	747,58	21,0	22,4	10,0	0,2
16	748,82	16,8	748,33	21,2	747,67	24,0	24,5	12,5	
17	748,82	19,5	748,42	24,5	748,02	24,4	25,8	13,2	»
18	748,14	21,0	747,51	25,0	746,67	25,5	27,0	14,0	»
19	742,96	21,8	741,28	27,0	740,51	25,5	28,0	15,0	4,
20	737,55	11,4	738,10	16,5	737,68	16,0	18,5	11,4	21, 3,
21	738,05	14,0	737,77	16,5	737,04	16,5	17,8	10,0	1, 3,
22	736,93	16,9	737,87	17,8	737,57	16,7	18,5	8,8	0,3
23	736,15	13,5	736,39	13,8	736,30	13,2	16,5	12,2	12,3
24	743,08	14,0	743,78	16,4	743,85	17,8	20,4	11,8	»
25	744,24	18,0	744,40	15,6	745,73	15,9	19,2	9,8	1,
26	739,23	17,9	740,35	21,0	740,85	21,4	21,8	13,0	5, 2,
27	743,81	18,5	744,58	20,2	744,69	21,2	23,2	13,2	
28	744,96	22,0	744,60	28,0	743,81	30,0	30,0	15,0	»
29	744,59	22,8	744,58	27,4	744,59	27,3	27,5	20,5	0,8
30	743,64	23,0	743,59	25,2	742,77	26,2	26,5	17,0	»
Moyenn^s	743,33	17,4	743,28	20,3	742,85	20,7	28,0	8,0	70,2

Plus grande hauteur du baromètre			748,87
Plus petite	id.	...	736,15
Moyenne	id.	...	743,15
Période	id.	...	0,48

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Nuageux.	O.	
	Pluie fine.	O. N. O.	Pluie le jour et la nuit.
	Pluie.	N.	Pluie jusqu'à trois h. du soir.
	Couvert.	N.	
5	Nuageux.	N.	Halo sol. à 2 h. Quelq. gouttes à 4 h. 1/4. Pluie pendant la nuit.
	Couvert. Nuageux.	N. O.	Un peu de pluie le matin.
	Éclaircies.	N. O.	
	Nuageux.	N. E.	
	Nuageux.	N.	
10	Quelques rares nuages.	E.	
	Quelques rares nuages.	E. S. E.	Éclairs au S. O. à 9 h. du soir.
	Nuageux.	E. S. E. a. f.	Plusieurs coups de tonnerre de sept heures à huit h. du s., S. E., Un peu de pluie.
	Nuageux.	S. O.	Quelques gouttes à 11 h. 1/2.
	Nuageux.	O.	Pluie fine le soir, à 8 heures.
15	Nuageux.	N. O.	Un peu de pluie pend. la nuit.
	Nuageux.	O. N. O.	
	Nuageux.	S. E.	
	Nuageux.	N.	
	Nuageux.	S. O.	Un peu de pluie de 2 h. 1/2 à 3 h. Quelq. coups de tonn., S. E. Orage à 6 h. 1/2.
20	Nuageux.	O.	Pluie de 5 à 11 h. du m. Qq. g. à 3 h. 1/2. Un peu de pluie pendant la nuit.
	Nuageux.	S. E.	Pluie par int. Tonnerre à 2 h. 1/2 et à 5 h. Éclairs à 9 heures du soir, N.
	Couvert.	N.	Un peu de pluie à midi et demi. Coup de vent N. O. Quelq. goutt. à 9 h. du soir.
	Pluie.	S. O.	Pluie pendant une grande partie de la journee.
	Couvert. Nuageux.	O. N. O.	Quelq. gouttes par intervalle.
25	Couvert.	S. O. O. f.	Pluie fine à 2 h. 1/2 jusq. s. Gr. v. S. S. O. Pluie fine toute la nuit.
	Nuageux.	S. O. O. t.-f.	Pluie fine jusq. 10 h. du m. Gr. v. S. O. O. Pluie à 8 h. et demie et pendant la nuit.
	Couvert.	S. O. O. t.-f.	Quelques gouttes le matin.
	Beau.	S. S. O.	Beau.
	Beau.	S. S. O.	Éclairs. Tonn. à 5 h. 1/4 et à 7 h. du mat. Tonnerre presque toute la nuit.
30	Nuageux.	O. S. O. f.	

Nombre de		État des vents à midi.			Pluie par ces vents.	
Jours de pluie, neige, etc..	15	N, NNO, NO, ONO,	12	30	24,65	79,20
Id. tonnerre.........	6	O, OSO, SO, SSO,	12		52,00	
Id. gelée...........	»	S, SSE, SE, ESE,	4		2,55	
		E, ENE, NE, NNE,	2		»	

DATES.	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	743,38	17,9	743,88	16,6	743,47	18,0	19,2	14,5	2,75
2	746,88	14,6	747,00	17,2	747,72	18,0	19,8	12,0	3,05
3	753,74	16,0	753,58	19,5	753,35	20,0	21,5	12,5	»
4	752,51	18,5	751,84	19,8	751,14	20,8	22,8	11,0	»
5	750,36	20,5	749,16	23,2	749,73	23,4	24,8	13,0	»
6	748,47	22,9	748,02	27,4	747,17	27,4	28,0	16,0	»
7	746,55	23,8	745,85	30,0	744,98	30,5	30,8	16,2	»
8	746,93	25,6	746,77	30,0	746,74	31,2	31,4	19,5	»
9	747,15	25,5	746,49	31,2	745,97	31,2	32,0	18,4	»
10	747,53	19,4	747,40	22,5	747,24	20,2	22,0	17,0	0,04
11	749,48	18,3	749,31	21,7	749,05	22,5	23,8	15,2	»
12	748,62	21,6	748,15	25,2	747,32	24,0	25,8	12,0	»
13	743,43	20,2	741,40	28,6	739,76	28,0	29,2	14,0	6,70
14	738,30	17,7	738,03	19,9	736,73	23,0	24,0	16,0	7,60
15	738,00	18,4	738,08	16,0	738,11	18,0	22,0	11,5	2,65
16	744,79	17,0	743,95	22,5	743,09	23,0	23,2	10,9	0,90
17	749,58	16,4	749,39	21,2	749,14	22,0	22,4	10,4	»
18	748,87	19,5	748,29	20,8	747,75	22,0	23,0	13,0	1,55
19	747,55	15,4	747,19	15,0	746,34	18,5	19,8	12,5	1,55
20	748,09	15,0	748,14	17,3	747,66	18,5	20,0	13,4	»
21	745,74	16,6	745,15	22,7	744,40	22,5	25,2	10,0	»
22	744,60	20,5	744,47	24,0	744,39	25,0	27,0	16,0	
23	746,86	21,8	747,54	21,5	747,71	22,5	25,0	17,0	1,00
24	746,48	21,0	745,98	24,2	745,29	25,2	27,9	14,0	»
25	743,22	20,0	744,09	19,2	743,95	22,4	24,2	15,5	7,21
26	747,95	20,0	747,78	23,0	747,76	23,0	25,0	11,6	»
27	749,02	21,3	748,27	26,4	746,88	27,0	27,2	12,5	
28	744,44	21,0	743,74	28,4	743,90	27,5	30,0	18,0	1,55
29	746,40	20,0	746,33	23,0	746,27	23,0	24,5	17,8	»
30	746,74	18,2	746,43	19,0	745,96	19,5	22,4	13,0	0,90
31	749,58	15,5	746,42	19,2	749,47	19,5	21,0	11,0	»
Moyenn^s	746,76	19,3	746,35	22,4	746,06	23,1	30,2	10,0	36,29

Plus grande hauteur du baromètre			753,74
Plus petite	id.	...	736,73
Moyenne	id.	...	746,39
Période	id.	...	0,70

Jour	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Nuageux.	S. O.	Quelq. gouttes à 6 h. 1/4 du matin. Pluie à 11 h. 1/2 et à 3 h. 1/4. Gr. coup de v.
	Nuageux.	O.	Pluie à six heures et demie du matin. Quelques gouttes à trois heures et demie.
	Nuageux.	O.	
	Nuageux.	S. O. O.	
5	Nuageux.	S. O. O.	
	Nuageux.	S. O. O.	
	Beau.	S. S. E.	Eclairs fréquents à partir de neuf heures du soir. Tonnerre dans le lointain à dix heures trois quarts, N. O. Quelques gouttes à onze heures.
	Beau.	S.	
	Beau.	S.	Coup de vent à une heure et demie. Quelques rares nuages.
10	Nuageux.	O.	Un peu de pluie à dix heures du matin.
	Nuageux.	O.	
	Nuageux.	N. O.	
	Nuageux.	S. E.	Grand vent à huit heures et demie du soir. Pluie à neuf heures et demie.
	Nuageux.	S. O.	Un peu de pluie à 9 h. du matin. Orage à 5 h. du s. Tonn. Pluie abond. pt 5 m.
15	Pluie.	S. O.	Coup de vent et pluie par int.
	Nuageux.	S.	Parhélies très-brillants à cinq heures et demie. Halo solaire pâle à six heures un quart. Pluie à six heures et demie du s.
	Nuageux.	S. O.	
	Couvert.	S. S. O.	Halo solaire à cinq h. du matin.
	Couvert. Nuageux.	O.	Pluie à midi et demi. Halo solaire de trois à cinq heures.
20	Couvert.	O.	Pluie à onze heures et demie. Quelques gouttes à neuf heures et demie du soir.
	Nuageux.	S.	Brouillard jusqu'à sept heures.
	Nuageux.	S. O.	Pluie pendant la nuit.
	Pluie.	O.	Pluie à neuf heures et demie et à onze heures du matin.
	Quelques rares nuages.	S. O.	
25	Pluie.	S. O.	Plusieurs coups de tonnerre, S. O., à sept heures et demie du matin. Pluie par intervalle jusqu'à deux heures.
	Nuageux.	S. O.	
	Beau.	S. E.	
	Nuageux.	S.	Or. vers 2 h. du m. Nouv. or. à 7 h. et 1/2. Un peu de pluie. Tonnerre à 9 h. 1/2.
	Nuageux.	O.	Eclairs à 9 heures et 1/2 du soir. Quelques coups de tonnerre dans le lointain.
30	Couvert. Nuageux.	S. O. O.	Quelques gouttes à 11 heures trois quarts.
	Nuageux.	O.	Pluie à deux heures du soir. Pluie fine à neuf heures et pendant la nuit.

Nombre de		Etat des vents à midi.			Pluie par ces vents.	
Jours de pluie, neige, etc..	13	N, NNO, NO, ONO,	1	31	»	36,29
Id. tonnerre........	4	O, OSO, SO, SSO,	22		21,09	
Id. gelée............	»	S, SSE, SE, ESE,	8		15,20	
		E, ENE, NE, NNE,	0		»	

DATES.	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim. en millim.
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	748,93	19,2	747,82	23,0	746,68	23,0	26,2	11,0	»
2	743,69	21,3	744,53	26,6	744,62	26,2	28,0	14,4	»
3	746,87	19,2	745,96	25,7	745,29	25,7	26,5	13,2	»
4	744,79	20,8	744,37	26,2	743,49	27,2	27,6	15,0	45,85
5	746,34	18,0	746,55	23,4	746,43	24,2	24,5	15,5	»
6	749,86	16,7	749,88	23,2	749,34	21,0	23,8	12,0	»
7	749,79	18,4	749,61	23,0	749,23	22,2	23,5	11,5	»
8	749,56	17,8	749,68	21,0	749,52	21,0	23,2	13,0	»
9	750,55	17,2	750,55	21,6	750,19	21,8	23,2	10,0	»
10	752,56	17,4	751,60	23,2	751,25	22,8	23,4	11,2	»
11	751,13	17,2	750,44	23,5	749,35	22,8	25,0	11,6	»
12	749,11	18,0	748,98	24,0	748,62	23,0	25,0	11,5	»
13	748,63	18,2	747,91	23,6	746,85	25,0	25,8	11,4	»
14	745,05	20,0	744,63	24,5	744,07	24,8	26,0	15,6	3,95
15	741,66	16,5	741,63	20,0	741,85	18,0	20,5	16,2	0,20
16	744,56	18,0	743,36	21,2	742,21	20,8	24,0	13,5	9,85
17	739,89	15,4	739,56	15,7	739,40	18,0	19,2	13,2	5,45
18	744,89	13,7	746,09	16,2	746,28	19,4	22,1	11,0	0,20
19	748,54	18,0	748,31	22,5	747,36	24,5	23,8	10,2	»
20	746,78	20,5	746,42	26,5	746,26	28,0	29,0	13,4	5,9[illegible]
21	745,34	24,3	745,20	28,0	744,81	28,5	30,8	17,2	0,6[illegible]
22	743,92	25,5	743,37	30,5	742,23	31,0	31,4	19,5	»
23	740,67	26,4	741,07	29,5	741,22	28,5	30,2	18,8	9,[illegible]
24	742,13	20,8	741,88	21,8	740,51	21,6	23,4	17,8	1,[illegible]
25	744,18	16,7	743,98	20,0	743,09	22,4	23,2	13,0	»
26	747,77	18,8	739,34	21,6	738,17	22,8	23,4	13,0	0,[illegible]
27	740,39	17,5	740,32	20,0	740,29	21,4	22,9	13,2	»
28	742,53	15,8	742,41	19,0	742,28	19,5	20,8	13,0	0,8[illegible]
29	742,95	12,0	741,34	15,0	739,46	19,0	20,4	7,8	9,0[illegible]
30	750,25	14,5	749,70	18,0	748,86	19,0	20,0	8,0	»
31	746,70	15,5	743,35	19,0	745,64	20,0	22,4	11,0	»
Moyenn^s	745,51	18,3	745,46	22,5	744,99	23,1	31,4	7,8	92,6

Plus grande hauteur du baromètre			752,56
Plus petite	id.	...	738,17
Moyenne	id.	...	745,32
Période	id.	...	0,52

ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
Nuageux.	S.	
Nuageux.	S. O. O.	Éclairs au S. S. O. vers dix heures du soir.
Quelques rares nuages.	N.	
Quelq. part. légèr. voil.	N. E.	Halo solaire à partir de 7 h. 1/2 du matin.
Voilé en part. et nuag.	N.	Ec. très-vifs et fréq. Tonn. jusq. 11 h. 1/2. Halo solaire à onze heures.
Nuageux.	N.	
Nuageux.	N.	Halo solaire de midi à trois h.
Éclaircies.	N.	
Nuageux.	N.	
Nuageux.	N. E.	
Quelques nuages.	E.	
Quelques nuages.	E.	
Quelq. part. légèr. voil.	E.	
Pluie fine.	E. S. E.	Quelques gouttes par intervalle. Pluie fine le soir et pendant la nuit.
Couvert.	O.	Quelques gouttes pendant la journée.
Couvert. Nuageux.	S.	Pluie pend. la nuit. Gr. vent.
Pluie.	S. O. O. a. f.	Orage à midi. Tonnerre. Pluie. Vent. Pluie à huit heures du soir.
Nuageux.	O.	Pluie fine par intervalle pendant la matinée.
Quelques nuages.	S.	
Quelques nuages.	S.	Orage à 10 h. 1/2 du soir. Ton. Pluie.
Nuageux.	O. N. O.	Eclairs de sept à huit heures. Orage à 8 h. du s. Ton. Pl. Grosse grêle.
Légèr. voilé à l'horizon.	S. E.	Un peu de pluie à 8 heures 1/2.
Quelques nuages.	O. S. O. f.	Eclairs à 7 h. 3/4 du s. du S. O. au N. O. Or. à 8 h. Nouv. or. à 11 h. Pl. p[t] la n.
Couvert. Nuageux.	N. O.	Pluie par intervalle. Apparition d'une comète vers 8 heures 1/4 au N. O., visible jusqu'à 9 heures du soir.
Nuages.	O.	
Éclaircies.	S. O.	Éclairs au S. E. vers huit heures du soir.
Nuages.	S. O. f.	Pluie pendant la nuit.
Pluie.	S. O.	Un peu de pluie dans la matinée.
Pluie.	N.	Brouillard épais jusqu'à 7 heur.
Nuageux.	S.	Pluie jusqu'à 1 heure. Orage à 3 heures. Pluie.
Nuageux.	S. E.	

Nombre de		Etat des vents à midi.			Pluie par ces vents.	
ours de pluie, neige, etc..	14	N, NNO, NO, ONO,	9	31	54,45	92,60
Id. tonnerre.........	5	O, OSO, SO, SSO,	9		26,65	
Id. gelée...........	»	S, SSE, SE, ESE,	8		11,50	
		E, ENE, NE, NNE,	5		»	
				32		

DATES.	A 9 H. DU MATIN. barom. à 0°.	A 9 H. DU MATIN. therm. extér.	A MIDI. barom à 0°.	A MIDI. therm. extér.	A 3 H. DU SOIR. barom. à 0°.	A 3 H. DU SOIR. therm. extér.	THERMOMÈTRE. maxi-mum.	THERMOMÈTRE. mini-mum.	PLUIE exprim en millim.
1	747,60	17,0	746,98	21,5	745,94	21,8	23,2	12,4	»
2	742,06	18,8	742,01	19,7	744,21	19,0	22,9	14,4	8,80
3	745,85	13,2	747,48	15,0	749,41	14,6	18,7	11,5	0,65
4	750,58	14,4	750,48	20,0	750,46	17,8	21,8	10,0	»
5	750,81	14,8	750,46	18,5	749,99	19,2	19,2	9,0	»
6	746,57	15,6	745,54	15,7	744,40	14,0	16,8	10,2	12,30
7	740,50	12,7	740,46	12,5	740,17	13,2	14,0	10,0	22,00
8	741,99	14,4	742,37	16,7	742,41	16,0	18,8	11,5	»
9	744,62	15,0	744,23	19,0	743,92	19,2	21,0	11,8	»
10	743,74	16,8	743,29	20,0	743,06	20,2	22,6	9,5	»
11	743,91	17,2	744,21	21,4	744,64	22,6	23,0	10,2	»
12	748,61	16,0	747,94	21,7	747,16	22,8	23,2	10,0	»
13	746,78	15,2	746,57	22,0	744,59	22,6	23,6	11,2	»
14	747,44	16,3	746,94	20,8	745,92	22,0	23,0	13,0	»
15	745,98	18,2	745,36	21,9	744,47	22,4	24,0	14,2	1,95
16	745,16	17,8	745,28	18,0	744,92	18,2	20,5	14,2	
17	744,24	14,0	744,19	18,4	744,19	19,8	20,4	10,0	»
18	747,00	12,6	747,26	18,9	747,49	18,6	20,8	7,5	»
19	752,01	15,9	751,89	19,0	751,29	20,2	20,4	10,8	»
20	749,89	13,3	748,86	19,5	747,34	20,0	20,5	8,2	»
21	745,98	13,0	745,03	20,3	744,45	23,0	23,2	8,2	»
22	745,36	16,3	744,84	22,0	744,11	23,8	23,8	10,6	»
23	746,00	15,7	745,33	18,6	744,11	19,0	20,5	11,0	4,7
24	741,49	13,3	741,58	16,2	741,84	17,8	19,0	11,5	
25	741,72	11,8	740,44	15,0	739,17	13,4	15,8	5,5	4,4
26	736,09	10,8	738,37	12,9	740,52	12,5	15,2	9,0	
27	747,77	10,6	748,03	12,2	749,04	13,6	16,0	5,2	»
28	750,00	12,5	749,89	15,3	749,59	15,7	17,6	8,0	»
29	749,94	14,8	749,20	16,0	748,35	17,0	18,7	11,0	»
30	746,55	15,9	746,54	16,9	746,70	16,0	19,0	14,0	15,6
Moyenns	745,87	14,6	745,70	18,0	745,36	18,5	24,0	5,2	70,30

Plus grande hauteur du baromètre			752,01
Plus petite	id.	...	736,09
Moyenne	id.	...	745,64
Période	id.	...	0,51

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Nuages.	S.	Halo solaire à onze heures.
	Nuages.	S. O. O.	Pluie pend. la nuit. Gr. vent.
	Couvert. Nuageux.	O. N. O. a. f.	Pluie à 2 heures 3/4 du soir.
	Nuageux.	O.	Quel. petit. gouttes pt la journ.
5	Nuages.	N. E.	
	Couvert. Nuageux.	N. N. E.	Pluie à partir de deux heures jusqu'au lendemain matin. N.
	Pluie.	N. N. O.	Pluie pendant une grande partie de la journée.
	Couvert. Nuageux.	N. N. O.	
	Nuageux.	N. O.	
10	Voilé en partie et nuag.	S.	
	Nuageux.	N. E.	
	Nuageux.	E.	Faible brouillard.
	Beau.	E.	
	Nuages à l'horizon.	E.	
5	Quelques parties voilées.	E.	Un peu de pluie à cinq heures et demie du soir et pendant la nuit.
	Couvert.	O.	
	Beau.	E.	
	Nuageux.	N. E.	
	Nuageux.	N.	
0	Beau.	N.	
	Beau.	N. E.	
	Quelques rares nuages.	S.	
	Couvert.	S. O.	Pluie pendant la nuit. Pluie le matin jusqu'à dix heures.
	Éclaircies.	O.	
5	Fortement voilé et nuag.	S. a. f.	Pluie vers quatre heures du soir et pendant la nuit. Vent très-fort.
	Nuageux.	O. N. O. t.-f.	Quelques gouttes à plusieurs reprises pendant la matinée.
	Nuageux.	O.	
	Éclaircies.	S. O.	Pluie fine par intervalle le jour.
	Couvert. Nuageux.	O. S. O. a. f.	Pluie fine pendant la nuit.
0	Pluie fine.	O. S. O. a. f.	Pluie pendant une grande partie de la journée et la nuit.

Nombre de		Etat des vents à midi.			Pluie par ces vents.	
Jours de pluie, neige, etc..	12	N, NNO, NO, ONO,	7	30	27,40	70,50
Id. tonnerre.........	»	O, OSO, SO, SSO,	9		28,85	
Id. gelée...........	»	S, SSE, SE, ESE,	4		»	
		E, ENE, NE, NNE,	10		14,25	

DATES.	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim. en millim.
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	742,48	15,6	741,67	16,0	741,01	16,6	16,8	13,0	8,95
2	743,20	10,5	743,29	14,3	743,70	13,2	14,8	8,2	0,80
3	747,07	8,0	747,15	11,5	747,97	11,0	13,0	3,8	»
4	753,54	4,7	752,02	10,0	750,58	11,6	11,8	0,0	»
5	741,33	9,0	739,78	13,0	738,85	12,8	14,8	2,8	1,00
6	734,67	12,7	734,67	15,3	734,02	14,4	16,6	8,4	1,63
7	736,33	12,8	736,52	15,0	736,73	15,2	17,8	8,5	3,8
8	738,86	13,0	738,87	14,7	738,47	14,5	16,5	10,0	
9	740,53	11,8	740,44	13,8	740,13	13,5	16,6	9,8	»
10	737,58	10,5	738,33	13,2	737,57	15,6	15,8	6,0	»
11	739,70	11,2	739,50	14,0	739,43	15,8	16,2	5,0	
12	740,54	11,4	740,09	14,7	738,76	15,0	16,8	5,2	1,45
13	742,58	12,2	742,69	15,0	742,63	16,0	17,2	8,0	
14	743,15	10,0	742,01	15,6	740,94	15,6	17,5	7,2	9,80
15	743,52	12,2	743,12	14,2	742,75	15,8	17,0	10,5	»
16	737,10	9,5	736,53	15,0	735,75	14,0	16,4	4,8	5,45
17	736,56	10,0	734,99	12,5	732,97	13,0	14,8	7,0	2,50
18	730,06	12,2	731,29	12,4	732,29	12,2	16,0	8,2	»
19	732,61	11,0	732,02	14,5	730,59	14,0	15,0	8,0	2,65
20	732,41	12,0	734,02	14,0	736,10	12,0	15,0	9,0	2,63
21	750,80	10,2	750,85	12,7	750,42	14,2	15,2	7,8	»
22	751,49	8,5	751,70	13,2	751,43	14,4	15,0	5,4	»
23	751,62	7,2	751,51	12,8	751,84	13,8	14,4	4,0	»
24	752,54	6,2	751,37	13,0	751,11	13,5	14,0	3,2	»
25	748,90	9,0	747,87	14,0	747,36	17,5	17,4	6,2	»
26	747,25	10,0	746,34	15,8	745,43	15,6	16,8	7,0	»
27	745,39	11,0	744,88	14,3	744,02	15,8	15,8	6,2	0,9
28	744,61	10,2	744,75	11,7	744,44	12,0	13,0	8,4	3,60
29	747,01	12,0	746,80	13,6	746,43	14,0	15,2	10,5	0,90
30	750,35	10,3	750,11	13,0	749,80	12,8	14,6	8,5	»
31	750,21	7,0	749,68	9,5	749,00	12,0	13,8	2,8	»
Moyennes	743,03	10,3	742,74	13,6	742,53	14,1	17,8	0,0	46,10

Plus grande hauteur du baromètre			753,54
Plus petite	id.	...	730,06
Moyenne	id.	...	742,70
Période	id.	...	0,70

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Couvert.	O. S. O. a. f.	Pluie par intervalle le jour et pendant la nuit.
	Nuageux.	O.	Petite pluie par intervalle.
	Nuageux.	O.	
	Quelques nuages.	S.	Forte gelée blanche.
5	Couvert. Nuageux.	S.	Pluie à 3 heures 1/2 du soir.
	Éclaircies.	S.	Pluie le matin vers 6 h. 1/2.
	Éclaircies.	S. O.	Un peu de pluie à midi et le soir vers huit heures et demie.
	Couvert. Pluie.	S.	Pluie à 11 heures 1/2 et à 4 h.
	Nuageux.	S. O.	
10	Quelq. part. lég. voilées.	N.	
	Nuageux.	S.	
	Nuageux.	S.	Quelq. gouttes pend. la matin.
	Quelques parties voilées.	S.	Pluie le matin vers 8 h. Ton. à 2 h. 3/4. Orage à 3 heures 1/2. Pluie. Tonnerre.
	Nuageux.	S. E.	Quelques gouttes vers 7 heures 1/2 du m. Eclairs à 7 h. du soir du S. O. au N. O.
15	Éclaircies.	S. S. O.	Pluie vers quatre heures du soir et pendant la nuit.
	Nuageux.	O. S. O.	Pluie vers 8 heures 1/2 du m.
	Nuageux.	S.	Pluie le matin à 8 h. 3/4. Ton à 4 h. 1/2. du s. Ecl. au N. E. Pl. à 6 h. 1/2 et la n.
	Couvert. Nuageux.	S.	Pluie à partir de 4 heures du s.
	Couvert.	S. E.	Quelques gouttes de six heures et demie à sept heures un quart du matin.
20	Pluie fine.	S. O. f.	Pluie de 4 h. à 6 h. 1/2 du soir. Gr. vent pendant la nuit à partir de 2 heures.
	Légers nuages.	S. O.	Pluie fine pendant une grande partie de la journée.
	Nuageux.	S. E.	
	Beau.	E. S. E.	
	Beau.	S. E.	Brouillard épais.
25	Beau.	S. E.	Brouillard jusqu'à 8 heures 1/2.
	Quelq. part. lég. voilées.	S.	
	Nuageux.	E.	Pluie pendant la nuit.
	Pluie.	N.	Pl. p[t] une gr. partie de la jour.
	Pluie.	S. E.	Pl. p[t] une gr. partie de la jour.
30	Nuageux.	S.	
	Beau.	N.	Brouillard jusqu'à 8 heures.

Nombre de		Etat des vents à midi.						Pluie par ces vents.	
Jours de pluie, neige, etc..	18	N, NNO, NO, ONO,	3	31	3,60	46,10
Id. tonnerre	2	O, OSO, SO, SSO,	9		17,85	
Id. gelée	0	S, SSE, SE, ESE,	18		23,75	
		E, ENE, NE, NNE,	1		0,90	

DATES.	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim. en millim.
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	749,02	10,0	749,55	11,5	749,41	12,0	13,0	5,0	»
2	749,76	9,0	749,82	11,0	749,62	12,0	13,2	5,0	»
3	750,57	7,4	750,23	10,0	749,18	8,8	10,5	4,8	»
4	748,22	7,3	747,52	8,0	746,97	7,7	9,4	5,8	»
5	745,64	6,5	744,95	8,4	744,36	9,0	9,6	5,0	1,55
6	748,02	7,0	748,35	13,0	748,73	13,8	16,2	6,2	»
7	752,68	6,8	753,04	9,5	752,64	10,5	12,4	5,0	»
8	753,96	6,6	752,99	9,0	752,82	8,8	10,5	4,0	»
9	756,78	7,5	757,88	9,0	757,93	9,4	10,8	4,8	»
10	758,10	3,2	756,82	8,0	755,01	8,0	9,8	0,0	»
11	752,49	5,4	751,77	9,2	751,57	8,8	10,0	2,0	»
12	752,34	1,5	751,04	6,1	750,28	7,2	8,2	– 1,0	»
13	744,10	2,0	743,14	5,0	741,67	6,0	9,5	– 1,5	»
14	739,14	6,0	739,27	8,0	738,57	8,0	9,2	2,0	2,15
15	738,35	7,4	739,13	9,8	738,57	10,0	10,8	6,0	»
16	736,77	6,2	735,95	7,4	736,06	7,3	9,6	5,0	»
17	739,03	6,5	739,40	7,5	739,59	8,0	9,4	4,2	0,60
18	746,15	4,8	746,55	7,5	746,84	7,0	8,5	4,0	»
19	750,65	1,8	750,18	5,8	749,21	7,2	8,0	0,0	»
20	749,41	3,0	749,29	6,8	749,32	6,0	7,2	2,0	»
21	750,57	1,2	750,85	4,0	751,23	4,7	6,4	– 0,5	»
22	751,74	1,5	751,02	5,2	750,24	5,4	6,2	– 1,7	»
23	751,57	3,5	751,59	5,0	751,66	4,9	5,8	2,2	»
24	751,49	4,2	750,87	5,6	750,44	5,0	6,2	1,5	»
25	748,76	2,0	748,99	5,2	749,44	5,5	7,4	– 1,8	»
26	748,32	– 1,4	746,50	2,0	745,44	2,7	6,2	– 2,5	»
27	747,79	0,0	748,01	3,5	748,13	3,0	4,0	– 1,8	»
28	752,58	0,0	753,11	1,7	753,38	1,2	2,2	– 0,4	»
29	755,49	– 0,5	754,80	1,8	754,21	1,0	3,2	– 2,8	»
30	754,06	– 1,2	753,51	2,5	753,14	2,2	4,0	– 4,5	»
Moyenn[s]	749,12	4,1	748,83	6,8	748,53	7,1	16,2	– 4,5	4,30

Plus grande hauteur du baromètre			758,10
Plus petite	id.	...	735,95
Moyenne	id.	...	748,83
Période	id.	...	0,59

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Brouillard.	E.	
	Couvert.	E.	
	Brouillard.	E.	
	Brouillard.	E.	
5	Brouillard.	E.	Pluie pendant la nuit.
	Nuageux.	E.	
	Brouillard.	N.	
	Brouillard.	N.	
	Nuageux.	N.	
10	Voilé.	O.	Forte gelée blanche.
	Beau.	E.	
	Beau.	N. E.	Forte gelée blanche.
	Nuageux.	E.	Gelée blanche.
	Brouillard.	E.	Brouillard et pluie par interv.
5	Brouillard.	E. S. E.	
	Couvert.	N.	
	Quelques gouttes.	N. O.	Quelq. gouttes p[t] la journée.
	Nuageux.	N.	
	Beau.	N.	Gelée blanche.
0	Couvert. Nuageux.	N.	
	Quelques légers nuages.	N.	Gelée blanche.
	Couvert. Nuageux.	N.	Gelée blanche.
	Couvert.	N.	
	Nuageux.	E.	
5	Couvert. Nuageux.	E.	Gelée blanche.
	Brouillard.	E.	Forte gelée blanche.
	Nuageux.	E.	Forte gelée blanche.
	Couvert.	N. E.	
	Nuageux.	E.	
0	Nuageux.	E.	Forte gelée blanche.

Nombre de		État des vents à midi.			Pluie par ces vents.	
ours de pluie, neige, etc..	4	N, NNO, NO, ONO,	11	30	0,60	4,30
Id. tonnerre.........	»	O, OSO, SO, SSO,	1		»	
Id. gelée...........	10	S, SSE, SE, ESE,	1		»	
		E, ENE, NE, NNE,	17		3,70	

DATES.	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim.
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	752,93	− 2,5	751,74	0,8	751,50	1,4	2,8	− 4,8	»
2	748,05	− 1,4	747,69	2,0	747,59	3,8	3,8	− 3,5	»
3	749,23	− 2,8	748,79	0,4	748,47	2,6	2,8	− 5,0	»
4	749,29	− 5,0	748,93	− 0,8	748,49	1,0	1,4	− 5,2	»
5	748,17	− 3,5	747,51	− 0,8	747,05	1,2	1,5	− 5,9	»
6	747,10	1,6	746,93	3,7	746,88	4,0	5,0	− 1,4	»
7	748,45	1,9	747,81	3,3	746,41	3,2	4,5	− 0,5	»
8	748,77	2,4	748,46	3,4	748,68	5,2	5,4	0,6	»
9	751,09	1,8	751,29	3,4	751,01	2,2	4,0	0,8	»
10	750,37	0,8	749,31	2,0	749,44	1,2	2,5	− 0,6	»
11	748,56	− 0,5	748,30	− 0,4	748,23	− 0,2	1,0	− 2,5	»
12	748,15	− 3,0	747,03	1,0	745,88	2,8	3,2	− 4,8	»
13	743,40	− 3,2	742,03	0,5	739,74	2,0	2,8	− 5,4	»
14	726,65	− 2,5	726,11	0,4	725,76	0,6	1,6	− 5,0	»
15	723,31	− 3,4	724,67	− 2,0	726,47	− 3,0	− 1,0	− 7,5	»
16	730,52	− 1,0	730,30	0,6	730,36	1,2	1,8	− 7,0	»
17	735,86	− 2,0	735,98	0,0	736,33	− 0,4	0,5	− 4,0	»
18	740,13	− 4,4	739,91	− 2,0	739,77	− 3,0	− 0,4	− 6,8	»
19	737,35	− 3,0	737,54	− 0,8	737,77	− 0,4	0,5	−11,0	»
20	742,21	− 1,2	742,06	− 1,2	741,97	− 1,0	0,0	− 3,5	»
21	743,78	− 2,5	742,76	0,5	742,38	1,2	1,6	− 4,0	»
22	743,63	− 0,2	743,73	0,2	743,76	0,2	1,0	− 2,5	»
23	742,97	− 4,2	741,08	− 3,7	740,09	− 3,8	− 1,2	− 6,0	»
24	745,24	− 5,2	745,53	− 2,5	745,99	− 1,2	− 0,8	− 6,0	»
25	749,48	− 8,3	749,34	− 5,2	749,29	− 5,8	− 4,5	− 9,0	»
26	749,57	−14,2	748,20	−11,6	747,91	−10,0	−10,0	−15,0	»
27	745,24	−12,2	743,82	− 9,0	742,89	− 8,2	− 7,0	−17,5	»
28	741,38	− 8,8	741,56	− 6,4	741,86	− 7,0	− 6,8	−10,0	»
29	747,42	− 8,7	747,47	− 7,2	747,81	− 6,0	− 5,8	−10,0	»
30	745,67	−13,5	742,12	− 7,2	738,32	− 5,8	− 5,0	−16,5	»
31	738,97	− 1,7	739,00	− 1,3	739,05	− 2,4	− 1,2	− 3,5	»
Moyenn^s	743,97	− 3,7	743,45	− 1,2	743,13	− 0,81	5,4	−17,5	

Plus grande hauteur du baromètre			752,93
Plus petite	id.	...	723,31
Moyenne	id.	...	743,52
Période	id.	...	0,84

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Beau.	N. E.	Forte gelée blanche.
	Beau.	E.	Forte gelée blanche.
	Beau.	E.	Forte gelée blanche.
	Beau.	E.	Givre. La Moselle est complétement prise en amont du Pont-des-Morts.
5	Beau.	N. E.	
	Couvert.	N.	
	Pluie.	N.	Brouillard épais. Pluie fine à partir de neuf heures jusqu'à sept heures et demie.
	Nuageux.	N.	
	Couvert. Nuageux.	N.	
10	Nuageux.	E.	
	Couvert.	E.	
	Beau.	E.	Gelée blanche.
	Quelques rares nuages.	E.	Gelée blanche.
	Nuageux.	N.	Un peu de pluie fine p^t la nuit.
15	Couvert.	O.	Un peu de pluie fine p^t la nuit.
	Neige.	S. E.	Neige p^t une gr. part. de la jour.
	Couvert.	S.	Neige pendant une grande partie de la journée.
	Couvert.	S. E.	
	Nuageux.	E.	
20	Quelques parties voilées.	N.	
	Voilé fortement.	E.	
	Couvert.	N. E.	
	Couvert.	S. O.	Un peu de neige fine à partir de deux heures.
	Couvert.	N.	
25	Beau.	E.	
	Beau.	N.	
	Neige.	S.	Neige fine à partir de neuf heures et pendant toute la journée et la nuit.
	Couvert.	N.	Neige flue à 9 h. et p^t toute la jour et la n.
	Quelq. part. lég. voilées.	N. N. O.	Vent assez fort pend. la nuit.
30	Couvert.	S. S. O.	Neige à partir de une heure. Grand vent. Neige pendant la nuit. Vent.
	Couvert.	O. S. O.	Quelques flocons pend. la journée. Neige abondante pendant la nuit.

Nombre de		État des vents à midi.			Pluie par ces vents.	
Jours de pluie, neige, etc..	8	N, NNO, NO, ONO, 10	31		»	»
Id. tonnerre.........	»	O, OSO, SO, SSO, 4			»	
Id. gelée...........	29	S, SSE, SE, ESE, 4			»	
		E, ENE, NE, NNE, 13			»	
			33			

RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A METZ,

PENDANT L'ANNÉE 1853,

PAR M. LAVOINE.

Le résumé des observations météorologiques faites à Metz, pendant l'année 1853, est représenté en huit parties, savoir :

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.

Première partie. — Moyennes mensuelles de la hauteur du baromètre à 0° de température.

	mm
A 9 heures du matin	743,80
A midi	743,71
A 3 heures du soir	743,23

La hauteur moyenne conclue des observations de 9 heures du matin et de 3 heures du soir, est 743,52

Elle diffère de la moyenne des observations faites à midi, de 0,19

Deuxième partie.—Oscillations extrêmes du baromètre.

La plus grande hauteur du baromètre, dans l'année, a été de.	mm 758,10
(Elle répond au 10 novembre.)	
La plus petite hauteur a été de.	720,91
(Elle répond au 9 février.)	
L'amplitude d'excursion, pendant l'année, a été de.	37,19
La plus grande amplitude mensuelle a eu lieu en décembre, elle a été de.	29,62
La plus petite en juin, elle a été de.	12,72

Troisième partie.— Dépression moyenne du baromètre de 9 heures du matin à 3 heures du soir.

Elle a été de.	mm 0,56

TEMPÉRATURE.

Quatrième partie. — (Thermomètre centigrade). La moyenne pendant l'année a été:

A 9 heures du matin.	9°,0
A midi.	11°,9
A 3 heures du soir.	12°,3

Cinquième partie.— Représente les variations extrêmes du thermomètre, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

Le maximum de température, qui répond au 9 juillet, est de.	32°,0
Le minimum, au 27 décembre.	— 17°,5
La plus grande course, pendant l'année, a été de.	49°,5

Sixième partie. — Donne la quantité de pluie recueillie par mois, le nombre de jour de pluie, celui de tonnerre, et le nombre de jours où le thermomètre a été au-dessous de zéro.

La quantité de pluie, pendant l'année, a été de.			cent. 69,474
Le nombre de jours	de pluie.		164
Id.	Id.	de tonnerre.	21
Id.	Id.	de gelée.	75

Septième partie. — Donne l'état des vents à midi.

Les vents septentrionaux et méridionaux ont régné dans le rapport de 1 à 1,08 ou de 13 à 14.

Huitième partie.—Donne la quantité de pluie recueillie par les vents ci-dessus.

C'est dans le rapport de 1 à 2,35 ou de 3 à 7 à très-peu près.

	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.
PRESSION						
PREMIÈRE PARTIE. — Marche						
A 9 heures du matin.	742,18	735,66	744,09	743,45	742,50	743,33
A midi............	742,04	735,36	743,87	743,14	742,25	743,28
A 3 heures du soir..	741,79	735,10	743,51	742,92	742,16	742,85
DEUXIÈME PARTIE. — Oscillations						
Maximum.........	752,82	749,32	752,99	751,51	748,07	748,87
Minimum..........	725,90	720,91	731,73	733,66	732,39	736,15
Différence.........	26,92	28,41	21,26	17,85	15,68	12,72
TROISIÈME PARTIE. — Période						
De 9 heures du matin à 3 heures du soir.	0,39	0,56	0,58	0,53	0,54	0,48
TEMPÉ						
QUATRIÈME PARTIE. — Marche						
A 9 heures du matin.	5,2	— 1,3	1,2	8,4	14,0	17,4
A midi............	6,7	2,2	4,5	10,7	16,7	20,3
A 3 heures du soir..	6,5	2,5	4,7	10,5	16,6	20,7
CINQUIÈME PARTIE. — Variations extrêmes du thermomètre						
Maximum.........	10,5	6,3	13,0	20,5	24,5	30,0
Minimum..........	— 0,3	— 7,7	— 8,5	— 1,0	2,2	8,0
Différence.........	10,8	14,0	21,5	21,5	22,3	22,0

NOTA. Le signe + est sous-entendu devant tous les nombres

UILLET.	AOUT.	SEPTEMB.	OCTOBRE.	NOVEMB.	DÉCEMB.	MOYENNES.
ITMOSPHÉRIQUE.						
oyenne du baromètre à 0°.						
746,76	745,51	745,87	743,05	749,12	743,97	 743,80
746,35	745,46	745,70	742,74	748,83	743,45	 743,71
746,06	744,99	745,36	742,33	748,53	743,13	 743,23
xtrêmes du baromètre.						
753,74	752,56	752,01	753,54	758,10	752,93	Maximum... 758,10
736,73	738,17	736,09	730,06	735,95	723,31	Minimum... 720,91
17,01	14,39	15,92	23,48	22,15	29,62	Différence... 37,19
lescendante du baromètre.						
0,70	0,52	0,51	0,70	0,59	0,84	Moyenne... 0,56
ATURE.						
oyenne du thermomètre centigrade.						
19,3	18,3	14,6	10,3	4,1	— 3,7	 9,0
22,4	22,5	18,0	13,6	6,8	— 1,2	 11,9
23,1	23,1	18,5	14,1	7,1	— 0,8	 12,3
entigrade, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.						
32,0	31,4	24,0	17,8	16,2	5,4	Maximum... 32,0
10,0	7,8	5,2	0,0	— 4,5	—17,5	Minimum... —17,5
22,0	23,6	18,8	17,8	20,7	22,9	Différence... 49,5

i ne sont pas précédés du signe —.

	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.
Sixième partie. — Quantité de pluie recueillie,						
Pluie recueillie exprimée en centimètres.	14,195	2,535	1,260	9,405	9,180	7,920
Nombre de jours de pluie...	17	15	11	21	16	15
Nombre de jours de tonnerre.	»	»	»	1	3	6
Nombre de jours de gelée...	1	13	19	3	»	»
Septième partie. — État						
N, NNO, NO, ONO.	5	13	12	5	9	12
O, OSO, SO, SSO.	9	3	2	20	6	12
S, SSE, SE, ESE.	13	6	9	4	4	4
E, ENE, NE, NNE.	4	6	8	1	12	2
Huitième partie. — Pluie recueillie						
N, NNO, NO, ONO.	»	1,445	»	1,010	2,675	2,465
O, OSO, SO, SSO.	11,305	0,450	»	5,660	1,230	5,200
S, SSE, SE, ESE.	2,685	0,640	1,260	2,735	2,840	0,555
E, ENE, NE, NNE.	0,205	»	»	»	2,435	»

JUILLET.	AOUT.	SEPTEMB.	OCTOBRE.	NOVEMB.	DÉCEMB.	TOTAL.
nombre de jours de pluie, de tonnerre et de gelée.						
3,629	9,260	7,050	4,610	0,430	»	69,474
13	14	12	18	4	8	164
4	5	»	2	»	»	21
»	»	»	»	10	29	75
des vents à midi.						
1	9	7	3	11	10	97
22	9	9	9	1	4	106
8	8	4	18	1	4	83
»	5	10	1	17	13	79
par les vents ci-dessus.						
»	5,445	2,740	0,360	0,060	»	16,200
2,109	2,665	2,885	1,785	»	»	33,289
1,520	1,150	»	2,375	»	»	15,460
»	»	1,425	0,090	0,370	»	4,525

HYGIÈNE PUBLIQUE. — INNOVATION.

AVIS AUX MÈRES

SUR

L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE LEURS ENFANTS,

PAR M. MORLANNE.

Tout le monde connaît à présent les graves inconvénients du maillot pour les enfants nouveaux nés, comme compression permanente de tout le corps, irritation, malpropreté, refroidissement, disposition au catharre suffocant et aux convulsions. Si l'on veut éviter la malpropreté, il faut changer souvent les langes, ce qui donne des coliques aux enfants, les fait crier et pleurer continuellement; de là les vomissements, les mauvaises digestions, enfin, le trouble de toutes les fonctions vitales.

Des médecins ont souvent proposé différents moyens pour changer cette fâcheuse position des enfants au berceau; l'usage et la routine l'ont emporté sur leurs judicieuses observations! néanmoins depuis un *demi-siècle* on a moins gêné les enfants ; on leur a donné les brassières qui rendent la circulation du sang et la respiration plus libres, encore n'y a-t-il dans la société qu'une classe qui a adopté cette amélioration; mais ce n'est pas assez.

Or, voici qu'aujourd'hui une ère nouvelle vient de s'ouvrir en faveur de ces petits prisonniers, car c'est ainsi que s'exprime le *Journal des mères et des enfants, article :* Hygiène du premier âge : « On ne saurait trop » hautement réprouver l'abus de certaine manière de » langer les enfants; on les met à l'étroit, en prison, on » les serre, on nuit par là à leur développement; on les » irrite sans cesse, on fait refluer le sang vers la poitrine, » vers la tête; on les tient dans un état de malpropreté » et de gêne incessantes.

Cet état de choses va enfin changer ! on a trouvé un autre mode, déjà éprouvé, de soigner ces petits enfants : ainsi plus de langes, plus de liens, plus de cordons. Après la naissance et les soins nécessaires à la propreté, on les place tout simplement dans leurs berceaux, dont la moitié a été remplie de son, auparavant échauffé au moyen d'un cruchon d'eau chaude ou d'une brique chauffée au foyer; on leur place un petit oreiller sous la tête; ils ont une brassière qui leur enveloppe la poitrine; le tout est recouvert par une peau de mouton dont la toison est en-dessous; on ajoute par dessus un autre objet de literie, suivant la saison. Ainsi donc ils jouissent d'une liberté entière de mouvement; ils sont sans cesse environnés d'une douce chaleur, et exempts de toute saleté, car quant aux déjections alvines qui autrefois remplissaient les langes et excoriaient la peau de ces enfants, elles forment avec le son, de petites masses globuleuses qui sont immédiatement enlevées très-facilement. Ce procédé a déjà été employé à Paris et dans d'autres localités où ses précieux avantages sont connus; aussi a-t-il mérité l'approbation des médecins et de tous les amis sincères de l'humanité.

Comme médecin moi-même, je n'ai pu résister au désir de porter à la connaissance du public un moyen si utile à la prospérité de la génération naissante. J'ai vu ce pro-

cédé de près, je l'ai suivi, je l'ai étudié et dès-lors j'en ai connu tous les avantages pour le bien-être des enfants nouveaux-nés, et c'est pour cela aussi que je dis avec la plus vive satisfaction, honneur soit rendu à deux jeunes dames de cette ville (Metz), qui n'ont point hésité à prendre une généreuse initiative à ce sujet. Dans ce moment leurs propres enfants plongés pour ainsi dire dans une masse de son chaud, se meuvent avec contentement, ne jettent aucun cri et jouissent enfin de la plus vive santé; doux espoir pour leur avenir!... Puissent donc ces honorables dames trouver dans notre société des dames qui veuillent bien être des imitatrices empressées de cette bonne œuvre, et la conduire à bien, car enfin prêcher d'exemple c'est persuader.

Oui, cette régénération future dans des principes aussi bien fondés appartient aux mères et aux mères seules; c'est à elles que la providence a confié le soin de leurs propres enfants; c'est à elles qu'ils appartiennent; elles feront tout pour les affranchir d'un joug qui pèse depuis longtemps sur eux. Leur ingénieuse tendresse et leur amour suppléeront sans doute à ce que ce nouveau genre d'éducation première a d'insuffisant ou d'imparfait; mais aussi combien leur bonheur à elles sera-t-il suave et vrai! combien il ajoutera à leur satisfaction en voyant leurs enfants jouir d'une santé que rien n'altérera plus désormais et cette santé sera le prix de leur généreuse sollicitude comme aussi d'une raison éclairée.

COUP-D'ŒIL

SUR

LE RÉGIME DES DOUANES INTÉRIEURES

EN FRANCE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE,

PAR M. DE CHASTELLUX.

Parmi les questions qui ont soulevé, en France, d'opiniâtres débats, on peut placer en première ligne la question du régime douanier. Depuis quarante ans, elle agite les esprits, et dans nos assemblées législatives, elle a donné lieu à des luttes mémorables dont la dernière n'a pas été la moins solennelle. On assigne une cause singulière à cette dispute, continuée de bonne foi, de part et d'autre; cette cause est la fréquente incompatibilité des déductions de la logique avec les inévitables conséquences des faits.

Je n'ai pas l'intention, je n'aurais pas le courage d'examiner ou d'apprécier les théories et les systèmes qui ont divisé les économistes. J'ai tenté quelque chose de moins difficile, de moins compromettant surtout. Je voudrais vous présenter un aperçu un peu clair de l'ancienne organisation des douanes intérieures, sujet qui n'a rien

d'actuel, rien d'irritant. L'étude résumée dans ces pages n'a pas été très-pénible. L'abondance des documents de première main a rendu mes investigations faciles, bien que je fusse peu préparé à une semblable tâche; et j'ai trouvé, de plus, dans l'*Encyclopédie méthodique,* des éclaircissements précieux sur divers points de législation qui me paraissaient obscurs. Cet essai se rattache aussi, par des liens nombreux, à l'histoire de la formation politique et territoriale de la France, qui a été retracée, dans ces derniers temps, avec une sagacité supérieure.

Tout le monde sait que, sous le règne de Louis XV, les provinces dont le royaume se composait, étaient séparées les unes des autres par des barrières où l'on percevait des droits sur les marchandises. C'est là une de ces vagues notions que les peuples conservent encore aujourd'hui comme un souvenir de leur ancien état, comme le souvenir d'une tyrannie fiscale, odieuse aux générations antérieures. Mais cette simple notion et l'idée de tyrannie qui s'y joint toujours méritent-elles d'être acceptées complétement ? sont-elles fondées sur la vérité historique tout entière, et dérivent-elles d'un scrupuleux examen des faits à leur origine ? Certains préjugés modernes, déjà combattus, mais non déracinés, tendent à représenter nos ancêtres comme des malheureux, abandonnés sans secours à tous les excès du despotisme, et dépourvus même de cette énergie commune que le soin des intérêts matériels inspire au cœur de l'homme. Si nos ancêtres étaient plus ignorants que nous, ils savaient très-bien, malgré cela, ce qu'ils voulaient, et ils eurent plus d'une fois le pouvoir de faire prédominer leurs désirs, sages ou funestes, sur les intentions des rois. Les Etats provinciaux fonctionnant avec une grande variété de formes et d'attributions, se sentaient forts contre les envahissements de l'absolutisme et sauvegardaient, par la fermeté

de leur attitude, ce qu'ils considéraient comme des franchises et des libertés sacrées.

L'origine des droits de douane remonte à une époque très-reculée. Les Grecs et les Romains les avaient subis dans l'intérêt du trésor public. Ils étaient connus dans les Gaules avant l'invasion et continuèrent d'y être en usage sous la domination des rois Francs. Une obscurité profonde dérobe à nos recherches les détails du système fiscal des princes de la première race, mais nous apprenons par le témoignage de plusieurs écrivains dignes de foi, que les douanes et les péages furent une des sources du faible revenu de ces princes, et que l'échange international des denrées était alors environné d'entraves. Cet échange d'ailleurs n'avait pris aucun développement.

Charlemagne n'abolit point les anciennes restrictions, et sa prévoyance lui fit décréter des mesures sévères contre l'exportation des blés. Je dis sa prévoyance, car le défaut d'activité commerciale exposait dans ce temps-là les peuples à des disettes presque toujours désastreuses. Après le démembrement de l'Empire et la formation des Seigneuries féodales, les obstacles à la circulation ne firent qu'augmenter; il fut interdit au commerce d'entrer dans un port, de franchir un pont, de traverser un domaine, de faire un pas sans acquitter des redevances arbitraires. Les croisades et les chartes communales, en affaiblissant la puissance des seigneurs, rendirent un peu de liberté aux transactions et ranimèrent le courage des producteurs. Au treizième siècle, Louis IX mit à la charge des possesseurs de péages l'entretien des voies de communication. C'était restituer aux négociants, sous une autre forme, une partie des redevances, car les bons chemins procurent une économie de temps et de force.

Philippe-le-Hardi prohiba la sortie des grains, des laines et des vins. Il modifia fréquemment la quotité des taxes

sur les marchandises et prétendit soumettre à des tributs spéciaux les produits vendus, dans le royaume, par des étrangers. Philippe-le-Bel défendit de même, en 1302, la sortie des vivres et l'entrée des objets manufacturés. Il avait des luttes à soutenir contre de nombreux ennemis et pensait porter une rude atteinte à leur puissance en supprimant un de leurs principaux débouchés et en leur refusant les denrées alimentaires qu'ils avaient coutume d'acheter en France. En 1304, l'or, l'argent, les chevaux, les mulets et les armes cessèrent d'être envoyés au dehors. Un Délégué royal reçut la mission d'organiser la surveillance des frontières, de composer un tarif, d'infliger des peines aux contrevenants et d'accorder des dispenses.

Allégés par Louis X, les droits furent élevés de nouveau par Philippe-le-Long ; mais l'impôt n'empêcha pas le commerce de prendre alors une certaine extension. La prospérité des républiques italiennes et des villes anséatiques éveillait en Europe l'esprit d'entreprise, et la France se voyait placée dans les meilleures conditions pour s'enrichir. Les autres nations s'habituaient, malgré tous les obstacles, à consommer une partie de nos richesses et à nous fournir les leurs. Elles trouvaient si bien leur profit dans ces relations, qu'elles consentirent plus tard, sous Charles-le-Bel, à payer fort cher la permission de faire la traite extérieure des denrées françaises.

Nous avons à signaler ici une remarque essentielle. Les réglements restrictifs mis en vigueur dans le cours du quatorzième et du quinzième siècle, comme ceux qui furent promulgués sous la seconde race, ont eu pour but principal de procurer au gouvernement quelques ressources. Plusieurs d'entre eux ont été imposés au commerce pour nuire aux peuples ennemis, mais aucun ne fut destiné à abriter, comme on dit maintenant, notre industrie contre la concurrence étrangère. La prohibition était alors une

arme de guerre, et la douane un moyen de grossir les revenus du prince, moyen mauvais, qui perpétuait la misère en renchérissant les marchandises, en comprimant la production, en privant les habitants de certaines régions des objets utiles que leurs voisins possédaient en abondance.

François I, dont le règne fut fécond à la fois en abus et en heureux progrès, changea les tarifs, établit des règles uniformes pour la perception, et entra dans une voie toute nouvelle où il était poussé d'ailleurs par les conseils des hommes les plus éclairés. Au seizième siècle, le commerce avait déjà découvert de vastes issues; il ne bornait plus ses opérations à quelques provinces, il les étendait au loin par ses vaisseaux; l'essor qu'il avait pris nécessitait une réforme dans les lois auxquelles on l'avait assujetti précédemment. D'un autre côté, dans quelques parties du royaume, surtout à Lyon, il se fondait des manufactures à l'instar de celles de l'Italie. La culture du mûrier, introduite en France par Louis XI, languissait encore. Pour encourager l'industrie de la soie, la Déclaration de 1540 soumit à des droits d'entrée considérables, les tissus de Venise et de Gênes, et devint comme le premier article de notre législation protectionniste, perfectionnée, si j'ose m'exprimer ainsi, sous les règnes suivants.

Les préjugés auxquels obéissait Sully, son aversion pour les arts de luxe, sa sollicitude presque exclusive pour l'agriculture empêchèrent ce ministre, si sage du reste, de conduire plus sûrement la France à la richesse. Il découragea les manufacturiers, sans s'apercevoir que son dédain pour eux causait aux cultivateurs un grave préjudice, en arrêtant la création des valeurs au moyen desquelles le peuple achète les céréales, les vins, les laines, tous les biens, en un mot, que procurent à l'homme le *labourage et le paturâge, ces deux mamelles de l'État.*

Le cardinal de Richelieu et le cardinal Mazarin, ne dirigèrent, ni l'un ni l'autre, leurs efforts vers l'amélioration du revenu général. Pendant que leurs conquêtes ou leurs traités accroissaient le territoire, pendant que leur énergie ou leur adresse fortifiait l'autorité du roi, leurs dépenses absorbaient une partie du capital du pays. Les droits de Traites étaient alors si élevés et les collecteurs si exigeants, que le nombre ne cessa de s'augmenter, de ceux qui renonçaient au commerce, découragés par les vexations dont ils se voyaient poursuivis et par les obstacles dont on embarrassait la circulation des marchandises. Les curieuses remontrances adressées à Louis XIV, en 1655, par les six Corps de marchands de la ville de Paris, nous prouvent qu'on savait apprécier dès-lors les effets d'un système restrictif exagéré et inintelligent : « Si les ouvriers, » y est-il dit, tirent profit de leur industrie, ce n'est pas » sans l'aide des étrangers, qui nous fournissent toutes les » laines fines (car nous n'en avons que de grossières) aussi » bien que les drogueries pour les teintures, les épice- » ries, les sucres, les savons et les cuirs, dont on ne peut » se passer et qui ne se trouvent pas dans le royaume. » Les étrangers ne manqueront pas, pour nous rendre le » change, de charger ces marchandises de grosses impo- » sitions, d'où il arrivera que nous n'en tirerons plus, ou » qu'ils défendront l'entrée de nos manufactures, et par » ce moyen, nos ouvriers demeureront sans emploi, et le » nombre des inutiles et des mendiants augmentera. »

Lorsque Colbert arriva au Contrôle général, il avait étudié les causes du désordre des Finances et de la détresse des producteurs. Il était décidé à supprimer les entraves qui retenaient nos fabriques dans une situation désolante, à introduire en France, aux frais du trésor, les perfectionnements que les autres nations avaient appliqués avec succès, à récompenser largement les industriels habiles,

à imprimer enfin une impulsion vigoureuse à tous les travaux qui enrichissent les peuples et font la gloire des princes. La noblesse de sont but, l'unité de ses vues, la fermeté de son caractère assurèrent au ministre l'appui constant de la volonté royale alors toute-puissante. En matière de douanes, les idées de Colbert se résumaient dans ces trois propositions :

Réduire les droits à la sortie, sur les denrées et les manufactures du royaume ;

Diminuer, aux entrées, les droits sur tout ce qui sert aux fabriques ;

Repousser, par l'élévation des droits, tous les produits des manufactures étrangères.

Cette doctrine, si nettement formulée, a toujours eu des disciples fervents parmi les hommes d'Etat ; elle a aussi rencontré d'habiles contradicteurs parmi les publicistes contemporains. Les deux opinions contraires ont trouvé de nombreux interprètes, et la lutte n'est pas près de finir. Si les gouvernements, pensons-nous, n'avaient qu'un seul devoir à remplir, celui de propager l'aisance, ils n'auraient qu'à s'associer tous, en laissant le système protectionniste dans l'oubli. Mais les nations ont des intérêts divers, des intérêts opposés à concilier, et leur premier soin est de sauvegarder leur indépendance, de se prémunir contre les dangers de la guerre, contre la famine. Montesquieu a dit : « L'effet naturel du commerce est de » porter à la paix ; deux nations qui négocient ensemble, » se rendent réciproquement dépendantes ; si l'une a in- » térêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre, et toutes » les unions sont fondées sur des besoins mutuels. » Rien de plus vrai sans doute ; mais, par malheur, la discorde est prompte à dissoudre les liens les plus étroits et les plus sacrés ; elle désunit les familles ; elle trouble les sociétés les mieux organisées, et les haines savent commander tous

les sacrifices. Il faut donc que les peuples s'efforcent de suffire à leurs besoins et qu'ils subissent, pour atteindre ce résultat, quelques restrictions pénibles, mais salutaires.

L'œuvre de Colbert, critiquée et louée tour à tour, a survécu à son auteur. Elle a traversé le règne de Louis XIV et le règne de Louis XV, sans être défigurée par des modifications profondes. Ainsi c'est en quelque sorte cette œuvre elle-même que nous allons étudier en examinant les réglements auxquels était soumis, au dix-huitième siècle, le commerce intérieur de la France.

Les taxes de douanes se nommaient *Droits de traites*. Ces droits étaient perçus soit à la frontière du royaume, soit sur certaines lignes qui, dans l'intérieur même de la France, séparaient l'un de l'autre des groupes de provinces ou isolaient une Généralité des Généralités voisines.

Quelles étaient ces lignes? Dans quelles circonstances avaient-elles été tracées?

Une première ceinture entourait la France entière, à l'exception de l'Alsace, de la Lorraine, des Trois-Évêchés et du pays de Gex.

Une seconde ceinture, qui se détachait de la première au nord, à Gravelines, embrassait les Généralités d'Amiens, Soissons, Paris, Rouen, Caen, Alençon, Tours, Poitiers, Orléans, Bourges, Dijon et Châlons. Elle comprenait l'Aunis dans la Généralité de Larochelle, le Nivernais et le Bourbonnais dans celle de Moulins, et le Beaujolais dans celle de Lyon. On nommait PROVINCES DES CINQ GROSSES FERMES, le pays enfermé dans cette seconde enceinte.

L'Alsace, la Lorraine, les Trois-Évêchés et le pays de Gex, qui avaient conservé des communications libres avec l'Allemagne, la Suisse et le Luxembourg, étaient désignés sous le nom de PROVINCES A L'INSTAR DE L'ÉTRANGER.

Tout le reste du royaume formait la catégorie des PROVINCES RÉPUTÉES ÉTRANGÈRES.

Les marchandises qui n'étaient passibles que des droits de Traites, circulaient sans entrave dans l'étendue des cinq grosses fermes. Elles rencontraient au contraire de nombreux obstacles dans les provinces réputées étrangères, car ces provinces ne formaient pas corps à l'exemple de celles dont le territoire des Cinq grosses fermes se composait. Il existait des barrières entre la Provence et le Dauphiné; entre ces deux Généralités et la rive droite du Rhône.

Les Généralités de Montpellier, de Toulouse, et le Rouerge, dans celle de Montauban, étaient sujets aux mêmes tarifs;

Les Généralités d'Auch et de Bordeaux et le Quercy, dans celle de Montauban, formaient un autre groupe distinct;

La Généralité de Perpignan était isolée;

La Saintonge, dans celle de Larochelle, l'était également.

Les Généralités de Riom et de Limoges et la Marche, dans celle de Moulins, formaient un autre groupe;

La Bretagne était isolée;

La Flandre et l'Artois avaient un tarif particulier;

La Franche-Comté était soumise à un régime spécial.

Il en était de même du Lyonnais.

Ce réseau de démarcations n'a rien de bien compliqué; mais pour que les lignes dont il se compose puissent être plus facilement suivies, on les a tracées sur une ébauche de la carte de France (Voir la planche). Cette ébauche fort incorrecte sous le rapport géographique, suffira cependant pour jeter un jour complet et peut-être nouveau[1], sur le sujet qui nous occupe.

[1] A la suite du Compte-Rendu de M. Necker, *in-4°, imprimerie du cabinet du roi*, 1781, il existe une ébauche analogue, mais très-défectueuse.

Dans quelles circonstances toutes ces barrières s'étaient-elles élevées? Telle est la seconde question que je posai tout à l'heure. Je vais y répondre.

Le royaume que Louis XV avait à gouverner, était loin d'avoir ce caractère d'homogénéité qui fait en partie la force de la France moderne, et ce royaume ne s'était formé qu'à la longue, par la noble et persévérante ambition de nos rois. Tant que la puissance des grands vassaux fut invincible, le gouvernement royal n'exerça d'action directe que sur les contrées situées autour de la capitale. Cette action s'étendit successivement sur le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Saintonge; puis sur la Normandie, sur l'Auvergne et plusieurs provinces du midi. A l'avènement de François I, en 1515, la couronne possédait un assez vaste domaine qui s'accrut du patrimoine de ce prince. La tâche immense commencée au onzième siècle ne se termina qu'en 1766, par l'accession de la Lorraine. Longtemps il y eut en France, à côté du domaine royal, des états en quelque sorte indépendants, ayant leurs lois, leur organisation administrative, leur système fiscal, et séparés les uns des autres par des barrières de douanes qui étaient la conséquence de leurs réglements intérieurs. Lorsqu'un de ces petits états se soumettait à la domination du roi, c'était presque toujours à la condition de conserver ses immunités. Une telle condition posée résolument et acceptée d'ordinaire par le nouveau souverain, n'était pas compatible avec la liberté des échanges, ainsi que nous le montrerons bientôt, et rendait nécessaire le maintien des tarifs qui étaient en vigueur dès l'origine sur la limite du domaine royal.

A l'avènement de la maison de Valois, en 1328, l'autorité du roi s'étendait sur l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, la Champagne, l'Orléanais, la Touraine, l'Aunis, la Saintonge, l'Anjou, le Maine, le Poitou, le Lyon-

nais, le Berry, le Languedoc et le Rouergue. Les objets qui n'étaient assujettis qu'aux droits de traites[1], circulaient librement dans ces provinces; ils acquittaient les taxes à l'entrée et à la sortie sur les frontières de la Guyenne, de la Marche, de l'Auvergne, de la Bourgogne, de la Lorraine, des Flandres et de la Bretagne, ou en traversant le Rhône, ou dans ceux des ports de l'Océan et de la Méditerranée qui appartenaient à la couronne. Le Lyonnais servait de passage entre le nord et le midi. Je demande pardon à l'Académie d'énumérer si souvent ces noms de provinces, mais c'est un soin dont je ne pourrais me dispenser sans retomber aussitôt dans le vague.

Vers le milieu du quatorzième siècle, une décision souveraine, basée sur d'impérieux motifs, vint réglementer les relations commerciales que le Lyonnais, le Rouergue, et le Languedoc entretenaient avec le nord du royaume, et le cercle qui était resté ouvert du côté du Lyonnais, se ferma définitivement.

Jean II, vaincu et fait prisonnier par le prince de Galles à la bataille de Poitiers, avait épuisé toutes les ressources du trésor dans le cours de ses expéditions, et le paiement de sa rançon exigeait de nouveaux sacrifices. Les États-Généraux convoqués en 1356 par le régent, pour aviser au salut de la monarchie, ordonnèrent qu'il serait levé une taxe temporaire, à la vente, sur diverses marchandises, et ils fixèrent ce tribut au vingtième de la valeur[2]. Les incursions des anglais, les brigandages des grandes compagnies, les sauvages dévastations de la jacquerie avaient effrayé la plupart des députés du Lyonnais. La distance considérable qui séparait ce pays de la capitale, ne pou-

[1] C'est-à-dire aux droits d'entrée et de sortie. Nous ne nous occupons pas des péages.

[2] Aide temporaire de douze deniers pour livre.

vait être franchie sans danger ; les députés s'abstinrent de paraître à l'assemblée des États, et lorsqu'il fut question de la perception du droit à la vente, la province qui n'avait pas été représentée protesta hautement. On était à une époque de grande liberté ou plutôt d'anarchie politique, et l'on professait avant tout le patriotisme municipal sans attacher beaucoup d'importance à l'unité nationale. Le pouvoir royal, engagé dans une lutte dont l'issue menaçait d'être désastreuse, négligea de veiller à l'exécution de la loi dans les contrées voisines de Lyon ; elles demeurèrent affranchies du nouvel impôt, qui fut accepté par les habitants du centre du royaume malgré leur misère. Ici l'autorité monarchique était aussi plus rapprochée et plus puissante; elle agissait plus directement; on était accoûtumé à la reconnaître et à lui obéir, on était plus français. Le mot pourra paraître hasardé à ceux qui se rappelleront les révoltes qui troublèrent alors le nord de la France; mais le mot est vrai quand on envisage d'un point de vue plus général la fin du moyen-âge. C'est dans ces temps de désordre que notre histoire sociale commence à prendre un cours régulier, et c'est dans le nord que l'ordre et l'unité tendent à s'établir, au milieu même des luttes intestines.

Cependant le privilège qu'une résistance obstinée venait d'assurer aux consommateurs du midi, devait amener promptement la ruine des producteurs du nord. En effet, les marchandises du Lyonnais et du Languedoc, exemptes de la taxe du vingtième, pouvaient être livrées à plus bas prix que celles de la Champagne, de la Normandie et des autres pays où le recouvrement de ce tribut s'opérait tous les jours; et comme les acheteurs se dirigent vers le bon marché, aussi naturellement que l'aiguille aimantée se tourne vers le pôle, ils eussent abandonné en masse les négociants assujettis à la taxe, pour demander aux agriculteurs et aux

marchands privilégiés les denrées ou les objets manufacturés dont ils avaient besoin. Pour éviter un pareil résultat et pour conserver la vie aux industries compromises, il fallait éloigner des marchés du nord les produits du midi, ou du moins frapper d'un droit d'entrée, égal au droit à la vente, les chargements prêts à passer du Lyonnais dans le Bourbonnais, qui était limitrophe. Ce fut ce qui arriva, dès l'année 1360. On adopta pour la perception de ce droit d'entrée, un système capable d'écarter les dangers d'une injuste concurrence, et les marchandises provenant des provinces exemptes, ne purent être livrées aux acheteurs du pays assujetti, sans payer, elles aussi, le vingtième de leur valeur. D'un autre côté, dans le but d'empêcher les marchandises du pays assujetti de se soustraire au prélèvement de la redevance, en gagnant le pays exempt, on établit encore un impôt du vingtième sur les chargements qui franchissaient la limite du Bourbonnais pour se rendre dans le Lyonnais ou le Languedoc. Alors les possessions du roi, qui comprenaient moins de la moitié de la France actuelle, se trouvèrent divisées en deux parties; l'une continuait à jouir du privilège qu'elle s'était arrogé dans un temps de désordre, grâce à la faiblesse du pouvoir; l'autre obéissait à la décision des États-Généraux, et les agents du trésor, installés déjà sur les frontières du domaine royal, appliquèrent également les tarifs sur l'étroite limite qui, à la hauteur du Lyonnais, séparait les deux régions.

L'Académie ne manquera pas de remarquer la singulière situation qui dérivait du désaccord dont nous venons de parler. Ainsi que je l'ai rappelé au commencement de cette notice; les douanes étaient un impôt très-ancien; elles ne cessèrent jamais d'être établies sur les frontières extrêmes du territoire que gouvernaient nos rois. Ce territoire s'accroissait-il ou diminuait-il au milieu des vicissitudes d'une guerre continuelle, les barrières étaient

avancées ou ramenées à un périmètre plus restreint. Mais avant 1360, tous les sujets de la monarchie échangeaient les divers produits de leur travail. Ces produits supportaient sans doute des taxes de quotité, des taxes parfois très-onéreuses, mais non pas des droits de traites à l'intérieur[1]. En 1360, on vit ce fait regrettable et bizarre, que le commerce du même empire fut soumis à deux législations différentes et entravé au détriment de tous, par suite d'une résistance que le défaut de centralisation empêcha de vaincre; et puis le régime protectionniste fut mis en vigueur dans l'intérieur même du pays, deux siècles avant d'être organisé sur l'extrême frontière du royaume. Ce régime et les principes sur lesquels il se fonde n'étaient pas inconnus en Europe. Les républiques italiennes les avaient expérimentés sous une autre forme. Je ne veux pas dire pour cela que l'application en ait été faite en vertu de la théorie. Il est à croire, au contraire, que cette application eut lieu uniquement par la force des choses, et si l'on voulait étudier les réglements de 1360 dans leur lettre au lieu de les juger par leurs conséquences, on découvrirait peut-être que ni le roi Jean, ni son fils, chargé de la régence, ni les députés des provinces n'eurent une idée complète de ce qu'ils allaient faire. Leurs intentions ne sont pas assez définies pour qu'on puisse décider si dans leur esprit les prohibitions nouvelles étaient plutôt destinées à protéger les uns qu'à punir les autres, et au point de vue moral, il y a loin d'un édit comminatoire ou d'une loi répressive à une de ces conceptions que l'intelligence du législateur enfante pour sauvegarder les intérêts des populations. Quoiqu'il en soit, le fait de la *protection* subsiste, en ce qui concerne

[1] Nous rappelons qu'il n'est pas ici question des péages, mais seulement des lignes de douanes continues.

les douanes intérieures, et il ne se reproduit qu'en 1540 pour les douanes de la frontière de France.

D'après ce qui précède, on peut voir, dès à présent, comment il est arrivé que les contrées au centre desquelles était située la capitale, furent autrefois séparées de la partie du midi soumise à la France. Quant aux provinces de Bretagne, de Flandres, de Lorraine, d'Alsace et de Franche-Comté, elles n'appartenaient pas encore au roi, et le Poitou, la Guyenne, le Limousin, le Périgord, l'Angoumois étaient au pouvoir des Anglais.

Mais pourquoi, dans la suite, après l'expulsion des Anglais, après la confiscation de la Bourgogne, après la réunion de la Bretagne, de la Provence, de la Lorraine, des Trois-Évêchés, de la Franche-Comté, de l'Alsace, des Flandres, pourquoi les démarcations subsistèrent-elles? Par quels motifs le commerce intérieur ne fut-il pas successivement délivré de toutes les entraves qui arrêtaient son essor?

Nous avons observé, il y a peu d'instants, que lorsque un de ces petits états se soumettait à la couronne, c'était presque toujours à la condition de conserver ses réglements et ses immunités, et nous avons ajouté qu'une telle condition était incompatible avec la liberté des échanges. C'est ici le lieu de justifier cette double assertion.

Le morcellement du territoire opéré sous l'influence du régime féodal, et par les Anglais, au midi, avait amené la création des premières barrières sur le sol de la France. Insensiblement l'industrie de la Bretagne, de la Provence, de la Guyenne avait pris de l'extension ainsi que leur commerce. Soumises à un régime fiscal particulier et maîtresses d'un grand nombre de ports, ces provinces pouvaient se livrer à toutes sortes de transactions avec les étrangers. Au contraire, il leur était difficile, sous l'empire des tarifs dont nous

avons mentionné l'existence sur les frontières du domaine royal, de trafiquer avec leurs plus proches voisins. Elles s'assurèrent donc des débouchés extérieurs, se donnèrent des lois de douanes spéciales et parvinrent à un certain degré de prospérité à l'abri de leur indépendance. Riches de leurs propres productions, riches des fruits de leur négoce, elles s'accoutumèrent sans peine à l'isolement, et attachèrent beaucoup plus de prix à leur liberté commerciale qu'à l'honneur de faire partie d'un grand corps de nation. Aussi quand les succès de la guerre, les alliances ou les combinaisons des traités les contraignirent à s'incorporer au royaume de France, elles ne négligèrent rien pour garder leurs avantages, et l'histoire nous apprend qu'elles surent se défendre contre les exigences du pouvoir suprême. On avait déjà réalisé la centralisation gouvernementale, mais la centralisation administrative n'existait pas, et c'était d'elle seule que l'organisation financière devait tenir ce caractère d'unité qui garantit une égale répartition des charges publiques. On s'est beaucoup élevé contre la centralisation administrative, et, dans ces derniers temps, on a eu raison d'en atténuer les conséquences extrêmes; mais dans de certaines limites, elle est nécessaire pour soumettre à une même loi tous les individus et à une même jurisprudence tous les litiges.

Les provinces qui protestaient en 1360, et celles qui vivaient à cette époque sous la domination étrangère ou dans une indépendance digne d'envie, auraient consenti, sans nul doute, à voir disparaître les barrières qui les séparaient de la France, après avoir obtenu toutefois la consécration de leurs priviléges. L'abrogation des tarifs intérieurs eût été pour elle la source de grands profits; mais cette nouvelle concession eût bouleversé, anéanti le système douanier royal. En effet, comme j'ai dû le dire en parlant des faits de 1360, il y a injustice à établir le

libre échange de prime-abord entre des producteurs placés par les réglements intérieurs dans des conditions trop inégales. Laisser concourir, sur le marché national, des manufactures exemptes de taxes avec des fabriques sujettes à des impôts quelconques, c'est condamner ces dernières à une désorganisation prochaine, c'est jeter le trouble parmi les industriels et précipiter les classes ouvrières dans une inévitable détresse. Cela est surtout vrai lorsque, ici, tous les produits sont affranchis, et lorsque, là, tout est sujet à des prélèvements en faveur du trésor. Il naît d'une différence aussi radicale une invincible supériorité au profit des privilégiés, et la lutte n'est plus possible à ceux qui ne sont pas libres. Quand on en est venu à proposer ouvertement aux grandes puissances de l'Europe, au nom de l'économie politique, la suppression de toutes les douanes, on a toujours eu soin de démontrer d'abord, avec une intarissable abondance de chiffres, que chaque pays, chaque corps de nation possède des aptitudes et des richesses spéciales; qu'en se restreignant à l'exploitation des branches d'industries les plus accessibles aux habitants, chaque peuple accroîtrait plus rapidement son bien-être, sa fortune; tandis qu'en cherchant à forcer la nature et en disputant à ses voisins la fabrication des objets que ceux-ci sont appelés à mieux produire, chaque peuple, au contraire, perd un temps précieux et compromet pour l'avenir la paix du monde et son bonheur. Voilà ce qu'on a soutenu, et je n'oserais pas dire qu'il y ait dans ce système quelque chose de déraisonnable. La même doctrine n'était pas applicable en France, il y a deux siècles. Les aptitudes et les richesses spéciales existaient bien dans les diverses régions du territoire, mais, je le répète, dans les unes, tout était réglementé et taxé, dans les autres, tout échappait à la législation fiscale, et l'inégalité, subsistant sur toute la ligne, rendait

impraticable l'idée d'une concurrence. L'Alsace et les Trois-Évêchés commerçaient avec l'Allemagne sans surveillance, le Languedoc et le Roussillon avec l'Espagne, la Guyenne et la Bretagne avec d'autres pays étrangers, l'Artois avec la Hollande. Que serait-il advenu si, dans l'enfance même de nos établissements, et malgré nos impôts de consommation, la douane eût été supprimée?

Ce n'est pas tout. D'autres considérations bien importantes venaient se joindre à celles que j'ai indiquées, pour obliger le gouvernement à maintenir son réseau de barrières. On l'a vu, tant que François I n'eût pas introduit dans les tarifs de 1540 les articles relatifs à la protection de divers tissus, les droits d'entrée et de sortie furent seulement des moyens de grossir les revenus du prince. Après l'invention du système restrictif, le trésor se montra peu disposé à abandonner une ressource aussi considérable. Sa situation ne permettait pas qu'on adoptât sans réserve le mécanisme protectionniste, au préjudice du fisc. Dans ces temps d'ignorance, le plus habile n'eût pas su remplacer par de nouvelles recettes moins onéreuses les produits perdus par l'abolition des traites, et l'on avait besoin d'argent plus que jamais, car la guerre, quand elle avait cessé, devenait aussitôt imminente. Les ministres continuèrent donc d'exiger la perception rigoureuse des taxes sur les marchandises à l'entrée et à la sortie, et les tributs de ce genre, dont l'assiette était maladroitement établie, furent considérés comme indispensables à l'existence de l'Etat.

Ainsi, d'une part, le salut des manufactures assujetties aux taxes, et, de l'autre, les voies et moyens du Trésor dépendaient du maintien des tarifs. C'eut été souscrire à la ruine de l'industrie, et même, disait-on, à la ruine du gouvernement, que de briser l'enceinte douanière sur une partie quelconque de son étendue ou de ses contours.

Quoique Colbert fût un partisan décidé du système prohibitif et de la réglementation du commerce en général, personne ne comprenait mieux que lui les avantages d'un tarif uniforme pour tout le royaume, et les inconvénients de la division du territoire français en *provinces des cinq grosses fermes, en provinces réputées étrangères, et en provinces à l'instar de l'étranger*. Il eut voulu que les barrières intérieures pussent être renversées, et que les droits divers, imposés sur les marchandises, fussent tous perçus, sans exception, sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan, sur la frontière des Pyrénées, et sur celle du Nord et de l'Est, depuis Calais jusqu'à Dignes. Dans le nouveau plan qu'il avait élaboré, il n'excluait que l'Alsace, la Lorraine et les Trois-Évêchés, pour des motifs sérieux et justes. Cette idée hardie avait été émise longtemps avant lui, mais il s'occupa le premier de sa réalisation; et, lorsqu'il prépara l'édit de septembre 1664, il soumit ses vues aux représentants des provinces privilégiées. Colbert ne voulait pas faire de sa grande loi de douanes un instrument d'oppression; il n'entrait pas dans sa pensée de révolutionner l'État, même dans l'intérêt du peuple. Son projet ne fut pas adopté, et les articles de l'édit de 1664 ne reçurent leur application que sur la limite des cinq grosses fermes. Résultat fâcheux, mais qui témoigne du respect que le pouvoir central professait alors pour les immunités et les droits acquis. Des propositions analogues à celles de Colbert avaient été faites en 1620, et, à cette époque, la Bourgogne s'était soumise aux droits uniformes. La déclaration du 20 février 1622, en rappelant ce fait, disait : « Nos sujets de nos pays de » Bretagne, Poitou, Saintonge, Guyenne, Languedoc, » Dauphiné, Metz, Toul, Verdun, et Limoges, ont refusé » l'établissement desdits bureaux, à quoi nos prédéces- » seurs et nous ne les ayant voulu contraindre, espérant

» que le temps les amènerait d'eux-mêmes à les désirer, » ainsi qu'ont fait les habitants de notre province de » Bourgogne, qui, après avoir refusé ledit établissement, » l'ont eux-mêmes demandé, etc., etc. »

Forbonnais [1] qui cite cette déclaration de 1662, explique les motifs que les Bourguignons pouvaient avoir de se soumettre aux réglements des Cinq grosses fermes. Les vins, leur principale richesse, dit-il, avaient des droits excessifs à payer, en entrant dans les provinces voisines; et il ajoute, dans une autre partie de son ouvrage, de curieuses remarques sur le degré d'intérêt que chacune des Généralités privilégiées trouvait dans son indépendance en matière de commerce. L'Alsace, par exemple, ne produisait que des grains et du tabac. Les grains ne s'échangeaient pas librement dans le reste de l'État; les tabacs étaient inutiles en France. En ce qui concernait les échanges du commerce la réunion de l'Alsace eut donc été peu profitable au royaume; elle eut été très nuisible aux Alsaciens, qui s'étaient créé des débouchés en Allemagne, pour leurs deux principaux produits. Aujourd'hui que l'Alsace a de nombreuses manufactures et qu'elle communique avec la mer par des canaux et des chemins de tous les genres, la situation est tout à fait changée. Cette riche contrée nous donne ses beaux tissus; elle vient chercher dans nos ports ses matières premières et certaines denrées utiles; elle se sert des mêmes ports lorsqu'elle veut expédier au loin les produits de ses fabriques. Il y a maintenant, pour l'Alsace et pour le centre de l'Empire, de très-grands avantages dans l'association commerciale instituée en 1789, un peu violemment, entre toutes les parties de la

[1] *Recherches et considérations sur les finances de France, de 1595 à 1721*. Bâle, 1758; 2 vol. in-4°.

France. Mais une semblable association n'eût pas procuré les mêmes profits au dix-huitième siècle. Avant de recueillir ces profits, il fallait au-delà des Vosges, des établissements industriels, et en deça, des moyens puissants de transport.

Au temps de Colbert, au temps de Forbonnais, au temps de Turgot, la Bretagne gagnait beaucoup à rester dans l'état où elle était. Plus les denrées des Cinq grosses fermes renchérissaient par suite de l'augmentation des droits, plus celles de la Bretagne acquéraient de supériorité, et on a été porté à dire que si cette province était un pays ennemi qui nous eût donné la loi, le commerce avec elle n'eut pas été réglé plus en sa faveur.

L'Artois, la Flandre proprement dite et le Hainaut étaient des provinces de nouvelle conquête. L'Artois n'appartenait à la France que depuis 1659, et les deux autres provinces depuis 1668. En réalisant l'adjonction de la Flandre et du Hainaut on ne réunissait pas un pays complètement distinct comme là Bretagne ou l'Alsace, mais seulement une portion de province; on brisait des relations naturelles entre deux parties d'un même peuple. Les Flamands jouissaient d'une prospérité remarquable; démembrer leur territoire c'était leur causer un préjudice immense, surtout au point de vue commercial. Le gouvernement de Louis XIV eut le désir de ménager les intérêts des nouveaux sujets du roi; ils restèrent séparés de la France, de même qu'auparavant, par des barrières de douanes, et purent continuer leurs rapports avec leurs anciens compatriotes, les sujets de l'empereur, sous les réserves indiquées dans les tarifs de 1669 et de 1671.

L'ensemble des lois promulguées sous l'influence de Colbert dans le cours des vingt-deux années de son ministère, compose le plus bel édifice qui ait été élevé par

aucun gouvernement à la science économique. C'est là une opinion que les adversaires du régime protectionniste ont eux-mêmes professée. Toutes les idées de Colbert n'étaient pas neuves, mais il les avait coordonnées avec sagesse, et elles paraissaient pour la première fois dans tout leur jour. Lorsque cet homme, doué d'un sens si droit et de tant d'énergie, avait préparé une de ces vastes combinaisons qui nous émerveillent encore aujourd'hui, il devait lui en coûter assurément, comme à tout ministre arrivé à l'apogée de sa puissance, il devait lui en coûter de reculer devant les refus des États provinciaux et de subordonner ainsi le succès de ses grands desseins à la volonté des privilégiés.

Quand un esprit ferme et pénétrant aperçoit dans un avenir prochain les bienfaits qu'une mesure peut produire, il s'attache à vaincre les obstacles et à obtenir l'accomplissement de ses vues. Le rejet de ses propositions de 1664 ne découragea pas Colbert. Les yeux fixés vers son but, il chercha les moyens de l'atteindre sans soulever les clameurs des réfractaires.

Ce qui importait au bien de l'État, aux yeux du ministre, c'était surtout la prospérité de l'industrie; et, d'après lui, cette prospérité pouvait être accrue par la prohibition plus que par tout autre expédient. Or la prohibition était pour ainsi dire illusoire lorsqu'au lieu d'être pratiquée sur la frontière du royaume, elle ne l'était que sur les limites intérieures des Cinq grosses fermes. Après avoir observé pendant trois années les effets du tarif de 1664, Colbert reconnut l'impossibilité d'arriver à ses fins sans une révision des taxes et même sans une révision du système tout entier. Il travailla de nouveau à établir l'uniformité des droits et à détruire les inconvénients principaux des douanes provinciales. Sur ces entrefaites quelques localités enclavées dans l'Au-

vergne et la Marche se plaignirent de la confusion qui résultait pour elles de la multiplicité et de la diversité des droits à payer, et leurs doléances étaient justes. Saisissant cette occasion, Colbert proposa au roi de sanctionner la déclaration [1] qu'il avait depuis longtemps préparée pour combler les lacunes de l'édit de 1664, déclaration devenue fameuse et par ses résultats considérables et par l'habileté avec laquelle le Contrôleur-général en avait amené la promulgation dans le royaume. Cet acte de la volonté royale décidait que des prélèvements excessifs seraient opérés sur la plupart des objets manufacturés, et seraient exigés au premier bureau d'entrée en France; de sorte que, pour cette espèce de marchandises, toutes les parties du territoire, excepté la Lorraine, l'Alsace, les Trois-Évêchés et le pays de Gex, devaient se trouver placées dans des conditions identiques. Ainsi l'uniformité tant désirée fut du moins acquise en ce qui concernait la prohibition des produits des fabriques étrangères, et bien que les termes de la déclaration de 1667 aient subi plus tard beaucoup de changements, cette uniformité fut maintenue.

Mais la conquête due, à cette époque, à la persévérance de Colbert n'était, à tout prendre, qu'un premier pas dans la voie du progrès; elle n'assurait au commerce que des avantages momentanés dans quelques branches d'exploitation; elle laissait subsister presque toutes les entraves qui s'opposaient aux échanges journaliers entre voisins. Dieu n'accorde pas aux grands hommes le bénéfice d'une longévité indéfinie; il n'attend pas, pour les enlever au monde, qu'ils aient terminé leur tâche, il ne permet pas que la régénération s'accomplisse doucement, sous les auspices du génie. Colbert mourut en 1683 sans

[1] Déclaration de Saint-Germain-en-Laye, du 18 avril 1667.

avoir fini son œuvre. L'ingratitude de ses contemporains et la haine du peuple, qui payèrent ses nobles efforts, étaient bien de nature à détourner les ministres à l'avenir de toute entreprise utile. On ne se lassa pas cependant d'étudier les moyens de stimuler la production. Mais pour améliorer la situation intérieure d'un État, il faut des vues d'ensemble; sans cela les vrais progrès sont impossibles. Depuis Colbert jusqu'à Turgot, l'histoire ne nous signale que d'infructueuses tentatives, et malgré les intentions manifestées dans de nombreux édits, les choses en restèrent à-peu-près au même point pendant un siècle. C'est qu'il ne s'agissait pas seulement d'abolir les droits de traites; la plupart des autres ressources fournies par les impôts indirects étaient perçues d'une manière vicieuse, et une partie du produit des gabelles se prélevait aux mêmes bureaux que les taxes de douanes. Ce ministre de Louis XVI, dont le caractère a été si diversement jugé, M. Necker, disait encore en 1781 : « Tant que les gabelles reste-
» ront dans leur état actuel, le vœu si souvent formé
» de porter tous les bureaux de visite aux frontières, ne
» pourrait jamais être rempli qu'imparfaitement... Il faut
» convenir que cette constitution est barbare; mais c'est
» encore l'effet de la formation graduelle du royaume
» et des projets généraux entrepris, mais restés impar-
» faits, soit par des difficultés qu'on n'a pas su vaincre,
» soit par des obstacles qu'on n'a pas voulu combattre. »

D'après ce qui précède, notre conclusion est facile. Les douanes sont un des plus anciens impôts. Aussitôt que les sociétés se sont organisées, on a eu recours aux cotisations individuelles. Les taxes sur les objets nécessaires à la vie ont dû paraître dès le principe les plus productives; on les a appliquées presque partout. Pour les recueillir la douane a été indispensable.

Lorsque les gouvernements, monarchiques ou oligarchiques ou populaires, ont adopté des tarifs et des réglements, ils ne se sont pas préoccupés d'abord de la protection à assurer à l'industrie, mais seulement de la somme à percevoir au profit du Trésor public.

En France, la division politique du territoire, occasionnée par les grands changements historiques, avait eu pour conséquence la création des barrières. Chaque autorité souveraine voulut avoir dans l'étendue de ses possessions, des réglements spéciaux. Chaque province imprima à son commerce la direction la moins désavantageuse.

Plus tard, quand l'unité nationale et la centralisation politique succédèrent au morcellement, ces provinces cherchèrent à conserver leur système d'impôts et leurs relations commerciales, et elles parvinrent à obtenir ces privilèges.

Dans la suite, quelques publicistes, en essayant d'approfondir les causes de la misère publique, firent remarquer les avantages de la suppression des barrières. Colbert comprit de son côté tout ce qu'une telle réforme pourrait produire de bien, et il tenta de l'effectuer. Mais la résistance des provinces l'arrêta, et la déclaration de 1667 ne réalisa qu'en partie la pensée du ministre.

A la fin du dix-huitième siècle, la science économique sortie de son ancienne obscurité, grâce aux recherches et aux travaux d'un grand nombre de novateurs, fit faire des progrès rapides à la science du gouvernement, et les états-généraux, érigés en assemblée constituante, prononcèrent enfin l'abolition du régime des traites à l'intérieur.

HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE.

NOTES

POUR SERVIR

A LA STATISTIQUE MONUMENTALE

DE LA MOSELLE,

PAR M. GEORGES BOULANGÉ.

Église prieuriale de Mont-Saint-Martin [1].

L'église de Mont-Saint-Martin est dans son ensemble le plus remarquable des rares monuments religieux de l'époque romane, encore debout dans le département de la Moselle. Les parties de cette église dont la construction est la plus récente, appartiennent à l'ère romane secondaire du douzième siècle; ce sont: le portail, les voûtes de la nef centrale et l'abside. Les piliers ainsi que les arcs formerets en plein-cintre, séparant la nef centrale des bas côtés, les voûtes des latéraux et les murs gouttereaux, remontent à une époque antérieure, très-probablement au onzième siècle.

[1] Arrondissement de Briey, canton de Longwy.

Les trois nefs sont terminées par trois absides demi-circulaires, voûtées en cul-de-four, sans transept (Fig. 4). La voûte du chœur forme, à l'intérieur, une légère saillie sur l'aplomb du mur; cette saillie est rachetée par un élégant cordon dentelé, supporté lui-même par des modillons de formes diverses (Fig. 5).

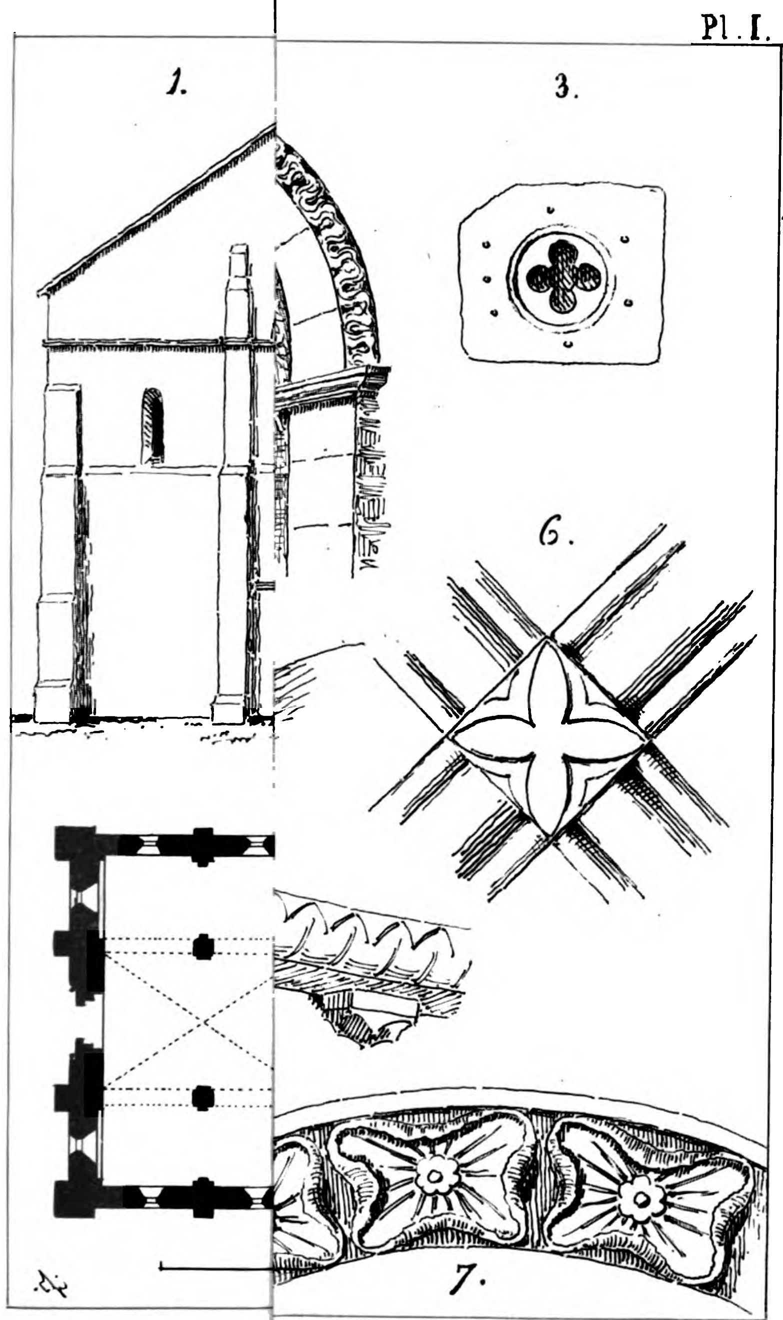
L'arc doubleau en plein-cintre de l'abside repose sur deux corbeaux; sa face antérieure est décorée d'un rang de feuillages contournés, dont l'ensemble produit de loin l'effet d'une série de coquilles juxta-posées. Cet ornement est reproduit sur la voussure de l'arc triomphal du chœur (Fig. 2). On le retrouve également dans l'église prieuriale de Morlange, construite vers l'an 1188[1]. Cette circonstance jointe aux caractères généraux du style, nous amène à conclure que le transept de la chapelle de Morlange, qui en est la partie la plus ancienne[2] et le portail, les voûtes de la nef centrale et l'abside de l'église de Mont-Saint-Martin, c'est-à-dire les parties les plus modernes de cet édifice, appartiennent évidemment à la même époque et sont probablement dues au même ciseau.

Les nervures de la voûte d'arête du chœur, sont composées de trois tores accolés sortant de gaines évasées

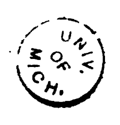
[1] Voir le rapport de la commission d'archéologie fait à l'Académie royale de Metz, le 26 juin 1844. *Revue de Metz. Mois de mars et avril 1845, pages 179 et 242.*

[2] Quoique le plein-cintre se retrouve aux fenêtres du chœur, il ne faut l'y voir que comme réminiscence du transept. L'étude du détail de la construction, montre d'une manière certaine que le chœur a été ajouté; la plus grande hauteur donnée à l'édifice, l'élévation des fenêtres qui, sauf l'emploi du cintre, sont de véritables lancettes, les colonnettes annelées, les contre-forts saillants et à larmiers accusent d'ailleurs de la manière la plus évidente, l'époque de transition au style ogival primitif du treizième siècle. Il est même fort probable que la date de la construction du chœur de Morange, doit être reportée à l'acquisition qu'en fit vers 1219, l'abbaye de Gorze et à son érection par cette abbaye, en église prieuriale. (*Ibid.*)

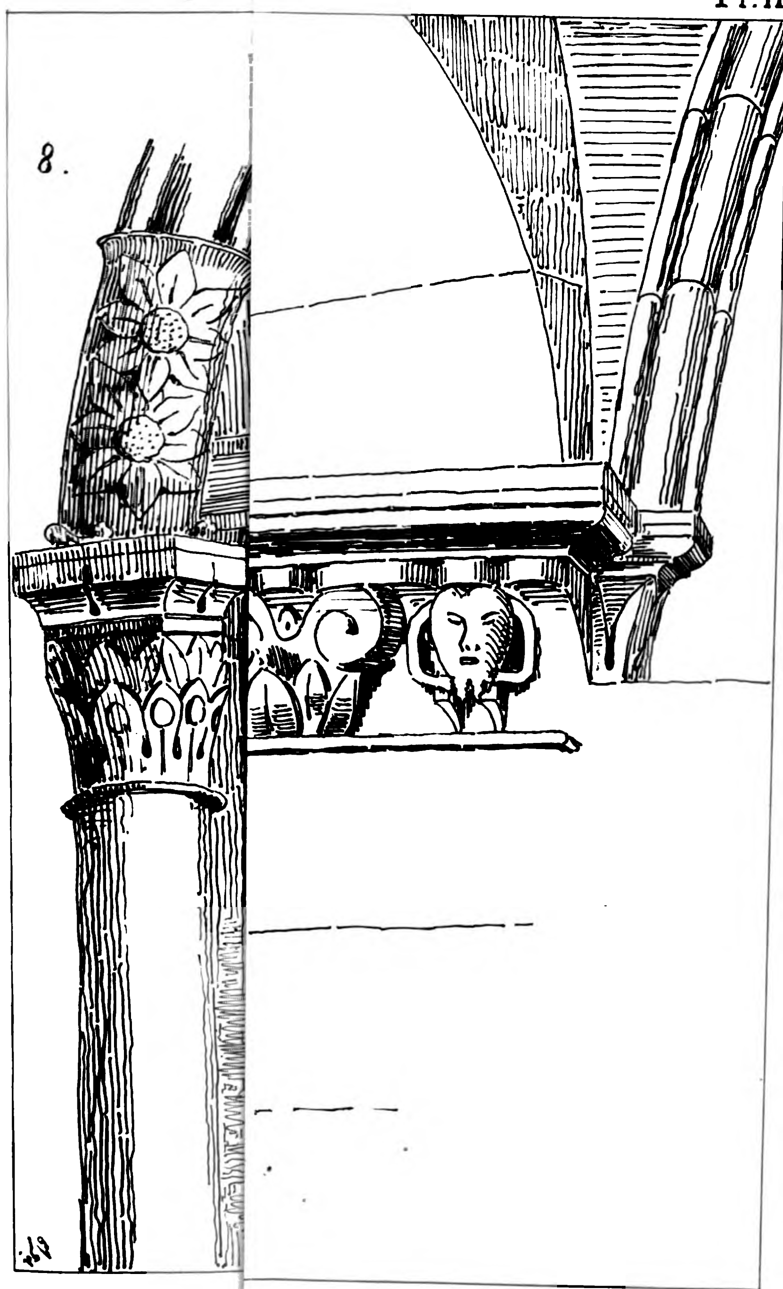
Pl. I.



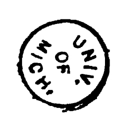
Impᵉ par Nouvian. Metz.


UNIV.
OF
MICH.

Pl. II



Impr. par Nouvian, Metz.


UNIV. OF MICH.

qui surmontent les tailloirs des chapiteaux. Ces élégants appendices sont décorés de fleurs de marguerite (Fig. 8). La clef de voûte présente un quatre-feuilles (Fig. 6). Les trois tores se retrouvent aux nervures des voûtes de la nef, mais dépourvus de gaines à leur naissance. Des arcs doubleaux supportent les voûtes de la nef et des latéraux. Celles des latéraux n'ont pas de nervures saillantes.

La nef principale n'a guère plus de hauteur que les nefs latérales, la seule différence consiste dans la montée des arcs en plein-cintre des voûtes dont le rayon est plus petit dans les latéraux. Il est à remarquer que les huit piliers de la nef ne correspondent qu'à deux compartiments de voûtes d'arête, d'où il résulte qu'il y a de chaque côté, deux arcs formerets correspondants à chaque voûte d'arête. Il est probable qu'avant cette reconstruction, la voûte de la nef centrale était en berceau, ou bien remplacée par un simple plancher ainsi que nous le retrouverons à Baronville.

L'église est éclairée par de petites fenêtres cintrées à une seule baie de $0^{m},40$ de largeur. Les contre-forts n'ont qu'une saillie de $0^{m},24$.

Les piliers de la nef affectent en plan la disposition cruciforme. Les chapiteaux sont d'une simplicité remarquable; généralement ils présentent strictement les moulures de l'ordre toscan moins l'astragale. Les figures 9, 12 et 13, donnent le croquis des premier, deuxième et troisième piliers de gauche, côté de l'évangile. Quelques pilastres des latéraux ont des chapiteaux décorés de grandes feuilles d'eau. Nous avons dessiné (Fig. 11), le croquis des premier, second et troisième pilastres adossés au mur du latéral droit, côté de l'épître. Le pilastre adossé au murpignon du couchant, car cette église est orientée, fait voir une tête grotesque accompagnée de bras et de jambes fort petits relativement à la dimension de la tête (Fig. 10).

C'est d'ailleurs la seule figure grotesque qui se trouve sur ce monument dont toute l'ornementation est empruntée aux feuilles et aux fleurs les plus simples et aux enroulements les plus gracieux, sans sortir des conditions de la sévérité du style de l'édifice. Il y a absence complète d'obscénités et il peut être important de remarquer ici qu'il en est de même à Morlange, à Thicourt, à Baronville, à Metz et dans tous les monuments de cette époque encore subsistants dans le département de la Moselle; car on pourrait en conclure que l'art religieux s'est constamment maintenu dans notre contrée, à la hauteur de sa mission, pendant la période romane. [1]

La partie essentielle de l'édifice est la façade extérieure (Fig. 1); c'est le seul type qui nous reste d'une façade romane. La baie de la porte est rectangulaire, seulement par une disposition très-usitée à cette époque, les angles supérieurs sont pleins, on y a ménagé sous la couverte deux appendices en forme de corbeaux supportant la plate-bande. Elle est entourée d'une moulure en zig-zag encadrée elle-même dans une archivolte en plein-cintre, chargée de fleurons très-délicatement refouillés (Fig. 7) et supportée par deux colonnettes. Une grande rose romane du style le plus simple et le plus pur, surmonte le portail.

Quatre contre-forts d'une faible saillie, découpent eux-mêmes la surface du mur de la façade en quatre parties.

[1] Nous pourrions ajouter ici qu'il en fut de même à toutes les époques. L'architecture affecta toujours dans notre pays, des allures dignes et sévères qu'on ne retrouve pas ailleurs. Aussi chercherait-on en vain dans le département de la Moselle, un type de monument de la fin du quinzième ou du commencement du seizième siècle, pouvant justifier le nom de flamboyant attribué à cette époque, qui, sur les bords de la Moselle, resta sobre d'ornements et ne donna jamais sujet aux critiques qui lui furent si justement adressées ailleurs.

Mont St. Martin. Pl. III

Un cordon saillant, correspondant au milieu de la rose, la découpe dans le sens horizontal, en se repliant autour de la partie supérieure de la rose qu'il accompagne. Deux petites fenêtres cintrées à une seule baie correspondent aux latéraux et une ouverture rectangulaire percée dans le haut du pignon, éclaire les combles.

La tour ne présente rien de remarquable, elle est rectangulaire; les ouvertures sont à deux baies cintrées séparées par un meneau. Elle est surmontée d'un toît en bâtière et s'élève au-dessus de la travée du latéral du côté de l'évangile la plus voisine de l'abside.

L'une des cloches est ancienne, elle porte une inscription en caractères gothiques, sans date. La chaire en bois sculpté provient, dit-on, de l'abbaye d'Orval. On voit également incrusté dans l'un des murs à l'intérieur de l'église, un ancien retable ou devant d'autel en pierre, représentant le Christ et les douze Apôtres. Cette composition est du quinzième siècle. On a découvert des peintures à fresque dans le chœur, sous une double couche de mortier; l'une des figures représentait saint Étienne[1].

L'oculus en forme de quatre-feuilles (Fig. 3), communiquant du cimetière avec la crédence servant autrefois de tabernacle, se remarque encore à l'extérieur au-dessous de la fenêtre de l'abside, du côté de l'évangile.

En déblayant des décombres au-dessus du chœur de l'église, on découvrit une espèce de prison dans laquelle on trouva des ossements, une chaîne, des verrous et un éperon.

L'église est sous le vocable de saint Martin, on y vient en pèlerinage le jour de la fête de saint Fiacre. Ce saint était en grande vénération dans le pays, pour les maladies des enfants.

[1] Documents fournis par M. le Maire de Mont-Saint-Martin.

Il y avait un prieuré attenant à l'église; il fut détruit par un incendie, dont l'un des murs latéraux porte encore la trace. On voit encore les portes qui communiquaient avec le monastère, dont il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige.

La partie du cimetière située à droite, en avant de l'entrée de l'église, renferme plusieurs monuments funéraires assez remarquables. Le principal consiste en une pierre sculptée sur laquelle on distingue un religieux et une religieuse agenouillés au pied de la croix du Calvaire; de l'autre côté de la croix, un squelette avec la légende : *morite cum venit*. L'inscription suivante est gravée au centre, en caractères gothiques : *Probo ac honesto viro Nicolao Le Paige ab archivis hujus oppiduli Joanna Goslini ejus vidua heredesque monumentum hoc posuerunt nec non in singulas septimanas pro celebratione hujus missæ super vicinum altare capellano idoneo per ejus heredes electo decem francos annuatim et sex etuferos Edituo pro agitatione campanæ erogaverunt anno do. 1560.*

Des réparations bien entendues viennent d'être faites à l'église, qu'il est à désirer de voir conserver. Rien n'est plus saisissant en effet que ce beau type roman, encadré dans les arbres de la colline, du sommet de laquelle il domine la charmante vallée qui conduit à Luxembourg.

Mre Jean Mussey, curé de Longwy, donne des détails fort intéressants sur la fondation de l'église du Mont-Saint-Martin, dans l'ouvrage intitulé la *Lorraine ancienne et moderne,* qu'il publia en 1712[1].

« Ce nous est à Longwy une tradition locale que j'ai
» appris de mes ancêtres, gens de la plus ancienne famille
» du lieu, il y a plus de soixante ans, que l'ancienne

[1] La *Lorraine ancienne et moderne ou l'ancien duché de Mosellane,* par M. Jean Mussey, prêtre, curé de Longwy, 1712, 1 vol. in-12, p. 60.

» ville de Longwy, qui vient d'être entièrement démolie » par les ordres du Roy, pour être relevée au lieu où sa » Majesté a placé la ville neuve du même nom, avoit été » bâtie par un souverain nommé le Duc Martin, qui fit » de même construire son église paroissiale à une demie » lieue de distance, à l'honneur de S. Martin son patron, » et voulut que la hauteur, sur laquelle il trouva à pro- » pos de la placer, portât le nom du Mont Saint Martin. »

« L'ancien château de Longwy étoit le chef-lieu des » états du duc de Mosellane et par conséquent du Duc » Martin qui fut assassiné par Ebroin. On transporta » son corps à Trèves, où il fut inhumé dans l'église de » S. Martin en 681 [1]. »

M. Verronais, sans indiquer la source où a été puisé le document qui lui a été fourni, dit, à l'article Mont-Saint-Martin, dans sa *Statistique du département de la Moselle* publiée en 1844: « Cette commune possède une église » très-anciennement bâtie en 632, sous Dagobert I, à » côté se trouvait un prieuré détruit avant 1789. » Puis dans le *Supplément à la Statistique* publié en 1852, on trouve pour le même article: « Église bâtie en 1096. » Cette dernière opinion est évidemment puisée dans le *Dictionnaire du département de la Moselle* de Viville, où l'on trouve : « En 1096, Albert comte d'Asbourg, fonda » au Mont-Saint-Martin, un prieuré en faveur de l'abbaye » de Saint-Vannes de Verdun. »

Il est probable que cette date indique, non l'époque de la construction de l'église, mais celle du remaniement complet de l'édifice, lors de sa transformation en église prieuriale; c'est-à-dire l'époque de l'élévation du portail, de l'abside et de la voûte de la nef centrale.

Agnès, duchesse de Lorraine, femme du duc Ferri II

[1] *Ibidem*, passim.

et mère du duc Thiébaut I, fait par son testament, rédigé en 1226, quelques donations à l'abbaye de Saint-Vannes et au prieuré du Mont-Saint-Martin, qui en dépend [1].

Rodulphe, prieur du Mont-Saint-Martin, proche Longwy, est élu abbé de Saint-Vannes en 1260, par une partie des religieux. Maintenu définitivement après sept années de discussion, il mourut en 1269 [2].

Henry, dit le duc Erric, quatre-vingt-huitième évêque de Verdun, de 1593 à 1611, unit au collége des Jésuites de Verdun, le prieuré du Mont-Saint-Martin, près de Longwy, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Vannes [3].

Les archives de la fabrique contiennent encore les papiers d'une procédure entre les habitants de la commune et les Jésuites de Verdun, au sujet de l'entretien de l'église, qui semble avoir été à la charge de ces derniers.

Mont-Saint-Martin qui dépendait pour le temporel de l'évêché de Verdun, relevait pour le spirituel du diocèse de Trèves.

Le prieuré existait encore en 1756, car Stemer le cite dans son *Traité du département de Metz*, comme annexe de la paroisse de Longwy.

Eglise priourlale d'Aube [4].

L'église d'Aube, à une seule nef avec transept et abside semi-circulaire (Pl. II), est orientée ; le chœur est légè-

[1] Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e édition, tom. III, p. 15.

[2] Roussel, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun.* Paris 1754, in-4°, p. xlix.

[3] *Ibid.*, p. 500.

[4] Département de la Moselle, arrondissement de Metz, canton de Pange.

rement incliné vers la droite[1], du côté de l'épître. Elle appartient entièrement au style roman de transition de la fin du douzième siècle. A la seule exception de la première travée de la nef qui est plafonnée, toute l'église est voûtée. La seconde travée de la nef a seule une voûte d'arête sans nervures (Pl. II), la croisée de la nef et du transept que surmonte la tour octogone, est voûtée en calotte sphérique, le chœur, le transept et les deux petites chapelles latérales du transept, sont voûtées en berceau. Les arcs de ces deux petites absides latérales, sont en plein-cintre, mais tout le reste est ogival. Les axes des voûtes en berceau de ces deux petites chapelles, sont perpendiculaires à l'axe de la voûte ogivale en berceau du transept. L'abside est voûtée en cul-de-four, mais de forme ogivale. Cette église est d'une grande simplicité; les voûtes n'ayant pas de nervures, il n'y a pas de colonnettes. Les arcs doubleaux en ogive, reposent sur des piédroits surmontés d'une corniche qui ne fait pas retour sur les faces latérales.

Les fenêtres sont petites, à une seule baie cintrée, quelques-unes ont été agrandies. Un petit cordon chargé de décorations du style roman le plus pur, règne à l'intérieur au-dessous des petites fenêtres du chœur (Fig. 2 et 3).

Il n'y a ni pilastres, ni contre-forts à l'extérieur. L'étage supérieur de la tour est percé de huit élégantes ouvertures à double baie cintrée, séparées par une colonnette romane. Elles sont surmontées d'une voussure torique trilobée, formée de trois arcs de cercle aboutés, laquelle repose sur deux colonnettes engagées (Fig. 1). La cloche

[1] La droite, en regardant l'autel. Cette déviation, très-sensible, est d'environ $0^m,34$ à la hauteur de l'arc triomphal de l'abside. On a omis d'en tenir compte sur le croquis du plan de l'église rapporté planche II.

est de l'époque de la renaissance; on lit à sa partie supérieure : SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS.

L'église est séparée du village, et bâtie à environ deux cents mètres à l'est des premières maisons. Elle est dédiée à la Sainte Vierge, sous le vocable de l'Assomption. Un ancien de la commune m'indiqua qu'il y avait autrefois à côté, un couvent des Pères Minimes. Elle est, en effet, attenante aux bâtiments d'une ferme que l'on sait avoir appartenu, avant la révolution, au chapitre de la cathédrale de Metz, qui avait à sa charge l'entretien de l'église.

Le pouillé du diocèse de Metz[1] donne sur l'église d'Aube les renseignements suivants : « Patron, la cathédrale de » Metz. Cette église a été démembrée de la paroisse de » Bœux, et érigée en cure par décret du 24 septembre » 1763. Il y avait anciennement à Aube un prieuré de » l'ordre de Citeaux. Il a été réuni à la manse du cha- » pitre de la cathédrale. Décimateur, le chapitre de la » cathédrale. »

Le prieuré d'Aube est mentionné au nombre des fiefs dont Wirich, seigneur de Créhange, fit la reprise du duc de Lorraine, Charles III, en 1560[2].

Le 2 mai 1681, Louise Marsal, veuve Guillermin, donne son aveu et dénombrement pour le tiers dans la terre et seigneurie d'Aube[3].

Le chapitre de la cathédrale de Metz est indiqué comme ayant la seigneurie d'Aube en 1757[4].

Près du village, au midi, est un terrain dit *le Temple*;

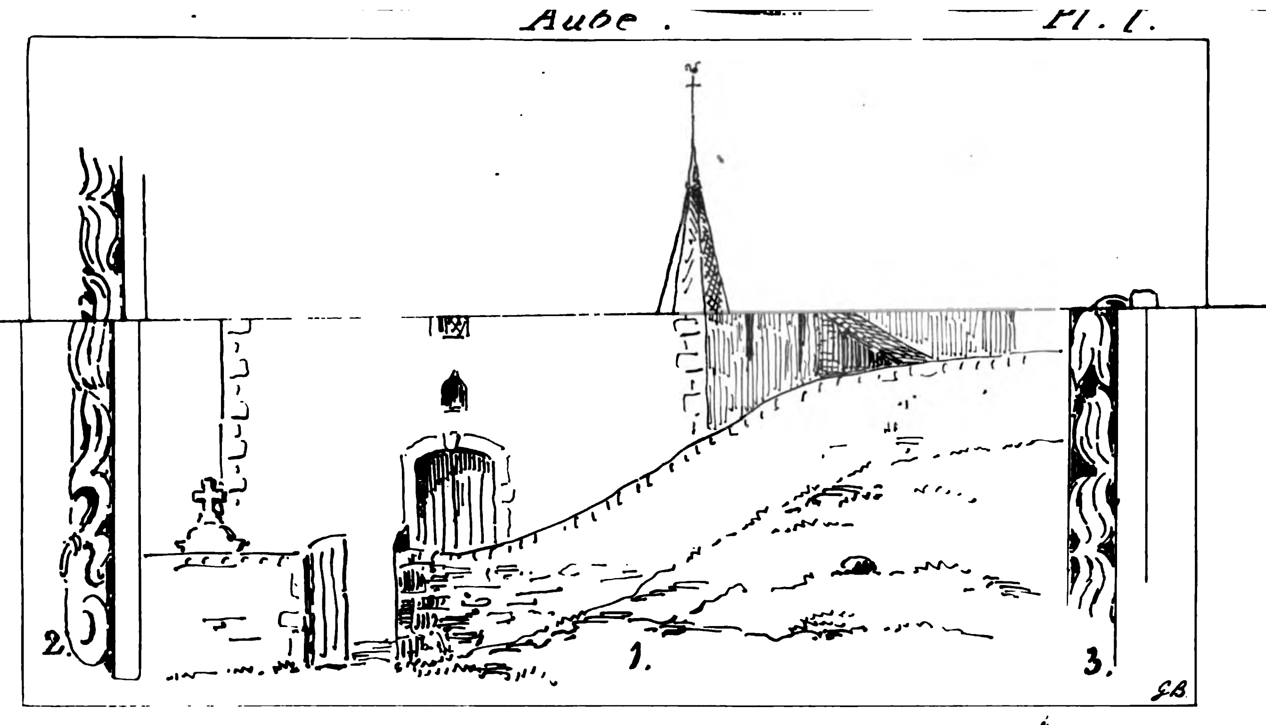
[1] Ms. de la bibliothèque de la ville de Metz, écrit vers 1771.

[2] *Inventaire des titres et papiers de Lorraine*, Ms. de la bibliothèque de la ville de Metz, tom. VI, p. 179 et tom. X, partie 2, p. 110.

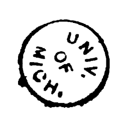
[3] Archives de la préfecture de la Moselle.

[4] Le *Département de Metz*, Ms. provenant de la bibliothèque de M. le comte Emmery. Mon cabinet.

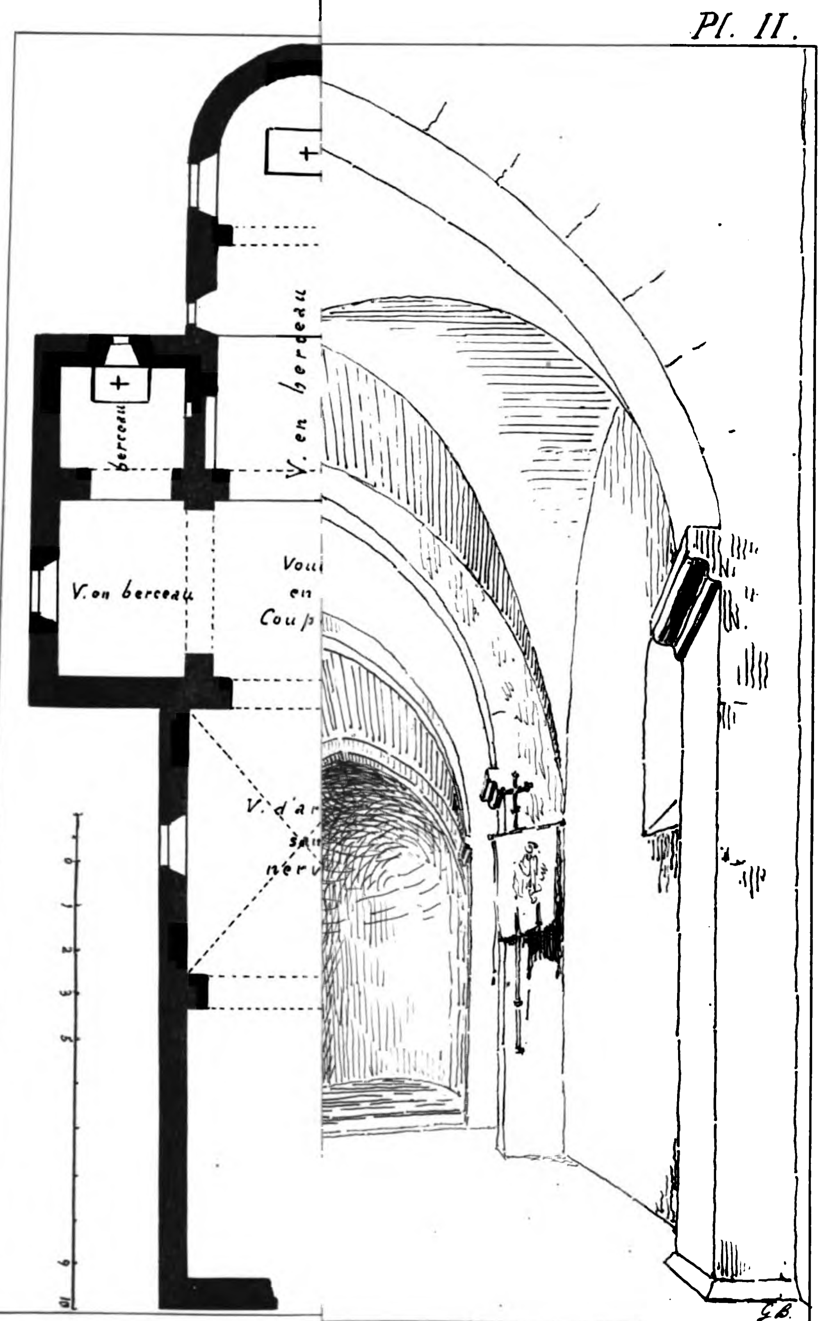
Aube. Pl. I.



Impé par Nouvian. Metz.


UNIV.
OF
MICH.

Pl. II.



Imp. par Nouvian. Metz.


UNIV.
OF

mais on ne peut dire d'où vient cette dénomination. Il en est de même pour un autre lieu dit *les Haies de Saint-Clément*.

Les religieux Minimes possédaient des terres à Aube; ce fait est constaté par des bornes sur lesquelles est gravée la lettre M, et par différents contrats de délimitation qui les mentionnent comme voisins.

Baronville [1].

L'église de Baronville (Fig. 1), du diocèse de Metz et de l'ancien archiprêtré et chatellenie d'Haboudage, sous le vocable de l'Assomption de Notre-Dame, est, par son antiquité et par son style l'une des plus remarquables parmi le bien petit nombre d'édifices de l'époque romane qui nous reste. Elle est entièrement de la fin du onzième ou du commencement du douzième siècle, ainsi que l'indique la conformité du style de la construction avec l'abside de l'église prieuriale de Thicourt dont elle était une dépendance, bâtie, en 1093, par Gérard-à-la-Barbe, seigneur de Thicourt. Elle se compose d'une nef principale terminée par une abside orientée, voûtée en cul-de-four, et de latéraux séparés de la nef centrale par huit piliers, quatre de chaque côté, alternativement cylindriques et octogones (Fig. 2). Leurs chapiteaux cubiques surmontés de tailloirs très-élevés, dont les moulures grecques rappellent l'art classique le plus pur, supportent les retombées d'arcs formerets en plein-cintre, sans chanfreins ni ornements d'aucune sorte (Fig. 3). Le clerestory se compose de très-petites fenêtres romanes à une seule baie, dont la largeur n'atteint pas 0^{m},25. L'ouverture s'évase à

[1] Arrondissement de Sarreguemines, canton de Gros-Tenquin.

l'intérieur sans aucun ornement; les angles extérieurs sont décorés d'un chanfrein précédé d'une moulure torique (Fig. 4). Il est probable que cette église, dont la nef centrale est beaucoup plus élevée que les bas-côtés, n'a jamais été voûtée. On voit encore la naissance d'une voûte cintrée en berceau dans la travée la plus rapprochée du chœur, laquelle, si elle eût été complétée, aurait fait suite à la voûte en berceau du chœur, ce qui tendrait à indiquer qu'on a renoncé à l'idée de la voûter, après en avoir fait la tentative. Ces amorces n'existent qu'au-dessus de la première travée; le berceau commençait immédiatement à la hauteur de la clef de voûte de l'arc formeret. Le style des baies du clerestory, accusant exactement la même époque que le reste de l'édifice, est une preuve de ce que, dès l'époque de la construction, on a dû renoncer à voûter, dans la crainte d'une poussée latérale ou en vue de donner plus d'élévation à la nef. A la seule exception de la fenêtre du fond de l'abside, les deux autres ont été élargies, ainsi que toutes celles des latéraux qui n'ont plus aucun caractère; mais la grande épaisseur des murs des latéraux indique bien que ce sont là les anciens murs de l'édifice.

Le narthex, communiquant avec les trois nefs par trois arcades cintrées du style classique le plus pur, est très-remarquable. Ces trois ouvertures sont identiques; les naissances des cintres, qui sont établies à $0^m,50$ environ en contre-bas de celles des arcs formerets, reposent sur une corniche composée d'une plate-bande, d'un quart de rond, d'un cavet et d'un filet (Fig. 5). Une voûte d'arêtes sans nervures surmonte le porche : c'est l'étage inférieur de la tour. Les deux parties latérales du narthex sont mises en communication avec la partie centrale qui sert de porche, par des arcades identiques à celles qui communiquent avec la nef. Elles ne sont pas voûtées. Une fenêtre romane, à

deux baies séparées par une colonnette octogone à chapiteau cubique, dont le tailloir s'évase en forme de double console pour supporter les retombées des deux cintres, s'ouvre de l'étage de la tour qui surmonte le porche, dans la nef centrale (Fig. 6).

Les bases des piliers de la nef se composent de deux tores séparés par une gorge demi-circulaire, reposant sur un socle carré, avec appendices coniques dans les angles (Fig. 7). Elles présentent le caractère inverse des bases du treizième siècle qui sont aplaties; les diamètres du tore inférieur et de la gorge qui le surmonte sont exactement verticaux (Fig. 8).

L'abside présente à l'extérieur une disposition aussi simple qu'élégante (Fig. 9); sa forme en plan est celle d'un demi-cercle; quatre pilastres d'une très-faible saillie supportent les retombées de cinq archivoltes formées d'un simple bandeau saillant en pierres de taille, ainsi que les bases de quatre colonnettes romanes à chapiteaux cubiques sur lesquels repose une corniche très-simple, dont le profil est le même qu'au narthex et qu'aux chapiteaux des pilastres, ainsi qu'à la corniche qui les relie. L'étage correspondant à ces colonnettes est polygonal, tandis qu'à la hauteùr des chapiteaux des pilastres, la forme est encore circulaire. On voit encore la petite abside circulaire du latéral gauche, qui devait avoir sa symétrique de l'autre côté. Cette disposition à trois absides en demi-cercle était générale, dans notre contrée, pendant la période romane secondaire.

Le chœur et l'abside sont beaucoup moins élevés que la nef centrale; le mur-pignon de la nef du côté de l'est est percé d'une baie en forme de mitre.

L'étage supérieur de la tour est éclairé par des fenêtres à une seule baie cintrée : elle est couverte par un toît en bâtière.

L'*Inventaire des chartes et titres du chapitre de la primatiale de Nancy,* manuscrit de la fin du siècle dernier, conservé aux archives départementales de la Meurthe (tome 10), fournit quelques détails sur la cure de Baronville :

« Le chapitre de la primatiale de Nancy, substitué aux » droits de l'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz, nomme » à la cure de Baronville, qui dépend du prieuré de Thicourt ; son église est mentionnée dans les lettres de confirmation accordées à l'abbaye de Saint-Martin, en 1186, » par Bertram, évêque de Metz, au nombre des possessions de l'abbaye : *Capellam etiam de Baronisvilla...*

» Le prieur de Thicourt, que le chapitre représente, » est décimatenr à Baronville. Le chapitre de la primatiale ne jouit aujourd'hui que des deux tiers de la dîme, » le curé qui vient de mourir ayant opté l'autre tiers.

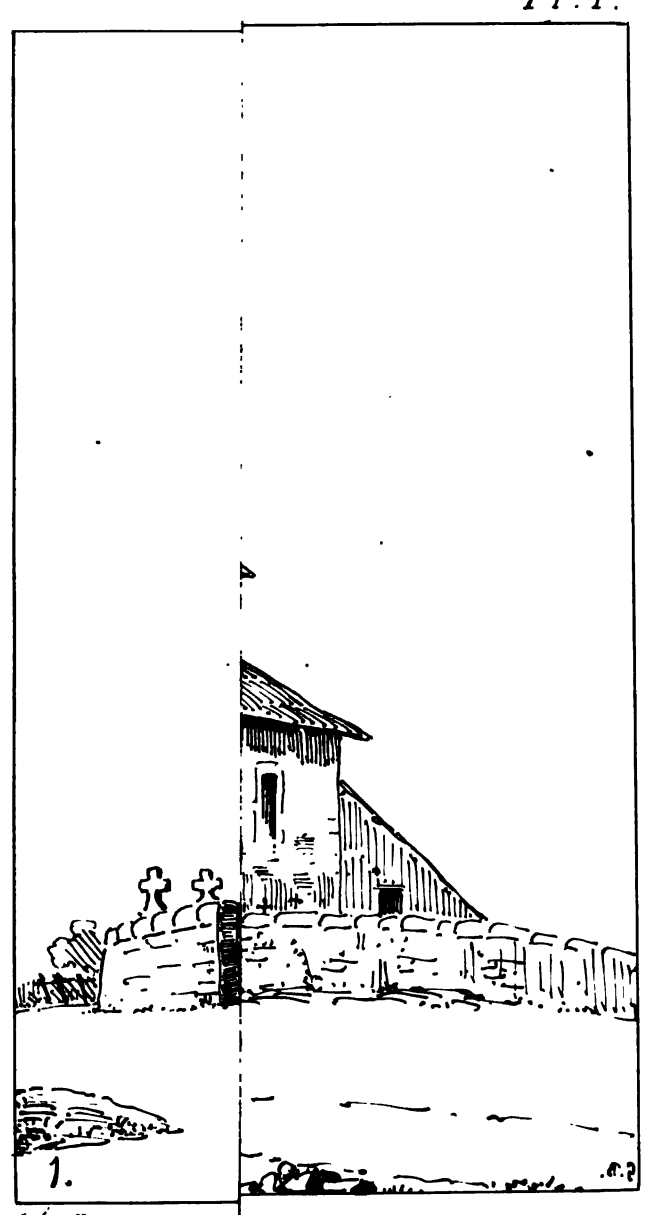
» On a aussi un extrait du polium de l'archiprêtrise » de Mhorange, où il est dit : Dominus prior de Thicourt » est verus patronus ecclesiæ de Baronisvillâ et tenetur » unum bonum missale, unum bonum ornamentum integrum cum suis appertinentiis ad missam et tenetur » facere et reficere navem ecclesiæ cum muris et fenestris *et tecturis chorum vero cum fenestris* [1] muris et » coaperturâ tenetur facere et reficere curatus; hæc prescripta jura indicaverunt scabini ecclesiæ, scilicet Laurent et Simon in pleno synodo semper esse et fuisse, » consueta temporibus transactis.

» Cette déclaration n'est pas contraire aux actes précédents, et ne charge le curé de l'entretien du chœur, » qu'au cas qu'il ait opté son tiers dans la dîme.

» Extrait du synode de Baronville de 1659, par lequel » le prieur de Thicourt est déclaré patron de la cure ; il

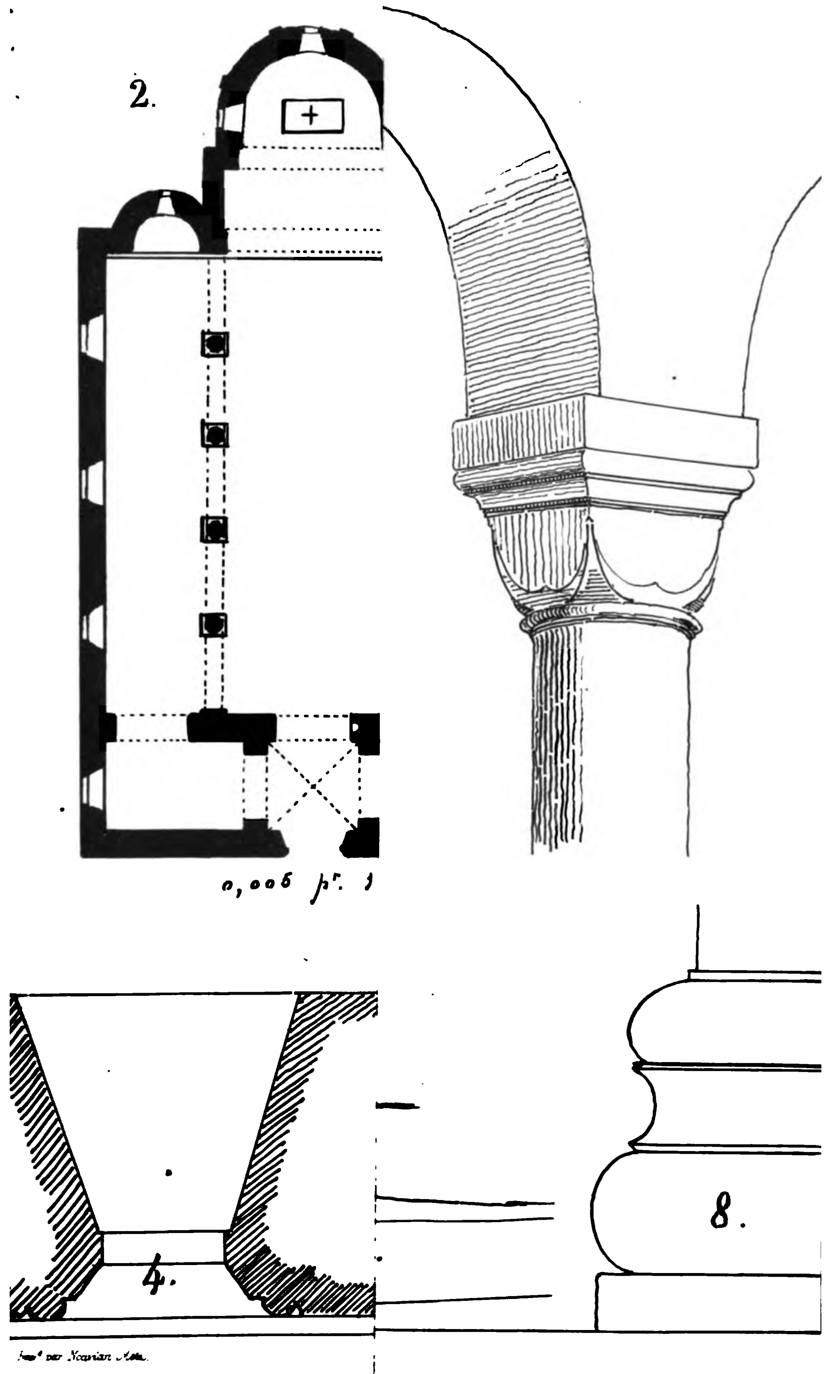
[1] Cette partie est ajoutée à la marge par un renvoi.

Pl. I.



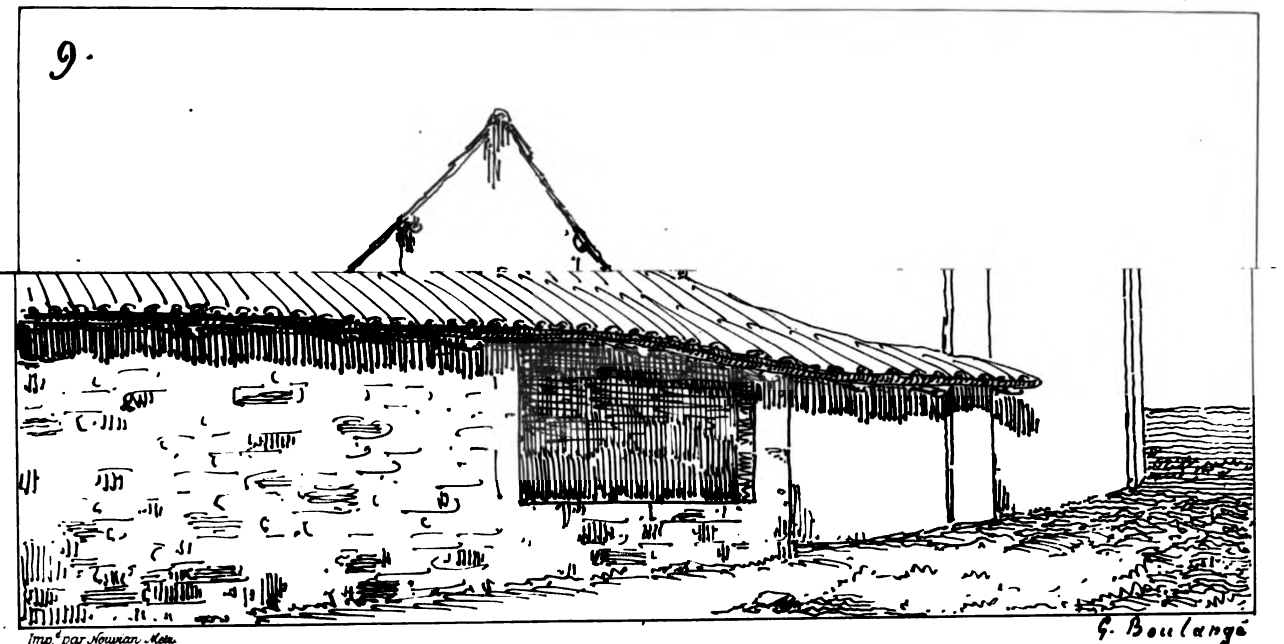
Impᵉ par Nouvian, Metz.


UNIV.
OF
MICH.



Imp^r par Neanian Aîné.

Baronville. Pl. III.



Imp.[e] par Nouvian Metz

G. Boulangé


UNIV.
OF
MICH.

» est chargé de fournir un missel, un ornement, etc.,
» et de l'entretien de la nef.

» Deux quittances de 1688 et 1710 des chasubles et
» autres ornements fournis par le chapitre à l'église de
» Baronville.

» De 1683 à 1753, visites, reconnaissances, devis,
» plans et autres pièces concernant les réparations de
» l'église de Baronville, à la charge du chapitre et des
» habitants. »

Quelques anciens du village prétendent que l'église de Baronville a appartenu aux Templiers [1].

On a trouvé, il y a environ trente ans, en creusant les fossés du bois dit du *Patural,* une sorte de caveau contenant un squelette, un cercle en or (probablement un bracelet ou un collier) et des armes [1].

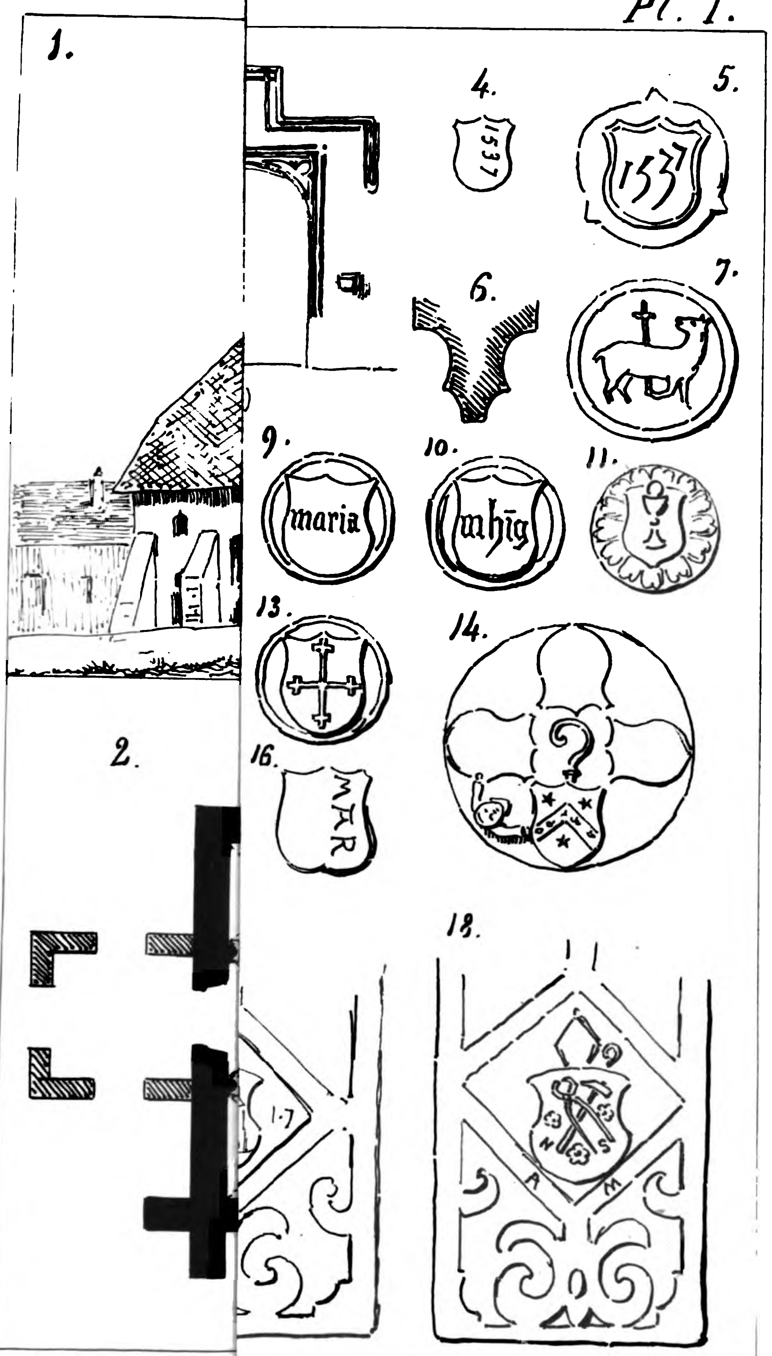
Eglise prieuriale de Walmunster [2].

Eglise ancienne, sous le vocable de saint Jean-Baptiste (Fig. 2), construite sur le sommet d'un monticule qui domine le village. Elle servait d'église paroissiale à plusieurs villages environnants. Elle est orientée; le chœur est formé par l'étage inférieur d'une tour carrée très-massive, consolidée, du côté du sud, par deux contreforts prismatiques en moellons (Fig. 1). L'étage supérieur de la tour est éclairé par des ouvertures à deux baies en plein-cintre. Ce monument est de deux époques bien distinctes; les parties les plus anciennes, c'est-à-dire la tour, les murs de la nef avec leurs petites fenêtres à une seule baie ogivale, les voûtes de la travée

[1] Documents fournis par le maire.
[2] Arrondissement de Metz, canton de Boulay.

de la nef principale qui précède l'arc triomphal, et de la travée voisine du latéral gauche, côté de l'évangile, remontent à l'an 1210, date inscrite en chiffres arabes sur la pierre d'appui de la seule fenêtre qui éclaire le chœur, percée du côté du sud et récemment agrandie. Une bonne partie du reste de l'édifice, c'est-à-dire les voûtes des deux premières travées de la nef et de la tribune, les piliers et la porte de la nef (Fig. 3), fut construit en 1537, date inscrite sur l'une des clefs de voûtes secondaires de la première travée de la nef au-delà de la tribune (Fig. 4), et sur la clef de voûte de l'étage supérieur de la tribune, du côté de l'évangile (Fig. 5).

Les nervures des voûtes du chœur (Fig. 6) reposent sur les chapiteaux de segments de très-gros piliers encastrés dans les angles. L'arc triomphal est une ogive chanfreinée dans les angles. Dans la nef, les nervures des voûtes viennent mourir sur le fût des colonnes, sans l'intermédiaire de chapiteaux, à la seule exception de la face du côté du chœur des deux derniers piliers, qui est couronnée par un dé en guise de chapiteau. Les trois nefs ont la même hauteur. Tout, dans cette église, est ogival; les anciennes fenêtres n'ont que 0m,50 de largeur. L'épaisseur des murs est très-considérable; elle est de plus de 1m du côté du nord. La clef de voûte de la dernière travée de la nef principale, devant l'arc triomphal, représente l'agneau portant la croix de rédemption (Fig. 7). Le monogramme du Christ, ihs, est gravé sur celle de la travée précédente (Fig. 8); le nom de son auguste mère, maria, se trouve sur la clef de voûte de la travée voisine dans le latéral gauche (Fig. 9); le monogramme mhīg est gravé sur celle qui lui est symétrique dans le latéral de droite (Fig. 10). Un écu portant un calice surmonté de l'hostie, forme la clef de voûte principale de la travée précédente de la nef centrale



Impᵉ par Nouvian Metz.


UNIV.
OF
MICH.

(Fig. 11). Sur la clef de la travée à gauche, on voit un écu sur lequel on distingue un cœur (Fig. 12). Celle qui lui est symétrique dans le latéral droit, consiste en un écu portant une croix recroisetée (Fig. 13). Au-dessus de la tribune, la clef de voûte centrale se compose de quatre écus posés en croix, sur l'un desquels on distingue un chevron et trois étoiles posées deux et une. Il est surmonté de la crosse abbatiale. Un personnage grossièrement taillé soutient cet écusson, ainsi que celui placé à la gauche (Fig. 14). Il est probable que ce blason est celui de l'abbé du couvent de Metloc, en 1537, époque de la reconstruction des voûtes; car l'église de Valmunster appartenait à ce couvent, dont l'abbé nommait à la cure qui était desservie par un prêtre régulier de l'abbaye de Metloc. Le monogramme du Christ, ihs, se retrouve sur la clef de voûte de la travée de droite sous la tribune (Fig. 15). Les trois premières lettres du nom de la Vierge, MAR, sont gravées sur un écusson qui forme la clef de voûte de la travée centrale, sous la tribune (Fig. 16).

Quoique d'un style bien uniforme, on remarque, à deux sutures qui existent au milieu des piliers qui terminent la seconde et la troisième travée, que la nef de l'église de Walmunster n'a pas été construite d'un seul jet. Nous avons indiqué plus haut qu'une partie de la dernière travée devait remonter au treizième siècle, tandis que tout le reste accusait le style ogival tertiaire. Un examen approfondi des nervures amène à attribuer au quinzième siècle la voûte du chœur et celles de la troisième travée. Les deux premières travées et la porte de la nef ont dû être les seules constructions de l'an 1537.

Les anciens fonts baptismaux sont relégués sous l'escalier qui conduit à la tribune; ils consistent en une cuve

octogone à plans verticaux sans pédoncule. Ils doivent remonter à l'époque de la première construction.

Le chœur et l'avant-chœur contiennent une grande quantité de pierres tombales qui font partie du dallage; mais elles ne remontent pas au-delà du dix-huitième siècle. On lit sur l'une d'elles, devant la table de communion :

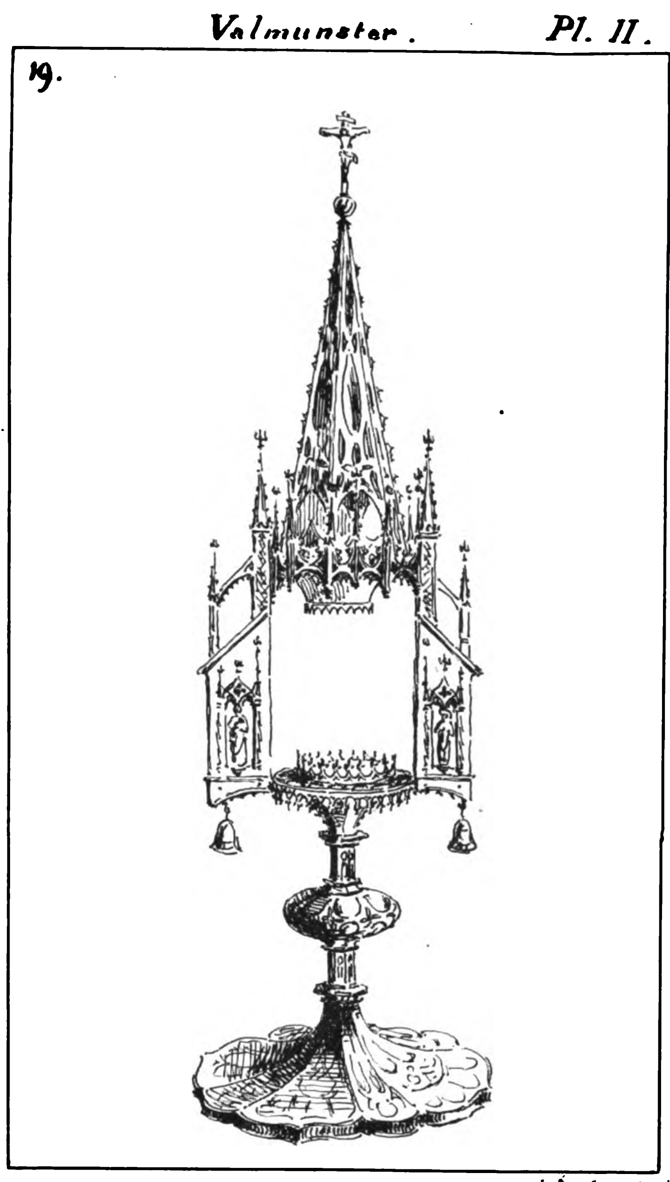
OBIIT 8va. IULII 1775
R : D : MAXIMINUS
PICCIUS : ABBATIÆ
MEDIOLACENSIS
PROFESSUS : HIC
40 : ANNIS : RESIDENS
REQUIESCAT : IN : PACE.

On peut voir encore sur la tribune, deux pierres sculptées, débris de l'ancienne chaire que l'on a eu le tort de démolir. Sur l'une d'elles, formant l'une des faces de la chaire (Fig. 17), un écu, encadré dans un carré entouré d'enroulements, porte une église avec les lettres H. L. N. inscrites au-dessus et la date 1617 de chaque côté. Sur l'autre pierre, identique à la première, quant aux dimensions et aux dispositions du dessin (Fig. 18), l'écu portant une tenaille et un marteau, croisés en sautoir dans le champ, accompagnés de trois roses deux et une, est surmonté de la mitre et de la crosse abbatiale. Les lettres N. S. sont gravées dans le champ, et au-dessous de l'écu, les lettres A. M. Il y a lieu de croire que ce blason est celui de l'abbé de Metloc, en 1617.

L'une des cloches de l'église de Walmunster remonte à l'an 1346. On y lit l'inscription suivante : + *Lavdo . devm . vervm . plebem . voco . congrego . clervm* . M + CCC . XLVI . + *defvnctos ploro . pestem . fvgo . festa . decoro.*

Cette église possède également un ostensoir ou *remonstrance* en argent, du quinzième siècle, d'une charmante

19.



Impʳ par Nouvian Metz.


UNIV.
OF
MICH.

exécution, qui, malgré une mutilation malheureuse, est encore un délicieux petit monument du style ogival tertiaire (Fig. 19). Il paraîtrait que le pied avait autrefois plus de hauteur : il avait deux boules, au lieu d'une seule. Un orfèvre se chargea d'y ajouter un affreux soleil en argent, en puisant dans la substance même de ce petit chef-d'œuvre de style et d'exécution, ses honoraires et le métal nécessaire à la modification. La hauteur totale de l'ostensoir est de $0^m,64$, y compris le crucifix. La flèche, délicieusement évidée à jour, a $0^m,24$ de hauteur; elle est entourée, à sa base, de dais à pinacles très-élégants. A droite et à gauche, dans des évidements en ogive en forme de niches surmontées de dais, pratiqués dans deux massifs simulant des contre-forts à pinacles, sont deux petites statuettes du plus beau travail. L'une d'elles représente la Sainte Vierge.

Le ciboire, quoique moins ancien, est néanmoins remarquable; on lit sous le pied : « Sumptibus Parochiæ de Walmunster comparatum 3e avril 1697. »

On doit la conservation de ces deux objets à un habitant de Walmunster, Jean-Nicolas Bettinger, qui les sauva de la fonte révolutionnaire, en les cachant dans l'épaisseur de l'un des murs de sa maison.

Le cimetière contient un vaste ossuaire du seizième siècle.

Le 13 mai 1506, Lantavein-Bockenhausen, sieur de Walmunster, receveur de S. A. le duc de Lorraine à Vaudrevange, reprend du duc René II, ce qu'il a en fief à Walmunster, mairie de Beiren, Siersperg, etc. [1].

L'*Inventaire du Trésor des chartes de Lorraine*, de Nancy, fait mention du *Prieuré* de Walmunster :

[1] *Inventaire des titres et papiers de Lorraine*, tom. X, partie 2, p. 116. Bibliothèque de Metz.

« 1612. Trois pièces, dont deux en allemand, concer- » nant la difficulté entre l'abbé de Metloc et le capitaine » de Siersberg, au sujet du *prieuré* de Walmunster. » Scavoir :

» Requeste présentée au bailliage d'Allemagne par » Lantwein Bockenheimer, bailly de Siersberg, contre » l'abbé de Mettloch, lequel, quoiqu'il ait admodié sa cour » et biens à Walmunster et que son fermier y jouisse du » gras paturage, prétendoit tenir troupeau à part, contre » les ordonnances, avec décret qui fixe jour aux parties » au 13 octobre 1612, avec deux autres pièces d'écri- » ture pour justifier les droits de la dite abbaye de » Mettloch. »

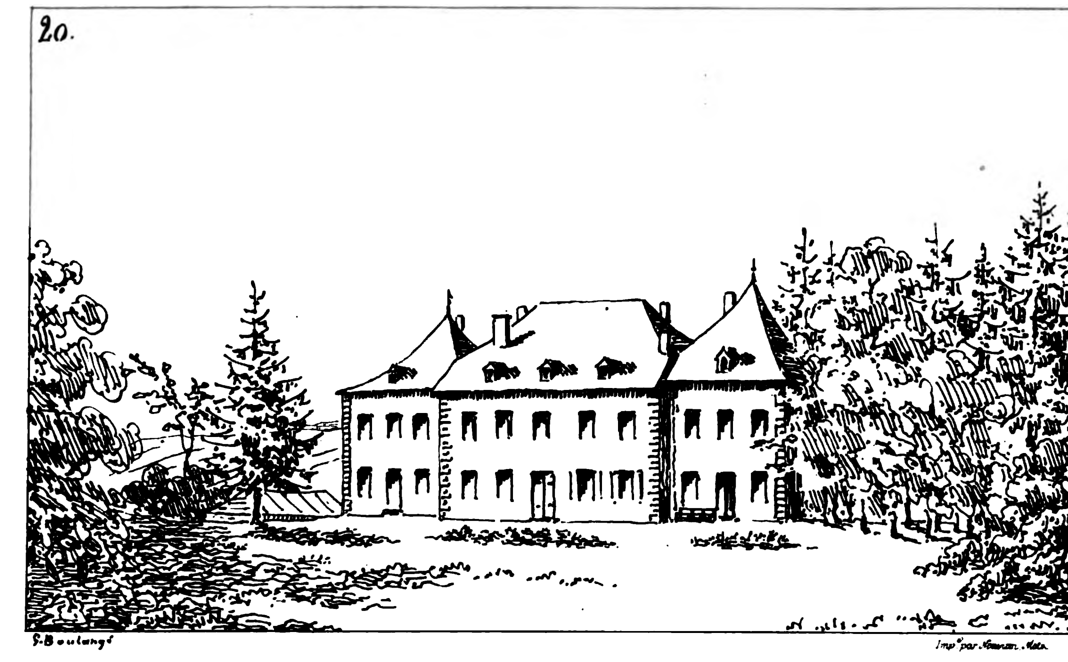
M. Meurisse, évêque de Madaure, suffragant et vicaire-général de l'évêque de Metz, unit la cure de Walmunster avec ses dépendances et revenus à l'abbaye de Metloc, aux conditions que quiconque en serait élu abbé, ou serait pourvu de ce monastère de quelque autre façon, paierait les droits épiscopaux ou d'institution, ceux des archidiacres, des synodes et le marc d'argent qui est de 16[#] de monnaye de Lorraine à la mort de chaque abbé, ainsi que tous les autres droits, ce qui fut exécuté le 12 mars 1634, après que l'archiprêtre de Kédange eut vérifié le contenu de la requête des abbés et religieux, et fait les informations nécessaires.

L'abbé de Metloch avait les deux tiers dans les grosses et menues dixmes, et le curé avait l'autre tiers [1].

Une inscription gravée en creux sur la couverte de la porte du presbytère, donne, par l'addition des nombres représentés par les lettres saillantes, la date, 1711, de la reconstruction de l'édifice, qui venait d'être brûlé par la foudre :

[1] Pouillé.

Valmunster. Pl. III.




UNIV.
OF
MICH.

Pastore Jacobo Denise.

hIC prIVs InVIso fLagrant eX fVLgVre teCta
eCCe noVo eXVrgVnt spLènDIDa teCta sItv

Restaurata anno

1717.

On voit encore, à Walmunster, les restes d'une fabrique d'alun et de couperose, dont on devait l'établissement à M. le baron du Molart.

Le château de Walmunster (Fig. 20) appartient aujourd'hui à son fils, M. Arthur du Molart.

Morhange[1].

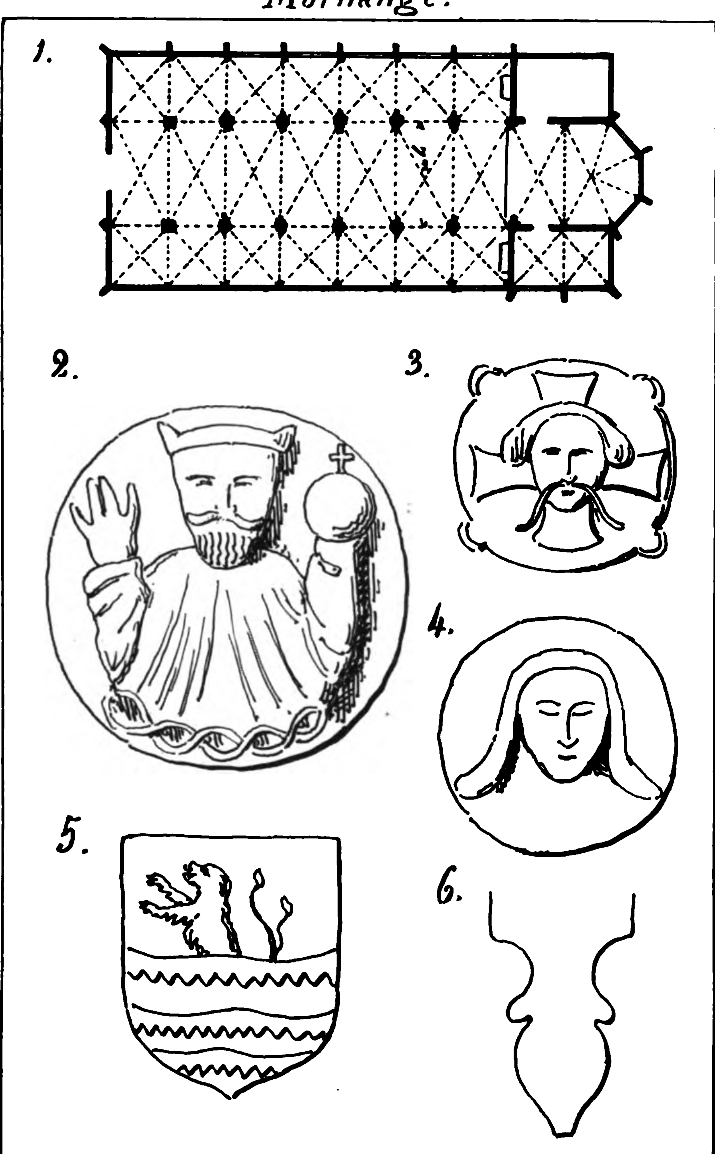
Ancien chef-lieu du comté de Morhange, ayant appartenu, pendant plusieurs siècles, à l'une des branches des comtes sauvages du Rhin et de Salm, a eu autrefois une importance dont on chercherait en vain les traces aujourd'hui. On voit cependant encore, du côté du sud, quelques restes de son enceinte. Sauf la tour et les deux premières travées de la nef construite en 1752, date inscrite sur la clef de voûte de la deuxième travée du latéral droit, toute l'église est du quinzième siècle. Consacrée sous le vocable de saint Pierre et saint Paul, apôtres, elle est à trois nefs (Fig. 1); les latéraux sont moins élevés que la nef centrale; mais, néanmoins, elle n'a ni triforium ni clerestory, et ne reçoit la lumière que par les fenêtres du chœur et des latéraux. Le chœur orienté se termine par une abside polygonale à trois pans; des contre-forts à larmiers inclinés contrebutent la poussée des

[1] Arrondissement de Sarreguemines, canton de Gros-Tenquin.

voûtes. La clef de voûte du chœur [1] représente le buste de Dieu le Père sous la forme d'un personnage barbu et à vastes moustaches retroussées, dont la tête est couverte d'une couronne assez fruste; il tient les deux bras élevés, soutenant de la main gauche un globe surmonté d'une petite croix et bénissant de la main droite (Fig. 2). Une guirlande, formée d'entrelacs, termine le buste. On voit, sur la clef de voûte de la troisième travée du latéral droit (Fig. 3), une tête dont les longues moustaches retombent jusqu'aux épaules, superposée à une croix grecque : ce doit être le Christ. Une autre tête, recouverte d'une coiffe retombant sur les épaules, décore la clef de voûte de la travée du même latéral la plus rapprochée du chœur (Fig. 4). A droite et à gauche de l'autel de saint Nicolas, placé à l'extrémité de cette travée, on remarque un retable en pierre du commencement du seizième siècle, d'une fort bonne exécution. Il est incrusté dans le mur; je ne sais s'il se continue derrière le retable de mauvais goût qui surmonte l'autel. Composé de petites arcatures supportées par des piliers formant des niches destinées à recevoir des statuettes, il contraste avec la pauvreté de ce qui l'entoure. La voussure de la deuxième arcature, à partir de la gauche, contient deux anges supportant l'écu de Salm incliné, de gueules à deux saumons adossés d'argent, semé de croix recroisettées, au pied fiché de même; il est surmonté d'un heaume ayant pour cimier les deux saumons de l'écu. La dernière niche de cette partie gauche contient un personnage à genoux, vêtu d'une longue robe présentant, vers la droite, un vase ayant la forme d'un ciboire. Dans la partie droite, on voit, dans la première niche, un personnage ayant les épaules recouvertes d'une peau et portant un agneau

[1] La figure 6 donne la coupe des nervures de la voûte du chœur.

Morhange.



GB



sur le bras gauche, probablement saint Jean-Baptiste. Une composition analogue à celle de la deuxième arcature de la partie gauche, est reproduite sous la voussure qui lui est symétrique à droite. Un ange soutient un écu à trois faces ondées et engrelées en dessous, au lion issant (Fig. 5).

Une trappe pratiquée dans le dallage à droite de cet autel, permet de descendre dans une chapelle souterraine du seizième siècle, existant sous la chapelle seigneuriale élevée à droite des deux travées du chœur, dans le prolongement du latéral. Les nervures contournées des voûtes de cette construction accusent une époque postérieure à l'ensemble de l'église, celle de la fin de la période ogivale, au commencement du seizième siècle. Les deux clefs de voûte portent des écussons, sur lesquels on ne distingue plus d'armoiries. Cette chapelle, dont la hauteur est égale à celle du chœur, sert aujourd'hui de seconde sacristie; celle qui lui est symétrique, de l'autre côté, est une construction moderne sans aucun caractère. La crypte, dont les clefs de voûte portent des écussons comme ceux de l'étage supérieur, a dû recevoir la dépouille mortelle des nobles seigneurs de Morhange; il n'en reste plus aucune trace.

On voit encore, aux vitres des latéraux et du chœur, quelques débris de verrières peintes.

L'inscription suivante est gravée dans le cimetière, sur l'un des contre-forts de la chapelle seigneuriale : « *Anno 1593 starb dieren . vnd tvgenthaft . Catarin Wendel . hobsen schvlmeisters . frav . der . gott . gnad.*

La grosse cloche est ancienne; elle porte la date 1501.

Jarny[1].

Église orientée, sous le vocable de saint Maximin, évêque. Chœur voûté, terminé par une abside polygonale à trois pans; style ogival primaire du treizième siècle (Fig. 1). Cette époque est indiquée par les chapiteaux à tailloir élevé et à feuilles appliquées (Fig. 5, 6, 7 et 9), par les bases aplaties des colonnettes groupées par trois dans les angles de l'abside et du chœur (Fig. 8), et par la forme des nervures des voûtes, composées d'un boudin alongé avec filet saillant, et un petit cavet de chaque côté de la base du boudin (Fig. 2).

La nef centrale et les deux latéraux sont de même hauteur; les voûtes sont supportées par huit piliers cylindriques à base formée d'un simple élargissement chanfreiné; elle appartient à l'époque ogivale tertiaire de la fin du quinzième siècle. L'ancienne église se terminait autrefois à la hauteur du deuxième pilier de la nef; la porte se voit encore dans le mur du latéral du côté de l'épître, au droit de la troisième travée de la nef. Elle est couronnée par un cintre très-surbaissé, forme si souvent usitée dans notre contrée à la fin du quinzième siècle, décoré d'un boudin courant autour de l'archivolte et se terminant sur les angles des montants, par deux bases de colonnettes. Les chapiteaux des piliers de la nef sont remplacés par un simple tailloir, dont la partie inférieure, disposée en forme de trémie, vient se raccorder avec le fût cylindrique du pilier (Fig. 4). Les colonnes, adossées aux murs gouttereaux, ont des chapiteaux identiques à leurs bases renversées. C'est la base octogone alongée, généra-

[1] Arrondissement de Briey, canton de Conflans.

lement adoptée au quinzième siècle. Les nervures des voûtes de la nef et des latéraux sont prismatiques, c'est-à-dire formées de courbes exclusivement concaves (Fig. 3). On lit la date 1766 sur la base de la troisième colonne engagée dans le mur du latéral droit. Elle indique l'époque de l'alongement de la nef de deux travées. Il est à regretter que l'on n'ait pas su alors imiter aussi complètement, pour la construction du portail, le style général de la nef que pour les deux travées ajoutées à l'intérieur; car, à voir les piliers, les nervures des voûtes et les fenêtres, on serait tenté de croire que toute la nef est d'une seule époque; mais il n'en est plus de même pour le portail qui, malgré ses prétentions au style ogival, se ressent de l'influence architectonique de l'époque de sa construction.

Des contre-forts à larmiers inclinés viennent contrebuter la poussée des voûtes de la nef et du chœur. Les fenêtres de l'abside et celles du chœur sont contemporaines de celles de la nef, et appartiennent à l'époque ogivale tertiaire du quinzième siècle. L'arc triomphal est ogival, sans aucune décoration.

Le chœur est très-sensiblement oblique relativement à la nef. On remarque une inclinaison notable vers le sud; cette obliquité est même de $0^{m},40$ environ pour un contre-fort de $1^{m},60$ de saillie qui se trouve dans l'angle rentrant, formé par le chœur et le mur qui termine la nef du côté de l'évangile. De l'autre côté, elle est complètement dissimulée. Cette disposition est-elle intentionnelle, je ne saurais l'affirmer, car il y a une assez grande distance entre l'époque de la construction du chœur et celle de la nef, et d'un autre côté elle a pu être motivée par le défaut d'espace. Cette église était autrefois comprise dans l'enceinte très-resserrée de la forteresse connue par les habitants sous le nom de *Fort-Mahon*. On pénétrait dans cette enceinte par deux portes : l'une à droite placée dans

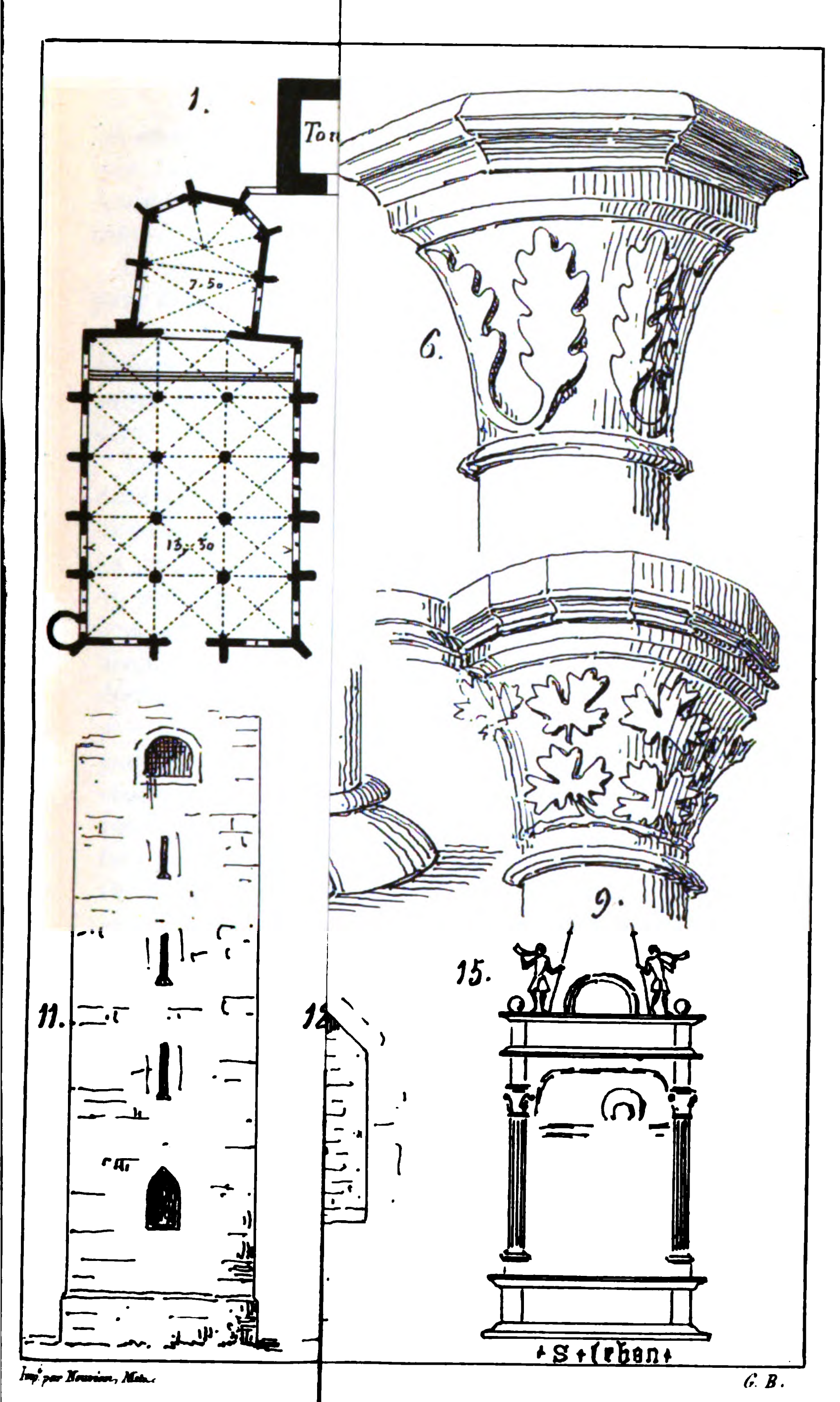
le prolongement du mur qui terminait l'église du côté de l'ouest, avant l'alongement de 1766, et l'autre à une certaine distance derrière le chevet.

Les fonts baptismaux sont assez remarquables et de grande dimension, ils ont un mètre de diamètre et un mètre de hauteur. La fontaine arrondie en dedans et octogone à l'extérieur, repose sur un pédicule cylindrique à basse carrée. D'énormes feuilles vigoureusement refouillées décorent les faces octogonales de la fontaine, de petites feuilles saillantes sont placées à leur naissance au-dessous de la cuve. Malgré la difficulté de leur assigner une date certaine, je crois qu'ils remontent au treizième siècle (Fig. 10).

En faisant opérer le grattage des piliers en 1853, on découvrit des fresques sur les quatre piliers les plus rapprochés du chœur. La face de chacun de ces piliers du côté de la nef centrale, était décorée d'une peinture à la colle, se composant d'un personnage nimbé, complétement méconnaissable, placé dans un encadrement simulant un édifice composé d'un soubassement, de deux colonnes et d'un entablement surmonté d'un couronnement demi-circulaire; deux personnages armés d'une pique et sonnant de la trompe, sont debout aux extrémités de la corniche qui surmonte l'entablement. Ces peintures du seizième siècle étaient trop mutilées pour qu'il fut possible de les conserver.

Sur le premier pilier de droite, on ne distinguait plus qu'un personnage nimbé tenant une crosse ou bâton de la main gauche, manteau rouge écarlate, doublé de vert, fond bleu, édifice lie de vin avec fonds bleus, le bord du couronnement circulaire jaune et le fond rouge. Au-dessous en lettres gothiques: *S iacques le...*

Sur la face du même pilier regardant l'autel de la Vierge, dans un simple encadrement d'ocre rouge supporté par un



Impᵉ par Nouvian, Metz.

G. B.



cul-de-lampe jaune, sainte Catherine nimbée, vêtue d'une robe blanche, ayant sur les épaules un manteau bleu à doublures jaunes, tient le glaive de la main droite et la roue de la main gauche.

Le pilier situé vis-à-vis présentait les mêmes couleurs pour l'encadrement de la peinture faisant face à la nef; mais sa conservation était plus complète, on lisait au-dessous en lettres gothiques : *S. Jehan* (Fig. 15). A la partie postérieure du même pilier, on voyait les traces d'une autre peinture.

Les encadrements en forme d'édifice des fresques des deux autres piliers, ne différaient du premier que par la disposition des couleurs de la conque qui les surmonte. Le fond était jaune et le bord rouge. On lisait au-dessous de celle de droite : ..... *Doroteas;* cette peinture recouvrait en partie une fresque plus ancienne dont on ne distinguait plus que le cadre noir, et une draperie bleue doublée de rouge à bordure verte, dont la face principale était tournée du côté de l'ouest. Celle du pilier de gauche était méconnaissable et en partie cachée par la chaire, j'ai cru lire au-dessous..... *le martyre;* elle recouvrait une autre peinture plus ancienne qui faisait face à la porte et dont les restes étaient très-vigoureux. On distinguait un personnage mitré et nimbé tenant une crosse de la main gauche. La mitre et la chape étaient rouges.

La tour est carrée et séparée de l'église dont elle est distante d'environ deux mètres, près de l'extrémité sud-est de l'abside; elle n'avait pas autrefois sa destination actuelle, et servait de donjon au *Fort-Mahon.* Les murs ont, à l'étage inférieur, une épaisseur de $1^{m},35$. Elle se compose aujourd'hui de cinq étages, y compris celui du bas dans lequel on pénètre par une porte rectangulaire ouverte sur la face de l'ouest. A l'intérieur, l'archivolte

est en forme de mitre composée de deux pierres arc-boutées (Fig. 12); une petite fenêtre à une seule baie dont l'ogive est à peine accusée, est percée dans la face du sud (Fig. 13). Chaque étage est éclairé par trois meurtrières[1], le côté du nord seul n'en a pas. A la partie contenant les cloches, les ouvertures sont modernes. Cette tour a été incendiée complètement pour la seconde fois vers 1803, elle avait alors cinq mètres de hauteur de plus qu'aujourd'hui, et la flèche en charpente environ dix mètres de plus que la flèche actuelle; mais les murs furent tellement endommagés par le dernier incendie qui fondit la cloche, qu'on dut en réduire la hauteur. La vue dont on jouit du sommet est excessivement étendue, il n'est pas étonnant qu'elle ait été établie comme ouvrage de défense, car elle domine toute la contrée. Je suis porté à croire qu'il y a lieu de faire remonter au treizième siècle l'époque de sa construction. On m'a montré à l'extérieur de l'église dans le soubassement du pan coupé sud-est de l'abside, les traces d'une porte qui m'a été indiquée comme servant d'ouverture à un souterrain de 1m,35 environ de largeur sur 1m,75 de hauteur que l'on découvrit en creusant les fondations de la loge pour la pompe à incendie en 1835, et qui, selon l'opinion des habitants, aurait servi de moyen de communication entre le fort de Jarny et le château de Conflans dont il dépendait. N'eût-il servi que de poterne ayant sortie sur la campagne, il pouvait être fort utile pour la défense.

[1] La figure 14 donne le croquis de l'une de ces meurtrières vue de l'intérieur, située au premier étage de la tour, au-dessus du premier plancher; le refouillement de droite indique une ouverture actuellement bouchée, dont les traces sont encore apparentes à l'extérieur; mais de ce côté, la couverte est en plate-bande au lieu d'être en forme de mitre.

Nous avons dessiné (Fig. 11), la face extérieure de la tour du côté du sud.

L'abbé de Gorze nommait à la cure et était gros décimateur; le chapitre de Gorze avait la menue dixme.

L'*Inventaire des titres et papiers de Lorraine,* fournit sur Jarny quelques documents historiques :

« 19 juin 1347. Vidimus sous le scel du comte de Bar, » des lettres de Jean Daspremont sire de Forpach, contenant qu'il a vendu et quitté à toujours, en héritage, » à haut, noble et puissant Henry comte de Bar son » cousin, son chastel et maison de Conflans, la ville de » Conflans en Jarnisy, la chatellenie et toutes les villes » en dépendantes, qui sont : Conflans, Jarney, Moncel, » Eurmont, Saint-Marcel, La Brie, Geralmont, Atrize, » Doncourt et toutes les autres villes, gagnages, hommes » et maisons dépendants de la dite chatellenie, et aussy » les bois, les eaux, fiefs, arrière-fiefs, gardes et arrier- » gardes et généralement tout ce qu'il y avoit, pouvoit » et devoit avoir, moyennant la somme de 1730# de » bons petits tournois, fait l'an 1343 le 13 mars. »

« 23 novembre 1573. Dénombrement du sieur Daniel » de Barisey, seigneur de Verny, de ce qu'il a et peut » avoir en fief et hommage du duc de Bar, à cause de » son duché et chatellenie de Conflans ès-villages du » Jarnisey, sçavoir : Jarny, Bruville, Houaville et autres » lieux. »

En la même année 1573, nous voyons le village de Jarny mentionné comme dépendant de la prévôté de Conflans en Jarnisy.

On voit encore sur le territoire de Jarny les traces d'une voie romaine, dont on a signalé la direction comme ayant son origine à quatre-cents mètres du village de Jarny, à la route de Jarny à Mars-la-Tour et allant aboutir à l'entrée de Conflans, au vingt-septième kilomètre de la route de Metz à Etain. D'où il suit qu'elle est à très-peu près parallèle à cette dernière route.

On rencontre également en différents points, sur le territoire de Jarny, quelques débris de constructions, tels que des fragments de tuiles à rebords que l'on peut considérer comme appartenant à l'époque gallo-romaine. Ils se trouvent dans les lieux dits : à la Commune, au Vieux-Moulin, à Planquelle, à la Grande-Corvée, aux Noires-Terres, à *Rome,* à Bureau [1].

Gravelotte [2].

Église orientée, moderne, sans aucun caractère architectonique, sous le vocable de saint Léonard, dépendant autrefois de l'archiprêtré de Hatrize.

Il ne reste de l'ancienne église que la tour dont l'étage inférieur formait le chœur voûté en berceau, et l'abside semi-circulaire voûtée en cul-de-four qui lui est accolée du côté de l'est. Toute cette partie, de proportions excessivement restreintes, sert de sacristie à l'église actuelle qui est adossée à la tour du côté du sud. A l'extérieur de l'ancien chevet, des modillons bruts supportent la corniche également dépourvue de tout ornement (Fig. 1). L'arc triomphal de cette petite abside est un plein-cintre supporté par une corniche simplement chanfreinée en dessous, le cul-de-four est dans le prolongement de l'arc sans surhaussement. La tour carrée surmonte l'ancien chœur qui communique avec le chœur actuel par une arcade en plein-cintre, reposant sur une corniche analogue à celle de l'arc de l'abside. Les baies de la tour, à la hauteur des cloches consistent chacune en deux ouvertures semi-circulaires en forme de portes de four

[1] Documents statistiques fournis par le maire.
[2] Arrondissement de Metz, canton de Gorze.

Gravelotte.




UN
OF
MICH.

juxta-posées. Toute cette construction est en moëllons. On voit encore à l'extérieur, sur la face ouest de la tour, la moitié de l'arc triomphal du chœur en plein-cintre reposant sur deux corniches chanfreinées comme celles de l'abside. L'ancienne nef n'existe plus; elle se trouvait en avant du clocher. Quoi qu'il soit difficile d'assigner une date certaine à une construction aussi modeste ne présentant aucun détail, on y reconnaît tous les caractères du style roman secondaire du onzième siècle.

Des fonts baptismaux pédiculés simples du quinzième siècle, consistant en une vasque d'assez grande dimension arrondie en dedans, octogone à l'extérieur, supportée par un pédicule octogone se raccordant avec un soubassement carré, sont abandonnés dans le cimetière, malgré leur bonne conservation (Fig. 2).

Au nord de Gravelotte, au canton Bois-Bagnieux, on découvre sous le sol un grand nombre de débris de constructions; vers 1842 on a exhumé sur le territoire de cette commune plusieurs cercueils en pierre contenant des ossements et des armes [1].

On rencontre également au lieu dit, à la Haie-Bonne-Biche, des fragments de tuiles à rebords et d'anciens puits.

La voie romaine de Durocortorum (Rheims) à Divodurum (Metz), passait à Gravelotte; elle est indiquée sur la carte de l'état-major.

Les Bénédictins de Sainte-Barbe et le concours nommaient à la cure de Gravelotte. Monseigneur de Metz a nommé à cette cure en vertu d'un indult, le 13 juillet 1633. Diverses institutions furent données plus tard sur la nomination de l'abbé de Saint-Arnould qui s'est dans

[1] Ce dernier document est puisé dans le *Supplément à la Statistique* de M. Verronnais, 1852.

la suite dessaisi du droit de nommer à cette cure, en faveur des Bénédictins de Sainte-Barbe, sur la nomination desquels les institutions du 15 mars 1717 et les suivantes ont été données.

Les religieux de Sainte-Barbe étaient seuls décimateurs par concession de Valadier, abbé commendataire de Saint-Arnould [1].

Doncourt-lès-Conflans [2].

Eglise orientée, sous le vocable de saint Jacques le Majeur; elle a été reconstruite ainsi que la tour, en 1848 et terminée en 1849. Le chœur seul appartient à l'époque romane de transition de la fin du douzième ou du commencement du treizième siècle. Sa forme en plan est rectangulaire (Fig. 1), il se termine par un pignon avec contre-forts dans les angles, en prolongement des murs. Il est voûté en arête, les nervures se composent d'un boudin assez massif à arête saillante (Fig. 3). Les colonnettes des angles, supportant les nervures ne sont plus visibles, elles sont cachées derrière une boiserie moderne. Les murs gouttereaux du nord et du sud sont couronnés à l'extérieur par une jolie corniche à denticules supportée par des corbeaux régulièrement espacés (Fig. 2). Ce détail appartient entièrement à l'époque romane secondaire. Les fenêtres du chœur sont d'une époque postérieure, elles accusent le style ogival tertiaire du quinzième siècle.

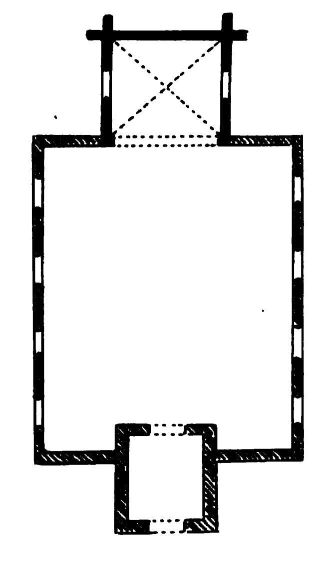
Doncourt dépendait au siècle dernier de la prévôté de Conflans, du diocèse de Metz. Il était annexe de la

[1] Pouillé du diocèse de Metz.

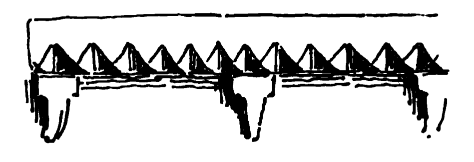
[2] Arrondissement de Briey, canton de Conflans.

Doncourt.

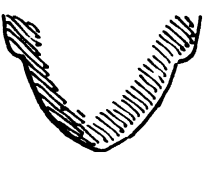




2,



3.



Impʳ. par Nouvian Metz. G.B.

paroisse de Saint-Marcel, avec vicaire résidant, lequel binait à Bruville. L'abbé de Gorze nommait à la cure de Saint-Marcel. La cathédrale de Metz et le curé de Jouaville avaient un tiers dans les dixmes de Doncourt; les deux autres tiers appartenaient au curé de Saint-Marcel [1].

Il y avait à Doncourt un fief à M. le comte de Rozières [2].

[1] Pouillé du diocèse de Metz.

[2] *Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire, au Pouillé et à la description générale du Barrois*, par de Maillet.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

PAR M. JEANTIN.

L'histoire de la fondation et des fondateurs de l'abbaye de *Saint-Pierremont* est tellement liée avec les actes religieux de la grande comtesse *Mathilde* de Toscane; elle se rattache si intimement aux origines du *Comté de Briey* et au moyen-âge du *Barrois* et de la *Mosellane* que, comme explorateur des antiquités des *Woëpvres,* j'ai dû leur réserver une large place dans mes recherches sur le *Comté de Chiny*. Aussi, à la première nouvelle de fouilles exécutées dans les substructions de l'église conventuelle, me suis-je empressé de me rendre sur les lieux. Voici ce que j'y ai constaté :

En déblayant l'enceinte du monument, on s'était aperçu que la couche correspondante aux fondations n'avait point été fouillée; on creusa donc et on mit au jour les soubassements des colonnes séparatives de la grande nef et de ses collatéraux; même opération faite à l'emplacement du chœur, quatre tombeaux (en pierre) apparurent, et une inscription fit connaître que l'un d'eux contenait les restes des deux premiers abbés, ou plutôt ceux du fon-

dateur *Lubricus* († 1099), et de *Guacelin* († 1113) qui, le premier, eut les honneurs de l'abbatiat. A l'aide d'indications conservées dans un manuscrit de l'abbé *Drouin* (un des derniers religieux), on reconnaît encore les reliques, de *Constantin,* troisième abbé († 1153); de Louis *Robert* d'Arrancy, trente-unième abbé († 1560); et de Jean *Dieudonné* de Sancy, trente-troisième abbé († 1575).

Informé de ces résultats, Monseigneur de Metz donna des ordres pour la constatation du fait et pour que les ossements fussent pieusement recueillis. Cette opération avait eu lieu le 20 avril dernier, par les soins du curé et du maire de la commune d'*Avril,* assistés de témoins, et procès-verbal en a été dressé et envoyé au Prélat.

Maintenant, voici ce que j'ai constaté personnellement; j'en avise l'Académie pour le cas où le fait lui serait encore inconnu.

Les quatre sarcophages sont en pierre dite de *Jaumont.*

Le premier est un petit parallélipipède de 73 centimètres de long, 23 centimètres de large, creusé sur une profondeur de 23. Il contenait les ossements mélangés de *Lubricus* et de *Guacelin,* ainsi que le constate l'inscription gravée sur le couvercle et que je transcris plus bas.

L'*Histoire de Metz* (par les Bénédictins), t. II, p. 203, dit que le corps de *Guacelin* fut en effet déposé dans le tombeau de *Lubricus,* afin que ces deux grands hommes, si étroitement liés d'amitié durant leur vie, ne fussent point séparés après leur mort. Elle ajoute que ce tombeau fut ouvert en 1635 par l'avidité impie d'une troupe de soldats, logés à l'abbaye, qui le brisèrent dans l'espérance d'y trouver quelque trésor caché, mais qu'ils n'y

recueillirent que *deux croix* de plomb, sur l'une desquelles on lisait le nom de *Lubricus* et sur l'autre celui de *Wacelin* ou *Guacelin*. On conçoit qu'après cette violation, les ossements durent être réunis et confondus dans un cercueil (en pierre), moins grand que ceux ordinaires. L'histoire et l'inscription concordent donc pour établir l'identité.

J'ai recueilli une phalange d'un des doigts restée au fond du sarcophage et je la conserverai précieusement.

Le cercueil de l'abbé *Constantin* est un trapézoïde de :

195	centimètres de longueur (dans œuvre);		
60	—	de largeur à la tête, id.;	
25	—	—	aux pieds, id.;
6	—	d'épaisseur.	

Il présente deux petits tasseaux en pierre pour recevoir la tête sur un oreiller.

Les deux autres cercueils sont des trapézoïdes, se terminant en demi-hexagone. Voici leurs dimensions :

183 cent.		186 cent.		de longueur (dans œuvre);	
23	—	20	—	de largeur au sommet de la tête;	
57	—	51	—	—	à la ligne des épaules;
23	—	20	—	—	aux pieds;
28 ½	—	27	—	de profondeur;	
5	—	5	—	d'épaisseur.	

Oreiller en pierre de 2 centimètres d'épaisseur.

Dans ceux-ci, les corps avaient été couverts de chaux; cependant leurs ornements ou vêtements (de soie, etc.) avaient laissé quelques débris encore visibles; ils étaient chaussés de brodequins, les uns en cuir noir, les autres en cuir rouge. Tout est tombé en poussière au premier attouchement, mais les principaux ossements ont été recueillis.

Voici l'inscription sur le couvercle du petit monument :

D. O. M.
HIC JACENT
VENERABILES VIRI SERVI
DEI DOIUS LEUBRICUS EX
METENSIUM MAGNATIBUS
ORT9 CATHEDRALISQ. ECCL
ESLÆ CANCELLARIUS ET GUA
CELLINUS COLL9 STI SAL
VIS DICTÆ CIVITATIS
CANONICUS HUJUS LOCI
FUNDATORES PRÆLATI
PRISTINOS CANONICÆ VITÆ
MORES QUIBUS METEN. ACH
RODEGANDO FLORUERAT
ECCLESIA REVOCARE CUPI
ENTES IN HUNC MONTEM
TUNC NEMORIBUS CONSITUM
STANDALMONT DICTUM SE
CESSERE HICQUE CUM CONCANO
NICIS SUIS SUBREG DISCIPLINA
PIISSIME VIXERUNT PRIOR
AD ANNUM M.XC.IX.

DISSERTATION

SUR

LE SAINT NOM DE JÉSUS,

PAR M. L'ABBÉ MARÉCHAL.

Messieurs,

Le motif qui me détermine à vous offrir ce travail est qu'il pourra peut-être intéresser les archéologues distingués que l'Académie compte parmi ses membres.

Nous traiterons 1° de la signification du nom de Jésus, et 2° de l'honneur qu'on doit rendre à ce nom sacré.

I.

Le Psalmiste, dans son enthousiasme prophétique, s'écrie en contemplant les mystères de l'homme Dieu : « Seigneur, mon Dieu, que votre nom est grand dans toute la terre ! » (ps. 8, v. 2). Habacuc, en voyant les merveilles qui devaient s'accomplir sous le règne du Messie, chante avec transport la gloire du Sauveur : « Je me réjouirai en Dieu, mon Jésus, *exultabo in Deo Jesu meo,* » (c. 3, v. 18). Il est vrai qu'on lit dans la version

grecque : χαρήσομαι ἐπὶ τῷ Θεῷ τῷ σωτῆρί μου, *gaudebo super Deo salvatore meo*. Mais saint Augustin fait à ce sujet cette remarque : « Certains exemplaires portent : Je me réjouirai en Dieu mon Jésus ; ce qui me paraît meilleur que, en Dieu mon Sauveur, parce que Jésus est un nom si aimable et si doux à prononcer ! » (*Cité de Dieu*, l. 18, c. 32). Saint Paul, après avoir exposé aux Philippiens le mystère de la Rédemption, leur dit : « Dieu a donné à son fils un nom au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus, tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, » (c. 2, v. 9 et 10).

Les Septante ont rendu le mot hébreu de Josué יְהוֹשֻׁעַ (*iehoschuha*) par 'ΙΗΣΟΥΣ, en syriaque *ieschouha*. L'inscription IHS qui se voit fréquemment dans nos églises, tire son origine du nom grec de Jésus, et ces trois lettres sont un emblême de l'adorable Trinité. Quelques archéologues regardent les trois lettres ΙΗΣ comme les initiales des mots Ἰησοῦς ἡμῶν Σωτὴρ, qui répondent à ceux-ci : *Jésus hominum Salvator*, termes aussi représentés par les trois initiales IHS.

On lit dans l'épître de saint Barnabé (c. 9, v. 8) : « Dix se marque par un *iota* et huit par *êta*, et ces deux lettres forment le commencement du nom de Jésus. » Clément d'Alexandrie (*Strom.*, l. 6, c. 10) après avoir fait observer que le nombre dix est sacré, ajoute : « Le décalogue nous montre par la lettre *iota* le nom de bénédiction par excellence, en nous mettant sous les yeux Jésus qui est le verbe. » L'*iota* est tout à la fois la première initiale du nom de Jésus et le signe représentatif de dix dans la numération grecque. On retrouve souvent chez les auteurs ecclésiastiques le chiffre dix pris pour le type figuratif de Jésus-Christ. Ainsi le ι environné d'une auréole de gloire est un emblème du Sauveur. Nous lisons dans l'Apocalypse

(c. 19, v. 11-16) la description du fils de Dieu ; il y est dit au verset 16 : « Il porte écrit sur son vêtement... le roi des rois et le Seigneur des seigneurs. »

C'est sans doute par allusion à cet endroit que notre divin Sauveur est représenté dans les catacombes, revêtu du manteau ou pallium et de la tunique. Sur ses vêtements, on voit les lettres TXIH : la première est le *thau*, qui est, d'après Ezéchiel et saint Jean (c. 9, v. 4-6, et *Apoc.*, c. 7, v. 8), un signe salutaire et préservatif, le X désigne l'initiale du mot χριστὸς, et les lettres I, H paraissent être les premières du nom de Jésus. Le mot Ἰησοῦς correspond à σωτὴρ, et signifie Sauveur. Le nom hébreu dérive en effet de la racine ישע *(iaschaha)*, en hiphil הושיע *(hoschiha)* qui veut dire sauver (p. 19, v. 7), d'où ישׁע *(iéschah)* salut. Notez que dans le terme *ieschouha*, le *iod* est hématique : on a coutume de le préposer aux noms propres. Dans ceux-ci, on retranche quelquefois la dernière lettre, et on dit *iosé* pour *ioseph*, *ieschou* pour *ieschouha*; les grecs sont dans l'usage d'ajouter un sigma (ς) à la fin de ces mots, et prononcent Ἰωσῆς et Ἰησοῦς.

Le premier qui porta ce nom parmi les Israélites fut Josué, fils de Nun, serviteur de Moïse, qui conduisit le peuple de Dieu dans la terre promise. Quelques livres de la Bible (*Deut.*, c. 34, v. 9; *Ecclésiastiq.*, c. 46, v. 1-8; I *Mac.*, c. 2, v. 55) contiennent l'éloge de Josué, figure de notre divin Sauveur (*Ep. aux Héb.*, c. 4, v. 8); mais Jésus est la fin de la loi (*Ep. aux Rom.*, c. 10, v. 4), et vers lui convergent toutes les prophéties et toutes les figures des livres sacrés. Les apôtres ont conservé dans le Nouveau Testament le nom ἸΗΣΟΥΣ.

Le fils unique de Dieu, né de la vierge Marie, fut appelé Jésus, parce qu'il devait sauver le peuple, en le délivrant de ses péchés, « vocabis nomen ejus Jesum :

ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum, » (*Mat.*, c. 1, v. 21). C'est l'étymologie du nom de Jésus, donné par l'ange envoyé à saint Joseph, et ce nom divin est pour nous comme l'abrégé de l'évangile.

Bien que le nom de Jésus ait été porté par plusieurs personnages (voyez *Ecclésiastiq.*, c. 46, v. 1; *Aggée*, c. 1, v. 1; *Act.*, c. 7, v. 45; *Josèphe*, ant., l. 3, c. 13), cependant il ne convient d'une manière complète qu'à notre divin Sauveur.

Ce nom fut donné à Josué par une dispensation toute particulière de la providence, comme étant le type du vrai et futur Rédempteur. Le premier ne procura à son peuple qu'un salut temporel, le second fut pour tous les hommes l'auteur et le consommateur de leur salut éternel. « Terra sancta, dit Vatable, cœlum adumbrat, ut et Josue Christum : La Terre-Sainte représente le ciel, comme Josué figure le Christ. »

Les autres hommes qui portèrent le nom de Jésus, le reçurent de leurs parents de la même façon que dans l'administration du baptême, on a coutume d'imposer aux enfants des noms connus; mais ceux qui le reçurent parmi les Juifs le portèrent seulement d'une manière extérieure, et ne procurèrent par eux-mêmes à leur nation aucuns secours réels et surnaturels. Quant à notre divin Sauveur, ce roi de gloire, il reçut le nom de Jésus par un décret immuable du Père céleste, comme nous l'apprend saint Luc. « Il fut nommé Jésus... par l'ange, avant qu'il fût conçu dans le sein de sa mère, vocatum est nomen ejus Jesus... (ab) angelo, priusquam in utero conciperetur (c. 2, v. 21); et c'est lui seul qui nous a délivrés par sa propre puissance des maux du corps, qui a purifié nos âmes de tous leurs péchés et de leurs infirmités spirituelles; c'est lui qui nous a mérité tous les trésors de la grâce et de la gloire; c'est lui qui est notre légis-

lateur, notre roi, notre sauveur et qui sera notre juge : « Dominus judex noster, Dominus legifer noster, Dominus rex noster : ipse salvabit nos » (Is., c. 33, v. 22) ; » in ipso estis consummati » (*Ep, ad col.,* c. 2, v. 20) ; « in quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissionem peccatorum » (*Ep. ad col.,* c. 1, v. 14) ; « sanguis Jesu Christi mundabit nos ab omni peccato » (I *Ep. Joan.,* c. 1, v. 17) ; « (Jesus)..,.. salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum, semper vivens ad interpellandum pro nobis » (*Ep. ad Heb.,* c. 7, v. 25) ; « non est in alio salus : nec aliud nomen est sub cœlo datum hominibus in quo oporteat nos salvos fieri » (*Act..* c. 4, v. 12) ; si Josué a introduit le peuple charnel dans la terre promise où coulait le lait et le miel, cette terre qui était le type du ciel et de la vie éternelle ; Jésus conduit le peuple spirituel dans les voies de la perfection, et couronnera ses élus dans la céleste patrie.

Saint Justin (*Dial. cont. Tryphon*) a développé d'une manière digne d'attention les divers caractères de ressemblance qu'on peut remarquer entre Josué ou Jésus, fils de Navé, et Jésus, fils de Dieu. « De même que ce fut Josué, et non pas Moïse, dit ce saint docteur, qui mit le peuple de Dieu en possession de la terre promise, et la distribua, d'après le sort, entre tous ceux qui purent y entrer avec lui, de même Jésus convertira les restes dispersés du même peuple, et leur distribuera la véritable terre sainte ; mais avec quelle différence ! Le fils de Navé ne peut donner qu'un héritage passager ; il n'était pas le Christ-Dieu, le fils de Dieu ; mais le Christ, après la résurrection, nous donnera un héritage qui ne passera point. Si le fils de Navé arrêta le soleil, ce ne fut qu'après avoir pris le nom de Jésus en échange du sien, et reçu sa puissance de l'Esprit même de Jésus.... Il est rapporté que Josué ordonna une seconde circoncision, et qu'elle

fut faite avec des couteaux de pierre : n'était-ce pas une prophétie de la circoncision par laquelle le Christ nous retranche ou plutôt nous sépare des dieux de pierre et d'autres simulacres semblables ? il est dit que Josué réunit en un même lieu les Hébreux qui furent circoncis ; n'était-ce pas encore une image de ce que fit le Christ qui rassembla de toutes les parties du monde, en un même corps, ceux que le véritable couteau de pierre, c'est-à-dire la parole avait retranché du monde idolâtre? car vous savez que la pierre est présentée comme la figure du Christ (I *Ep. aux Cor.*, c. 10, v. 4) ; et sa parole est avec raison comparée à un couteau de pierre ; par elle, en effet, tant d'hommes incirconcis et plongés dans l'erreur, ont reçu la circoncision du cœur et non de la chair. C'est à cette circoncision que Dieu, par Jésus, exhortait ceux qui avaient reçu celle d'Abraham, lorsqu'il nous dit que ceux qui entrèrent dans la Terre Sainte reçurent de Jésus une seconde circoncision qui fut faite avec des couteaux de pierre. » Et plus loin, le même père ajoute : « l'Ecriture nous apprend que par la vertu du nom de Jésus, le fils de Navé fit des prodiges et des actions qui étaient autant de figures de ce qui devait arriver à notre Christ. »

Saint Augustin fait observer que « si l'on joint ensemble les premières lettres de ces cinq mots grecs : Ἰησοῦς Χρειστὸς Θεοῦ Υἱός Σωτὴρ, qui signifient Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur, on trouvera Ἰχθὺς, qui veut dire *poisson* : c'est un nom mystérieux de Jésus-Christ, parce que lui seul a pu demeurer vivant, c'est-à-dire exempt de péché, au milieu des abîmes de notre mortalité comme dans les profondeurs de la mer » (*Cité de Dieu*, l. 18, c. 22). « On sait, dit Batissier (*Eléments d'archéologie*), que le poisson était, dans les premiers siècles de notre ère, d'un usage universel pour représenter Jésus-Christ,

en quelque sorte une tessère commune à tous les fidèles.... Le nom et la figure du poisson devinrent, à cause de cela, un signe de ralliement.... Chez les chrétiens, le mot Ἰχθὺς est souvent gravé sur le tombeau avec le monogramme du Christ ☧ ou avec les lettres Α et Ω, qui signifient le commencement ou la fin de toutes choses. »

II.

Le nom de Jésus est non-seulement au-dessus de celui des anges (*Ep. aux Héb.*, c. 1, v. 4), mais il est plus grand que celui de Dieu même, comme l'enseigne Avila. Nous donnons à l'Etre-Suprême le nom de Dieu, en tant qu'il est Créateur et Seigneur ; nous appelons le Messie Dieu, parce qu'il est Sauveur et Rédempteur. Or, le bienfait de la rédemption est plus grand que celui de la création, selon ces paroles de l'office du samedi saint : « Nihil nasci profuit nisi redemi profuisset ; » d'où Avila conclut que le nom de Jésus ou du Sauveur est plus élevé que celui de Dieu ou de Créateur. Chez les Hébreux, les deux principaux noms du Très-Haut étaient *Elohim* et *Jéhova*. Le premier est au pluriel et vient de la racine *eloha* ou *el* qui signifie force et puissance : Moïse et les prophètes ont employé le terme Elohim אֱלֹהִים, parce qu'ils ont considéré Dieu comme l'assemblage de toutes les perfections. Mais si le nom Elohim s'applique spécialement à l'idée de Dieu, envisagé relativement à sa puissance, l'expression Jéhova יְהוָה s'entend spécialement de Dieu, considéré dans son essence. Le mot Jéhova dérive du verbe הָיָה *haiha*, il fut, qui fait au participe présent הֹוֶה *hova*, étant, et au futur יִהְיֶה *iheié*, je serai ; ainsi Jéhova, le nom incommunicable de la divinité, le nom

quadrilatère comprend les trois temps : ce nom est l'emblème de l'éternité, et voilà pourquoi on le rend par l'Eternel dans la plupart de nos versions. Dieu lui-même parlant à Moïse dit (*Exode,* c. 3, v. 14) : « Je suis celui qui est, ἐγώ εἰμι ὁ ὤν. » Et saint Jean, dans l'*Apocalypse* (c. 1, v. 8), a bien rendu le sens du terme Jéhova, lorsqu'il a dit « ὁ ὤν, ὁ ἦν καὶ ὁ ἐρχόμενος, celui qui est, qui était, et qui doit venir. »

On retrouve aussi l'emblème de l'éternité ou les trois temps, clairement indiqués dans la célèbre inscription aux pieds de la statue d'Isis du temple de Saïs ; elle était gravée en ces termes ; « Je suis tout ce qui fut, qui est et qui sera ; jamais aucun mortel ne déchirera le voile qui me couvre :

Ἐγώ εἰμι πᾶν τὸ γεγονὸς, καὶ ὢν καὶ ἐσόμενον,
Καὶ τὸν ἐμὸν πέπλον οὐδείσπω θνητὸς ἀποκάλυψεν. »

Ce nom par excellence Jéhova se trouvait inscrit sur la lame d'or qui ceignait le front du grand-prêtre des Hébreux.

Jéhova désigne la source, le principe de tous les êtres, et Jésus indique la source, le principe de la grâce et de la gloire. Le nom de Jésus contient même le premier, et désigne celui qui est le Christ qui vivifie, celui qui rend heureux. Aussi Avila fait observer que c'est un plus grand péché de profaner le saint nom de Jésus que de prendre en vain le nom de Dieu, et il en donne pour raison que, d'après une louable coutume, et généralement établie dans l'Église catholique, on rend de plus grands honneurs au nom de Jésus qu'à celui de Dieu : on incline la tête avec respect, et on fait une génuflexion en prononçant le nom de Jésus pendant les offices divins, ce que l'on ne pratique pas en proférant le nom de Dieu. Au reste, en rapprochant ce passage d'Isaïe, « tout genou fléchira devant moi » (c. 45, v. 23), de ceux cités dans les *Epîtres*

aux Philippiens (c. 2, v. 9 et 10) et *aux Romains* (c. 14, v. 11), on voit que le nom est mis pour l'être lui-même, « nomen, dit Vatable, id est, potentia, majestas vel gloria quòd his omnibus agnoscatur Deus, velut homo nomine suo dignoscitur. » Ne prononçons donc le saint nom de Jésus qu'avec une profonde vénération et mûs par une inspiration de la grâce (voyez I *Ep. aux Cor.*, c. 12, v. 3); rappelons-nous que nous obtiendrons tout ce que nous demanderons au Père au nom de Jésus (voyez *Saint Jean*, c. 14, v. 13).

Il existe à Rome une magnifique église, dite de Jésus, que décora le célèbre peintre Baciccio. Il fut cinq ans à accomplir cette immense entreprise, son plus beau titre à l'admiration de la postérité. La coupole représente Jésus-Christ offrant à son Père les instruments de sa passion. Aux quatre penditifs sont les quatre évangélistes. Mais la partie capitale de l'œuvre est la voûte de la grande nef, représentant l'adoration du nom de Jésus. Un groupe de démons foudroyés par les rayons qui partent du saint nom, et que l'artiste a placé hors du cadre, semble se détacher de la voûte et tomber sur le spectateur. Il est impossible de pousser plus loin la vigueur du relief et l'entente des effets de lumière.

Avec le nom sacré de Jésus, les apôtres mettaient les démons en fuite ; les saints opéraient des prodiges ; les martyrs faisaient taire les oracles des faux dieux ; c'est en inscrivant le nom du Christ sur ses étendards que Constantin triompha de ses ennemis ; c'est en invoquant chaque jour, et surtout à la fin de notre carrière, l'aimable nom de Jésus que nous pourrons rendre notre mort précieuse aux yeux de Dieu. Unissons-nous à l'Eglise notre mère, et souhaitons dans de pieux transports que le nom saint et glorieux de Jésus soit béni, soit loué et exalté dans tous les siècles : « Benedictum nomen gloriæ

tuæ sanctum et laudabile et super exaltatum in omnibus sœculis » (*Daniel*, c. 3, v. 52). C'est le tendre amour du Sauveur pour les hommes qui l'a rendu obéissant à son Père jusqu'à endurer la mort de la croix (*Ep. aux Philip.*, c. 2, v. 13). Que le nom sacré de Jésus ait pour notre bouche la douceur du miel ! prononcé avec amour, il servira à réprimer nos passions et à élever nos cœurs vers le ciel ; que ce nom divin soit pour notre âme comme un parfum suave (*Cant.*, c. 1, v, 2) ! proféré avec confiance, il calmera nos douleurs et nous remplira d'une paix céleste ; que cet auguste nom soit gravé sur les tables de notre cœur (*Cant.*, c. 8, v. 6) ! et alors vivifiés par l'ardente charité de notre divin Sauveur, nous accomplirons fidèlement tous ses préceptes. Tels étaient les sentiments qui animaient le Père André, lorsqu'il composa, en l'honneur du saint nom de Jésus, ces beaux vers qu'on prendrait volontiers pour une poésie descendue du ciel :

O Jesu ! ô natum nostra ad solatia nomen !
Tu mel in ore sapis, carmen in aure sonas.
Tu menti lux es, tu cordi sancta voluptas.
Toti animæ nectar, ambrosiusque cibus.
Si tantas habet illecebras vel nominis umbra,
Res ipsa in cœlo gaudia quanta dabit ! [1]

[1] O Jésus ! ô nom créé pour notre consolation ! Vous offrez à mon palais le goût du miel, et votre douce mélodie charme mon oreille. Vous êtes la lumière de l'intelligence, la sainte allégresse du cœur, le nectar de l'âme, l'ambroisie du corps. O si la seule ombre de votre nom présente de si pures délices durant cet exil, quelles joies ineffables nous procurera dans le ciel votre divine présence !



LETTRES.

RAPPORT

SUR

LE PROJET TENDANT A INTRODUIRE

L'ORIENTALISME PRIMITIF

DANS

L'ENSEIGNEMENT DES FACULTÉS DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE,

PAR M. GERSON-LÉVY.

Messieurs,

Au moment où le gouvernement s'occupe de la réorganisation universitaire, l'Académie impériale de Metz, fidèle à sa devise, *l'Utile,* ne voudra pas refuser le concours de son influence et de ses lumières à l'élaboration de l'un des principaux projets qui se débattent pour la grande réforme dans les hautes études.

Déjà l'Académie de Stanislas de Nancy a pris l'initiative de la proposition tendante à rendre l'orientalisme, dans une certaine mesure, classique en France; et dans un savant mémoire adressé au Ministre de l'instruction publique, à l'appui de ce vœu, M. de Dumast s'attache à

démontrer le rôle avantageux que prendraient nos facultés des lettres en s'emparant d'une tâche attrayante et profitable, celle de l'enseignement des littératures de l'Orient primitif, qui jettent tant de flots de lumières sur les littératures dérivées.

En marchant de concert avec ceux qui proposent de ranimer les hautes études par l'orientalisme, vous vous donnerez, Messieurs, un relief digne du rang que vous occupez parmi les corps savants de nos départements.

Chargé de vous présenter un rapport sur cet intéressant sujet, je ne puis, Messieurs, que m'associer à la pensée de l'Académie de la *Ville-Sœur,* en vous faisant apprécier les heureux résultats que promet la réalisation de son projet si profondément médité.

Sans vouloir porter la moindre atteinte à l'étude des lettres grecques et latines, il faut convenir cependant que depuis l'époque de la renaissance, ces deux littératures ont été tellement explorées par nos philologues qu'elles ne laissent presque plus rien à glaner à leurs successeurs. La nécessité de la recherche d'un nouveau Pactole se fait donc impérieusement sentir en France, si, dans notre amour-propre national, nous ne voulons pas nous voir dépassés par les Allemands, les Anglais, les Russes, les Génevois, les Sardes, etc.

D'un autre côté, les littératures dérivées (celles des grecs et des Latins n'en font pas exception), ne sont que le reflet de l'orientalisme primitif, qui porte toujours en lui cette verdeur de la jeunesse du monde et ce souvenir d'une civilisation morale que les poëtes, d'après les traditions, nous ont représentée sous l'image de l'âge d'or.

Enfin, Messieurs, si nous nous enquérons de l'origine des mots de la plupart de nos langues occidentales, et notamment de la langue française, nos professeurs manquent rarement de nous renvoyer ailleurs qu'au grec ou

au latin. Mais si dans ces deux langues, elles-mêmes modernes en comparaison de l'orientalisme, nous voulons nous livrer à la recherche du motif qui à telle chose a fait appliquer telle dénomination, nous restons court, si nous ne savons pas monter plus haut. Cependant tout le monde est d'accord que le mythique *Cadmus* des Grecs n'est autre chose que le *Kedem* קֶדֶם, ou pays d'Orient, où les Grecs eux-mêmes ont puisé leur langue et leur écriture.

A l'appui de l'assertion que je viens d'avancer, et pour ne pas abuser de votre bienveillante attention, je ne citerai qu'un seul exemple, que j'emprunte au savant rapport fait par M. Breulier à la Société Asiatique de France, sur l'ouvrage de M. Louis Delâtre, intitulé : *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes.*

Qu'on demande, par exemple, quelle est l'étymologie du verbe *boire,* il n'y a pas d'écolier latiniste qui ne réponde par le verbe latin *bibere,* qui reparaît entier dans notre subtantif *biberon;* et d'où vient *bibo?* du grec πινω Mais quel rapport y a-t-il entre *pino*, *bibo*, *boire,* et l'action que ce verbe représente? A quelle source commune est-on allé puiser ces trois mots?

Voici, Messieurs, l'explication qu'en donne M. Delâtre :

« Le verbe sanscrit PI-BA-MI, forme redoublée de PA
» troisième conjugaison, fait en latin BI-BO (pour BI-BO-MI)
» dont l'infinitif BI-BE-RE fit le vieux français BOI-V-RE
» aujourd'hui BOI-RE; voilà le verbe. Voici quelques-uns
» des dérivés : PA-TA, sanscrit, devient en latin PO-TUS
» d'où PO-TIO, PO-TIO-NIS, PO-TION, ce qu'on boit, ce qui
» est *buvable;* c'est la racine PA prise dans le sens passif
» PIPPALA, sanscrit, a fait en persan PIL-PIL, en arabe
» FIL-FIL, et en latin PI-PER, d'où POIVRE. PIPPALA signifie

» ce qui fait boire : c'est la racine PA, PI, prise dans le
» sens causatif. PI-SCIS, d'où le vieux français POISSE, en
» français moderne POISSON (ON est ici terminaison dimi-
» nutive) signifie l'animal qui boit sans cesse, l'animal
» buveur ; c'est la racine PA prise dans le sens actif et
» fréquentatif...... »

Certes, Messieurs, peu de personnes se doutent du rapport qui existe entre les mots *boire, poivre, potion, poisson,* etc. Mais le penseur qui a étudié la philosopbie du langage, pour laquelle le sanscrit est une source si féconde, est frappé de la justesse de ces observations, confirmées d'ailleurs par le témoignage de presque toutes les langues européennes anciennes et modernes.

En voilà assez pour donner un faible aperçu de l'utilité du sanscrit dans les études purement grammaticales. Sous ce seul rapport, dit M. de Dumast, cette langue mériterait déjà, par sa savante régularité, d'être placée sur un trône au milieu des langues de l'antiquité.

Mais combien l'étude de ce type, le plus ancien du groupe lingual de tous les peuples civilisés, gagne-t-elle d'intérêt, si l'on considère l'éloquence et la pureté de la littérature sanscrite, si supérieure en moralité à celle des Grecs et des Romains, et dont il reste encore tant de monuments, depuis les magnifiques épopées antérieures aux âges homériques, jusques aux beaux et no bles drames écrits vers le siècle d'Auguste. C'est par les vastes ressources de leur langue, où tout est fondé sur un ordre logique naturel, que les Brahmes ont formulé, pour la première fois, sur la terre, des conceptions métaphysiques un peu suivies. C'est grâce au secours de cet idiôme que la docte rêverie gangétique a pu produire tant d'ouvrages abstraits où règne une incroyable puissance d'analyse.

Il y a plus, Messieurs, l'investigation de la science, au

point où elle est parvenue, a prouvé avec la dernière évidence que les cosmogonies allégoriques des Chaldéens, des Grecs, des Romains, des Celtes et des Scandinaves ont été empruntées au système des Brahmes. Le voile des mystères de l'antique Asie est tombé, depuis que l'Inde nous a ouvert le trésor de sa langue sacrée et de sa magnifique littérature. Berceau de l'esprit humain, c'est là qu'il faut chercher ses premiers efforts pour connaître l'éternelle vérité, mais malheureusement aussi ses abus, ses égarements et ses grandes erreurs, car tout dégénère entre les mains de l'homme.

Le monde connu était encore plongé dans la nuit de la plus profonde ignorance que l'Hindoustan brillait déjà par la richesse des arts qui font la gloire des peuples civilisés. Au dire de tous les voyageurs, sans en excepter les missionnaires, tous les monuments de la haute antiquité, à l'exception, peut-être, de ceux d'Egypte, semblent être un ouvrage d'hier en comparaison de cette mythologie indienne taillée dans la pierre, à une étendue de vingt kilomètres d'un roc en fer-à-cheval de l'ancienne Illura, aujourd'hui Hyderabad, véritable panthéon indien où tous les dieux ont de vastes pagodes dans lesquelles sont déposés des milliers de volumes des Védas et des Lois de Manou. A chaque pas on y découvre des incrustations de *slôkas* ou distiques d'une admirable sculpture.

Les Hindoux comptent plusieurs milliers de volumes sur les mystères de leur religion; c'est une théologie poétisée dans une langue tellement scandée par sa nature, que les Brahmes, encore aujourd'hui, ne peuvent s'expliquer comment on écrit en prose.

Toutes les littératures ont débuté par la poésie religieuse. Avec la richesse du langage, l'influence du climat, le développement du progrès arrivent aussi une poésie et une littérature profanes. Le nombre de slôkas se

compte par millions; mais il n'y a pas de genre de poésie où les poètes sanscrits n'aient précédé et surpassé ceux des autres peuples ; ils se sont élevés à une hauteur qu'on chercherait en vain chez les Grecs.

C'est Walmiki, à la fois épique et élégiaque ; Djana-Radjah, qui a chanté la rencontre d'Arjoun et de Schiwa ; Bhattu-Bana, auteur du poème de Kaḍambari ; Pandita, qui a écrit l'épopée de Bhatti ; Kalidas, astre du premier ordre, que les Anglais ont surnommé le Shakspeare de l'Inde. Autour de cette phalange viennent se grouper : Hersadeva, Krichna-Misra, Bhaltatcharia, Madhusanada-Misra, et un nombre infini d'autres poètes séculaires que la presse anglo-sanscritaine de Calcutta nous fait journellement connaître.

Pour se faire une idée du soin avec lequel les Brahmes cultivaient leur langue, il suffit de savoir qu'ils ont cinq excellents traités de prosodie, dix-huit lexicographes, une immensité de grammairiens dont Vopadeva et Kalapa passent pour les meilleurs qu'aucune nation ait jamais produits. La plupart de ces ouvrages datent cependant de plus de deux mille ans. Enfin dans les *Logiques* de Capila et de Gothama, bien antérieures à celle d'Aristote, se trouvent déjà exposés avec la plus grande clarté tous les principes du syllogisme.

C'est avec de telles archives que la littérature sanscrite se présente à l'investigation de nos hommes studieux qui ont pour tâche la propagation des lumières.

Si l'indo-européen est d'un si puissant secours pour les langues japhétiques, l'arabe n'en est pas un moindre pour les diverses ramifications des idiômes sémitiques. Ces deux langues forment la clef de voûte de tout l'édifice grammatical : la première de l'Occident, la seconde de l'Orient.

Ce que les arts et les sciences doivent aux Hindoux dans

la haute antiquité, ils le doivent aux Arabes dans le moyen-âge, à cette époque obscure où toutes les connaissances positives étaient menacées d'un oubli complet, où les seigneurs, par une bien bonne raison, étaient dispensés de signer leurs actes.

Il est vrai que l'arabe n'a, dans ses formes grammaticales, dans sa littérature hyperbolique, aucune affinité avec le génie de nos dialectes européens ; mais pour l'histoire de la science moderne, pour l'étude des progrès de l'esprit humain, pour la vigueur et l'énergie de sa poésie chevaleresque, plutôt romantique que classique, enfin pour l'heureuse influence de l'arabisme sur notre civilisation européenne, cette belle langue mérite qu'on lui érige des chaires dans nos facultés des lettres à l'instar de ce qui se pratique dans toutes les universités d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre, etc.

Si nous jetons un regard rétrospectif sur la source qui, depuis l'époque de la renaissance, a fait tourner le mouvement des esprits vers les conquêtes de l'intelligence, force nous est de remonter aux Arabes. Déjà les expressions techniques que nous leur avons empruntées, telles que : *almanach, alcool, algèbre, azimut, zénith, nadir, zéro, etc.*, sont un indice suffisant de toutes les richesses scientifiques que nous leur devons. Sans leurs signes numériques que d'efforts et de temps n'exigeraient pas les chiffres romains dans les opérations arithmétiques ?

Voici, Messieurs, un très-faible aperçu du contingent arabe dans le domaine de la science et de la littérature.

Sous la domination des Abbassides (en 750) une période de culture succède à l'esprit de conquête. A la cour brillante de Bagdad, les arts et les sciences trouvèrent un protecteur éclairé dans le calife Al Mansur ; mais ce fut Harun-Al-Raschid qui (en 786) fit une vraie propagande de lumières parmi ses sujets ; il fit traduire en arabe les

auteurs grecs les plus estimés et en répandre de nombreuses copies dans ses états; il attira à sa cour les sommités scientifiques de tous les pays et les récompensa royalement. L'un de ses successeurs, Al-Mamoun, offrit à l'empereur des Grecs cent quintaux d'or et un traité de paix perpétuelle, si, dans l'intérêt de la science et de sa propre instruction, il voulait permettre à Léon le philosophe de résider temporairement à la cour de Bagdad. Ce que fit son prédécesseur pour les auteurs grecs, Al-Mamoun le fit pour les auteurs Juifs, en faisant traduire en arabe tout ce qu'ils avaient de bons livres qui pussent inspirer à ses nationaux le goût des connaissances. Sous son règne florissaient les hautes écoles de Bagdad, de Bassora, de Bochara et autres, de grandes bibliothèques furent fondées à Alexandrie, à Bagdad et au Caire. La dynastie des Ommajades, en Espagne, rivalisait de zèle avec celle des Abbassides, en Asie. Là aussi les Arabes érigèrent quinze grandes académies et cinq riches bibliothèques. Casiri cite jusqu'à dix-sept savants arabes d'Espagne qui avaient charge d'explorer les contrées lointaines et de consigner leurs observations sur ces excursions scientifiques. Dans les expéditions militaires, chaque chef de corps était tenu de dresser des cartes exactes de tous les pays conquis. Aussi comptent-ils un nombre considérable de géographes parmi lesquels Abulféda et Edrisi sont encore à consulter aujourd'hui par l'importance de leurs travaux dans la géographie historique. Depuis le huitième siècle, ils ont élargi la sphère de l'histoire, et il serait à désirer qu'à l'exemple de Michaud en France, et de Wilkens en Allemagne, nos historiens cherchassent à se désaltérer à cette source si féconde pour l'histoire du moyen-âge.

Le rôle des Arabes est très-significatif dans le vaste champ de la philosophie, et les noms d'Avicenne, d'Al-

farabi, d'Algazel, d'Averroès retentissent encore dans toutes les chaires académiques de l'Europe. Ce ne fut d'abord que par la traduction arabe qu'Aristote s'est révélé au monde savant. Averroès l'a commenté en même temps qu'il a donné une paraphrase de la *République* de Platon. Alfarabi a écrit sur les vrais principes; Avicenne est auteur d'une *Logique,* d'une *Physique* et d'une *Métaphysique;* Ibn-Bajah se distingue dans ses écrits philosophiques par la profondeur de ses pensées ; Algazel renverse hardiment tous les systèmes de son époque, tandis que Happalath s'en fait l'apologiste.

Chez les Arabes, les sciences physiques faisaient partie intégrante de la philosophie, et la médecine était inséparable de ces sciences; tout philosophe devait être médecin, et, en vérité, nulle part avant eux la science médicale n'avait été cultivée avec plus de persévérance et d'ardeur ; il n'y avait pas de grande ville qui n'eût son école de médecine. La dissection du cadavre humain étant interdite par le Koran, l'anatomie leur doit peu de chose, d'autant plus étendues étaient leurs connaissances en nosologie, en thérapeutique, en botanique, et surtout en chimie, science inconnue aux anciens, et qui leur doit sa naissance.

Il en est de même des sciences mathématiques et astronomiques : ils simplifièrent les opérations trigonométriques des Grecs, étendirent l'usage des applications algébriques : on leur doit l'emploi des sinus et des tangentes en remplacement des cordes. — Mohammed ben Musa, Thebit ben Korrah, Abou Hassan, ben Haithem, Ibn-Esra se sont acquis par leurs travaux des titres à la reconnaissance du monde savant; Alhazen a composé un *Traité d'optique;* Nassireddin a traduit les *Éléments d'Euclide;* Djeber ben Afla a commenté la *Trigonométrie* de Ptolémée; Alhazen et Sergius ont traduit, en 812, l'astronomie du même savant, sous le titre d'*Almageste*.

Bagdad et Cordoue avaient leur observatoire. Le troisième mouvement irrégulier de la lune, la distance et le mouvement des planètes, la théorie du soleil, la division de la terre en sept climats, beaucoup de mesures géographiques, de tablettes astronomiques, etc., ont illustré les noms de Sergius, d'Alfargani, d'Averroès, d'Albaten, d'Almansor, d'Alpetragius, d'Abulféda, etc., qui tous brillaient du huitième au dixième siècle.

Une nation fière, valeureuse, d'un caractère aventureux et chevaleresque, aimant la gloire et les femmes, favorisée d'un ciel pur, d'une terre fertile et riante, doit avoir des dispositions à cette poésie de la nature qui, secouant les entraves du classicisme grec et romain, prend son essor rapide, ne reconnaissant d'autre souverain que l'élan hardi du génie, d'autre loi que le feu de l'âme.

Tel est, Messieurs, le caractère de la muse arabe. Pas plus que dans les poètes de la Bible, il ne faut y chercher ces chaînes de la règle, ces transitions étudiées qui lient ensemble les diverses parties d'une composition pour en faire un tout homogène. Ici tout est libre, original, fantastique; tout se ressent de l'ardeur, de la vivacité et de la sensibilité orientales. Dans sa conversation ordinaire même, l'arabe se sert de comparaisons et de métaphores que ne dédaigneraient pas nos poètes les plus distingués.

Dès le cinquième siècle, les Arabes instituèrent des concours poétiques, et les morceaux couronnés furent transcrits en lettres d'or sur étoffe de soie et suspendus dans la Caaba de la Mecque. Nous connaissons sept de ces poèmes traduits en allemand par Hartmann, sous le titre de *Pléïades radieuses du ciel poétique de l'Arabie*. Mais c'est le poétique Coran qui a ouvert la période brillante de la littérature arabe. En 830 Abu Temam recueillit la

grande *Hamasah*, c'est une anthologie en dix volumes; en 880, Bochteri en publia le supplément, ou la petite *Hamasah*. Motenabbi se distingue par la douceur du ton élégiaque; le visir Lograi, par la finesse de ses couplets; nous devons à Hariri le charmant roman des *Makamat* ou les Métamorphoses d'Abou Séid; à Ibn Tophail, *l'Homme de la Nature,* roman philosophique. Tout le monde connaît *les Mille et une Nuits,* les charmes de ces contes ne peuvent être dépassés que par les *Aventures d'Antar,* roman héroïque d'Admaïs qui se trouve encore aujourd'hui en permanence sur les tabourets des cafés d'Alep. A l'exception du drame et de l'épopée, il n'y a pas de genre auquel les Arabes ne se soient appliqués : la touchante romance doit son jour à leur rêveuse mélancolie; leur influence se fait sentir dans les poésies romantiques du moyen-âge, peut-être même dans notre versification rimée.

Voilà certes, Messieurs, plus de titres qu'il n'en faut pour mériter aux lettres arabes une place dans notre haut enseignement. Mais n'oublions pas que c'est à l'école que nous nous adressons, et que sous ce rapport nous ne pouvons avoir en vue que la *langue révérée*, je veux dire *l'arabe littéraire* de la belle époque. Quant à l'arabe vulgaire, tel qu'il est usité dans nos possessions africaines, combien de nos soldats ne l'ont-ils pas acquis par leur contact avec les indigènes. L'intérêt matériel qui est toujours le meilleur stimulant, la perspective des emplois ou des bénéfices engageront, sans doute, plusieurs de nos compatriotes à acquérir la pratique de ce dialecte, qui est à l'arabe pur, ce qu'est le grec moderne à la langue de Démosthène.

En établissant l'incontestable droit universitaire des deux plus anciens types conservés du groupe lingual de la famille européenne et de la famille orientale, je suis

loin d'avoir épuisé cet intéressant sujet, il s'agit de connaître aussi l'opportunité de la mesure en vertu de laquelle l'orientalisme doit être rendu classique dans nos facultés des lettres. Or, Messieurs, nous savons que dans la réorganisation des études dont s'occupe le gouvernement, les chaires de grammaire comparée, c'est-à-dire de la philosophie linguistique, ne sont pas oubliées, l'occasion est donc plus favorable que jamais pour solliciter l'extension du programme, qui, une fois adopté, ne change pas du jour au lendemain.

Autrefois et naguère encore, la France marchait à la tête des peuples dans la philologie orientale; la phalange de ses adeptes était nombreuse : c'étaient Bernard de Paris, le Père Amyot, François de Dombay, d'Herbelot, Vessière de la Croze, Louis de Dieu, B. Giraudeau, Richard Simon, Court de Gebelin, l'abbé Barthélemy, etc. Quand, en 1721, un chef cosaque rapporta à Pierre-le-Grand quelques manuscrits enlevés au Thibet dans une excursion nocturne, le czar ne trouvait, ni dans ses vastes états, ni dans aucune des universités d'Allemagne, personne qui pût lui rendre compte du contenu de ces volumes. Il finit par où il aurait dû commencer: s'adressant à la France, Fréret et Fourmont parvinrent à donner par induction le sens de quelques feuillets détachés que l'empereur de Russie avait soumis à l'examen de l'Académie de Paris.

Anquetil du Perron, découvrant à la bibliothèque royale quelque fragment d'un manuscrit indien, et frappé de l'analogie de cette langue avec nos idiômes européens, n'a plus ni trève ni paix qu'il n'ait pénétré dans les Indes orientales pour en étudier les langues. L'embarquement lui est refusé comme à un aventurier; il s'enrôle comme soldat de marine, arrive au port de Lorient le sac au dos. Heureusement, notre Compagnie des

Indes, instruite à temps de ce dévouement à la science, fait assembler d'urgence son conseil supérieur, lui dépêche un courrier à Lorient pour lui annoncer qu'il était affranchi de son engagement, et qu'on lui accordait le passage gratuit, une pension et la table des officiers. A peine débarqué à Pondichéry, et quoique malade, il fait à pied le chemin jusqu'à Chandernagor, s'y embarque pour Mahé, parcourt encore à pied la distance de Mahé à Surate, d'où, après s'être initié dans la langue et la science des Brahmes, il retourne en France, enrichi de la connaissance de tous les idiômes indiens et muni de cent quatre-vingts manuscrits, nous dévoilant des trésors qui nous étaient cachés jusque-là.

De nos jours mêmes, l'étranger nous envie ces illustrations récentes qui portent pour noms Champollion, Chézy, Abel Rémusat, Saint-Martin, Burnouf, Sylvestre de Sacy, Loiseleur des Longschamps, Klaproth, etc. Malheureusement pour nous, ces grands noms retentissent plus encore dans les chaires des universités d'Allemagne et d'Angleterre, où l'élément oriental brille d'un si vif éclat, qu'en France où la haute école reste étrangère à ce mouvement universel pour la linguistique. Et quand même nous avons à Paris les chaires du collége de France et celles de la seule école spéciale des langues orientales, nos aspirants au doctorat ès-lettres se plairont-ils, après avoir achevé leurs études dans nos facultés, à se rendre encore à la capitale pour cette seule spécialité? D'ailleurs, dans l'état actuel des choses, qui voudrait s'aventurer à sacrifier son existence dans la perspective d'occuper un jour une seule place qui n'offre de chances que quatre ou cinq fois par siècle?

« Eugène Burnouf meurt, s'écrie M. de Dumast, et
» faute d'une chaire établie pour le zend, cette précieuse
» langue, qu'il avait exhumée, retombe sous terre avec

» lui. S'il en est ainsi pour une chaire spéciale non » érigée, la chose n'est guère plus consolante lorsque, » comme pour le sanscrit, il n'y a qu'une chaire unique. » Ce sera toujours un métier peu couru que celui d'élèves » réduits à cette pauvre et pitoyable perspective de dire » à leur maître : Monsieur, quand allez-vous mourir...? » pour qu'à la fin je vous succède. »

Une lettre adressée à M. de Dumast, au sujet de sa brochure sur l'orientalisme, rapporte un fait qui mérite d'être cité :

« L'Académie impériale de Pétersbourg, prenant en » considération l'importance majeure du sanscrit, la né- » cessité de le répandre et de faciliter de plus en plus » cette belle étude destinée à un avenir classique, vient » de se décider à la publication d'un dictionnaire san- » scrit, supérieur pour le complet et le soin, à ceux que » l'on possédait. Et afin de rendre cet ouvrage profitable » à toute l'Europe, les moscovites font abstraction, là- » dedans, des exigences d'une étroite vanité nationale. » Ce n'est point leur langue qu'ils adoptent pour moyen » de traduction des mots et des phrases indoues ; leur » dictionnaire ne sera pas *sanscrit-russe*. — Que sera-t-il » donc? — Hélas, en 1833, ç'aurait été un dictionnaire » *sanscrit-français*. En 1853, ce sera... quoi? un dic- » tionnaire *sanscrit-allemand*. »

Et ce ne sera que justice, ajoute l'auteur de la lettre, l'état de la science le voulait ainsi.....

Frappée de cette espèce d'ostracisme qui pèse chez nous sur la littérature grandiose de l'Orient, l'Académie de Nancy s'est occupée de trois importantes questions, comme à mon tour, pour accomplir la tâche que vous avez bien voulu me confier, je crois de mon devoir de vous en proposer les solutions sur la valeur desquelles j'appelle, Messieurs, votre indulgente attention.

PREMIÈRE QUESTION.

L'orientalisme, qui offrirait tant de ressources, et à nos littératures occidentales si épuisées, et à nos sciences historiques, peut-il, ou ne peut-il pas, être rendu classique en France ?

Réponse.

Oui, sans doute, il le peut, et avec de grands avantages. Il est de la dignité de la France de ne pas se traîner à la remorque des nations européennes. Si elle ne veut pas se laisser déborder par les universités étrangères, qu'elle ait hâte de ne pas déchoir de son rang et de s'égaler à elle-même. L'opportunité du classicisme oriental se fait sentir aujourd'hui, plus impérieusement que jamais.

SECONDE QUESTION.

Supposé que l'orientalisme puisse devenir classique ; dans quelle mesure le peut-il ?

Réponse.

Jusqu'à concurrence seulement : 1° du *sanscrit,* comme type de l'élément gréco-latin et franco-gaulois, c'est-à-dire, des langues européennes ; 2° de l'*arabe littéraire,* souche des idiômes de la grande famille sémitique.

TROISIÈME QUESTION.

Par quels moyens convient-il d'organiser cet enseignement ?

Réponse.

Par la création, dans chaque faculté des lettres, d'une

seule chaire, réduite au *sanscrit*, pour les idiômes indo-européens, et d'une autre, réduite à *l'arabe littéraire*, pour les idiômes sémitiques.

L'exécution immédiate de cette mesure paraît, à la vérité, présenter quelque difficulté : il y aura nécessairement, pendant les premières années, disette de sujets pour certaines localités ; mais le principe une fois admis, nettement formulé par un décret, ne manquera pas de stimuler le zèle des aspirants. Le gouvernement, en nommant immédiatement des professeurs capables, et en se réservant un délai de trois ans pour introduire cette innovation dans toutes les facultés des lettres, ne tarderait pas à voir se former des sujets aptes à ces deux spécialités.

Pour assurer aux nouvelles chaires un auditoire sérieux, il faut deux choses :

1° Exiger pour le grade de docteur ès-lettres, à partir de 1860, la connaissance de ces deux langues, ou au moins du sanscrit ;

2° Et sans l'exiger chez les professeurs des lycées, *leur en tenir compte*. Dès qu'il sera notoire qu'on y aura égard et que désormais, *à droits égaux* pour l'obtention des places, la préférence sera donnée aux candidats sanscritistes, le triomphe de l'idée est assuré ; l'émulation fera le reste.

Comme dans l'enseignement linguistique, il y a des principes généraux, communs à toutes les langues, et une corrélation entre un grand nombre de mots des familles linguistiques les plus éloignées, nos professeurs des hautes classes, dans les lycées mêmes, sans enseigner positivement ni sanscrit ni arabe, pourraient en donner l'avant-goût aux élèves de seconde et de rhétorique, par le rapprochement de certaines formes grammaticales, par

la recherche de certaines étymologies, et surtout par la lecture de la traduction de morceaux extraits des mélanges sanscrits de M. Langlois, et de l'excellente chrestomathie arabe de l'illustre Sylvestre de Sacy.

Il est entendu, cependant, que la réforme que nous sollicitons, n'aura aucun effet rétroactif, et qu'elle respectera non-seulement les positions des fonctionnaires en exercice, mais aussi tous leurs droits à l'avancement.

Enfin, l'Académie impériale de Metz s'associe à l'Académie de Stanislas, en émettant le vœu de voir le gouvernement créer, soit à Marseille, soit sur une autre frontière maritime, dans le triple intérêt du commerce, de la politique et des sciences, une école pratique des langues orientales, qui, tout à la fois, formant nos interprètes et attirant à nous les étrangers, soit, sous les auspices de la France, le lien de l'Europe et de l'Asie.

De quelque côté que vous envisagiez, Messieurs, la question de l'orientalisme, soit que vous la considériez en elle-même, soit que vous la regardiez du côté de la sympathie qu'elle rencontre partout, elle est également digne de votre sollicitude éclairée.

Un corps savant qui inscrit *les lettres* en tête de son titre, ne pourrait être indifférent à une question qui intéresse au plus haut point la gloire et le progrès littéraires de cette belle France qui ne saurait, qui ne voudrait jamais déchoir du premier rang qu'elle occupe dans le monde civilisé.

Les conclusions de ce rapport, adoptées séance tenante, ont été adressées à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, afin que le gouvernement puisse y avoir tel égard que de raison.

DERNIERS SOUVENIRS

DE

CHARLES DU COETLOSQUET.

RAPPORT

PAR M. FAIVRE.

C'est un assez singulier rapport, Messieurs, que celui dont M. le Président a bien voulu me charger. Un voyageur part pour la Terre-Sainte, objet depuis longues années de ses plus ardents désirs; çà et là il date quelques lettres à sa famille des diverses localités qu'il visite; puis il meurt avant d'avoir pu effectuer son retour ; et ces lettres, recueillies, publiées par ses proches, me sont confiées pour que j'en rende compte à l'Académie. Me voilà donc rapporteur d'une vingtaine de lettres familières, écrites, sans le moindre souci du style et de la forme, sous une tente de voyage ou sur la pierre éboulée de quelque ruine, à un frère, à une sœur, à un neveu, et je viens doctement vous entretenir de ces feuilles légères, comme tel d'entre vous pourrait vous apporter de graves considérations sur un traité de balistique ou de mécanique céleste. Etrange destinée des choses, où il entre toujours tant de hasard

et d'imprévu ! Tel opuscule échappe ainsi fortuitement à l'obscurité et à l'oubli, tandis que, au prix des plus persévérants efforts, tel ouvrage long et sérieux ne parvient pas à s'y soustraire.

Je ne laisse pas, Messieurs, de savoir gré à M. le Président d'avoir pensé à moi en cette circonstance et de m'avoir confié le soin de rappeler à votre souvenir M. le comte du Coëtlosquet, de si honorable et si regrettable mémoire, et du trop petit nombre de ceux qui cultivent parmi vous les lettres et les sciences morales. Je saisis avec bonheur cette occasion de rendre l'hommage de mes plus profondes sympathies à un homme si bon, si modeste, si éclairé, d'un si rare mérite, d'une si haute vertu. C'est une exquise douceur de parler de ceux qui nous sont chers, surtout quand ils nous ont été ravis pour toujours.

Du reste, ma tâche est facile. Que vous dirai-je de ces lettres, Messieurs? Ce n'est pas un livre. Sous le rapport littéraire, cela n'a pas d'autre valeur que les confidences journalières qui échappent à votre plume dans vos plus intimes épanchements avec vos parents et vos amis. Sous le rapport scientifique, il y a peut-être moins à dire encore. Que peut-on nous apprendre sur les lieux saints après les éloquentes et curieuses relations de Châteaubriand, de Lamartine, de Poujoulat, du P. de Géramb, de tant d'autres? D'ailleurs, M. du Coëtlosquet allait à la Terre-Sainte en pélerin, non en savant ni en poëte. Je n'ai donc à vous entretenir ici, Messieurs, que du pieux voyageur, que du chrétien ; c'est à ce point de vue seul que les lettres dont il s'agit sont intéressantes, et je me bornerai, sans ordre et sans suite, à quelques aperçus qu'elles m'ont inspirés.

L'effet qu'elles produisent à la lecture est remarquable. Je doute que leur auteur, revenu de son voyage, et, au

moyen de ses notes, écrivant un livre sur la Palestine, eût de moitié autant ému et captivé.

Je ferai observer d'abord qu'il y a un charme tout particulier dans la simplicité, charme puissant, irrésistible, qui nous subjugue d'autant plus sûrement que nous sommes moins en défiance. Faites un ouvrage, composez un discours, quand vous seriez un Pascal ou un Bossuet, vous me convaincrez difficilement, parce que votre talent, votre génie, dont vous avez ramassé toutes les forces pour m'attaquer, inquiète le *quelque chose* qui résiste dans mon esprit ou dans mon cœur, et le porte à se fortifier, à se barricader de raisons et de sophismes pour échapper, s'il le faut, même à la vérité. Mais venez à moi désarmé, venez bonnement, sans apprêt de logique ou de langage, j'écouterai ; à plus forte raison serai-je disposé à vous croire, si ce n'est pas à moi que vous vous adressez, si c'est une conversation avec un autre, dont, m'approchant, je saisis quelques mots à la dérobée

Hé bien, voilà ce qu'il en est précisément des *Derniers Souvenirs de M. du Coëtlosquet;* ce sont quelques mots du plus naïf entretien confiés à nos sympathies par une religieuse indiscrétion. Et cela suffit peut-être pour expliquer l'empressement avec lequel ce pieux recueil a été accueilli, ainsi que l'impression qu'il a produite sur la presque universalité des personnes qui en ont eu communication.

Qui pourrait ne pas croire à la sincérité de telles confidences, et de là à celle des sentiments dont elles sont l'expression ? En parcourant ces lignes rapides, tout imprégnées de candeur, et, pour ainsi parler, d'irréflexion, on sent qu'on pénètre dans l'âme de leur auteur, et qu'on lui dérobe son secret. Mais quel secret ?

A travers les mille témoignages d'une bonté indulgente et gracieuse, qui s'épanchait incessamment sur une famille bien aimée, ce secret, Messieurs, c'est une foi simple et

ferme, une foi des temps chevaleresques, dont une humble réserve nous avait jusqu'ici voilé l'ardeur, et que la présence des saints lieux a fait éclater tout-à-coup, comme un feu qui couvait, et qui, au contact de l'air, s'élance brusquement en flamme vive et brillante. Or, c'est là encore, si je ne me trompe, la raison de l'intérêt inspiré par l'ouvrage modeste qui nous occupe.

S'il est vrai que la foi soit une immense raison de bonheur et un des biens les plus précieux que nous puissions ambitionner, il faut bien reconnaître aussi que la foi ne s'acquiert pas uniquement par l'étude et la réflexion comme les sciences, mais que la foi naît surtout de la foi, et qu'un croyant opère plus de conversions par cela seul qu'il croit, qu'il n'en pourrait opérer par les plus éloquents discours et les plus solides raisonnements. Donc, lorsque la foi se manifeste dans toute sa force, et qu'elle ne laisse pas le plus léger doute sur sa parfaite sincérité, elle nous touche inévitablement ; elle ébranle toutes les résistances de notre orgueilleuse raison ou de nos passions intéressées et elle nous incline fortement à croire à notre tour. Ainsi en a-t-il été d'un livre célèbre inspiré par la glaciale obscurité des cachots du Spielberg, qui a révélé au monde une fois de plus toute la puissance de la foi chrétienne, et qui a ramené tant d'âmes à la pratique d'une religion d'où découle tant de résignation dans les souffrances. Ainsi en sera-t-il peut-être des *Derniers Souvenirs de M. du Coëtlosquet,* qui ont déjà remué plus d'une conscience et éveillé plus d'un désir de partager une croyance qui rend l'homme si bon et si heureux.

« J'ai eu, dit-il, le bonheur de communier aujourd'hui dans la *grotte de l'agonie ;* c'est assurément un des lieux qui sont le plus faits pour ranimer la piété, la ferveur ; c'est proprement celui des âmes qui souffrent, qui

sont affligées, soit par la maladie, soit par des tribulations de quelque nature qu'elles soient : à ce point de vue, j'avais peu à demander pour moi-même, moi dont la vie est si paisible et si heureuse. Mais combien de personnes chères, et dans ma famille et ailleurs, ont besoin de consolations! Et j'ai demandé à Celui qui a tant souffert dans ce lieu même, de leur en envoyer ou plutôt d'être lui-même leur consolateur! »

Lisez donc quelques pages de ce genre sans former au fond de votre cœur un secret désir, ou peut-être sans éprouver un lointain regret! Impossible de ne pas se dire : Celui-là était heureux ; où avait-il donc appris la science du bonheur? Où avait-il trouvé cette douce paix après laquelle je soupire en vain? — Or, ces lettres, Messieurs, nous l'apprennent surabondamment.

Au lieu de s'abandonner, comme tant d'autres, sans gouvernail et sans boussole, aux ballottements de l'océan des jours, M. du Coëtlosquet s'était orienté, dès son début dans la vie, sur le pôle de la religion. Il avait pris pour règle de sa conduite cette maxime élémentaire, si profonde et si simple, si connue et si ignorée : *Connaître Dieu, l'aimer et le servir, afin d'être éternellement heureux;* et cette autre grande parole, qui est comme le complément de la première : *Je suis la voie, la vérité et la vie; je suis la résurrection.* Et invariablement fixé dans cette sainte doctrine, qui ne peut jamais égarer parce qu'elle émane de la vérité même, M. du Coëtlosquet a cheminé droit à travers les hasards et les écueils de la vie. Pendant une carrière de cinquante-huit ans, il a parcouru les différentes phases de l'existence humaine, il a traversé les redoutables orages des révolutions. Nous l'avons vu administrateur, homme politique, homme de lettres, homme privé, toujours lui-même, toujours intègre, toujours juste, toujours ferme, toujours modéré, estimé et aimé de tous

et dans tous les partis, pour la noblesse et l'aménité de son caractère, pour son inépuisable obligeance, pour son évangélique charité. Hé bien, tout cela émanait de la même source, et tout cela était parfait parce que le principe était parfait.

C'est un beau et rare exemple qu'une vie semblable, sans fautes et sans erreurs, sans la plus légère déviation, sans le plus pardonnable écart; mais, il faut le dire aussi, c'est le prix d'une inviolable fidélité à la grande loi qui régit les êtres libres. Prétendre être à soi-même sa loi, c'est fonder sur un sable mouvant l'édifice de sa vie; mais s'asservir généreusement à la loi divine, c'est le fonder sur le roc, c'est bâtir pour l'éternité.

L'attachement de M. du Coëtlosquet à la foi chrétienne, qui nous donne raison de la pureté de sa vie, nous fait comprendre aussi l'habituelle sérénité de son esprit, dont ses lettres sont empreintes, toutes sans exception, jusqu'à celle qu'il écrivait cinq jours avant sa mort. Il se sentait atteint d'un commencement de fièvre, *qu'il fallait soigner,* disait-il, à cause des maladies qui régnaient alors dans le pays. Puis il ajoutait : « Il manquerait quelque chose à un pélerinage de Terre-Sainte, s'il se terminait sans aucune espèce de souffrances; et quand elles sont aussi légères que celle-ci, on aurait mauvaise grâce de se plaindre, à côté du Gethsémani et du Calvaire. » Cette lettre est du 29 octobre; le 2 novembre, un peu avant minuit, sans agonie, presque sans souffrance, le pieux pélerin rendait son âme à Dieu entre les bras de son jeune compagnon de voyage: douce et paisible fin d'une heureuse vie, ou plutôt douce et facile initiation d'une âme juste à la vie bienheureuse qui ne doit pas finir !

C'est une bonne fortune pour un soldat de mourir sur le champ de bataille ; c'en est une pour un chrétien de mourir au pied du Calvaire. M. du Coëtlosquet a eu ce

bonheur, que tout vrai disciple de Jésus lui enviera ; de sorte qu'on peut dire qu'il n'a rien manqué dans cette existence privilégiée, rien, pas même le choix d'un tombeau. M. de Chateaubriand a dû lui-même désigner la place qu'il souhaitait pour son cercueil ; Dieu s'est chargé de désigner pour celui de M. du Coëtlosquet une place que cet homme si modeste et si humble n'aurait jamais osé ambitionner. L'un repose à l'ombre paisible du Saint-Sépulcre, l'autre sur la plage orageuse de l'Atlantique : lequel faut-il féliciter ?

J'avais consenti, Messieurs, à vous donner une idée de ces derniers épanchements d'une âme honnête, dont le talent non moins que le caractère honora votre compagnie ; j'ai peut-être un peu oublié mon rôle d'académicien pour laisser parler mes sympathies religieuses : j'espère que vous voudrez bien me le pardonner. S'il m'avait fallu considérer dans M. du Coëtlosquet autre chose que le chrétien, j'avoue qu'en présence de ces lettres toutes pleines de foi et de piété, je n'aurais su que vous en dire. Mais d'ailleurs nous vivons dans un siècle où, tout en respectant les convictions des autres, on se fait un mérite et un devoir d'avouer, et, au besoin, de proclamer les siennes. J'ai donc parlé librement, comme j'aurais fait dans une assemblée chrétienne, comme aurait fait sans doute M. du Coëtlosquet lui-même s'il eût été à ma place : trop heureux si j'avais avec cet excellent homme quelque autre ressemblance que la sincérité de ma foi et la franchise de mes opinions !

DISSERTATION

SUR LE

NOMBRE SEPTENAIRE,

PAR M. F. MUNIER.

Les anciens étaient généralement persuadés que les nombres avaient une grande influence sur les destinées humaines. Suivant eux, les nombres sont le principe de toutes choses, la raison de l'ordre universel ; ils s'élèvent de la terre aux cieux et redescendent des cieux à la terre, formant une chaîne d'émanations par laquelle sont liés des natures diverses et des accidents opposés. La science des nombres était pour eux la première, la plus importante de toutes les connaissances humaines.

Après avoir fait des recherches approfondies sur les nombres, Pythagore a trouvé qu'ils avaient chacun en particulier leur vertu et leur efficacité bienfaisante ou malfaisante. Selon ce philosophe, le nombre *deux*, par exemple, est l'origine des contrastes, le symbole de la diversité, de l'inégalité, de la division et de la séparation. Deux est donc un mauvais principe, un nombre de mauvais augure, qui caractérise le désordre, la confusion et le changement.

Trois est le nombre qui renferme les plus sublimes mystères, car toute chose est composée de trois substances; il représente Dieu, l'âme du monde, l'esprit de l'homme. Il est l'image des attributs de la divinité. Il existe encore aujourd'hui une croyance qui attache à ce nombre un caractère particulier de sainteté, une vertu mystique très-puissante dans sa connexion avec les cérémonies religieuses.

Cette citation abrégée suffit pour donner une idée du système des anciens sur les nombres et sur les propriétés qu'ils y attachaient.

Aujourd'hui il faut mettre ces opinions au rang des conceptions les plus creuses que l'antiquité nous ait léguées.

De nos jours, un illustre auteur, au risque d'étreindre quelque chimère, se livre aussi sur les songes et sur les nombres à des spéculations tout orientales et pythagoriciennes. Malgré sa raison supérieure, il ne craint pas de s'aventurer dans les excursions périlleuses de l'illuminisme.

Mais s'il est un nombre célèbre chez tous les peuples, sans exception, un nombre qui ait la prérogative de désigner en lui toutes les perfections, c'est sans contredit le nombre septenaire, qui appartient particulièrement aux choses sacrées.

Nous allons nous occuper de ce nombre caractéristique, abstraction faite, bien entendu, de son application aux rêveries de l'astrologie et de la cabale. Nous le verrons figurer dans la littérature sacrée et dans la littérature profane, dans les rites mystérieux des anciens, dans les livres canoniques, dans les dogmes et dans les cérémonies du culte catholique : nous le verrons apparaître sur les monuments civils et religieux de presque tous les peuples; enfin nous le trouverons même dans les choses qui appartiennent à l'ordre physique et naturel.

Nous rechercherons ensuite l'origine du fréquent usage de ce nombre remarquable, que chaque peuple a charié avec lui dans ses migrations, et qui est devenu le signe symbolique d'un dogme répandu par toute la terre.

Tout en restreignant considérablement les citations que nous pourrions faire, nous donnerons cependant une certaine étendue à nos observations, parce que nous pensons, peut-être avec trop de présomption, que non-seulement elles peuvent offrir quelque intérêt, mais encore être utiles pour l'intelligence de plusieurs passages des écrivains profanes et des auteurs inspirés.

Ordre sacré.

Le nombre septenaire est consacré dans les livres saints par un grand nombre de circonstances et de coutumes mystérieuses. Selon Joachites, Dieu a imprimé partout dans l'univers le caractère sacré du nombre sept : il se trouve continuellement dans l'écriture.

La Genèse, dès le début, montre ce type saillant appliqué aux jours de la création, y compris le jour de repos ; et la période de sept jours composant la semaine, circule sans interruption, à travers les siècles, en se mêlant aux calendriers successifs des différents peuples.

Il n'est donc pas étonnant que le nombre sept ait été affecté aux cérémonies de religion, et que beaucoup de choses soient caractérisées par ce nombre. Il est en quelque manière sacré chez les Hébreux, à cause du sabbat, et de ce précepte formel donné par Dieu à Moïse : « Dis aux enfants d'Israël : Vous travaillerez six jours, mais le septième jour, vous ne ferez aucune œuvre. » Le repos du septième jour marque, selon saint Paul, le repos de l'éternité. Non-seulement le septième jour était en honneur chez les Juifs, par le repos du sabbat, mais

chaque septième année, qu'ils appelaient l'année sabbatique, était consacrée au repos de la terre et à l'affranchissement des esclaves, qu'on renvoyait libres et sans rançon.

L'Éternel prescrit ainsi à Moïse l'observation de la fête de la Pentecôte : « Vous compterez, à partir de la fête de Pâques, dès le lendemain du sabbat, sept semaines entières. Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain de la septième semaine ; alors vous offrirez à l'Eternel sept agneaux sans défaut et de l'année. » Les Hébreux avaient encore les semaines de sept années, c'est-à-dire de quarante-neuf ans ; elles précédaient l'année jubilaire, qu'ils célébraient la cinquantième année. Les prêtres prenaient les sept trompettes dont on se servait dans l'année du jubilé ; ils marchaient devant l'arche d'alliance, et faisaient sept fois le tour de Jéricho en sonnant des trompettes autant de fois.

L'Éternel, par la voix de Moïse, dit aux enfants d'Israël : « Si vous rejettez mes ordonnances, j'ajouterai sur vous sept fois autant de plaies, selon vos péchés. Si vous ne vous corrigez pas après ces choses pour vous convertir à moi, je vous frapperai encore sept fois autant, selon vos péchés. Mais si vous obéissez à la voix de l'Éternel, votre Dieu, les ennemis qui s'élèveront contre vous seront battus ; ils sortiront contre vous par un chemin, et par sept chemins ils s'enfuiront devant vous. » Les paroles de l'Eternel sont des paroles pures ; c'est un argent affiné au creuset, épuré par sept fois.

La loi de Moïse était divisée en cinquante chapitres pour les cinquante semaines de l'année des Juifs, et en cinquante-quatre pour l'année bissextile. Sept personnes, un prêtre, un lévite et cinq israélites, lisaient alternativement une section de ces chapitres. Moïse ordonne qu'on fasse la lecture de cette loi tous les sept ans, en présence de tout le peuple.

On remarque dans la Bible le nombre de sept victimes ordonnées pour plusieurs sacrifices. Balaam dit à Balak : « Fais-moi ici dresser sept autels, et prépare-moi sept veaux et sept béliers. » — Le roi Ezéchias assembla les principaux de la ville, et ils amenèrent sept veaux, sept béliers, sept agneaux et sept boucs, puis le roi ordonna aux sacrificateurs de les offrir sur l'autel. — L'Éternel dit à Moïse : « Quand un veau, ou un agneau, ou une chèvre seront nés, et qu'ils auront été sept jours sous leur mère, ils seront agréables pour l'offrande du sacrifice qui se fait par le feu à l'Éternel. » — Lors de la nouvelle lune, les Hébreux sacrifiaient sept agneaux d'un an.

Le nouvel an des Hébreux commence le septième mois de leur calendrier, et dans ce même mois a lieu la fête des tabernacles, qui dure sept jours. Au commencement de ce mois, ils offraient sept agneaux pour le péché. Le grand sacrificateur trempait son doigt dans le sang des victimes, et en arrosait sept fois la couverture du temple, le pavé et l'intérieur du tabernacle. On lit dans le Lévitique que Moïse, après avoir pris l'huile de l'onction, en fit sept fois les aspersions sur l'autel pour le sanctifier ; ensuite il oignit le tabernacle et toutes les choses qui y étaient. Il dit à Aaron et à son fils : « Vous ne sortirez de sept jours de l'entrée du tabernacle d'assignation, car je vous consacrerai pendant sept jours. » — Dans le livre des Rois il est dit que Naaman, général en chef du roi de Syrie, étant atteint de la lèpre, pria le prophète Elisée de le guérir. « Lavez-vous sept fois dans les eaux du Jourdain, lui dit le prophète, et vous serez guéri. »

Après la mort de Mathusalem, les sept jours du deuil de ce patriarche furent accordés au genre humain coupable pour se convertir ; mais ne l'ayant pas fait, l'Eternel dit à Noé : « Tu prendras sept couples d'animaux mondes ou purs, et seulement un couple d'animaux immondes ; car

dans sept jours je ferai pleuvoir sur la terre. » L'Éternel n'a pas épargné l'ancien monde, et n'a sauvé que sept personnes avec Noé, prédicateur de sa justice.

Le songe de Pharaon lui représente sept vaches grasses et sept vaches maigres, puis sept épis pleins et autant de vides, qui marquaient, suivant l'interprétation de Joseph, les sept années de fertilité et les sept années de disette. — L'ange, interrogé sur la signification des sept yeux qu'il y avait sur la pierre mise dans la main de Zorobabel, répondit : « Ce sont les sept yeux du Seigneur, les sept esprits de Dieu, qui vont par toute la terre. »

Les Hébreux avaient donné sept enceintes à Jérusalem; la construction du temple de Salomon avait demandé sept années. On employa sept mois à établir le tabernacle du temple. Salomon fit une fête pendant sept jours pour la dédicace de ce temple, et pendant sept autres jours pour la dédicace de l'autel. Le grand chandelier à sept branches, placé au milieu de l'autel des parfums, représentait, suivant Clément, évêque d'Alexandrie, les sept planètes. Au centre était la lampe du soleil, parce que cet astre, placé au milieu du système planétaire, communique sa lumière aux planètes. Josèphe et Philon, deux écrivains Juifs, donnent la même explication.

Jérusalem renfermait sept synagogues et sept monuments remarquables, savoir : la tour de David, le palais de Salomon, le tombeau de Hulda la prophétesse, les sépulcres des rois, le palais de la reine Hélène, la porte de la commisération, la muraille occidentale. Sept chemins conduisaient à la ville sainte de sept autres villes, telles que Jaffa, Sichem, Arad, Tibériade, etc., et sur chacun de ces chemins il y avait sept étapes ou lieux de stations ; d'où l'on peut inférer que le mot *chemin* conserve son sens propre et déterminé dans ces paroles qu'on a lues plus haut : « Vos ennemis sortiront contre vous

par un chemin, et par *sept ehemins* ils s'enfuiront devant vous. »

Daniel apprit, par une révélation, les septante fameuses semaines où les temps du Christ et la destinée du peuple juif sont expliqués. C'étaient des semaines d'années, qui contenaient par conséquent 490 ans. On a vu plus haut que cette manière de compter était ordinaire aux Juifs, qui observaient, par un repos religieux, la septième année aussi bien que le septième jour.

On parle aussi dans l'Écriture des sept dons répandus sur le Messie, des sept archanges et des sept colonnes de la maison où habite la sagesse; des trônes et des dominations rangés en sept ordres ou gradations comme les sept sphères des planètes. D'après Ausberg, le nombre septenaire des anges renferme la totalité des élus; et, selon André de Césarée, il est le symbole naturel du siècle présent, qui doit finir par le grand sabbat et le repos de tous les saints.

Dans l'Apocalypse, le nombre sept se retrouve presqu'à chaque verset. Ainsi, il y a sept églises[1], sept esprits, sept chandeliers d'or, sept étoiles, sept lampes, sept sceaux, sept cornes, sept yeux qui sont les sept esprits de Dieu, sept anges, sept tonnerres, sept têtes au dragon, sept diadêmes, sept coupes de la colère de Dieu, etc. Dans le même livre, le cantique des anges qui environnent le trône de l'Éternel est composé de sept paroles: Bénédiction, gloire, sagesse, actions de grâces, honneur, puissance, force à notre Dieu dans les siècles des siècles.

[1] Saint Cyprien dit que saint Paul fait mention du nombre sept commo d'un nombre privilégié, et que c'est la raison pour laquelle il n'avait écrit qu'à sept églises. Il ne comptait pas l'épître aux Hébreux parmi les livres canoniques. D'après Ausberg, l'église entière paraît dans les sept églises, les sept chandeliers, les sept étoiles, etc.

Les douze apôtres dirent à leurs disciples : « Il n'est pas juste que nous quittions la prédication de la parole de Dieu pour avoir soin des tables. Choisissez donc entre vous sept diacres d'une probité reconnue, à qui nous commettions ce ministère. » Selon la coutume ordinaire à tous les rois, Assuérus avait toujours près de sa personne sept sages, par les conseils desquels il faisait toutes choses, parce que ces sages savaient les lois et les ordonnances anciennes du pays. La reine Esther avait de même sept femmes destinées à son service. On lit dans le livre de Job : « Heureux est l'homme que Dieu châtie. Ne rejette donc point le châtiment du Tout-Puissant; il te délivrera dans six afflictions et à la septième le mal ne te touchera point. » Et dans le livre des Proverbes : « Quand celui qui hait parlera gracieusement, ne le crois point ; car il y a sept abominations dans son cœur. » Les sept choses qui sont en abomination à Dieu, sont : Les yeux hautains, la fausse langue, les mains qui répandent le sang innocent, le cœur qui forme de mauvais desseins, les pieds qui se hâtent pour courir au mal, le faux témoin qui prononce des mensonges, celui qui sème des querelles entre les frères. — La circoncision des Hébreux et des premiers Chrétiens avait lieu après le septième jour de la naissance. — Les chronologistes divisent la durée du monde en sept âges. Jésus-Christ est né dans le septième et dernier âge du monde, qui doit régner jusqu'à la fin des temps.

Quelquefois le texte sacré prend le nombre septenaire pour une multitude indéfinie, et désigne de très-grands nombres par les multiples de sept. Anne, mère de Samuel, dit que celle qui était stérile a eu sept enfants, selon l'hébreu, ou plusieurs enfants, selon la Vulgate. Sept fois le jour je dirai vos louanges ; ce qui ailleurs est exprimé ainsi : Toujours votre louange est dans ma

bouche. Jérémie déclare souvent que Dieu menace son peuple de le frapper sept fois (plusieurs fois). Le juste tombera sept fois (plusieurs fois), mais il sera relevé. L'insensé se croit plus sage que sept autres, qui donnent de sages conseils ; c'est-à-dire, que plusieurs autres. On lit dans la Genèse : « Quiconque tuera Caïn sera puni sept fois, mais le meurtrier de Lamech le sera septante-sept fois. » Saint Pierre demande à Jésus : « Seigneur, lorsque mon frère aura péché contre moi, combien de fois faut-il que je lui pardonne? Sera-ce sept fois? » Le Sauveur lui répond : « Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois, » c'est-à-dire sans fin et toujours.

Ordre du culte catholique.

On voit que le nombre sept était célèbre dans la littérature sacrée; la Bible nous l'offre à chaque page. Il n'est donc pas étonnant que dans les livres qui forment le corps des préceptes et qui renferment tous les dogmes fondamentaux de la religion catholique, l'emploi symbolique du nombre septenaire soit très-fréquent, et désigne en lui toutes les perfections.

L'oraison dominicale, cette admirable prière, si simple, si concise, enseignée aux hommes par Jésus-Christ lui-même, et que saint Augustin regardait comme un mémorial des choses que nous avons à demander à Dieu ; l'oraison dominicale est composée de sept demandes, ni plus ni moins.

Le nombre septenaire est aussi celui des regrets et des bonnes résolutions renfermés dans l'acte de contrition ; celui des péchés capitaux, des psaumes de la pénitence, des sacrements de la société catholique, des douleurs et des allégresses de la Vierge.

Bien que l'église grecque rejette l'article du symbole

qui professe que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, elle admet néanmoins et administre constamment les sept sacrements. On retrouve encore les sept sacrements chez les Cophtes, chrétiens d'Egypte, qui relèvent du patriarche d'Alexandrie.

Jésus-Christ, sur la croix, prononça sept paroles. L'Église compte sept ordres d'esprits célestes : les anges, les archanges, les chérubins, les séraphins, les puissances, les trônes, les dominations. Les dons du Saint-Esprit sont : Les dons de sagesse, d'intelligence, de science, de conseil, de piété, de force et de crainte de Dieu.

Les heures canoniales sont également au nombre de sept; savoir : Matines et laudes qui n'en font qu'une, n'ayant qu'une même collecte qui les termine; prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. Ces sept heures représentent les bienfaits de Dieu, qui sont : La création, la conservation, la rédemption, la prédestination, la vocation, la justification, la glorification. L'Église, en divisant l'office canonial en sept heures différentes, s'est proposé d'imiter le roi David, qui, sept fois par jour, chantait les louanges de son Dieu.

Un auteur mystique dit, en parlant des heures canoniales, qu'elles offrent le nombre de trois et de quatre : le premier montrant la trinité des personnes en Dieu; le second, les quatre écrivains sacrés qui ont donné la lumière à l'Evangile [1]. Le total de ces deux nombres est

[1] Dans les cérémonies du culte catholique, le nombre trois revient souvent. Lors de la dédicace d'une nouvelle église, l'évêque en fait trois fois le tour en aspergeant les murailles à l'extérieur et à l'intérieur; il frappe trois coups sur le seuil de la porte avec son bâton pastoral, pour marquer que cette consécration se fait au nom et par la vertu de la trinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Il donne la bénédiction épiscopale avec trois doigts. La doctrine de la trinité est fréquemment empreinte dans la structure générale et dans les détails particuliers des églises : les moulures sont

représenté par les sept yeux de la pierre de Zacharie, par les branches du chandelier d'or, par les sept voix des esprits bienheureux, etc., c'est-à-dire tout ce qu'on peut offrir à Dieu de gloire et de jubilation.

En mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, l'Église célèbre la fête de la Pentecôte le cinquantième jour ou sept semaines après Pâques. Il y a, dit saint Augustin, un mystère sacré sous ce nombre de cinquante: c'est celui de sept, qui représente les sept dons du Saint-Esprit, multiplié par lui-même, et auquel on ajoute un, pour avoir le nombre de jours depuis la résurrection jusqu'à la Pentecôte. On a vu plus haut que l'Éternel prescrivit aux Hébreux de compter les jours de la même manière, à partir de l'une de ces fêtes pour arriver à l'autre.

Ordre profane.

Si nous parcourons l'histoire profane, nous verrons que des peuples divers, séparés, dispersés ; des peuples qui n'ont point de rapports ensemble, dont la langue, la religion, les mœurs n'ont rien de commun, ont conservé par la tradition orale, qui suffisait à la simplicité des sociétés primitives, l'usage symbolique du nombre septenaire, dont tous leurs monuments portent l'empreinte.

Le monde compte sept merveilles ; la Grèce avait sept sages; la tour de Babylone, sept étages surmontés d'un temple qui représentait le ciel, et qui était dédié à Jupiter. Pan embouchait la flûte à sept tuyaux, et les doigts d'Apollon agitaient la lyre à sept cordes, que Pindare appelait poétiquement la lyre aux sept langues. Chacun de

presque toujours disposées de manière à présenter le nombre trois, qui a certainement une signification mystique et rappelle une pensée religieuse.

ces instruments était un symbole de l'harmonie planétaire. Proclus dit que l'heptacorde fut consacré à Apollon, dieu de la lumière, comme renfermant toute symphonie et l'ordre harmonieux de l'univers, dont le soleil est le lien.

Dès la plus haute antiquité, les Egyptiens et les Indiens avaient adopté la division en sept castes. Tous les ans, les bonzes portent en grande pompe sept idoles dans sept temples différents. Aux premiers rayons du soleil, la merveilleuse statue de Memnon rendait tous les jours des sons harmonieux, et tous les sept ans un oracle: une inscription portait que ce colosse était l'image du soleil. Les anciens figuraient le monde par un vaisseau inondé de lumière éthérée et conduit par sept pilotes, qui représentaient les sept planètes.

La plupart des orientaux admettaient un Dieu suprême, puissant et bon. Du Dieu suprême étaient sortis, par émanation, sept esprits inférieurs, qui, à l'insu du Dieu suprême, avaient formé le monde et les hommes, et qui s'étaient logés dans les planètes ; mais ces ouvriers impuissants n'avaient pu donner aux hommes qu'ils avaient formés, qu'une vie purement animale. Dieu, touché de compassion, donna à ces nouveaux êtres une âme raisonnable, et laissa le monde sous le gouvernement des sept esprits qui en étaient les artisans. Le nombre sept avait aussi la vertu de tirer des sept planètes les génies et de les forcer à descendre sur la terre. Les Perses nous montrent sept grands génies qui forment le cortège d'Ormusd. A l'imitation de ce Dieu, le roi de Perse avait sept conseillers; sept princes occupaient les premières places de sa cour. Les Perses avaient aussi dans leurs enceintes sacrées, sept autels sur lesquels se conservait le feu en l'honneur des sept planètes. Ils possédaient dans l'antre de Mithra, l'échelle sacrée de sept échelons, et les sept portes des sept planètes. Les Siamois, comme les Perses,

placent sept classes d'anges dans les sept cieux. Ils en distinguent de mâles et de femelles. Les Juifs et les Chaldéens reconnaissent sept archanges. Les Indiens ont un temple composé de sept pagodes.

Dans le système religieux des Indiens, le monde a sept étages, dont chacun a son génie : la perfection de chaque génie est graduée comme celle des étages. Les Japonais ont sept esprits célestes. On trouve aussi chez les Madecasses sept esprits qui gouvernent les cieux. Les Sabéens de l'Arabie avaient tous les ans, en février, un jeûne solennel qui durait sept jours. Ils faisaient trois prières par jour, et, dans la ferveur de leur zèle, ils les récitaient jusqu'à sept fois devant les images des astres, qu'ils invoquaient comme les distributeurs des rosées et des pluies bienfaisantes qui fécondent la terre. Les habitants du Tunquin révèrent sept idoles célestes, qui représentent les sept planètes. Ils ne ferment le cercueil que sept jours après le trépas du défunt. On voyait dans diverses contrées des colonnes de pierre consacrées aux sept planètes : telles étaient les sept colonnes de Laconie, dont parle Pausanias. Dans les jeux du cirque, les conducteurs des chars faisaient parcourir à leurs chevaux sept fois la carrière pour retracer la marche des sept planètes.

Les Egyptiens avaient appliqué l'astronomie et ses divisions à tous les monuments politiques et religieux ; leurs pyramides avaient sept chambres. Au solstice d'hiver, ils faisaient faire à la vache sacrée sept fois le tour de l'enceinte du temple. Ils donnaient sept embouchures au Nil. Les fêtes d'Apis et celles d'Adonis duraient sept jours. Les Romains célébraient, sur la fin de décembre, une fête solennelle par des sacrifices qu'ils offraient sur les sept collines renfermées dans l'enceinte de Rome. Les Guèbres, sectateurs de Zoroastre, subordonnent à Kanoun, leur dieu à sept têtes, sept ministres, qu'ils prient d'in-

tercéder pour eux dans leurs besoins, comme étant intermédiaires entre l'homme et le Dieu suprême. Les Celtes, les Gaulois, portaient les jugements aux sept chênes; c'est ainsi que l'on désignait certains jugements. On prêtait serment au pied de ces arbres, on y faisait des traités, on y fixait le point de départ pour les grandes entreprises militaires. Les Delphiens célébraient avec pompe tous les sept ans, une fête en l'honneur d'Apollon, vainqueur du serpent Python.

A l'ordre de Mahomet, disent ses fanatiques admirateurs, la lune quitte sa route accoutumée, et bondissant dans les airs, va se fixer sur le faîte de la Caaba. Elle en fait sept fois le tour; après quoi, entrant par la manche droite du manteau du prophète, elle sort par la gauche, pour reprendre son essor dans les airs. Les Musulmans ont emprunté aux Chrétiens l'histoire des sept frères, qu'on appelle les sept dormants. Ils disent que ces martyrs s'étant cachés dans une caverne située à l'orient de la ville d'Ephèse, y furent murés par ordre de l'empereur Décius, ce cruel persécuteur des Chrétiens, et qu'on les y retrouva endormis cent cinquante-sept ans après, vers l'an 804. Mahomet admet sept paradis, dont il donne une description très-détaillée.

Les anciens appelaient le livre où étaient écrites les destinées du monde, le Livre des sept tablettes. Chaque tablette portait le nom d'une planète. Le livre aux sept sceaux de l'Apocalypse est aussi le livre de la fatalité. L'hydre de Lerne, serpent fabuleux tué par Hercule, avait sept têtes, de même que la bête de l'Apocalypse.

Ecbatane, ancienne ville d'Asie et capitale du royaume des Mèdes, était entourée de sept enceintes qui s'élevaient en amphithéâtre jusqu'au sommet de la colline isolée sur laquelle cette ville était bâtie. Les créneaux de ces murs étaient de sept diverses couleurs : les premiers étaient

blancs, les seconds noirs, les troisièmes rouges, les quatrièmes bleus, les cinquièmes d'un rouge foncé, les sixièmes argentés, les septièmes dorés. Ces couleurs figuraient les sept castes de la nation médique. Mentor fait aussi partager en sept classes le peuple de Salente, dont il distingue les rangs par des habits de différentes couleurs.

On lit dans le cinquième livre de l'Énéide, qu'un serpent monstrueux sortit du tombeau d'Anchise, et se promena sept fois à l'entour. C'était le gardien mystérieux des secrets de la tombe, le génie attaché au service d'Anchise. On sait que le serpent a joué le plus grand rôle dans la mythologie de tous les peuples. Cet animal symbolique, en faisant un cercle de son corps, figurait tour-à-tour chez les anciens, le soleil ou l'éternité. Dans le livre septième de l'Iliade, on lit qu'Hector, agitant son long javelot, le lance contre Ajax; il frappe le formidable bouclier recouvert de sept peaux de bœuf; la pointe inflexible du javelot traverse les six couches épaisses, et s'arrête à la septième. Suivant Ovide, les Athéniens, désolés par une famine cruelle, et assiégés par un ennemi redoutable, allèrent consulter l'oracle, qui leur dit que pour être délivrés des fléaux qui les assiégeaient, il fallait envoyer tous les ans à Minos sept jeunes filles et sept jeunes garçons. Proserpine, se promenant dans les jardins de Pluton, cueillit une grenade, et en tira sept grains qu'elle porta à sa bouche.

Les sciences et les arts cultivés au moyen-âge étaient au nombre de sept, et formaient le cadre des études, surtout dans les écoles ecclésiastiques. Ces sciences ou arts libéraux étaient la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. On inventa dans l'école d'Alexandrie le nom de *clergie* pour désigner l'enseignement des arts alors connus. Cette dénomination s'appliqua longtemps à tous

les objets qu'embrassait l'enseignement classique. *Clerc* et *lettré* devinrent synonymes.

Ordre physique et naturel.

On remarque comme un fait extrêmement curieux le rapport du nombre septenaire avec des phénomènes naturels et invariables : il se montre de tous côtés dans l'ordre physique comme dans l'histoire profane et dans les choses divines. Peut-on regarder une si frappante concordance comme étant l'effet du hasard ?

Sept étoiles forment dans le ciel la grande et la petite ourse, ainsi que la constellation des Pléiades (la poussinière). Sous le règne de Ptolémée Philadelphe, on appela *pléiade poétique,* sept illustres poètes grecs. Ronsard, à l'imitation des Grecs, imagina une pléiade de sept poètes français, du nombre desquels il était.

La lune achève sa révolution en quatre fois sept jours ; car, dans l'espace de vingt-huit jours, elle est revenue au point d'où elle était partie.

Buffon fait cette remarque : que la durée de la vie humaine est environ sept fois l'âge de la puberté, et que cette même proportion se trouve exister dans la vie des patriarches antédiluviens.

Varron dit que le nombre sept est le principe de notre existence : l'enfant, de quelque sexe qu'il soit, ne peut être viable avant le septième mois. Les dents poussent dans les sept premiers mois : il en germe sept de chaque côté ; elles tombent à la septième année, et à la quatorzième paraissent les molaires. Les personnes qui ont résolu de se laisser mourir de faim, meurent le septième jour.

Beaucoup de médecins ont remarqué que les changements dans les maladies surviennent particulièrement le

septième jour. Aussi les *septenaires* sont-ils appelés les jours critiques par excellence. Gallien attribuait ce phénomène à l'influence des phases lunaires. Les maladies aiguës, dit ce médecin célèbre, ont leurs périodes de sept jours pour leurs paroxismes et pour leur terme.

Pendant les quarante années que les Juifs sont restés dans le désert, la manne dont ils se nourrissaient n'est, disent-ils, jamais tombée le jour du sabbat. Ils faisaient la veille leur provision pour ce jour-là. Dom Calmet rapporte un fait analogue, mais dont l'existence ne paraît pas suffisamment constatée. Selon lui, Josèphe dit que Titus vit un fleuve qui tombe du Liban dans la mer Méditerranée. Ce fleuve mystérieux ne coule que le jour du sabbat ; tout le reste du temps son lit demeure à sec ; mais le septième jour il coule avec abondance. De là vient que les habitants du pays lui ont donné le nom de *Fleuve sabbatique*.

Les années climatériques, c'est-à-dire les époques critiques où l'homme est menacé de la perte de la vie, se comptent de sept en sept, pour arriver particulièrement à la soixante-troisième, qui est la neuvième septenaire ou la grande climatérique. Quelques personnes croient que les empires ont leurs années climatériques aussi bien que les hommes.

Suivant Newton, la communication de la lumière se fait en sept minutes du soleil jusqu'à nous. Ce qui est remarquable, c'est qu'on voit le nombre sept constamment attaché au soleil. Dans un monument qui représente un passage des livres sacrés des Indiens, et dont on a envoyé une copie en Europe, on voit sept jeunes vierges rassemblées pour célébrer la venue de l'Apollon indien. Le dieu apparut tout-à-coup au milieu d'elles, leur proposa de danser, et se divisa lui-même en sept rayons, de manière que chaque fille eut son danseur. Pindare dit

que le soleil eut sept fils merveilleux. Toutes les figures qui représentent Apollon ou le soleil, ont la tête ornée de sept rayons lumineux ou d'un diadême à sept pointes.

Les couleurs primitives ou principales dans lesquelles la lumière se décompose, et que produisent naturellement le prisme et l'arc-en-ciel, sont au nombre de sept; savoir : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet.

La gamme est composée de sept notes indiquant cinq tons et deux demi-tons ; et, chose remarquable, c'est que la gamme est en parfaite harmonie avec les couleurs primitives, qui représentent aussi cinq tons ou teintes et deux demi-teintes. Est-il possible que le hasard, qui ne produit rien d'uniforme, donne un résultat aussi frappant ?

Vingt-huit est la somme de tous les nombres compris depuis un jusqu'à sept inclus, comme on le voit dans la figure ci-jointe.

Pythagore trouva dans l'arrangement des nombres quelque chose de divin. Sa doctrine le conduisit à une découverte très-curieuse, celle des sept tons de la musique, en rapport avec la distance respective des planètes. C'est ce qu'il nommait la musique céleste, musique enchanteresse, s'écrie-t-il, causée par le mouvement des astres, et dont les sons raviraient, si son trop grand éloignement ne nous empêchait de l'entendre. Il composait ainsi son diapason :

DISTANCES RESPECTIVES des PLANÈTES.	LEURS RAPPORTS avec LES SONS.
De la Lune à la Terre......................	1 ton.
De la Lune à Mercure......................	0 1/2
De Mercure à Vénus......................	0 1/2
De Vénus au Soleil......................	1 1/2
Du Soleil à Mars......................	1
De Mars à Jupiter......................	0 1/2
De Jupiter à Saturne......................	0 1/2
De Saturne au Zodiaque......................	1 1/2
TOTAL......................	7 tons.

La division du globe que nous habitons offre sept points immuables tracés par le doigt du Créateur; savoir : les deux pôles, les deux cercles polaires, les deux tropiques et l'équateur.

Les sons ou voix produits par l'organe de la parole, sont aussi au nombre de sept ; savoir : les cinq voyelles pures et simples, *a, e, i, o, u,* auxquelles il faut ajouter *eu, ou.* C'est parce que nous n'avons point de caractères particuliers pour exprimer ces deux derniers sons, qu'on les représente par une combinaison de deux voyelles. Car, comme l'observe très-bien Dumarsais, ce n'est point la manière d'écrire qui fait la voyelle, c'est la simplicité du son, qui ne dépend que d'une situation d'organes, et qui peut être continué. Aussi l'Académie a-t-elle décidé que c'est s'exprimer improprement, que de donner le nom de diphthongue aux combinaisons de voyelles qui rendent un son simple.

Les Égyptiens avaient consacré sept voyelles aux sept

planètes, et, en articulant le son de chacune d'elles, ils prétendaient honorer l'astre auquel cette voyelle était consacrée. Cet emploi des voyelles mystérieuses se retrouve dans l'Asie-Mineure, et même dans les Gaules.

Les sons ou voix ne peuvent être frappés que de l'une des sept articulations que voici : les labiales, les linguales, les palatales, les dentales, les nasales, les gutturales et les sifflantes.

La langue sanscrite, qui remonte au moins deux mille ans avant l'ère chrétienne, et qui est si remarquable par la régularité et par la perfection de son alphabet, auquel les Hindous attribuent une origine divine, ne renferme non plus et ne peut renfermer que sept articulations.

Le merveilleux mécanisme de notre appareil vocal, cet instrument si riche, si varié, n'a donc que sept touches à son clavier ; il ne peut aller au-delà : et néanmoins, par d'admirables combinaisons, il suffit à l'homme pour faire passer dans l'âme de ses semblables toutes les pensées, toutes les affections qu'il veut leur communiquer.

—

Quelle est donc la pensée primordiale qui a porté les hommes de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les croyances, à attacher, d'un commun accord, un sens mystérieux à ce chiffre sept ; et comment cette coutume constante, immémoriale, qui a jeté dans le cœur humain de si profondes racines, a-t-elle pu se manifester et se répandre universellement à des époques où les relations entre les peuples étaient rares et difficiles ?

Un usage dont les ramifications s'étendent sur toute la surface du globe, découle évidemment d'une même source primitive. Doit-on voir l'origine de ce fait dans le système planétaire des Egyptiens et des Chaldéens ? Il est probable

que le nombre qui nous occupe était déjà chez eux l'objet d'un véritable culte avant qu'ils eussent acquis quelques connaissances astronomiques; car il est à remarquer que pour établir une concordance entre les planètes et le nombre sept gravé si profondément dans leur esprit, les anciens ne parvinrent à compléter leur système planétaire qu'en forçant le soleil et la lune à prendre rang parmi les planètes [1].

Cependant on ne peut refuser de voir les noms plus ou moins corrompus de ces corps célestes dans ceux que portent encore aujourd'hui les jours de la semaine; cette origine est évidente. Mais il est évident aussi que la période hebdomadaire, en usage chez tous les peuples de l'antiquité, est bien antérieure aux dénominations que les idolâtres, suivant leurs idées religieuses, ont données plus tard aux jours qui la composent. Dans la langue hébraïque les jours de la semaine n'ont point de noms; la Bible ne les désigne que par leur rang de premier jour, de second jour, etc. Au surplus, la circonstance dominante et caractéristique de la consécration du septième jour au repos de l'homme et au culte de la divinité, ne peut être expliquée par aucun système astronomique.

Cherchons donc ailleurs l'origine et la signification du nombre septenaire. Nous pensons que l'histoire de la Genèse est seule capable de nous en rendre compte d'une manière satisfaisante. Ce livre, sans contredit le plus ancien et le plus précieux qui soit au monde; que les Juifs considéraient comme divin, et pour lequel ils conservent un tel respect que personne n'a jamais osé entreprendre d'en ôter, d'y ajouter ou d'y changer la moindre chose; ce livre réunit en lui-même toute l'autorité des siècles

[1] Dans l'ordre actuel des connaissances humaines, les dernières découvertes ont porté les planètes au nombre de seize.

passés et les traditions du genre humain, en remontant jusqu'à la première origine des choses [1]. « Moïse, suivant l'expression de Bossuet, a recueilli les traditions des vieillards de son temps, qui avaient pu converser avec Jacob : la vie de trois ou quatre hommes remontait jusqu'à Noé, qui avait vu les enfants d'Adam, et qui touchait, pour ainsi dire, à l'époque de la création. » L'historien sacré se trouve donc par là dans une des premières conditions d'exactitude et de fidélité par rapport aux événements qu'il décrit.

Cependant, dès les premiers âges du monde, les familles, devenues trop nombreuses, se sont éloignées peu à peu du berceau du genre humain, pour se disperser çà et là sur la terre. Mais en passant d'un climat à un autre climat pour se partager le globe, les sociétés primitives ont conservé la mémoire de la création, qu'une tradition commune et immuable a perpétuée chez toutes les nations, même les plus barbares; et, chose digne de remarque, l'origine du monde est un des points de l'histoire universelle que les fables introduites par le paganisme ont le moins défigurés.

La Genèse est donc, croyons-nous, la source commune où les divers cultes ont puisé la pensée religieuse attachée au nombre sept ; pensée qui s'accorde merveilleusement avec ce texte sacré : *Dieu fit le monde en six jours et se reposa le septième*. C'est sans doute pour sanctifier ce grand événement que le chiffre septenaire est devenu le signe commémoratif d'un dogme universellement répandu, et qu'on le voit affecté aux cérémonies de toutes les religions.

[1] Moïse domine tous les autres historiens de dix siècles. Hérodote remonte à deux mille trois cents ans. L'illustre Cuvier fait remonter la rédaction de la Genèse à trois mille trois cents ans.

Qui ne voit que la semaine, qui, depuis la plus haute antiquité dans laquelle se perd son origine se trouve la même pour toute la terre, est une empreinte saillante dont le type est dans la Genèse ? Il est évident que cette division du temps n'est autre que la commémoration de la création du monde en six jours, et du repos du Créateur au septième jour. L'universalité d'un usage si remarquable dans les pays civilisés comme chez les barbares, atteste à la fois et l'histoire de l'origine du monde, et l'unité primitive de l'espèce humaine, qui en a conservé une impression profonde dans sa dispersion.

Tous les peuples de la terre viennent donc, d'une voix unanime, répondre à la question que nous avons posée, et confirmer ainsi la véracité du récit de Moïse, qui nous a conservé les traditions des patriarches et fait voir les différents états par lesquels le globe a passé. Il suffit de lire Cuvier pour se convaincre que les résultats des travaux les plus avancés en géologie et en physique concordent parfaitement avec la cosmogonie sacrée, qui, on peut le dire hardiment, a devancé la science humaine de trois mille ans.

Les écritures et les sciences naturelles sont donc aujourd'hui d'accord sur ce point. Celles-ci nous montrent aussi ces grands faits de l'origine du monde divisés en jours, dont les géologues font une longue série de siècles et des époques indéterminées [1].

—

La dissertation qui précède nous conduit naturellement à une autre question qu'on a souvent agitée et qui n'est

[1] Les observations géologiques récentes s'accordent admirablement avec la Genèse sur l'ordre dans lequel ont été successivement créés tous les êtres

pas encore résolue; à savoir si les Américains sont des peuples nouveaux. Voltaire, s'appuyant sur la diversité des espèces, répond: « On n'en peut pas douter, au peu de progrès que les plus civilisés d'entre eux avaient fait dans les arts. »

Il est certain que les Américains n'avaient aucune connaissance de plusieurs inventions très-simples qu'on retrouve dans les premières époques de la vie civile. Mais il faut remarquer qu'ils ne connaissaient ni le fer ni l'acier, sans lesquels l'homme ne peut faire les premiers essais dans les arts ni dans l'industrie. Cependant les Mexicains avaient trouvé une manière de mesurer le temps, qui prouve que ce peuple avait porté son attention à des recherches sur lesquelles les hommes ne dirigent jamais leurs pensées tant qu'ils sont dans l'état de barbarie. Ils divisaient l'année en dix-huit mois, chacun de vingt jours, ce qui faisait trois cent soixante jours[1]. Mais comme ils avaient observé que le soleil ne faisait pas sa révolution tout entière dans cette période, ils avaient ajouté à l'année cinq jours pendant la durée desquels ils ne faisaient aucun travail ni aucune cérémonie religieuse. On voit que la différence est peu considérable entre l'année des Mexicains et l'année solaire.

Les petits moyens conduisent quelquefois à de grands résultats. Si l'on a découvert (ce que nous ignorons) ou si l'on découvre plus tard sur les monuments ou dans les

organisés. « Si l'on considère que la géologie n'existait pas à l'époque à laquelle a été écrit le récit de la création, et que les connaissances astronomiques étaient pour lors peu avancées, on est porté à conclure que Moïse n'a pu deviner si juste que par suite d'une révélation. » (*Marcel de Serres.*) — M. Ampère (*Théorie de la Terre*) arrive aussi à cette conclusion : « Ou Moïse avait dans les sciences une instruction aussi profonde que celle de notre siècle, ou il était inspiré. »

[1] Robertson.

pratiques religieuses des naturels du nouveau monde, quelques traces du sceau septenaire, ce simple fait dissipera des doutes et des obscurités que depuis longtemps les archéologues et les historiens cherchent à pénétrer. Alors on pourra répondre avec certitude et sans hésiter : Les Américains sont des peuples très-anciens qui, par des causes quelconques, ont été séparés de notre hémisphère à une époque tellement reculée qu'ils n'ont eux-mêmes aucune connaissance de leur propre origine ; ce sont des enfants perdus de la famille d'Adam, dont la constitution physique a été altérée par un long exil sur une plage étrangère, par les mœurs, une subsistance précaire, la mauvaise qualité des aliments, et surtout par l'influence du climat ; toutes choses qui paraissent avoir fait de ces peuples misérables une variété accidentelle de la race humaine.

L'Académie de Metz est en relation avec les sociétés savantes de Philadelphie et de Washington. Monsieur notre Président ne pourrait-il pas profiter de cette occasion pour inviter ces sociétés à fixer leur attention sur le point dont il s'agit, et à faire dans leurs nombreux et riches documents des recherches dont le résultat, quel qu'il fût, satisferait à un intérêt tout au moins de curiosité ?

Mars 1854.



PROGRAMME

DES PRIX A DÉCERNER

PAR

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ

EN 1855.

L'Académie impériale de Metz décernera, s'il y a lieu, une médaille d'or ou une médaille d'argent aux auteurs des meilleurs mémoires sur une des questions suivantes :

Agriculture.

1° Publication agricole la plus utile, faite dans le département de la Moselle, du 1er mai 1854 au 31 mars 1855.

2° Statistique de l'un des cantons du département de la Moselle. Cette statistique devra comprendre l'histoire, la géographie, la météorologie, la géologie, la population, l'administration, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les sciences et les arts. (Le programme détaillé de cette question sera remis aux concurrents qui en feront la demande au bureau.)

3° Quelle est l'influence de la nature des eaux sur les

résultats de l'arrosage des végétaux, et particulièrement de l'irrigation des prairies ?

4° Manuel de constructions rurales pour la grande et la petite culture, spécialement applicable au département de la Moselle ; on devra considérer ces constructions sous le triple point de vue de la salubrité, de l'économie et de la facilité de l'exploitation. Ce manuel devra être peu volumineux et accompagné de plans.

Les mêmes récompenses seront accordées :

1° Aux cultivateurs qui auront obtenu les meilleurs résultats de l'opération du drainage, exécutée avec des tuyaux en terre cuite, ou aux industriels qui seront parvenus à la fabrication la plus économique de ces tuyaux.

2° Aux personnes qui seraient parvenues à acclimater et à reproduire, à l'état domestique, des animaux utiles qui ne vivent point dans notre pays, ou qui n'y vivent qu'à l'état sauvage.

3° A celles qui auraient obtenu les résultats pratiques les plus satisfaisants par la pisciculture dans le département de la Moselle.

4° A celles enfin qui auraient le plus fait pour l'acclimatation, dans notre département, de certaines plantes utiles qui n'y ont point encore été introduites ou qui n'y vivent que d'une manière tout exceptionnelle.

Architecture.

Projet de construction municipale, pouvant s'appliquer, dans son ensemble ou par portion, au plus grand nombre des communes du département, et comprenant :

1° Salle d'école pour les garçons ;

2° Logement de l'instituteur ;

3° Salle d'école pour les filles ;

4° Logement pour les sœurs ;

5° Salle de réunion du Conseil municipal, cabinet des archives, magasin pour les pompes à incendie, etc.;

6° Campanille pour la cloche municipale.

L'échelle des plans, coupes et élévations devra être d'un centimètre pour mètre.

Histoire et Archéologie.

1° Appréciation biographique de l'un des hommes, aujourd'hui décédés, qui ont appartenu au Pays-Messin, par leur naissance, ou par des services éminents rendus à la cité, et qui se sont illustrés soit dans la carrière civile ou dans la carrière militaire, soit dans les sciences, les lettres ou les arts.

2° Quel était, dans nos contrées, l'état des populations, des sciences et des arts, à l'époque romaine ?

3° Carte archéologique du département de la Moselle, comprenant, sous des teintes diverses, les vestiges existant aujourd'hui des époques gauloise, romaine et romane.

L'Académie décernera, en outre, des encouragements aux meilleurs travaux qui lui seront soumis, sur des questions indéterminées d'agriculture, sciences, lettres et arts, spécialement appliqués au département de la Moselle.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les mémoires seront adressés, avant le 31 mars 1854, au Secrétariat de l'Académie, rue de la Bibliothèque.

Suivant l'usage, les concurrents ne devront pas se faire connaître ; chaque mémoire portera une devise qui sera reproduite dans un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur aurait mérité un prix, un encouragement ou une mention honorable.

Cependant, pour tout ce qui a besoin d'être confirmé par des expériences, les concurrents pourront se nommer, afin que l'Académie soit à même de constater l'exactitude des résultats obtenus.

D'après l'article 3 du réglement de l'Académie, les membres résidants n'ont pas droit aux prix proposés.

Il ne s'ensuit pas qu'il leur soit interdit de traiter les questions qui ont été mises au concours ; l'Académie peut leur décerner des mentions honorables.

Les Membres correspondants et les Associés non résidants peuvent concourir.

LISTE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1853-1854.

Ouvrages publiés par des Membres de l'Académie.

Action de l'acide carbonique sur la quinine et la cinchonine; formation de carbonate de quinine cristallisé; par M. Langlois. Paris, 1853.

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de la Meurthe, par MM. Henri Lepage et C.-A. George-Grimblot. 1854, Nancy.

Antiquités celtiques et gallo-romaines du département de la Moselle, par M. Georges Boulangé. Metz, 1853.

Biographie du parlement de Metz, par Emmanuel Michel. Metz, 1853.

Catalogue raisonné des collections lorraines de M. Noël; tome 3e, contenant, errata, corrections, additions, supplément et table des auteurs. Nancy, 1853.

Chant de douleur sur la mort du maréchal Ney, par Chéri Pauffin. Paris, 1854.

Charles-le-Bon, causes de sa mort, ses vrais meurtriers; Thierry d'Alsace des comtes de Metz, seigneur de

Bitche et comte de Flandre, avec appendice; par M. le comte F. van der Straten-Ponthoz. Metz, 1854.

Compte-rendu du tome 22e de l'histoire littéraire de la France, par M. Potain. Liége.

Découvertes numismatiques faites aux environs de Metz, par F.-M. Chabert. Metz, 1853.

Deux lettres d'Etienne Marcel, prévôt des marchands de la ville de Paris au quatorzième siècle; par M. Kervyn de Lettenhove.

Discours prononcé par M. le baron de Stassart à la séance du 11 mai 1853 de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles.

Ecritures diverses pour rendre familière aux jeunes gens la lecture des manuscrits, par F. Munier. Metz.

Etat, progrès et avenir du drainage en France, de sa pratique et de son application dans le département de la Moselle, par le comte F. van der Straten-Ponthoz. Edition revue, augmentée d'une grande quantité de notes et suivie de la liste des écrits les plus connus concernant le drainage. Metz, 1854.

Fables, par M. le baron de Stassart. Bruxelles.

Histoire de l'ancienne infanterie française, par Louis Susane, lieutenant-colonel d'artillerie. Paris. Tome 1er, 1849; tome 2e, 1850; tomes 3e, 4e, 5e, 1851; tome 6e, 1852; tomes 7e et 8e, 1853; avec planches coloriées.

Histoire des monastères de L'Etanche et de Benoite-Vau, par Dumont. Nancy, 1853.

Histoire des rois de France; petit précis à l'usage des colléges, institutions, écoles primaires supérieures, par Charles Malo. Paris, 1851.

Jaugeage des cours d'eau à faible ou moyenne section, ou notions physiques, formules et résultats numériques constituant une solution complète du problème de l'évaluation des volumes liquides débités par les cours

d'eau qui alimentent les usines ou les irrigations; par M. P. Boileau. Paris, 1850.

Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar, du Bassigny et des Trois-Evêchés (*Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges, Haute-Marne*); par Dumont. Tomes 1er et 2e; deux volumes. 1848, Nancy.

L'art et l'archéologie en Allemagne, par A. Reichensperger. Paris, 1854.

Le chêne à la Vierge, légende de Créhange, par M. G. Boulangé, Metz, 1853.

Le foyer Leuquois; faits, épisodes et scènes historiques pris dans Toul et ses environs; par C.-L. Bataille. Toul, 1850.

L'Ennui, pièce de vers, par Théodore des Rives. Metz, 1853.

Les marches de l'Ardenne et des Woëpvres, ou le Barrois, le Wallon et le pays de Chiny, étudiés sur le sol, dans les chartes, et par le nom de lieux, par M. Jeantin. Tomes 1er et 2e. Nancy, 1854.

L'orientalisme rendu classique; fragments d'un mémoire sur les moyens de ranimer et d'utiliser les facultés des lettres; suivi d'une lettre à M. Jules Mohl sur la langue perse, par P.-G. de Dumast. Nancy, 1853.

Madame O. Sturel-Paigné, par M. Gandar. Metz, 1854.

Mémoire sur un nouveau genre de mollusques acéphalés fossiles, par M. Terquem. Paris, 1853.

Mémoire historique sur l'hôpital Saint-Nicolas de Metz au moyen-âge, par Lorédan Larchey. Metz, 1854.

Note pour servir à l'étude du lait. Sécrétion anormale d'albumine par l'organe mammaire; par M. J. Girardin. Rouen, 1853.

Notes recueillies pendant une visite rapide de quelques chemins de fer d'Allemagne, par M. G. Boulangé. Paris, 1854.

Notes historiques et archéologiques sur le département de la Moselle (*Ottonville, le manuscrit d'Henri Champson, l'idole de Beuvillers, etc.*), par M. Georges Boulangé. Metz, 1854.

Notice historique sur les voitures publiques de Metz à Paris, par M. P. de Mardigny. Metz, 1853.

Notice nécrologique sur M. Lévy père, par M. J. Girardin. Rouen, 1853.

Notice historique sur Jean de Tevalle, par F.-M. Chabert. Metz, 1853.

Notice sur un livre d'évangiles, conservé dans l'église de Saint-Jean-Evangéliste, à Liége, par M. Polain.

Notice sur Cattenom (département de la Moselle, arrondissement de Thionville), par M. Georges Boulangé. Metz, 1853.

Notice sur Thiébault Louve, par F.-M. Chabert. Metz, 1853.

Notice historique sur Nicolas Maguin, par F.-M. Chabert. Metz, 1853.

Notice sur l'image du monde, poëme attribué à Gauthier de Metz, par M. le comte Th. de Puymaigre. Metz, 1853.

Notions d'hygiène privée à l'usage des départements du nord-est de la France, par M. le docteur Eugène Grellois. Metz, 1854.

Nouveau mode de culture et d'échalassement de la vigne, applicable à tous les vignobles où l'on cultive les vignes basses, par T. Collignon d'Ancy. Metz, 1854.

Numismatique messine. Notice sur la trouvaille de Kerling-lès-Sierck (Moselle), par F.-M. Chabert. Metz, 1853.

Numismatique messine et document relatif à l'histoire de France, par F.-M. Chabert. Metz, 1853.

Observations sur quelques espèces de lingules, par M. Terquem. Paris, 1850.

Observations sur le mémoire de M. Digot, intitulé : Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la table Théodosienne appelle Andesina ou Indesina, par M. Beaulieu. Nancy, 1853.

Rapport sur l'histoire de la Flandre, de M. Kervyn de Lettenhove, par M. Polain. Bruxelles, 1850.

Rapport sur l'histoire des Belges à la fin du dix-huitième siècle, de M. Ad. Borgnet, par M. Polain. Bruxelles, 1844.

Rapport sur les éditions des pères de l'Église, par M. Polain.

Recherches sur les monnaies et les jetons des Maîtres-Échevins et description de jetons divers, par Ch. Robert. Metz, 1853.

Recherches sur les sépultures des premiers ducs de la maison de Lorraine, dans l'abbaye de Sturzelbronn, par M. G. Boulangé. Metz, 1854.

Recherches sur les maladies endémiques, etc., par M. le docteur Félix Maréchal ; 3e fascicule. Metz, 1853.

Sur les guanos du commerce. Rapports par M. J. Girardin. Rouen, 1853.

Une lettre inédite de Marie de Bourgogne et de Marguerite d'Yorck à Louis XI; par M. Kervyn de Lettenhove. Bruxelles.

Un roman du dix-huitième siècle. Etude sur Clarisse Harlowe, par M. Boullée. Metz, 1853.

Envois divers.

Académie de Mâcon. Discours de réception de M. Emile Chasles, et réponse de M. Ch. de Lacretelle, prononcés dans la séance du 28 juillet 1853. Mâcon.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux (Gironde) :

Tome 8e, 5e livraison, 10 mars 1853; 6e livraison, 1er mai 1853. Tome 9e, 1re livraison, 10 juillet 1853: 2e livraison, 30 octobre 1853.

Almanach littéraire de Norton-New-York. Année 1853.

Almanach des militaires français ou Passe-temps de garnison, publié par Verronnais père. Metz, 1854.

Almanach du cultivateur de France, 1854, 25e année, publié par Verronnais père. Metz, 1854.

Annales des sciences physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie de Lyon. 2e série, tome 3e, 1re partie 1850; 2e partie 1851.

Annales de la Société linnéenne de Lyon. Années 1850-1852.

Annales de la colonisation algérienne. Paris. Février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1853.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne. Clermont-Ferrand, tome 25e, 1852.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. Tours. Tome 32e, no 1, janvier, février, mars, avril, mai et juin 1852; no 2, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1852. Tome 33e, no 1, janvier, février, mars, avril, mai et juin 1853.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Nantes, 23e volume, 1852.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. Le Puy, tome 16e, 1851.

Annales de la Société d'agriculture du département de la Gironde. Bordeaux, 1er et 2e trimestres, 1853.

Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Ariége. Foix. Tome 10e, 28e livraison, d'octobre 1851 à janvier 1852.

Archives de physiologie, de thérapeutique et d'hygiène. Paris, n° 1, janvier 1844.

Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques. 1854, Caen.

Annuaire de la Société impériale des antiquaires de France. Paris, 1853.

Annuaire du département de la Moselle pour 1854, publié par M. Verronnais. Metz.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Bruxelles, 19e année, 1853.

Bulletin des travaux de la Société départementale de la Drôme. Valence, n° 21, avril 1853.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse. Nos 119, 120, 121; 1853. Nos 122, 123; 1854.

Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher. Nos 54 et 55, tome 8e, 1853.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. Moulins; décembre 1852, mars 1853, janvier 1854.

Bulletin de la Société académique de Laon (Aisne). Tome 2e, 1853.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Le Mans, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1852.

Bulletin trimestriel du Comice agricole de l'arrondissement de Toulon (Var). 4e année; avril, mai, juin, juillet, août et septembre 1853.

Bulletin agricole du Var. Draguignan; octobre, novembre et décembre 1852.

Bulletin semestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var. Toulon; n° 1, 1853; n° 2, 1854.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation de Rouen, pendant l'année 1852-1853.

Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure. Rouen; tome 4e, 7e cahier, 1853; tome 5e, 1er cahier, 1853.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Amiens; nos 1, 4, 1853; no 1, 1854.

Bulletin des Sociétés savantes, missions scientifiques et littéraires. Paris. Tome 1er; 1re, 2e, 3e, 4e livraison; février, mars 1854.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture. Paris. Tome 8e; nos 6, 7, 8, 9; 1853. Tome 9e; nos 1, 2; 1853.

Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis. Beauvais, 1er semestre 1853.

Bulletin de la commission historique du département du Nord. Lille, tome 4e, 1853.

Bulletin des travaux du Comice agricole du département de la Marne. Châlons; nos 17, 18; année 1853.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. 24e année, 1853.

Bulletin de la Société d'horticulture du département de la Moselle. Metz; 9e année, 1852; nos 1 et 2, 1853.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. Mende; nos 33, 34, 35 et 36, septembre, octobre, novembre et décembre 1852: nos 37, 38 et 39, janvier, février et mars 1853.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture et des Comices agricoles de l'Hérault. Montpellier; mars, avril, mai et juin, juillet, août et septembre, octobre, novembre et décembre 1844; janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1845; janvier, février et mars, avril, mai et juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre 1853.

Bulletins de la Société d'archéologie lorraine. Nancy; tome 4e, 1re partie, 1854.

Bulletins du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin (Aisne). Nos 1 à 12, tome 2e, 1853.

Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Bruxelles; tome 19e, 3e partie, 1852; tome 20e, 1re et 2e partie, 1853.

Bulletins périodiques de la Société hessoise pour la connaissance de l'histoire locale et des antiquités de Cassel, Darmstadt et Mayence. Quatre numéros: no 1, avril 1852; no 2, juillet 1852; no 3, octobre 1852; no 4, janvier 1853.

Bulletins périodiques de la Société des recherches historiques et d'antiquités de Cassel, Darmstadt, Francfort-sur-le-Mein, Mayence et Wisbaden. No 1, mai 1853.

Cartes du voyage de Stanshury dans la vallée du grand lac salé.

Cartes et mémoires relatifs à la Californie, par Ringgold. Washington, 1852.

Cartes. Rapport par Fauster et Whitney.

Cartes du guide de la navigation, par Maury.

Catalogue des reptiles de l'Amérique septentrionale, qui se trouvent dans le muséum de l'Institut smithsonien. 1re partie, les serpents, par S.-F. Baïre et C. Girard. Washington, 1853.

De la conclusion à laquelle est arrivé un Comité de l'Académie des sciences de France, qui prétend que les ouragans sont causés par la chaleur, par le docteur Hare. New-York, 1853.

Description de l'église de Saint-Paulin, par M. Ph. Schmitt, curé de cette paroisse. Trèves, 1853.

Description du Mastodon giganteus de l'Amérique septentrionale, par Joh Warren. Boston, 1852.

Diagnoses de quelques nouvelles espèces de reptiles du

museum de l'Institut smithsonien, par Spencer F. Bard et Charles Girard. Extrait des mémoires de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie. Octobre 1852. 3e partie, les batraciens; 2e partie, les sauriens.

Discours prononcé par M. Achille Moisson, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Metz, le 5 novembre 1853. Metz.

Exploration et description de la vallée du grand lac salé de Utah, contenant l'indication d'une nouvelle route à travers les montagnes rocheuses, par Howard Stansbury. Philadelphie, 1852.

Exposé des erreurs et contradictions commises par les académiciens français relativement aux trombes. Philadelphie, 1852.

Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle. Metz, année 1852.

Exposition nationale. Salon de 1850-1851; par Albert de la Fizelière. Paris, 1851.

Extrait des séances de la Société d'agriculture et de commerce de Caen (Calvados). Année 1852.

Extrait du nobiliaire de Belgique concernant la famille de Kerckhove-Varent et contenant la biographie du vicomte Joseph-Romain-Louis de Kerckhove-Varent, par N.-J. van der Heyden. Anvers, 1553.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure. Rouen, 4e trimestre, 1852; 1er, 2e, 3e et 4e trimestre, 1853.

Guide de la navigation en tenant compte des vents et des courants, par M. Maury. Washington, 1852.

Histoire, condition et avenir des tribus indiennes des Etats-Unis d'Amérique, par M. L. Schoolcrast; ouvrage enrichi de gravures, par M. Eastman. Troisième partie. Philadelphie 1853.

Illustrationes plantarum orientalium ou Choix de plantes nouvelles ou peu connues de l'Asie occidentale, par M. le comte Jaubert et M. Edouard Spach; ouvrage accompagné d'une carte géographique, par M. le colonel Lapie. 39e, 40e et 41e livraison. Paris, 1847.

Institut de France. Rapport au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Berger de Xivrey. Paris, 1853.

Institut des provinces de France. Bulletin bibliographique des Sociétés savantes des départements. Paris. No 11, novembre, 1853.

Journal de la Société des recherches historiques et d'antiquités rhénanes de Mayence. Quatre années, 1845, 1846, 1848, 1851.

Journal de la Société agricole de l'est de la Belgique. Liége. Nos 19 à 52, 1853; nos 1 à 18, 1854.

Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts du département de l'Ain. Bourg; février, mars, août, septembre et octobre 1853.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France. Toulouse ; avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1853; janvier, février, mars et avril 1854.

Journal de la Société d'horticulture de la Moselle. Metz. 1re livraison; janvier, février et mars 1854.

Journal de la Société d'archéologie et du musée Lorrain. Nancy; avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1853; janvier, février, mars et avril 1854.

Journal mensuel des travaux de l'Académie agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de statistique universelle. Paris; mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre 1853 ; janvier, février, mars et avril 1854.

Journal des travaux de la Société française de statistique universelle. Paris; années 1833, 1836 et 1837.

Journal des travaux de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale. Paris; années 1831, 1833 et 1836.

Le Bon Cultivateur, recueil agronomique publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy. 33e année; mars, avril et mai, juin et juillet, août, septembre, octobre et novembre 1853.

Le chant de la Cloche, par Schiller, traduction en vers français, par Ch. Passerat de la Chapelle; édition revue et corrigée. Metz, 1853.

Le Messager de la Moselle, bulletin académique du département. Metz; mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1853; janvier, février, mars et avril 1854.

Le Scalpel, traité de philosophie passionnelle, par Hippolyte de Vivès. Paris, 1853.

Lettre à l'Académie française sur la réforme philosophique au dix-neuvième siècle, par M. Ch. de Lacretelle. Mâcon, 1853.

Liste des membres de la Société des recherches historiques et d'antiquités rhénanes de Mayence, 1853.

Mémoire sur la géologie du lac supérieur, par M. J.-W. Foster et J.-D. Whitney. 2e partie. Washington, 1851.

Mémoire sur la glycérine et ses applications aux diverses branches de l'art médical, par M. P.-A. Cap. Paris, 1854.

Mémoire sur la maladie de la vigne, par F. de la Vergne. Bordeaux, 1853.

Mémoires de l'Académie d'Arras. Tome 26e; 1853.

Mémoires de la Société impériale des sciences, des arts et de l'agriculture de Lille. Année 1852.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encourage-

ment des sciences, des lettres et des arts. Année 1853. Dunkerque.

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg. 1er volume, 2e livraison, 1852 ; 1er volume, 3e et 4e livraison, 1853.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. Nancy, année 1852.

Mémoires de l'Académie impériale du Gard. Années 1842-1843-1844 ; année 1853.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (Haute-Garonne). Tome 3e, 1853.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. Toulouse ; tome 7e, 1re livraison, 1853.

Mémoires de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres ; Niort. 3e liv, 1852 ; 1re liv, 1853.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (Côte-d'Or). 2e série, tome 1er, 1851.

Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie ; Caen. Années 1849, 1850, 1851, 1852 et 1853 ; 9e volume.

Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg. (Bas-Rhin). Tome 4e, 2e et 3e livraison, 1853.

Mémoires de la Société d'agriculture et de commerce de Caen (Calvados). 1re et 2e partie, 1853.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Troyes ; 3e et 4e trimestre 1851 ; 1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1852 ; 1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1853.

Mémoires de la Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise. Versailles ; année 1853.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. Versailles ; tome 1er, 1847 ; tome 2e, 1849 ; tome 3e, 1853.

Mémoires de l'Institut smithsonien. Volume 5e, Washington, 1853.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons; année 1852-1853.

Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Bruxelles; tomes 5e et 6e; 1re et 2e partie, 1853.

Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Bruxelles; tome 27e, 1853. Une brochure: — Instructions pour l'observation des phénomènes périodiques; 1853.

Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich (Suisse). Volume 7e, no 5, 1852.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Classe des sciences : nouvelle série. Tome 1er, 1851. Classe des lettres : nouvelle série. Tome 1er, 1851.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Amiens; tome 12e, 1853.

Moniteur de la propriété et de l'agriculture, journal des intérêts du sol. Paris; mai, juin, juillet, août, septembre, octobre 1853.

Notes historiques sur la ville, le château de Boussac et la famille de Brosses, par Henri Aucapitaine. Paris, 1853.

Notice biographique sur la vie et les travaux du docteur Leuret, par Charles Hequet. Nancy, 1852.

Notice nécrologique sur le docteur Bonfils père, par Charles Hequet. Nancy, 1853.

Nouveau mode de culture et d'échalassement de la vigne. Renseignements pratiques sur le système d'échalassement en fil de fer, par M. Charruel. Metz, 1851.

Observations sur les ulex des environs de Cherbourg, par Auguste Le Jolis. Cherbourg, 1853.

Observations et dissertations médicales, par le docteur Lecadre. Hâvre, 1853.

Planches des antiquités du musée de Mayence, publiées avec les éclaircissements de la Société des recherches historiques et d'antiquités rhénanes. Cinq numéros : nº 1, la tombe de Blussus; nº 2, l'épée de Tibère; nº 3, poinçons du cinquième et du sixième siècle, trouvés dans des tombeaux d'Allemagne; nº 4, colonne sépulcrale des derniers temps du paganisme allemand; nº 5, palais de Charlemagne, à Ingelsheim.

Portraits des Indiens de l'Amérique septentrionale, par J. M. Stanley. Washington, 1852.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Années 1851-1852, 1852-1853.

Programmes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 1853 et 1854.

Projet de distribution d'eau pour Metz : Système mixte, par M. Baudot. Metz, 1854.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg. Tome 8e; année 1852.

Publications agricoles et horticoles de la Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord. Douai, années 1851, 1852, 1853.

Puissance de la chaleur, théorème sur le travail fourni par la chaleur; application à la mesure de la compressibilité des corps et à la détermination des trois états, par Charles Bourseul. Metz, 1853.

Rapport sur les travaux de la Société des recherches historiques et d'antiquités d'Allemagne, dans sa session, tenue à Mayence du 16 au 19 septembre 1852.

Rapport sur un recueil de fables, contes et poésies diverses de M. Derbigny, par M. Delalleau. Arras, 1854.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Evreux; 3e série, tome 1er, années 1850-1851.

Recueil des actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (Gironde). 6e année, 1er et 2e trimestre 1844; 7e année, 3e et 4e trimestre 1845; 14e année, 4e trimestre 1852; 15e année, 2e trimestre 1853.

Recueil agronomique industriel et scientifique de la Haute-Saône. Vesoul; tome 6e, no 3.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. Hâvre; années 1850 à 1852.

Réunion extraordinaire de la Société géologique de France à Metz, du 5 au 17 septembre 1852. Paris.

Revue des espèces de crustacés du genre Astacus qui habitent l'Amérique septentrionale, avec des observations sur leurs mœurs et leur distribution géographique, par Charles Girard. Extrait des mémoires de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie. Mai 1852.

Revue agricole, industrielle et littéraire du Nord. Valenciennes : 5e année, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1853; janvier, février 1854.

Sixième rapport annuel des membres directeurs de l'Institut smithsonien pour 1851. Washington, 1852.

Société des sciences naturelles. Grand-duché de Luxembourg; Luxembourg. Une brochure, 1853.

Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux : Rapport de la commission du Voyage agronomique en Angleterre et en Écosse. Année 1853.

Société académique de Saint-Quentin : Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne : 2e série, tome 9e, 1851; 2e série, tome 10e, 1852.

Société des amis des arts de Bordeaux. 2e année, 1852. Compte-rendu de la commission administrative.

Société d'agriculture du Gard. Nîmes; 67e, 68e et 69e bulletin; décembre 1853.

Société de prévoyance et de secours mutuels de Metz. Séance publique du 1er mai 1853.

Société amicale de secours mutuels de Metz. Séance publique du 10 juillet 1853.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer. Séances semestrielles du 19 mars et du 29 octobre 1853.

Société de la morale chrétienne. Paris; tome 3e; nos 3, 4, 5, 6, 1853; tome 4e, no 1, 1854.

Sur les tables tournantes, par M. Armand Maizière. Reims, 1853.

Tables météorologiques rédigées par Arnold Guyot. Washington, 1852.

Transactions de la Société philosophique de Cambridge. Volume 8e, 1re et 2e partie, 1844; volume 8e, 3e et 4e partie, 1847; volume 8e, 5e partie, 1849; volume 9e, 1re et 2e partie, 1851.

Travaux de l'Académie impériale de Reims. Tome 7e, no 2; tome 8e, no 1; 1852-1853.

Vie de Thomas Langevin de Pontaumont de Carentan, par A. Regnault. Paris, 1854.

Vie militaire de Michel Ney, publiée par Verronnais. Metz, 1853.

Manuscrits déposés aux Archives pendant l'année 1853-1854.

Éloge historique de Barbé-Marbois, par M. Nicot, recteur honoraire, à Nimes.

La cathédrale de Toul, par C.-L. Bataille.

Le chant de la Cloche (traduction du poëme lyrique de Schiller), par M. Passerat de la Chapelle.

La chronologie des Égyptiens et des Assyriens, mise en rapport avec celle de la Bible; additions et corrections audit mémoire par M. Passerat de la Chapelle.

Mémoire sur la fertilisation des terres arables, par M. Louis Barthélemy.

Mémoire sur un nouveau mode d'utiliser les engrais dans les vignes, par M. T. Collignon d'Ancy.

Mémoire sur la chronologie litigieuse de l'histoire ancienne, par M. Passerat de la Chapelle.

Mémoire sur l'action désastreuse des eaux en France, résultant des débordements, par M. Toillon.

Rapport sur le travail de M. Passerat de la Chapelle, concernant la chronologie des rois d'Égypte depuis Menès jusqu'à Cambyse, par M. E. De Saulcy.

Rapport sur deux mémoires de M. de Polignac, intitulés, l'un : Sur la fonction E(x), qui exprime l'entier contenu dans x; et l'autre : Recherches nouvelles sur les nombres premiers; par M. le colonel Gosselin.

Rapport sur une lettre de M. de Polignac, relative au sujet ci-dessus, par M. le baron de Salis.

Rapport sur le recueil de l'Académie des jeux floraux, année 1853, par M. Blanc.

Rapport sur le tome 3e de la Société d'archéologie de Lorraine, par M. P. De Mardigny.

Rapport sur le procédé de M. Jacques pour donner la parole aux sourds-muets, par M. Terquem.

Rapport sur les annales de la Société académique du Puy, année 1851, par M. De Mardigny.

Rapport sur la biographie du parlement de Metz de M. E. Michel, par M. P. De Mardigny.

Rapport sur le nouveau mode de palissage de la vigne sur des fils de fer, de M. T. Collignon, par M. André.

Rapport sur un Éloge de Barbé-Marbois, de M. Nicot, par M. Des Rives.

Rapport de M. Des Rives sur une traduction en vers, par M. Passerat de la Chapelle, du chant de la Cloche de Schiller.

Rapport sur les mémoires de l'Institut smithsonien, par M. le docteur Haro.

Rapport de M. le docteur Haro sur une description du mastodoute, géant de l'Amérique septentrionale, par John Warren.

Rapport de M. le colonel Gosselin, concernant un mémoire sur l'action désastreuse des eaux pluviales en France, résultant des débordements, par M. Toillon.

Rapport sur les volumes 8e et 9e des Transactions de la Société philosophique de Cambridge, par M. le colonel Hennocque, député de la Moselle.

Rapport sommaire sur une série d'ouvrages adressés à l'Académie, par M. le commandant Virlet.

Une visite rapide à quelques chemins de fer d'Allemagne, par M. G. Boulangé.



TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

POUR

L'ANNÉE 1853-1854.

Président d'honneur.

M. le comte MALHER (O. ✱, C. ✱), préfet de la Moselle.

DATES de l'admission.

Membres Honoraires.

MM.

1823. BALZAC (de), (O. ✱), ancien préfet de la Moselle ; à Rodez.

1823. DUPIN (le Baron CHARLES), (G. O. ✱), membre de l'Institut, sénateur, etc. ; à Paris, rue des Saints-Pères, 6.

1819. GERSON-LÉVY, ancien libraire, ancien professeur, gérant de l'*Indépendant de la Moselle;* à Metz, rue de la Cathédrale, 1. *(Membre réorganisateur.)*

1819. IBRELISLE, docteur en médecine ; à Metz, place Saint-Martin.

1819. MACHEREZ (DOMINIQUE), professeur ; à Metz, rue des Trinitaires, 5. (*Membre réorganisateur.)*

1820. MOLARD, ✱, membre de l'Académie des sciences ; à Paris, rue de Charonne, 47.

1819. MUNIER (François), professeur de belles-lettres ; à Metz, rue des Récollets, 4. (*Membre réorganisateur.*)

1827. RIVADAVIA (Bernardino), ancien président des provinces unies du Rio-de-la-Plata ; à Paris.

1830. SOLEIROL, (O. ✱), chef de bataillon du génie, en retraite, ancien professeur de construction à l'école d'application ; rue du Neufbourg, à Metz.

1828. SULEAU (le Vicomte de), (O. ✱), ancien préfet de la Moselle, sénateur ; à Paris.

1819. TOCQUEVILLE (le Comte de), (O. ✱), ancien préfet de la Moselle ; à Clairoix (Oise).

Membres Titulaires.

MM.

1844. ANDRÉ, rue royale.

1830. BLANC, rédacteur du *Courrier de la Moselle;* rue du Palais.

1843. BODIN, artiste-mécanicien à l'école d'Application ; rue du Faisan, 10.

1850. BOILEAU. ✱, ancien élève de l'école Polytechnique, capitaine d'artillerie, professeur de mécanique à l'école d'Application de l'artillerie et du génie ; rue aux Ours, 4

1837. BOUCHOTTE (Emile), correspondant du conseil supérieur d'agriculture ; place de la Comédie.

1847. BOULANGÉ (Georges), ingénieur des ponts et chaussées, membre de l'Institut des provinces ; rue Marchant.

1853. F.-M. CHABERT, principal clerc de notaire ; rue du Heaume, 8.

1853. CHASTELLUX (le Comte L.-E. de), conseiller de préfecture ; à Metz,

1843. CLERCX (Joseph), bibliothécaire de la ville de Metz ; rue Châtillon.

1847. DIEU, pharmacien en chef à l'hôpital militaire de Metz ; rue Mazelle.

1850. GANDAR, professeur de rhétorique au lycée de Metz ; rue Chaplerue.

1848. GAUTIEZ (Charles), architecte; rue des Trinitaires.

1828. GOSSELIN, (O. ✱), ancien élève de l'école Polytechnique, lieut.-colonel du génie en retraite; place Ste-Croix, 5.

1853. HENNOCQUE, (O. ✱), colonel d'artillerie, député au corps législatif; à Longeville-lès-Metz (Moselle).

1851. JACQUOT, ingénieur des mines du département de la Moselle, rue des Clercs, 12.

1843. LASAULCE (Adolphe), directeur de l'école Normale, rue Marchant.

1840. MALHERBE (Alfred), vice-président du tribunal de première instance, membre de l'Institut des provinces; rue du Pont-des-Morts.

1836. MARÉCHAL (Félix), ✱, docteur en médecine, maire de la ville de Metz, membre du conseil général de la Moselle; quai Saint-Pierre, 23.

1852. MARDIGNY (Paul de), ingénieur des ponts-et-chaussées; rue de l'Évêché.

1837. PONÇOT, (O. ✱), ancien sous-intendant militaire; rue de l'Évêché, 3.

1847. PROST (Auguste); rue du Palais.

1853. PUILLON DE BOBLAYE, (O. ✱), général d'artillerie, commandant en chef l'école d'Application d'artillerie et du génie.

1849. SALIS (le baron de); rempart Saint-Thiébault.

1849. SAULCY (Ernest-Marie-Joseph CAIGNART de), ✱, ancien élève de l'école Polytechnique, ancien lieutenant de vaisseau, rue de l'Évêché.

1851. STRATEN-PONTHOZ (le comte F. Van der); rue Châtillon, 4.

1853. SUZANNE, ✱, lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de l'école de Pyrotechnie; place Saint-Vincent.

1836. TERQUEM (O.), ancien pharmacien; rue des Jardins, 6.

1847. VINCENOT, professeur de mathématiques aux écoles municipales; place d'Austerlitz, 6.

1847. VIRLET, ✱, chef d'escadron au 6e régiment d'artillerie; rue des Pères-Saint-Georges, 10.

1846. WOIRHAYE, ancien représentant du peuple, président de chambre à la cour impériale; rue du Palais.

1849. WORMS (JUSTIN), banquier, directeur du Comptoir d'escompte.

Associés-Libres résidants.

MM.

1839. BOURNIER (XAVIER), ✱, ancien inspecteur-vétérinaire des armées; rue Chêvremont, 4.

1828. COLLE, (O. ✱), ancien capitaine d'artillerie, correspondant du conseil supérieur d'agriculture; rue des Récollets, 8.

1843. DUFRESNE (ANTOINE-FRANÇOIS), ✱, conseiller de préfecture; place Sainte-Croix.

1836. DURUTTE (CAMILLE), ancien élève de l'école Polytechnique; rue Jurue, 9.

1836. HARO, docteur en médecine; place de Chambre, 15.

1833. HUGUENIN jeune, ancien élève de l'école Normale, professeur d'histoire au lycée de Metz; rue Fournirue.

1831. LEJOINDRE, ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; rue de la Haie, 14.

1836. MARÉCHAL, ✱, peintre d'histoire, rue de Paris.

1838. MARÉCHAL (l'abbé), professeur d'écritures saintes, de langues orientales et d'astronomie; au grand-séminaire.

1838. MÉZIÈRES, (O. ✱), ancien recteur de l'Académie universitaire; rue du Pont-Moreau, 1.

1824. SIMON (VICTOR), ✱, conseiller à la cour impériale de Metz, membre de l'Institut des provinces et de plusieurs autres sociétés savantes françaises et étrangères; rue du Haut-Poirier.

1837. VANDERNOOT, ✱, ingénieur de la ville; rue St-Vincent.

Associés-Libres non résidants.

MM.

1829. ARDANT, (O. ✱), colonel du génie, directeur des fortifications, à Paris.

1852. AZEMA DE MONTGRAVIER, ✱, chef d'escadron au 12e d'artillerie ; à Strasbourg.

1822. BARDIN, ✱, ancien représentant du peuple, ancien élève de l'école Polytechnique, professeur-adjoint de géométrie descriptive à l'école Polytechnique ; à Paris.

1837. BÉGIN (ÉMILE), docteur en médecine ; à Paris.

1831. BERGÈRE, (C. ✱), général de brigade, membre du Comité des fortifications ; à Paris.

1832. CAIGNART DE SAULCY (LOUIS-FÉLICIEN-JOSEPH), (O. ✱), ancien élève de l'école Polytechnique, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) ; place Saint-Thomas-d'Aquin, 3.

1846. CAZALAS, ✱, médecin major ; en Algérie (prov. d'Oran).

1819. CHAMPOUILLON, ancien professeur de langues anciennes ; à Paris.

1836. DESAINS, ancien élève de l'école Normale, professeur de physique ; à Paris.

1827. DIDION (ISIDORE), ✱, colonel d'artillerie à Paris.

1847. ÉMY (CHARLES), ✱, lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de la Fonderie ; à Strasbourg.

1843. GERMEAU, (C. ✱), ancien préfet de la Moselle ; à Paris.

1837. GRELLOIS (EUGÈNE), (O. ✱), médecin-major de 1re classe, à l'hôpital militaire de Gallipoli (armée d'Orient).

1841. D'HUART (EMMANUEL), propriétaire à Bettange, arrondissement de Thionville (Moselle).

1847. LANGLOIS, ✱, pharmacien en chef aux Invalides ; à Paris.

1840. LAPÈNE, (O. ✱), général de brigade d'artillerie ; à Valence.

1837. LAPOINTE (EUGÈNE), agronome à Inspach, près Tholey (Prusse).

1848. LAVERAN, ✱, médecin principal ; en Algérie (province d'Alger).

1831. LE MASSON, (O. ✱), inspecteur général des ponts-et-chaussées ; à Paris.

1848. LÉVY, (C. ✱), médecin inspecteur du service de santé militaire ; à Paris.

1840. LIVET, ✱, commandant du génie.

1837. LUCY (Adrien). (O. *), receveur-général du département des Bouches-du-Rhône ; à Marseille.

1836. MORIN, (O. *), ancien élève de l'école Polytechnique, général d'artillerie, membre de l'Institut (Académie des sciences) ; à Paris.

1844. MAILLOT, (O. *), médecin inspecteur du service de santé militaire ; à Paris.

1848. MENGIN, (O. *), général du génie ; à Paris.

1843. MICHEL (Emmanuel), *, conseiller honoraire à la cour impériale de Metz ; rue d'Anjou, 92, à Versailles.

1836. PIOBERT, (O. *), ancien élève de l'école Polytechnique, général d'artillerie, membre de l'Institut ; à Paris.

1845. PIOT, ingénieur des mines ; au Stolberg, près d'Aix-la-Chapelle.

1843. PLASSIARD, *, ingénieur en chef des pont-et-chaussées ; à Lorient.

1820. PONCELET, (C. *), ancien représentant du peuple, général de brigade, membre de l'Institut (Académie des sciences), profess[r] de mécanique et de physique expérimentale à la Faculté des Sciences ; à Paris, rue Vaugirard, 58.

1843. PUYMAIGRE (le comte Théodore de) ; à Inglange, près de Thionville (Moselle).

1836. REVERCHON, *, ingénieur en chef des mines ; à Troyes.

1852. RIVES (des), *, sous-intendant militaire, à Besançon.

1846. ROBERT (Charles), *, sous-intendant militaire, à Marseille.

1844. SAINT-VINCENT (de), conseiller à la cour impériale de Nancy.

1828. SCOUTETTEN, *, médecin en chef de l'hôpital militaire ; à Constantinople.

1852. VIAL, capitaine aide-de-camp à l'armée d'Orient.

1847. VINCENOT, (O, *), ancien lieutenant-colonel du génie.

Agrégés-Artistes.

MM.

1849. BELLIÉNI, opticien : rue Fournirue.

1853. COUVREPUITS, économe à l'hôpital Saint-Nicolas; à Metz.
1845. GAY, ✱, ancien garde du génie; à Metz.
1820. GLAVET (aîné), constructeur de machines; rue Paille-Maille, 12.
1834. HUMBERT, horloger-mécanicien.
1838. NOUVIAN, imprimeur-lithographe; rue Neuve-St-Louis.

Agrégés-Cultivateurs.

MM.

1830. DEXIVRY, propriétaire; à Ludelange.
1830. HENNEQUIN, cultivateur; à Tichémont.
1829. LEROY, ✱; de Château-Bas, près d'Augny.
1843. PELTE, cultivateur; rue Vincentrue, à Metz.
1849. SAMSON, médecin-vétérinaire; place de Chambre, 39.
1830. SÉRARD, ancien agronome; à Saint-Avold.
1830. SIMON (François), pépiniériste; rue d'Asfeld, 8.
1830. SIMON (Louis), pépiniériste; rue d'Asfeld, 8.
1830. STEFF, propriétaire; à Hauconcourt.

Membres Correspondants.

MM.

1842. ADAM, négociant; à Paris.
1823. ADRIAN, docteur ès-lettres; à Francfort-sur-Mein.
1821. ALTMAYER (Nicolas), agriculteur; à Saint-Avold.
1833. AUDOY, (C. ✱), maréchal-de-champ du génie; à Paris.
1845. BACH, propriétaire-cultivateur; à Boulay.
1829. BALBY (Adrien de); à Paris, rue du Colombier, 19.
1836. BARD (Joseph), inspecteur des monuments historiques du département de la Côte-d'Or; à Beaune.
1845. BARRAL, professeur au collége de Sainte-Barbe; à Paris.
1843. BARUEL-BAUVERT (de), agronome; en Amérique.
1854. BATAILLE; à Toul.
1841. BEAULIEU, vice-président de la Société des antiquaires de France; à Paris.

1845. BEAUPRÉ, conseiller à la cour impériale de Nancy.
1838. BEDFORT, directeur de l'atelier des fusées de guerre ; à Vincennes.
1824. BENOIST, ancien professeur de l'école centrale des arts et manufactures ; à Paris, rue d'Enfer, 31.
1851. BIDART DE TAUMAIDE (le chevalier de le), chevalier de plusieurs ordres, secrétaire-général de la Société libre d'émulation pour l'encouragement des lettres, sciences et arts de Liége ; à Liége.
1835. BOUILLET (J.-B.), membre de plusieurs sociétés savantes ; à Clermont-Ferrand.
1837. BOUILLÉ (A.), ancien magistrat ; à Lyon.
1820. BRACONNOT, ✱, professeur d'histoire naturelle, correspondant de l'Institut ; à Nancy.
1846. BRANDEIS, docteur en médecine ; à Tours.
1831. CAHEN (SAMUEL), membre de plusieurs sociétés savantes ; à Paris, rue Pavée, 1.
1840. CARMOLY, ancien grand-rabbin.
1845. CARPENTIER, capitaine commandant au 6e hussards.
1821. CAUMONT (de), correspondant de l'Institut, directeur de l'Institut des provinces et de la Société française pou la conservation des monuments.
1843. CHAMPIGNEULLE, propriétaire ; à Thury (Moselle).
1841. CHAUVINIÈRE (de la) ; à Paris, rue Taranne, 10.
1826. CHENOU, ✱, ancien élève de l'école Normale, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de Bordeaux.
1849. CIVRY (VICTOR de), homme de lettres ; à Nancy.
1841. CLOUET, bibliothécaire ; à Verdun.
1847. COLLIGNON, propriétaire ; à Ancy (Moselle).
1852. COLSON, médecin ; à Noyon.
1833. CRESSANT, agronome, directeur de la ferme expérimentale d'Arfeuil (Creuse).
1851. CREUTZER, pharmacien ; à Forbach (Moselle).
1843. CUSSY (le vicomte de) ; à Saint-Mandé, banlieue de Paris.
1841. DAUBRÉE, ✱, ingénieur des mines, doyen de la Faculté des sciences ; à Strasbourg.

1845. DÉGOUTIN, juge au tribunal; à Vic.
1820. DELARUE, pharmacien; à Careux.
1821. DELCASSO, ✱, doyen de la Faculté des lettres; à Strasbourg.
1835. DELMAS, censeur du lycée de Reims.
1842. DENIS, médecin; à Toul.
1845. DIGOT, avocat; à Nancy.
1828. DOUMERC, naturaliste; à Paris, rue du Bac, 89.
1845. DUMONT, homme de lettres; à Saint-Mihiel.
1821. DUPRÉ, docteur en médecine; à Bar-sur-Aube.
1829. ENGELPACH-LARIVIÈRE, ingénieur des mines; à Bruxelles.
1852. ENGLING, professeur à l'athénée de Luxembourg.
1837. FALLOT DE BROIGNARD, officier d'état-major, membre de l'Académie et de la Société de statistique de Marseille.
1832. FÉE, (O. ✱), professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg.
1845. FISTIÉ (Joseph), cultivateur; à Grosbliederstroff (Moselle).
1846. FLORENCOURT (de), président de la Société des Recherches utiles; à Trèves.
1852. FONTENAY (de), archéologue; à Autun.
1837. FRANCK, docteur en médecine, agrégé à la Faculté de Montpellier.
1845. GÉNOT, propriétaire; à Saint-Ladre, près Montigny.
1846. GALOUZEAU DE VILLEPIN, avocat à la cour d'Appel; à Paris.
1829. GLŒSSENER, professeur de physique; à Louvain.
1829. GOLBÉRY (de), ✱, correspondant de l'Institut.
1837. GIGAULT D'OLINCOURT, ingénieur civil, membre de plusieurs Sociétés savantes; à Paris.
1851. GIRARDIN, membre de l'Institut, professeur de chimie; à Rouen.
1837. GRATELOUP, président de l'Académie de Bordeaux.
1838. GRELET-WAMMY, membre de la Société pour l'amélioration des prisons de Genève; à Carouge, près Genève.

1839. GUERRIER DE DUMAST, ancien sous-intendant militaire et homme de lettres ; à Nancy.
1838. GUIBAL, juge de paix ; à Nancy.
1843. GUILLAUME (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale et secrétaire de la Société d'archéologie lorraine.
1834. HALPHEN, docteur en médecine ; à la Nouvelle-Orléans.
1827. HENRION, avocat à la cour d'Appel de Paris ; rue de Vaugirard, 64.
1829. HEYFELDER, docteur en médecine ; à Hohenzollern-Sigmaringen.
1852. JEANTIN, président du tribunal de première instance ; à Montmédy.
1831. JULIA, docteur en médecine et professeur de chimie ; à Narbonne.
1822. JULIEN, directeur de la Revue encyclopédique ; à Paris, rue d'Enfer-Saint-Michel, 18.
1854. KERVYN DE LETTENHOVE ; à Trèves.
1844. KONTSKY (de), numismate polonais ; à Paris.
1846. LACOUR (de), maître des requêtes, sous-directeur au ministère de la justice ; à Paris.
1845. LADOUCETTE (le baron CHARLES de), *, sénateur ; à Paris.
1852. LAFONTAINE (de), ancien gouverneur du duché de Luxembourg.
1828. LARCHE, docteur en médecine ; à Paris.
1836. LASAUSSAYE (de), membre de l'Institut ; à Paris.
1840. LAURENT, conservateur du Musée d'Epinal.
1828. LELOUP, docteur en philosophie, professeur au gymnase de Trèves.
1844. LEPAGE (HENRI), archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine ; à Nancy.
1844. LEREBOULET, docteur en Médecine, professeur à la Faculté des sciences de Strasbourg.
1831. LESAUVAGE, professeur à l'école de médecine de Caen.
1837 LEVALLOIS (O. *), inspecteur général des mines ; à Paris.

1853. LORÉDAN LARCHEY, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine.

1826. MALO (CHARLES), *, littérateur, membre de plusieurs académies ; à Paris, rue Taranne, 12.

1843. MANSUY, médecin-vétérinaire; à Frouard (Meurthe).

1852. MATHERON, *, ingénieur civil; à Toulon.

1841. MERCY (de), docteur en médecine ; à Paris.

1838. MERSON (M.-L.), capitaine de cavalerie.

1833. MICHAUT, officier en retraite et naturaliste.

1824. MICHELOT, *, ancien élève de l'école Polytechnique, chef d'institution ; à Parts, rue de la Chaise, 24.

1841. MUNARET, médecin ; à Lyon.

1820. MONFERRIER (de) ; à Paris, faubourg Poissonnière, 38.

1830. MOREAU (CÉSAR), ancien vice-consul de France à Londres, directeur de l'Académie de l'industrie ; à Paris.

1847. MOTTE, conseiller de justice, archéologue ; à Sarrelouis, (Prusse),

1839. MOURE, secrétaire de la Société linnéenne de Bordeaux.

1852. NAMUR, professeur à l'Athénée de Luxembourg.

1822. NANCY, *, colonel d'artillerie : à Paris.

1843. NEYEN (AUGUSTE), docteur en médecine ; à Luxembourg.

1837. NICOLAS, professeur de théologie protestante à la Faculté de Montauban.

1824. NICOT, recteur de l'Académie de Nîmes.

1838. NOEL, avocat et notaire honoraire ; à Nancy.

1851. NOLLET-FABERT (JULES), homme de lettres ; à Nancy.

1838. ODART (le comte), propriétaire ; à la Dorée.

1838. PASCAL, *, médecin en chef de l'hôpital militaire ; à Bayonne.

1852. PAUFFIN (CHÉRI), homme de lettres ; à Rethel.

1840. PÉROT, principal du collége de Phalsbourg.

1844. PERREY (ALEXIS), professeur ; à Dijon.

1841. PIROUX, directeur de l'Institut des sourds-muets ; à Nancy.

1853. POLAIN, archiviste de la ville de Liége.

1845. POULMAIRE, propriétaire-cultivateur; à Beauregard; près Thionville.
1850. QUIQUANDON, capitaine du génie.
1826. RAUCH, ancien officier du génie; à Paris, rue Basse-du-Rempart, 52.
1836. REICHENSPERGER, conseiller à la cour royale de Cologne.
1824. REISTELHUBER, docteur en médecine; à Strasbourg.
1844. RENAUDIN (L.-F.-E.), docteur en médecine; directeur et médecin en chef de l'asile départemental de Maréville (Meurthe).
1843. REYNAL, vétérinaire en chef, au 6e lanciers.
1840. RICHARD, bibliothécaire de la ville de Remirement.
1851. ROISIN (le baron de); à Trèves.
1849. SCHIAVETTI, opticien; à Paris.
1846. SCHMITT, membre de la Société des recherches utiles; à Trèves.
1839. SCHONBERG (de), archiâtre de S. M. le roi de Danemark.
1837. SELIS LONGCHAMP (de), membre de plusieurs sociétés savantes; à Liége.
1837. SERS (le baron), (O. ✱), ancien préfet du département de la Moselle, ancien pair de France.
1852. SICHEL, (O. ✱), docteur en médecine; à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 35.
1850. SIMONIN (ED.), docteur en médecine; à Nancy.
1826. SOYER-VILLEMET, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy; rue des Dominicains, 29.
1841. STIÉVENART, doyen de la Faculté des lettres de Dijon.
1825. TASTU (Mme AMABLE), de Metz, membre de la Société linéenne de Paris.
1822. TERQUEM, bibliothécaire du dépôt central d'artillerie; à Paris, place Saint-Thomas-d'Aquin.
1830. TRÉLAT, docteur en médecine; à Paris.
1850. UHRICH, (C. ✱), colonel en retraite; à Phalsbourg (Meurthe).
1826. VARAIGNE, agent de la républiqne de Buénos-Ayres.
1824. VARLET, docteur en médecine; à Saint-Dié.

1829. VILLEROY (Félix), au Rittershoff, commune de Hassel (Bavière).

1826. VINCENT, professeur de mathématiques au lycée Saint-Louis, membre de la Société philomatique; à Paris.

1842. VIOLLET, ingénieur civil; à Paris, rue Saint-Louis, au Marais, 79.

1828. VITRY (Urbain), architecte en chef, ingénieur de la ville de Toulouse; rue des Paradoux, 36.

1848. WAHU, *, docteur en médecine, médecin principal; en Algérie.

1838. WITHWEEL, ingénieur civil; à Londres.

1850. WITTENBACH, professeur et directeur au gymnase de Trèves, bibliothécaire de la ville, chevalier de l'Aigle-Rouge et membre de plusieurs sociétés savantes.

1819. WORMS (Eugène), de Metz, professeur; à Strasbourg.

1852. WURTH-PAQUET, vice-président à la cour de justice de Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES.

SÉANCE PUBLIQUE.

AGRICULTURE. — SCIENCES — ÉCONOMIE.

HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE.

LETTRES.

FIN.

RÉGLEMENT

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE METZ.

COMMISSION DU RÉGLEMENT.

MM. MALHERBE, *Président de l'Académie.*
GRELLOIS, *Secrétaire de l'Académie.*
Comte VAN DER STRATEN.
Colonel GOSSELIN.
Victor SIMON.
Ch. ROBERT.
DIEU.
De CHASTELLUX, *Secrétaire-Rapporteur.*

METZ. — S. LAMORT, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE. — 1854.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ.

RÉGLEMENT.

SOMMAIRE.

TITRE PREMIER.

But et Travaux de l'Académie.

ART. 1.

Le but de l'Académie est de travailler aux progrès des lettres, des sciences et des arts, et à la prospérité de l'agriculture et de l'industrie, dans le département de la Moselle.

L'Académie s'interdit toute discussion sur les questions politiques et religieuses.

ART. 2.

L'Académie accueille avec intérêt toutes les œuvres qui lui sont adressées. Tout manuscrit, projet de machine, etc., etc., pré-

senté à l'Académie, est renvoyé à une commission qui doit en rendre compte en exprimant une opinion motivée.

Tout ouvrage imprimé, offert à l'Académie, est examiné de la même manière, lorsque l'auteur demande qu'il soit fait un rapport. Si l'auteur ne le demande pas, le Président décide s'il y a lieu de renvoyer l'ouvrage à l'examen d'une commission.

ART. 3.

Un concours est ouvert, tous les ans, sur des questions d'un intérêt local ou général.

L'Académie, sur le rapport d'une commission de cinq membres nommée par le Président, détermine les questions à mettre au concours, ainsi que le nombre, la nature et la valeur des prix.

Aucun membre résidant n'a droit aux prix proposés par l'Académie.

ART. 4.

Au mois de mai de chaque année, l'Académie tient une séance générale et publique.

A cette séance, le Président annuel prononce un discours, le Secrétaire lit une analyse des travaux de l'année écoulée ; il est rendu compte des concours qui ont eu lieu ; le Secrétaire donne connaissance du programme des concours ouverts pour l'année suivante, et le Président d'honneur proclame le nom des membres du nouveau bureau.

ART. 5.

Deux fois par an, après la séance publique, et au mois de novembre, l'Académie publie des Mémoires où l'analyse des travaux de l'année académique précédente est insérée.

Des exemplaires de ces Mémoires sont délivrés aux Membres titulaires, aux Membres honoraires, aux Associés-libres résidants, aux Agrégés qui ont assisté à la moitié des séances ordinaires de l'année, et aux Sociétés académiques avec lesquelles l'Académie entretient des relations.

Des exemplaires sont délivrés aux Associés-libres non résidants et aux Membres correspondants appartenant à une des

chambres législatives ou à une des classes de l'Institut. Ils sont délivrés aux fonctionnaires, aux Établissements et aux personnes dont la liste est arrêtée par le Conseil d'administration.

Toute personne qui, dans le cours de l'année, aura participé aux travaux de l'Académie, ou qui lui aura fait hommage d'un ouvrage ou d'un objet important, recevra les Mémoires. Le Conseil d'administration arrêtera, chaque année, la liste des ayants-droit de cette catégorie.

ART. 6.

Tous les cinq ans, l'Académie provoque et dirige une Exposition des produits de l'industrie, de l'agriculture et de l'horticulture du département.

Un jury, composé de membres de l'Académie, et d'hommes spéciaux, rédige un rapport sur l'Exposition et désigne les exposants qui ont mérité des prix et des encouragements.

Les membres du jury sont choisis autant que possible parmi les personnes qui n'ont pas exposé, et aucun d'eux ne peut avoir part aux prix.

Le rapport sur l'Exposition fait partie des Mémoires de l'Académie, de l'année.

TITRE DEUXIÈME.

Des Membres de l'Académie, de leurs droits, de leurs obligations, et des admissions.

ART. 7.

L'Académie se compose :

1° De Membres titulaires ;

2° De Membres honoraires ;

3° D'Associés-libres ;

4° De Membres correspondants.

Les Associés-libres se divisent en Associés-libres résidants et en Associés-libres non résidants.

L'Académie peut s'adjoindre des Agrégés artistes et des Agrégés cultivateurs.

ART. 8.

Les membres qui assistaient à la séance du 4 avril 1819, dans laquelle l'Académie s'est reconstituée, porteront à l'avenir le titre de Membres honoraires réorganisateurs de l'Académie.

Ils jouiront, par exception, des mêmes droits et prérogatives que les titulaires, sans être astreints aux mêmes obligations.

ART. 9.

Le nombre des Membres titulaires ne peut excéder trente-six. Ils doivent être domiciliés à Metz ou dans les environs. Tout titulaire qui cesse de remplir cette condition de domicile est considéré comme Associé-libre non résidant. Si plus tard il la remplit de nouveau, il a le droit de reprendre son premier titre, dans le cas où les Membres titulaires ne sont pas au nombre de trente-six.

Les Membres titulaires ont voix délibérative sur tous les sujets. Eux seuls peuvent modifier le Réglement et prendre part aux scrutins pour les admissions de candidats.

ART. 10.

Le nombre des Membres honoraires, des Associés-libres non résidants et des Membres correspondants n'est pas limité.

Le nombre des Associés-libres résidants est fixé à dix-huit.

Le nombre des Agrégés ne pourra excéder douze.

Tous ont le droit d'assister aux séances.

ART. 11.

Les Associés-libres résidants ont voix délibérative, mais ils ne peuvent prendre part aux scrutins pour les admissions de candidats ni pour les modifications à apporter au Réglement.

Ils peuvent être membres du bureau, et s'ils le sont, ils jouissent, pendant la durée de leurs fonctions, des mêmes droits et sont astreints aux mêmes obligations que les Membres titulaires, sans cesser toutefois d'être inscrits au nombre des Associés-libres résidants.

ART. 12.

Les Membres honoraires, les Associés-libres non résidants et les Membres correspondants ont voix délibérative, excepté en ce qui concerne les élections, les admissions de candidats, le Règlement et l'administration de l'Académie.

ART. 13.

Aucune condition de domicile n'est exigée des Membres honoraires et des Associés-libres non résidants.

Nul ne peut être admis comme Membre correspondant s'il n'a son domicile hors de Metz. Néanmoins un Membre correspondant qui vient fixer son domicile à Metz conserve son titre, et ne passe pas de droit dans une autre classe.

ART. 14.

Les dames peuvent être reçues dans la classe des Associés-libres non résidants et dans celle des Membres correspondants.

ART. 15.

Les Membres titulaires et les Associés-libres résidants souscrivent annuellement chacun pour une somme de vingt francs.

La cotisation est due pour le semestre dans le courant duquel l'admission a eu lieu.

Les Membres titulaires, les Associés-libres résidants et non résidants, les Membres correspondants non étrangers et les Agrégés paient lors de leur admission, un droit de diplôme de dix francs.

ART. 16.

Tout Membre titulaire doit assister à dix séances ordinaires au moins, dans le cours de l'année académique, qui commence immédiatement après la séance publique. L'exoine peut être demandée, mais par écrit, et le bureau décide s'il y a lieu de l'accorder.

ART. 17.

Le Membre titulaire qui, sans autorisation, n'a pas assisté à la moitié au moins des séances ordinaires, est rayé du Tableau des

membres. Cependant l'Académie peut le faire passer dans la classe des Associés-libres résidants, si cette classe est incomplète. Dans ce cas, le Président peut en faire d'office la proposition.

ART. 18.

L'Associé-libre résidant doit assister dans l'année à trois séances ordinaires au moins. S'il n'a pas rempli cette obligation, il est passible, à la fin de l'année, d'une amende de un, de deux, ou de trois francs, suivant le nombre des absences.

ART. 19.

Tout membre de l'Académie doit produire et offrir à l'Académie, dans le cours de chaque année académique, soit un rapport, soit un mémoire, soit un morceau de littérature, soit un ouvrage d'art.

Tout membre qui publie un ouvrage doit en déposer un exemplaire dans la bibliothèque de l'Académie.

ART. 20.

Tout Membre titulaire est tenu, en l'absence d'excuse légitime, d'accepter les fonctions de commissaire.

Les Associés-libres résidants peuvent être nommés membres des commissions et même rapporteurs; mais ils ont le droit de refuser, et alors ils doivent faire connaître leur refus.

ART. 21.

Tout rapporteur doit présenter son rapport dans l'une des deux séances ordinaires qui suivent celle où il s'est chargé de le faire, à moins que l'Académie ou le Président n'ait fixé une autre époque.

Le membre dont le rapport n'est pas prêt au jour indiqué est passible d'une amende de un franc. Les excuses sont jugées par le bureau. Que ces excuses soient admises ou non, le rapport devra être fait dans la séance ordinaire suivante, sous peine d'une amende de deux francs.

Tout membre qui s'est engagé, soit envers l'Académie, soit envers le bureau, à faire un rapport dans une séance de son

choix, est également passible d'une amende de deux francs s'il ne le fait pas.

ART. 22.

Les rapports sont présentés par écrit; ils portent les signatures de tous les commissaires et celle du rapporteur. Immédiatement après avoir été lus à l'Académie, ils sont déposés aux archives.

Des admissions de candidats.

ART. 23.

Toute personne qui désire devenir membre de l'Académie doit être présentée par deux membres au moins, quelle que soit la classe dans laquelle cette personne demande à être placée.

La présentation doit être fondée soit sur la production d'un ouvrage imprimé ou manuscrit, offert à l'Académie par le candidat, soit sur d'autres titres littéraires ou scientifiques.

ART. 24.

Il y a, pour connaître des présentations, une commission d'enquête composée de trois Membres titulaires, désignés par le Président pour chaque candidature. Les présentateurs ne peuvent en faire partie.

ART. 25.

La présentation est faite par écrit; elle est lue en séance ordinaire par le Président, qui nomme aussitôt la commission d'enquête.

ART. 26.

La commission d'enquête se réunit et nomme son rapporteur. Le rapport est signé par tous les commissaires, à moins d'absence légitime, et remis au Président.

ART. 27.

Si la commission conclut au rejet de la candidature, le Président

en donne avis aux présentateurs. Ceux-ci peuvent alors retirer leur présentation. S'ils la maintiennent, le rapport est lu à l'Académie, qui statue.

Art. 28.

La lecture des rapports sur les candidatures a lieu dans la séance ordinaire qui suit celle où la présentation a été annoncée. Il est procédé, séance tenante, au scrutin, si les Membres titulaires présents sont au nombre fixé par l'article 29 ci-après.

Les lettres de convocation porteront les noms des candidats sur lesquels l'Académie est appelée à voter.

Art. 29.

La présence des deux tiers des Membres titulaires est nécessaire pour qu'il puisse être voté sur l'admission des candidats.

Si les Membres titulaires présents sont en moindre nombre à la séance dans laquelle la lecture du rapport a lieu, le scrutin est remis à la séance suivante.

Si, à cette nouvelle séance, le nombre des titulaires présents est encore inférieur aux deux tiers, il peut être procédé au scrutin sur la demande des présentateurs, mais alors le nombre de voix nécessaire pour l'admission doit être des trois quarts des suffrages exprimés.

Dans le cas où les présentateurs le préfèrent, le scrutin est de nouveau ajourné, et il n'est procédé au vote que dans la première des séances suivantes où se trouvent les deux tiers des Membres titulaires.

Lorsqu'il est procédé au vote dans une séance autre que celle où le rapport a été présenté, le scrutin est précédé d'une nouvelle lecture des conclusions du rapport.

Art. 30.

L'élection se fait au scrutin secret. L'admission du candidat est prononcée par le Président, si le candidat a réuni au moins les deux tiers des suffrages exprimés, sauf l'exception du paragraphe 3 de l'article 29.

ART. 31.

L'Académie ne peut voter de nouveau sur un même candidat, qu'après une nouvelle présentation et un nouveau rapport.

ART. 32.

Chaque membre nouvellement admis reçoit, dans le courant du mois, un diplôme, un exemplaire du Réglement et un exemplaire des Mémoires de l'année académique précédente.

TITRE TROISIÈME.

Des Dignitaires de l'Académie, et de leurs fonctions.

ART. 33.

Le Préfet du département de la Moselle est Président d'honneur de l'Académie. En cette qualité, il prend place au fauteuil toutes les fois qu'il assiste à une réunion de l'Académie.

ART. 34.

Tous les ans, à la fin de l'année académique, l'Académie choisit parmi les Membres titulaires et les Associés-libres résidants, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages :

Un Président,
Un Vice-Président,
Un Secrétaire,
Un Secrétaire-Archiviste,
Et un Trésorier.

ART. 35.

Le Président n'est rééligible qu'après un intervalle d'une année. Les autres dignitaires sont rééligibles sans interruption.

Le Président sortant devient Président-Honoraire pour un an.

ART. 36.

Le Président annuel, le Président-Honoraire, le Vice-Président, le Secrétaire, le Secrétaire-Archiviste et le Trésorier composent

le bureau de l'Académie, et ils prennent place dans l'ordre qui vient d'être indiqué, après le Président d'honneur.

Les dignitaires annuels de l'Académie entrent en fonctions immédiatement après la séance publique.

ART. 37.

Le Président convoque l'Académie, maintient l'ordre dans les délibérations et dans les discussions ; il ordonnance les dépenses ; il nomme les membres de certaines commissions, en séance ou hors des séances ; il réunit l'Académie extraordinairement quand les circonstances l'exigent. Il a seul le droit d'admettre aux séances les étrangers.

ART. 38.

Le Vice-Président supplée le Président dans toutes ses fonctions, quand il y a lieu. Il est spécialement chargé de veiller à l'exécution du Réglement.

ART. 39.

Le Président-Honoraire supplée le Président et le Vice-Président ; s'il est absent ainsi que ces deux derniers, les membres présents choisissent l'un d'eux pour occuper le fauteuil.

Celui qui, en cas d'absence du Président, est appelé à occuper le fauteuil au commencement d'une séance, continue de présider jusqu'à la fin de cette séance.

ART. 40.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux et en donne lecture ; il tient la correspondance ; il prépare les ordres du jour avec le Président, et il rend compte, à chaque séance, de ce qui s'est passé depuis la précédente. Il dirige les impressions et les publications de l'Académie, et il appose le sceau sur tous les objets qu'elle reçoit.

Dans la quinzaine qui suit chaque séance, le secrétaire rédige un extrait du procès-verbal, et, après avoir obtenu le visa du Président, il adresse cet extrait aux gérants des journaux du département.

Art. 41.

Le Président et le Secrétaire sont de droit membres de toutes les commissions; mais ils ne sont pas tenus d'assister aux réunions des commissaires.

Art. 42.

Le Secrétaire-Archiviste supplée le Secrétaire, quand il y a lieu. Il est spécialement chargé d'inscrire sur un registre les ouvrages et documents qui entrent aux archives ou à la bibliothèque; de tenir au courant le catalogue des livres et des autres objets appartenant à l'Académie; de veiller à la conservation du matériel et d'en présenter un état de situation à la fin de chaque année. Il est autorisé à prêter aux membres de l'Académie les objets confiés à sa garde, mais seulement pour deux mois. La date de sortie est inscrite sur un registre, et entre deux prêts du même objet à la même personne, il doit s'écouler un intervalle d'un mois au moins.

Art. 43.

Le Trésorier effectue les recettes et les dépenses, à charge de se conformer à l'Instruction sur la comptabilité de l'Académie, Annexe A.

TITRE QUATRIÈME.

Des séances et des délibérations.

Art. 44.

L'Académie tient une séance ordinaire chaque mois. Les Membres résidants reçoivent à domicile des lettres de convocation qui leur indiquent l'ordre du jour et leur rappellent les travaux qu'ils doivent présenter.

Chaque membre, à son entrée dans la salle, appose sa signature sur le registre de présence. Ce registre est clos et signé par le Président, une heure après celle fixée pour l'ouverture de la séance.

Tout Membre titulaire qui, sans avoir obtenu l'exoine, se dispense d'assister à une séance ordinaire, est passible d'une amende de un franc.

ART. 45.

Cinq séances extraordinaires, y compris la séance publique, sont tenues aux mois d'avril et de mai. Elles sont obligatoires.

Tout Membre titulaire qui, sans avoir obtenu l'exoine, se dispense d'assister à une séance extraordinaire obligatoire, est passible d'une amende de deux francs.

ART. 46.

Pour que l'Académie puisse délibérer, il suffit que le quart des membres titulaires soient présents, sauf les cas prévus par les articles 29 et 55.

Le nombre des titulaires s'établit en défalquant ceux qui ont obtenu un congé d'un mois au moins et ceux qui sont notoirement absents pour un pareil laps de temps.

ART. 47.

Dans toutes les séances et quels que soient le mode et l'objet du vote, sauf les cas prévus par l'article 30, les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

ART. 48.

L'ordre suivant est observé dans les séances ordinaires:

1° Lecture de la correspondance, et travaux du bureau;

2° Lecture du procès-verbal de la séance précédente;

3° Avis des envois faits à l'Académie et nomination des commissions dans les cas prévus par l'article 2;

4° Communications des étrangers admis à la séance;

5° Communications des membres de l'Académie;

6° Rapports sur les candidats;

7° Rapports arriérés;

8° Rapports des commissaires nommés dans la précédente séance;

9° Présentations de candidats;

10° Elections de candidats ;

Cet ordre peut être modifié par le Président.

ART. 49.

Les rapports des commissions sont appelés dans l'ordre d'après lequel ils ont été distribués. Cet ordre peut être modifié par l'Académie dans des cas particuliers.

ART. 50.

Dans les quatre séances extraordinaires qui précèdent la séance publique, l'Académie délibère sur le discours du Président et sur l'analyse des travaux faite par le Secrétaire. Elle fixe le jour de la séance publique et détermine les lectures qu'on y fera indépendamment de celles mentionnées par l'article 4.

ART. 51.

Dans les mêmes séances, l'Académie procède à l'élection des dignitaires annuels et des commissaires annuels. Elle choisit les rapports et les autres manuscrits qui devront être insérés, soit en entier, soit par extrait, dans les Mémoires de l'année ; enfin elle choisit les questions à mettre au concours pour l'année suivante.

ART. 52.

Lorsqu'une proposition faite en séance est appuyée par deux membres outre l'auteur, elle doit être mise en délibération, mais il appartient toujours au Président de renvoyer la délibération à la séance suivante ou de proposer son ajournement à une autre époque.

ART. 53.

Si des communications ou des rapports sur l'agriculture viennent à soulever des questions trop importantes pour être discutées séance tenante, la discussion en est renvoyée à une séance extraordinaire spéciale dont le bureau fixe le jour.

Les Agrégés-cultivateurs reçoivent pour cette séance des lettres de convocation.

Art. 54.

Toute proposition réglementaire doit être faite par écrit, signée par cinq membres au moins outre l'auteur, et lue deux fois dans la séance où elle est présentée.

Si la proposition est signée par les deux tiers des membres présents, la discussion a lieu dans une séance extraordinaire spéciale dont l'époque est immédiatement fixée par le Président, sauf l'approbation de l'Académie.

Dans les autres cas, toutes les propositions réglementaires sont renvoyées à une commission de trois membres dont le rapport est discuté dans un délai de trois mois.

Art. 55.

La présence des deux tiers des titulaires est indispensable pour qu'il puisse être délibéré et voté sur les propositions réglementaires.

Cependant si, à une seconde séance spéciale, le nombre des titulaires présents est inférieur aux deux tiers, il peut être procédé à la délibération et au vote sur la demande de l'auteur de la proposition ou du bureau, ou sur la demande de cinq Membres titulaires. Mais alors le nombre de voix nécessaire pour prononcer l'adoption d'une proposition doit être au moins égal au nombre qui serait nécessaire si les deux tiers des titulaires étaient présents.

Art. 56.

Dans une délibération quelconque, il suffit que le scrutin secret soit demandé par un seul membre pour que le Président prescrive ce mode de voter.

Art. 57.

Les procès-verbaux des séances sont transcrits, par ordre de date, sur un registre coté et paraphé par le Président et par le Secrétaire.

Art. 58.

Le tableau des Membres titulaires, des Associés-libres rési-

dants, des membres du bureau et des commissions annuelles est constamment exposé dans la salle des séances, par les soins du Secrétaire.

TITRE CINQUIÈME.

De l'administration de l'Académie.

ART. 59.

L'administration de l'Académie est confiée à un conseil composé du Président annuel, du Président-Honoraire, du Vice-Président, du Secrétaire, du Secrétaire-Archiviste, du Trésorier et de deux membres élus annuellement, au scrutin secret, et à la majorité absolue.

ART. 60.

Le Conseil d'administration s'assemble sur la convocation du Président. Dans ses réunions, la correspondance sur les objets d'administration est lue par le Secrétaire; le Trésorier présente la situation de la caisse; le Conseil apure les dépenses; il prépare les rapports et propositions qu'il doit soumettre à l'Académie sur tout ce qui concerne l'administration.

ART. 61.

Le Conseil d'administration vérifie chaque année, dans le courant de janvier, la comptabilité du Trésorier.

ART. 62.

Il présente à l'Académie, dans la séance ordinaire du mois de janvier, un rapport sur les opérations de l'exercice écoulé.

A la fin de l'année académique, dans une des séances extraordinaires qui précèdent la séance publique, il présente un rapport sur la situation financière de l'Académie.

ART. 63.

Il propose l'acceptation des dons et legs après s'être assuré de la possibilité de remplir les intentions des donateurs.

Il propose le mode de placement des sommes qui doivent accroître la dotation de l'Académie.

ART. 64.

Les délibérations du Conseil sont transcrites à leur date sur un registre spécial.

Délibéré en séance, les 5, 10 et 24 novembre 1853.

Le Secrétaire,
EUG. GRELLOIS.

Le Président,
ALFRED MALHERBE.



ANNEXE A.

INSTRUCTION

SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ACADÉMIE.

1re Section. — Le Budget.

I° Les Recettes et les Dépenses de l'Académie ne peuvent être effectuées qu'en vertu du budget de chaque exercice ou d'autorisations spéciales.

II° L'exercice commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Pour en compléter les opérations, il est accordé un délai fixé au 31 mars de la seconde année de l'exercice. A cette époque, l'exercice est clos définitivement.

III° Le budget de chaque exercice est proposé par le conseil d'administration et délibéré par l'Académie, dans sa séance ordinaire du mois de novembre, pour l'année suivante.

Un budget supplémentaire est voté par l'Académie, sur la proposition du Conseil d'administration, au mois de juillet, pour l'année courante.

IV° Le budget est remis par le Président au Trésorier. Le maniement des deniers de l'Académie appartient au Trésorier seul.

V° Le budget se divise en deux parties : *le titre des recettes et le titre des dépenses.*

Titre Premier. — *Des Recettes.*

VI° Les Recettes de l'Académie sont ordinaires ou extraordinaires.

Les Recettes ordinaires comprennent :

1° Le produit des cotisations ;

2° Le produit du droit de diplôme;
3° Les intérêts des fonds placés ;
4° Le produit de la vente des Mémoires;
5° Le produit des amendes;
6° Les excédants de recettes de l'exercice clos;

Les Recettes extraordinaires comprennent :

1° Le montant des subventions accordées à l'Académie par les autorités constituées ;
2° Le montant des dons et legs;
3° Le produit des aliénations de rentes ou de capitaux;
4° Les autres recettes accidentelles;

VII° Le recouvrement des recettes s'effectue par les soins du Trésorier, savoir :

Les cotisations, les droits de diplôme et les amendes, en vertu de rôles distincts, dressés par le Secrétaire et rendus exécutoires par lè Président, en conseil d'administration, au mois de juin et de décembre.

Les intérêts des fonds placés, en vertu des titres authentiques et sur l'acquit du Trésorier;

Les produits de la vente des Mémoires, contre la remise des volumes;

Les subventions, dans la forme adoptée par les autorités de qui elles émanent, et sur l'acquit du Trésorier;

Le montant des dons et legs, sur une autorisation du Président, délivrée après les formalités réglementaires.

Le produit des aliénations, sur une pareille autorisation.

Lorsqu'une recette ne peut être recouvrée, il en est donné décharge au Trésorier, sur sa demande, par le Conseil d'administration.

TITRE SECOND. — *Des Dépenses.*

VIII° Les Dépenses de l'Académie sont ordinaires ou extraordinaires.

Les Dépenses ordinaires comprennent:

1° Les excédants de dépenses de l'exercice clos;

2° Les émoluments fixes de l'agent de l'Académie ;
3° Les gages fixes du concierge ;
4° Les frais d'impression des Mémoires ;
5° Les frais d'impression des planches ;
6° Les autres frais d'impression ;
7° Les frais de bureau et de correspondance ;
8° Les frais des concours ;
9° Le chauffage et l'éclairage ;
10° Les frais de la séance publique ;
11° L'achat et l'entretien des objets mobiliers ;
12° Les frais relatifs à la bibliothèque et aux archives.
13° Les non-valeurs ;
14° Les frais des expositions.

Les Dépenses extraordinaires comprennent :

1° Les gratifications ;
2° Les frais de placement des fonds ;
3° Les frais occasionnés par l'acceptation des dons et legs et des subventions, et par les aliénations ;
4° Et toutes les dépenses imprévues.

IX° Les Dépenses s'effectuent par les soins du Trésorier, sur des mandats délivrés par le Président.

2e Section. — Les Écritures.

X° Le Trésorier constate par des écritures toutes les opérations de recette et de dépense qu'il effectue dans le cours de chaque exercice.

Il inscrit sur un *registre-journal* (modèle n° 2), par ordre de date, chacune de ses opérations, en indiquant :

1° Pour les Recettes,

Le montant brut de chaque recette ; son origine ; le titre coté et l'article du Budget en vertu desquels le recouvrement a eu lieu.

2° Pour les Dépenses,

Le montant brut de chaque dépense ; le titre coté et l'article du

Budget en vertu desquels le paiement a eu lieu ; la désignation des pièces justificatives à l'appui.

Le registre-journal contient toutes les opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre, quelle que soit l'année à laquelle ces opérations se rapportent.

Ce registre est clos le 31 décembre par le Président de l'Académie.

XI° Indépendamment du journal, le Trésorier tient deux carnets distincts, un pour les Recettes, l'autre pour les Dépenses (modèles nos 3 et 4).

3e Section. — Le Compte.

XII° Chaque année, dans la première quinzaine de janvier, le Trésorier rédige un *compte* des Recettes et des Dépenses effectuées pendant l'exercice précédent.

XIII° Ce compte (modèle n° 5) se divise en deux parties : La première, comprenant les Recettes et les Dépenses relatives à une année antérieure au dernier exercice écoulé. La seconde, comprenant les Recettes et les Dépenses relatives au dernier exercice écoulé.

XIV° Le compte est soumis au Conseil d'administration avant la séance ordinaire du mois de janvier, et dans cette séance, il en est donné lecture à l'Académie. (Art. 62 du réglement).

Délibéré en Conseil d'administration, le 24 juillet 1854 et approuvé par l'Académie le 27 juillet 1854.

Le Secrétaire, L.-E. de Chastellux. *Le Vice-Président,* E. Jacquot.

ANNEXE B.

DISPOSITIONS

CONCERNANT LE MODE DE RÉCEPTION DES MEMBRES NOUVELLEMENT ÉLUS.

§ I. — Toute personne nommée Membre ou Agrégé de l'Académie, reçoit une lettre de convocation spéciale pour la séance

qui suit celle où l'élection a eu lieu. Elle est conduite, avant l'ouverture de la séance, au Secrétariat par l'agent. Aussitôt après la lecture du procès-verbal, le Président désigne deux membres qu'il charge d'introduire leur nouveau collègue dans la salle des séances. Le Président installe le nouveau Membre, en l'invitant à prendre la place qui lui a été réservée pour la première séance.

§ II. — Les mêmes formalités pourront être observées à l'égard des étrangers admis à une séance ordinaire par le Président.

Délibéré en Conseil d'administration le 4 février 1854, et approuvé par l'Académie le 23 février 1854.

Le Secrétaire, E. Grellois.

Le Président, Alf. Malherbe.

ANNEXE C.

DISPOSITIONS

RELATIVES AU TABLEAU DES DONATEURS ET AU TABLEAU DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

§ I.—Toutes les fois qu'un don est offert à l'Académie, le nom du donateur est inscrit, après délibération, sur un tableau spécial qui demeure exposé dans la salle des séances. Ce tableau, institué à compter de ce jour, comprendra aussi les noms de tous ceux qui ont donné ou légué précédemment à l'Académie des sommes d'argent, des ouvrages, et des objets d'arts de quelque importance. Les inscriptions auront lieu en vertu d'un vote de l'Académie, sur le rapport du Conseil d'administration.

§ II. — Il est ouvert, à dater de ce jour, un registre spécial, destiné à conserver les noms des membres de l'Académie, et le souvenir des services rendus par eux.

Ce registre recevra, par ordre chronologique d'admission,

les noms et prénoms des membres résidants, et, en regard, les indications suivantes :

La date et le lieu de leur naissance ;

Leur profession ou leurs fonctions ;

La date de leur admission et leurs titres ;

La date de leur départ, de leur démission ou de leur décès ;

L'intitulé de leurs ouvrages imprimés ou manuscrits ;

Les dignités dont ils ont été revêtus comme membres du bureau.

§ III. — La première partie de ce registre spécial sera réservée au tableau des présidents et secrétaires.

§ IV. — Les décisions qui précèdent seront mises à exécution par les soins du Secrétaire de l'Académie.

Délibéré en Conseil d'administration le 4 février 1854, et approuvé par l'Académie le 23 février 1854.

Le Secrétaire,
E. GRELLOIS.

Le Président.
ALF. MALHERBE.

METZ. — F. BLANC, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE. — 1854.